



I

60

INVENTAIRE
DES
PAPIERS DE ROBERT DE COTTE
ET DE
JULES-ROBERT DE COTTE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE FRANÇAISE

INVENTAIRE
DES PAPIERS MANUSCRITS
DU CABINET DE
ROBERT DE COTTE

PREMIER ARCHITECTE DU ROI

(1656-1735)

ET DE

JULES-ROBERT DE COTTE

(1683-1767)

CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

PAR

PIERRE MARCEL



PARIS

HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS

—
1906

A MONSIEUR HENRI BOUCHOT

HOMMAGE DE RESPECTUEUSE SYMPATHIE

PIERRE MARCEL



Z
8195
.8
M3

INTRODUCTION

L'histoire de l'architecture en France n'est bien connue que jusqu'à la fin du xvi^e siècle. Trop occupés à combattre la Renaissance au profit du Moyen Age, les historiens, les esthéticiens et les critiques du xix^e siècle n'ont pas eu le temps d'étudier le xvii^e et le xviii^e siècle. Ils ont constaté la survivance de la tradition gréco-latine, et ils se sont désintéressés des hommes et des œuvres. Ils ont été logiques avec eux-mêmes d'ailleurs : s'ils méprisaient les hommes de la Renaissance, ils devaient mépriser leurs successeurs. Aucune révolution, en effet, n'a profondément modifié l'art architectural du xvi^e siècle à nos jours ; notre système constructif est encore celui de Philibert de L'Orme, et les ordres forment toujours le fondement de notre décoration. Les transformations, dans le style, se sont produites lentement, par une évolution à peine sensible, et elles n'affectent guère que la distribution intérieure et le détail de la décoration.

Un édifice bâti sous le règne de Louis XIV ne peut être confondu, cependant, avec une construction du xvi^e siècle. Les architectes des deux époques partent des mêmes principes et, à ne considérer que leur idéal artistique, ils tendent au même but ; mais les contemporains de Louis XIV adaptent les formes traditionnelles à des conditions de vie nouvelles. Ils sont directement, étroitement soumis au

souverain. Louis XIV entend faire participer à sa politique et travailler à l'éclat de son règne toutes les activités sociales, y compris l'art ; il n'aime que les hommes qui remplissent ce dessein ; il ne goûte que les œuvres qui proclament la majesté de sa personne ou l'étendue de son pouvoir. Son goût, son idéal — si l'on ose dire — s'imposent aux nobles qui vivent autour de lui, de ses largesses ; chacun, dans la mesure de son autorité et de ses moyens, s'efforce d'imiter le Maître ; la mode s'impose de vivre sans cesse en représentation ; l'intimité, la vie familiale disparaissent ; on cache son âme, on rougit de ses sentiments ; on a honte d'aimer et de souffrir : une implacable impassibilité domine la vie quotidienne. La peinture et la sculpture traduisent alors le goût général dans des allégories ennuyeuses, et les architectes négligent, dans leurs plans, les appartements privés, pour les pièces d'apparat. Le palais ou l'hôtel sont essentiellement composés d'une enfilade de pièces de réception, sans destination précise, aboutissant toutes au salon d'honneur, plus grand, plus somptueusement décoré que les autres salons, cadre admirable pour le roi, les jours d'audience, pour les grands, les soirs de réception. Les appartements sont relégués dans les angles ; les pièces qui les composent sont généralement basses, souvent petites, et, pour les atteindre, il faut presque toujours traverser l'enfilade des salons : on y couche, on n'y habite pas.

Mais un besoin d'intimité, d'autant plus vif qu'il est contrarié, se manifeste soudain dans la société, au milieu de l'exaspération de majesté qui marque la fin du règne. Toute la jeune génération se révolte contre la rigueur du protocole, et elle trouve un chef dans la famille royale même. En haine de M^{me} de Maintenon et des légitimés, le duc de Chartres, bientôt duc d'Orléans, et plus tard Régent, combat

tous les goûts du roi, son oncle. Sa politique se trouve être en harmonie avec les aspirations de ses contemporains, et il groupe autour de lui, au Palais-Royal, tous les jeunes seigneurs qui ne s'accommodent plus de l'étiquette surannée.

Nous avons essayé de montrer, ailleurs, que l'école de peinture traverse alors une des crises capitales de son histoire : les peintres abandonnent les allégories pompeuses, les mythologies héroïques pour les anecdotes gracieuses et les mythologies galantes; aux tableaux d'histoire, ils substituent les tableaux de genre. L'architecture évolue dans le même sens; les longues enfilades de salles de réception disparaissent des palais et des hôtels; les architectes donnent tous leurs soins aux appartements privés : ils ménagent des jolis boudoirs intimes, des petits salons discrets; ils imaginent des escaliers dérobés; au lieu de se surmarcher, leurs pièces deviennent indépendantes, et donnent toutes sur un couloir central.

L'évolution de l'architecture, au début du xviii^e siècle, a été signalée beaucoup plus tôt que celle de la peinture. Les tableaux sont trop abondants alors, et trop inégaux, pour permettre une analyse rapide; les constructions sont assez rares, au contraire, pour que la différence de distribution soit sensible de l'une à l'autre. Dès 1765, Patte écrit dans ses *Monuments érigés en France à la gloire de Louis XV* : « A l'exemple des bâtiments antiques et de ceux de l'Italie, que
« l'on prenoit pour modèles, les intérieurs étoient vastes et
« sans commodité (au xvii^e siècle). C'étoient des salons à
« double étage, de spacieuses salles de compagnie, des
« salles de festin immenses, des galeries à perte de vue, des
« escaliers d'une grandeur extraordinaire; toutes ces pièces
« étoient placées sans dégagement au bout les unes des

« autres ; on étoit logé uniquement pour représenter, et l'on
 « ignoroit l'art de se loger commodément et pour soi.
 « Toutes ces distributions agréables que l'on admire aujour-
 « d'hui dans nos hôtels modernes, qui dégagent les appar-
 « tements avec tant d'art, ces escaliers dérochés, toutes ces
 « commodités recherchées qui rendent le service des domes-
 « tiques si aisé, et qui font de nos demeures des séjours
 « délicieux et enchantés, n'ont été inventées que de nos
 « jours ; ce fut au Palais-Bourbon, en 1722, qu'on en fit le
 « premier essai, qui a été imité, depuis, en tant de
 « manières ¹. »

La décoration traditionnelle ne convient plus à cette distribution nouvelle. On n'imagine pas, dans les boudoirs galants et dans les salons intimes, les allégories héroïques peintes jadis aux plafonds, et les bas-reliefs massifs, sculptés aux cheminées des galeries. Les arabesques pompeuses, qui formaient un cadre parfait aux contemporains de Louis XIV, écraseraient les hommes de la Régence ; les guirlandes légères, les palmettes délicates, les rinceaux élégants qui courent autour de bois joliment amenuisés et dorés, ou de glaces, les remplacent bientôt ² : « Ce change-
 « ment dans nos intérieurs, écrit Patte, fit aussi substituer
 « à la gravité des ornements dont on les surchargeoit, toutes
 « sortes de décorations de menuiserie, légères, pleines de
 « goût, variées de mille façons diverses... On supprima les
 « solives apparentes des planchers et on les revêtit de ces

1. Texte publié dans Dussieux, *Les Artistes français à l'étranger*, 3^e édition, 1876, in-8, p. 118.

2. Si profonde que soit la transformation qui s'accomplit alors, elle n'affecte, remarquons-le bien, ni l'appareil constructif, ni la forme des façades, ni la décoration extérieure essentielle. Le système constructif reste fondé sur la stabilité inerte ; les proportions des façades sont toujours simples ; les ordres forment encore le fondement de la décoration.

« plafonds qui donnent tant de grâce aux appartements et
 « que l'on décore de frises et de toutes sortes d'ornements
 « agréables; au lieu de ces tableaux et de ces énormes
 « bas-reliefs que l'on plaçoit sur les cheminées, on les a
 « décorées de glaces, qui, par leur répétition avec celles
 « qu'on leur oppose, forment des tableaux mouvants qui
 « grandissent et animent les appartements, et leur donnent
 « un air de gaieté et de magnificence qu'ils n'avoient pas ¹. »

Patte n'est pas le seul critique du XVIII^e siècle à signaler la décoration nouvelle qu'imaginent les architectes, mais il est le seul, peut-être, à la comprendre et à l'aimer. Tous les autres, qui proscrivent cependant les demeures incommodes de l'âge précédent, protestent contre les transformations normales, nécessaires, que la distribution nouvelle impose à la décoration. Ainsi Caylus, dans son *Éloge de Watteau* prononcé à l'Académie, déplore que les arabesques, mises à la mode par Claude Audran, aient « fait détruire les
 « plafonds des appartements que les plus habiles peintres
 « avaient exécutés » et « que ce changement de mode,
 « auquel les ornements de plâtre ont succédé..., prive
 « encore tous les jours (les peintres) d'une occupation qui
 « [leur] permettoit d'emploier leur talent dans le grand et
 « dans l'héroïque ² » Et La Font de Saint-Yenne attribue ce qu'il appelle, et ce qu'il croit sincèrement être, la décadence de la peinture, à la mode des glaces et des vernis que tous les artistes ont adoptée ³.

Ce sont les successeurs directs de Jules-Hardouin Mansart : Boffrand, Oppenordt, Leroux, Dorbay, Lassurance

1. Texte publié dans Dussieux, *Les Artistes français à l'étranger*, 1876, p. 118.

2. Ed. de Goncourt, *L'Art du XVIII^e siècle*, première série, p. 23.

3. La Font de Saint-Yenne, *Réflexions sur quelques causes de l'état présent de la peinture en France*, éd. de 1752, Paris, in-12, p. 200-201.

père, Robert de Cotte, etc., qui condamnent la distribution et la décoration traditionnelles des édifices civils, et qui réalisent ce qu'on peut appeler le « style Régence », à condition de donner à ce terme un sens extrêmement large. Dans cette pléiade d'artistes, Robert de Cotte tient la première place.

Robert de Cotte est mieux connu que beaucoup de ses contemporains, quoique ni l'histoire de sa vie, ni celle de ses œuvres n'aient été sérieusement étudiées. Il descendait d'une famille d'architectes. Son grand-père était Frémin de Cotte, ingénieur au siège de La Rochelle et auteur d'un ouvrage : *Explication brève et facile des cinq ordres d'architecture*, dédié à Antoine de Mesmes. Les actes d'état civil de son père n'ont pas été retrouvés, mais Jal croit pouvoir affirmer — et avec raison, semble-t-il — que ce père était Charles de Cotte, architecte également, dont plusieurs actes mentionnent le nom. Charles de Cotte eut un autre fils que Robert, Louis, admis à l'Académie d'architecture le 15 avril 1725, et mort en 1742 : Louis ne paraît pas avoir tenu une bien grande place dans la vie de son frère.

Robert de Cotte naquit vers 1656. Les jeunes artistes s'instruisaient encore volontiers dans l'atelier paternel au milieu du xvii^e siècle : Charles enseigna les premiers principes à son fils. Mais il eut le double mérite de discerner les dispositions heureuses du jeune homme et de reconnaître son incapacité à les développer ; aussi confia-t-il à Jules-Hardouin Mansart une éducation qu'il redoutait de ne pouvoir mener à bonne fin. Mansart était de dix ans à peine plus âgé que son élève, et ne portait pas encore le titre de Premier Architecte du Roi, (il ne l'obtiendra qu'en 1686), mais il occupait déjà une situation importante. Louis XIV l'avait remarqué comme il travaillait à l'hôtel de

Vendôme, sous les ordres de Libéral Bruand, et, dès 1672, il l'avait chargé de grandes constructions. De Cotte s'occupa d'abord obscurément sous les ordres de Mansart. Il ne semble pas avoir bâti sur ses propres plans avant 1681, date où il construisit l'église de Saint-Germain. Sa carrière officielle commence en 1685; les *Comptes des Bâtiments* le nomment, cette année-là, architecte du roi, avec un traitement de 2.400 l. Il portera ce titre pendant quinze ans, quinze ans d'apprentissage, semble-t-il, où ses œuvres personnelles sont encore rares. Mais, en 1700, il est spécialement chargé de la conduite du bureau des dessins, et il cumule les charges d'architecte et contrôleur de Paris, avec une pension de 9.000 l., et d'intendant et ordonnateur général des Bâtiments, au traitement de 4.500 l. En 1702, il reçoit des lettres de noblesse. Il est donc, dès cette époque, un des premiers dans sa profession, car le roi n'ennoblit que les hommes auxquels il réserve une place auprès de lui. En 1708, enfin, à la mort de Mansart, il hérite du poste de Premier Architecte, avec un traitement supérieur à 25.000 l. Cette carrière heureuse dans les Bâtiments se double naturellement d'une carrière académique brillante. Dès 1687, de Cotte est directeur de l'Académie d'architecture; le 7 mars 1699, l'Académie de peinture et de sculpture le reçoit au titre de conseiller amateur, et le 30 juin 1704, elle le choisit comme vice-protecteur.

L'artisan de cette fortune rapide est évidemment Jules-Hardouin Mansart. De Cotte a trop peu construit encore en 1708 pour que ses œuvres personnelles aient assuré son succès. Il a presque uniquement travaillé sous les ordres de Mansart, dont il est l'adjoint officiel, dont il interprète les plans, et qu'il décharge des soucis d'exécution. C'est ainsi qu'il a conduit pour son maître les travaux de l'église des

Invalides et de la chapelle de Versailles, qu'il a surveillé l'exécution d'un premier projet du Vœu de Louis XIII à Notre-Dame et qu'il a fait le voyage de Lyon pour mettre au point les dessins de la place Louis-le-Grand... Implacable pour ses ennemis, Mansart est au contraire très fidèle à ses amis. S'il poursuit longtemps de son inimitié Noël Coypel, dont la renommée, presque rivale de la sienne, inquiète son orgueil, Louis Dorigny, dont le père s'est moqué jadis de François Mansart, et Joseph Parrocel, qui l'a fait arrêter un jour, par des exempts, en plein Versailles, il protège avec une singulière constance le peintre Charles de La Fosse, il lui donne un appartement dans son hôtel, et tente — en vain d'ailleurs — de lui confier la décoration complète de l'église des Invalides et de la chapelle de Versailles. L'amitié qu'il porte à Robert de Cotte est aussi vive et plus efficace. Il assure à son élève une carrière brillante, et le fait entrer dans sa famille en lui donnant en mariage Catherine Bodin, sœur d'Anne Bodin, sa propre femme.

Les relations de Jules-Hardouin Mansart et de Robert de Cotte ne sont pas connues en détail ; mais on devine aisément les qualités — et les défauts — de l'élève qui durent séduire le maître. Si de Cotte n'a fait preuve, dans aucune de ses constructions, du génie qu'en dépit de Saint-Simon il faut bien reconnaître à Mansart, il a souvent fait œuvre d'artiste agréable, et toujours de praticien expert : « Il était
« doué, dit d'Argenville, d'une imagination facile, vive, et
« réglée par un jugement sain et un travail assidu... On
« trouverait dans ses ouvrages l'élégance jointe à l'exacti-
« tude des règles dont les anciens nous ont laissé des
« modèles ¹... » De plus, ses qualités d'homme étaient très

1. D'Argenville, *Vie des fameux architectes*, 1787, in-8, p. 417-418.

séduisantes : dans son portrait, par Rigaud, ses traits sont fins, son regard intelligent et clair, son geste élégant, son costume très seyant. Beau causeur, il avait la répartie prompte et adroite : il se concilia l'amitié des plus grands seigneurs, qui le traitaient sur un pied d'égalité. Enfin il était fort audacieux et — ce qui dut surtout charmer Mansart, spéculateur avisé, — fort adroit en affaires : il achetait sans cesse des terrains, faisait bâtir et revendait¹. Plusieurs de ses spéculations nous sont connues en détail.

Les constructions originales de Robert de Cotte, presque toutes postérieures à la mort de Mansart, sont très nombreuses. En combinant les renseignements donnés par Lance et par Bauchal dans leurs dictionnaires des architectes français, et par M. Charles Lucas dans son article de la *Grande Encyclopédie* sur R. de Cotte, on en dresse une liste à peu près complète. On remarque d'abord — en consultant cette liste — que de Cotte a fort peu travaillé pour Louis XIV et pour Louis XV, quoiqu'il ait porté le titre de Premier Architecte pendant vingt-sept ans. Les *Bâtiments royaux* ne furent pas très actifs de son vivant : le duc d'Antin s'en désintéressait, et les fonds manquaient souvent même pour entretenir les palais. A défaut d'édifices officiels, de Cotte construisit à Paris plusieurs hôtels pour des particuliers, l'hôtel d'Estrée, rue de Grenelle-Saint-Germain, par exemple, l'hôtel de Lude, rue du Bac, l'hôtel de Meulan, près des Capucines, et l'hôtel de Bourbon-Condé, plus tard hôtel du Maine, qui réalise si parfaitement la distribution nouvelle qu'il sert encore aujourd'hui de type du style Régence.

1. Nous connaissons plusieurs des maisons qu'il posséda dans Paris et qu'il n'habita certainement jamais. Voy. Lefeuve, *passim*. Une de ses spéculations a été contée en détail par M. Ponsonhaile, *La Maison de R. de Cotte*, Réunions des Sociétés des Beaux-Arts des départements, 1901, p. 508.

Mais c'est en province et à l'étranger, surtout, que de Cotte travailla activement. En province, il dessina des plans pour trois évêchés, Châlons, Verdun, Strasbourg. A Orléans, il travailla à la reconstruction de la cathédrale et rebâtit l'église Bonne-Nouvelle. Le marquis de Grammont l'employa à son château de Besançon, l'évêque de Metz à Frescati, la municipalité de Lyon à la décoration de la place Bellecour..... A l'étranger, ses titres officiels lui donnaient une grande autorité auprès des souverains, des seigneurs et des prélats qui faisaient bâtir, et qui, en Allemagne, en Espagne, en Italie même, recherchaient presque tous des architectes français au début du XVIII^e siècle. L'électeur de Cologne lui confia la direction effective des travaux du palais de Bonn et lui demanda des plans pour ses maisons de Brühl, de Poppelsdorf, de Godesberg, et pour le séminaire archiépiscopal de Cologne. Le prince de La Tour et Taxis, l'électeur de Bavière, le comte de Zinzendorf peut-être, l'occupèrent également. Il travailla pour le palais royal, pour le Buen Retiro de Madrid, et Victor-Amédée II de Savoie lui soumit les plans de reconstruction du château de la Vénèrie, et de restauration du château de Rivoli.

Plusieurs de ces œuvres — peu relativement — ont été étudiées, mais l'histoire de Robert de Cotte lui-même a rarement profité des monographies qui ont été consacrées à ses travaux, aussi la vie de l'architecte, sauf sa vie officielle, est très mal connue. Nous avons, au contraire, quelques détails précis sur sa mort. Un acte de décès, publié par M. Herluison ¹, nous apprend qu'il mourut le 14 juillet 1735, à Passy, et qu'il fut enterré, le 16 juillet, dans une chapelle de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Ses deux fils, Jules-

1. H. Herluison, *Actes d'état civil d'artistes français*, Orléans, 1873, in-8, p. 89.

Robert et Jean-Armand, et son petit-fils, Julien-François de Cotte, assistèrent aux obsèques, et signèrent sur le registre de la paroisse. Les *Extraits du Journal des religieux Barnabites desservant l'église de Passy*¹ nous indiquent, de plus, que les moines veillèrent le corps, nuit et jour, dans l'espoir d'une gratification, et qu'ils le transportèrent eux-mêmes à Saint-Germain-l'Auxerrois, le 16 juillet, à huit heures du soir.

Des parents qui signèrent aux obsèques, retenons seulement ici Jules-Robert de Cotte, qui suivit la tradition familiale et se consacra à l'architecture². Contrôleur des Bâtimens du roi d'abord, et, à ce titre, directeur des Gobelins, Jules-Robert fut nommé, le 25 janvier 1710, conseiller amateur de l'Académie de peinture. En 1711, il entra à l'Académie d'architecture, et, à la mort de son père, prit le titre d'intendant général des Bâtimens du roi. Il fut aussi directeur des Monnaies et Médailles. D'Argenville juge très sévèrement son œuvre : « Il présida à l'exécution des plans
« du Château d'eau, du portail de la Charité et de celui de
« Saint-Roch, dit-il. Sans doute que si notre architecte
« (Robert de Cotte le père) eut lui-même conduit ces
« ouvrages, on ne verroit pas, dans le premier, l'ordre
« dorique associé avec le rustique; dans le second, des pro-

1. Publiés dans le *Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy*, t. I (1892-94), p. 194.

2. On possède quelques renseignements sur la descendance de R. de Cotte. Son second fils, Jean-Armand, fut prêtre, docteur en Sorbonne, chanoine de l'église de Paris, abbé des abbayes de Saint-Seurin et de Lonlay, et grand vicaire de l'évêché de Verdun. Une fille de R. de Cotte épousa le procureur général Gilbert des Voisins. — Jules-Robert eut au moins deux enfants : un fils, Julien-François, et une fille, Catherine-Suzanne, qui épousa Étienne Le Peletier. Le président de Cotte était-il de la famille de l'architecte ? En tous cas, il s'intéressait à l'architecture puisque Natoire écrit à Antoine Duchêne : « Vous pourrez voir chez M. de Cotte, le président, les derniers volumes de Piranèse où il a traité la manière dont construisaient les anciens Romains. » *Archives de l'Art français*, t. II, p. 298 : Correspondance de Natoire avec Duchêne.

« portions altérées, une ordonnance négligée et des orne-
 « ments contraires au caractère de la chose; dans le troi-
 « sième enfin, un ordre dorique employé avec tant de
 « négligence que sans les ornements de son entablement on
 « le prendrait pour un ordre corinthien, et un corinthien
 « aussi pauvre que mal exécuté, le tout accompagné d'or-
 « nements mesquins et d'une distribution peu heureuse ¹. »
 Jules-Robert de Cotte paraît avoir été, en effet, un très
 médiocre artiste. Il n'imagina aucune œuvre originale et
 compromit les constructions auxquelles il collabora. S'il
 n'avait occupé, grâce au crédit de son père, des charges
 officielles importantes, son nom serait sans doute tout à
 fait oublié.

*
 * *

Puisque Robert de Cotte est un des apôtres de la distri-
 bution nouvelle des appartements au début du xviii^e siècle,
 et qu'il contribua grandement aussi au rajeunissement de la
 décoration, en mettant les glaces à la mode dans les salons
 et dans les boudoirs ², une étude approfondie de sa vie et
 de son œuvre apportera certainement une contribution
 importante à l'histoire de l'architecture française. Un des
 éléments essentiels de cette étude sera la mise en œuvre
 méthodique, la consultation minutieuse des Papiers du
 cabinet de l'architecte conservés à la Bibliothèque natio-
 nale, et dont nous donnons ici l'inventaire.

Ce fonds précieux a été acheté, en 1811, par l'État, à la
 famille de Cotte, non à la mort de Jules-Robert, comme le
 croyait Duplessis ³ — Jules-Robert était mort depuis, en 1767,

1. D'Argenville, *Vie des fameux architectes*, 1787, in-8, p. 419.

2. D'Argenville et Patte lui attribuent tous deux cette innovation.

3. *Gazette des Beaux-Arts*, 1^{re} partie, t. VII, p. 140. G. Duplessis, *Le Cabinet du roi, son origine et ses développements successifs*.

— mais, sans doute, à celle de son fils Julien-François. Il est composé de documents manuscrits, de quelques pièces imprimées, de plans et de croquis ¹. L'ensemble fut d'abord attribué au Cabinet des Estampes, mais le respect des fonds n'était pas la première vertu des bibliothécaires au début du XIX^e siècle, et, dès 1815, la collection fut dispersée. Tandis qu'une partie des manuscrits — la plus importante — restait avec les dessins et les plans au Cabinet des Estampes, l'autre était envoyée au département des Manuscrits, et un certain nombre d'imprimés passait au département des Imprimés. Cette distribution, absolument arbitraire en apparence, sembla sans doute rigoureusement logique aux bibliothécaires et aux archivistes contemporains. En principe, dans leur pensée, les plans et les croquis seuls devaient rester au Cabinet des Estampes, tandis que tous les manuscrits et tous les imprimés entreraient dans leurs départements normaux. Mais ils prirent la peine de parcourir les documents, et s'aperçurent que presque tous les plans devenaient incompréhensibles si on les séparait des manuscrits annexes, et que bien des manuscrits étaient avant tout des commentaires des plans. Ils se résignèrent alors à laisser aux Estampes les papiers, manuscrits ou imprimés, qui parurent utiles à l'explication des plans. Malheureusement leur lecture avait été hâtive, leur choix fut arbitraire; ils commirent de grosses erreurs et séparèrent des pièces qui se complétaient : une partie des papiers relatifs à l'évêché de Verdun, par exemple, resta au Cabinet des Estampes, l'autre passa aux Manuscrits.

Non contents de disperser les documents d'archives, ils éparpillèrent encore les croquis et les plans. S'ils firent grâce

1. On y trouve aussi de très rares estampes.

à quelques recueils tels que le *Dôme des Invalides*, les *Églises d'Italie*, le *Buen Retiro de Bonn*, etc., dont l'intérêt cependant eût dû les mettre en garde contre les fautes qu'ils allaient commettre, ils classèrent la plupart des pièces dans la collection *Topographie*, où il est souvent difficile, parfois impossible, de les retrouver.

Voici comment se répartissent actuellement les papiers du fonds de Cotte à la Bibliothèque nationale. Le Cabinet des Estampes possède six cartons de manuscrits, petit in-folio, reliés en rouge, portés au catalogue sous le titre : *Devis, mémoires, etc., relatifs aux travaux de R. de Cotte*, et cotés : Hd 135 à Hd 135e ; les recueils de plans et de dessins suivants : *Architecture* (Ha 18, in-folio), *Architecture du palais de Bonn* (Ha 19, in-folio), *Buen Retiro* (Ha 20, cart. max.), *Dôme des Invalides* (Hc 14 et Hc 14a, 2 vol. cart. max.), *Églises d'Italie* (Vf 7 in-folio), *Études et dessins d'architecture* (Hd 11, in-folio) ; enfin des centaines de plans et de croquis répartis dans la *Topographie*¹. Au département des Manuscrits, on trouve d'abord deux recueils reliés, in-folio, (fr. 7801 et 9447), exclusivement composés de papiers divers provenant du fonds de Cotte, puis deux petits carnets in-8 (fr. 14663-14664), consacrés au voyage d'Italie accompli par l'architecte². Enfin, nous avons retrouvé tout récemment aux archives de l'Administration de la Bibliothèque, deux petits in-folio consacrés à l'hôtel de Nevers et à la Bibliothèque royale, conservés jusqu'en 1862 au Cabinet des Estampes, et qui n'étaient plus portés sur aucun inventaire.

1. Quelques pièces manuscrites ont été classées également dans la *Topographie*, parce qu'elles commentaient très exactement un plan, ou parce qu'elles étaient écrites sur la feuille même d'un plan.

2. La lettre de R. de Cotte, conservée aux Manuscrits dans le recueil du fonds français n° 3291, n'est pas entrée à la Bibliothèque avec les papiers de R. de Cotte.

Les papiers remis aux Imprimés en 1815 sont les moins importants de la collection : ils font presque toujours double emploi avec des pièces conservées dans d'autres séries de la Bibliothèque.

Tous les plans, croquis et *groupes* de papiers manuscrits ou imprimés du cabinet de Cotte ont été inventoriés — avant leur entrée à la Bibliothèque, sans doute, — dans un registre petit in-folio, relié en vélin blanc : *Inventaire manuscrit des papiers et dessins de R. de Cotte*, que l'on peut consulter au Cabinet des Estampes (Ye 36). C'est ce répertoire, si sommaire soit-il pour les manuscrits, qui a permis à quelques chercheurs de mettre le fonds à contribution, au XIX^e siècle. Chaque pièce — ou groupe de pièces, — y est accompagnée de deux numéros, l'un à l'encre noire, l'autre à l'encre rouge. Le premier n'a plus aucune valeur : il se réfère à un classement des papiers en trente-six portefeuilles, antérieur à 1811 ; le second, au contraire, est très important. Reporté sur les plans, sur les croquis sur la première feuille, au moins, de toutes les liasses de documents manuscrits ou imprimés, il signe toutes les pièces de la Bibliothèque Nationale provenant du cabinet de R. de Cotte. C'est grâce à lui que les plans dispersés dans la *Topographie* peuvent être souvent encore identifiés.

Les érudits du XIX^e siècle n'ont tiré en réalité qu'un assez médiocre profit des papiers de Robert de Cotte. Duplessis cependant signalait déjà l'intérêt de la collection dans un article sur le Cabinet des Estampes¹, et Destailleur, quelques années plus tard, l'analysait dans ses *Notices sur quelques artistes français*². Destailleur a donné un premier

1. *Gazette des Beaux-Arts*, 1^{re} partie, t. VII, p. 140.

2. Destailleur, *Notices sur quelques artistes français*, Paris, 1863, in-8, p. 212 et suiv.

essai d'inventaire que je tiens à signaler ici. Il énumère les principales liasses de manuscrits conservées aux Estampes dans les cartons Hd 135 à Hd 135e ; il analyse les principaux recueils de plans ; c'est grâce à ses indications que nous avons pu retrouver les papiers relatifs à l'hôtel de Nevers dont nous parlions tout à l'heure ; mais il ignore, ou il néglige, tous les papiers conservés au Cabinet des Manuscrits.

De tous les érudits français du XIX^e siècle, c'est Dussieux qui a tiré le parti le plus intelligent des papiers de Robert de Cotte. Il a très exactement déterminé, d'après eux, la place de l'architecte parmi ses contemporains et l'importance de ses travaux à l'étranger¹ ; mais il n'a consulté, semble-t-il, comme Destailleur, que le fonds du Cabinet des Estampes. Louis Pâris, au contraire, n'a connu que les documents des Manuscrits ; il en a publié plusieurs ; mais, faute d'avoir étudié la collection complète, il a commis quelques erreurs que nous relèverons en note, chemin faisant. Dans ces dernières années, plusieurs chercheurs ont mis à contribution les papiers de R. de Cotte pour l'étude particulière de différents édifices : M. Abel Lefranc en a fait état dans son *Histoire du Collège de France*, M. Henry Jouin dans son *Coysevox*, M. Gustave Brière dans son étude sur le *Mausolée du Maréchal d'Harcourt* (*Revue d'histoire moderne et contemporaine*, année 1899, p. 169 et suiv.), M. Ponsohaile dans son article sur *La Maison de Robert de Cotte* (*Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1901, p. 508). Et ce ne sont là ni tous les érudits, ni toutes les monographies qu'il faudrait citer pour être complet. Je signalerai seulement encore l'excellente étude d'un écrivain

1. Dussieux, *Les Artistes français à l'étranger*, 3^e éd., 1876, p. 116 et suiv.

allemand, M. Renard, intitulée : *Die Bauten der Kurfürsten Joseph Clemens und Clemens August von Köln*, publiée, en 1896, dans les *Jahrbüchern des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinland* (Bonn). Ce travail est essentiellement une mise en œuvre du fonds de Cotte. Son auteur a mieux compris que la plupart des érudits français la valeur des papiers de l'architecte et le parti qu'on en pouvait tirer. Presque toujours, les documents de la Bibliothèque nationale doivent être complétés par des pièces empruntées à d'autres collections. C'est ainsi que M. Renard a trouvé aux archives de Düsseldorf plusieurs manuscrits appartenant à la même série que les lettres, les devis et les rapports du Cabinet des Estampes relatifs aux travaux exécutés pour l'électeur de Cologne, Joseph-Clément.

Les papiers de la Bibliothèque nationale ne fourniraient pas tous les éléments nécessaires à une histoire de Robert de Cotte et de son œuvre. L'architecte ne conservait pas méthodiquement tous ses dossiers; nous possédons même rarement des séries complètes : les lettres de l'évêque de Châlons qui nous restent, par exemple, étaient certainement précédées d'une correspondance déjà longue; de plus, nous n'avons guère que des rapports, des devis et des lettres adressés à de Cotte. Les papiers émanant directement de lui ne sont pas tous définitivement perdus d'ailleurs : on en retrouverait un grand nombre en dépouillant minutieusement les principaux dépôts d'archives de France et de l'étranger : les Archives nationales, les Archives de Verdun, de Francfort et de Düsseldorf, entre autres, en possèdent. Seuls, les édifices construits à Paris, pour des particuliers, risquent d'être toujours mal connus. De Cotte surveillait lui-même ses chantiers de Paris, il n'échangeait pas à leur sujet de correspondance avec les conducteurs, les entrepreneurs ou

les clients; il ne gardait pas même, le plus souvent, un double de leurs plans.

Cependant les documents acquis par l'État, en 1811, sont extrêmement précieux : on y recueille une somme importante de renseignements très divers. Les carnets de notes (Ms. fr. 14663-14664) nous apprennent, par exemple, que Robert de Cotte fit le voyage d'Italie, en 1690 probablement. L'architecte visita religieusement tous les monuments, et, selon la vieille tradition, il les mesura. D'ailleurs, pas un souvenir pittoresque dans les notes qu'il rapporte, pas une exclamation d'enthousiasme, pas un témoignage d'admiration fervente ! On garde, après avoir lu ses petites pages couvertes d'une écriture serrée, l'impression qu'il accomplit sagement un exercice scolaire, mais qu'il n'a pas ardemment désiré voir l'Italie et qu'il ne subit pas le charme de Florence et de Rome.

Les historiens de Paris tireront un grand profit des manuscrits relatifs aux égouts et aux canaux de la capitale dont l'histoire est encore assez obscure. On sait qu'avant les grands travaux qui assainirent Paris au milieu du XVIII^e siècle, bien des projets furent proposés à la municipalité, mais on n'en sait pas davantage. Plusieurs de ces plans furent élaborés entre 1708 et 1735. De Cotte, qui connaissait de tous les travaux de voirie comme Premier Architecte du roi, dut les étudier; il ne les fit pas exécuter, faute d'argent, peut-être, mais il en garda le texte dans ses portefeuilles.

Presque toujours incomplets, les documents relatifs à des monuments construits par l'architecte, en province ou à l'étranger, permettent cependant de rétablir, le plus souvent, l'histoire des édifices; ils nous apprennent aussi comment un architecte parisien procédait, au début du XVIII^e siècle, pour travailler au loin. Parfois, quand le client

était un personnage, le bâtiment considérable et la distance pas trop longue, de Cotte allait sur les lieux visiter le terrain avant de se mettre à l'œuvre. Le plus souvent, il se faisait envoyer un relevé exact de l'emplacement à bâtir, dessinait ses projets et les soumettait au client avec lequel il correspondait toujours directement. Les plans définitivement adoptés, il envoyait sur place un de ses élèves pour surveiller les entrepreneurs et régler les difficultés d'exécution inattendues : c'est ainsi qu'on trouve Guillain, puis Jossenay à Verdun, Benoît de Fortier, puis Hauberat à Bonn, Meusnier à Châlons, Carlier à Châlons et à Madrid¹, Le Chevalier à Strasbourg.

Les manuscrits de Robert de Cotte apportent enfin une contribution très importante à l'histoire des idées esthétiques aux xvii^e et xviii^e siècles, et permettent de corriger plusieurs erreurs graves accréditées en France, au xix^e siècle, par les apôtres du moyen-âge. Viollet-le-Duc et ses contemporains ont prêté aux hommes de la Renaissance et à leurs successeurs de la haine et du mépris pour l'art des siècles précédents, et nous les avons cru trop aveuglement. En réalité, si le xvii^e et le xviii^e siècle ne portent pas une admiration fervente aux monuments gothiques et romans, ils ne les détestent pas non plus. Quand Félibien écrit dans la préface de son *Recueil historique de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes* : « L'on trouvera moins
« d'architectes dans le troisième livre que dans le précé-
« dent, et on ne doit pas en être surpris, puisqu'il ne con-
« tient que des siècles si pleins d'ignorance et de barbarie
« qu'ils semblaient destinés à la destruction générale des
« sciences et des beaux-arts² » ; il ne songe pas aux siècles du

1. A Madrid, de Cotte envoie aussi son propre fils.

2. Édition de 1706, Amsterdam, in-12, Préface.

moyen-âge, mais à la période de décadence réelle, ou plutôt de transformation, de chaos, qui va du v^e au xi^e siècle. Il n'a pas de dédain pour le gothique : « On remarque, « écrit-il, deux sortes de bâtiments gothiques, savoir d'an- « ciens et de modernes. Les plus anciens (entendez les édi- « fices romans) n'ont rien de recommandable que leur « solidité et leur grandeur. Pour les modernes (entendez « les édifices gothiques proprement dits), ils sont d'un « goût si opposé à celui des anciens gothiques qu'on peut « dire que ceux qui les ont faits ont passé dans un aussi « grand excès de délicatesse que les autres avaient fait « dans une extrême pesanteur et grossièreté¹. » Ce jugement n'est peut-être pas très profond, mais il n'est pas non plus bien sévère. Au reste, si les hommes de la Renaissance et leurs successeurs avaient poursuivi les monuments romans et gothiques de la haine qu'on leur prête, notre admirable collection d'églises du moyen-âge n'existerait plus. On a beaucoup construit en France aux xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles ; les rois, les nobles, les chapitres dépensaient avec prodigalité pour les bâtiments ; les architectes étaient nombreux ; ils abattaient volontiers un édifice pour le bâtir sur nouveaux plans : cependant, le nombre de monuments du moyen-âge volontairement détruits est relativement restreint.

S'ils avaient proscrit, même en paroles, les procédés et les formes gothiques, les artistes des trois derniers siècles de l'ancien régime auraient été d'ailleurs en contradiction avec eux-mêmes. Malgré leur culture exclusivement gréco-latine, ils n'ont jamais abandonné complètement le système constructif du moyen-âge. Ils emploient encore l'arc-boutant comme

1. Édition de 1706, Amsterdam, in-12, Préface.

moyen de butée, à la chapelle de Versailles, par exemple ; on a noté déjà que Saint-Roch et Saint-Sulpice « ne sont
« autre chose que des églises gothiques, bâties par des pro-
« cédés plus coûteux, et revêtues d'ornements empruntés à
« l'art classique ¹. »

Les édifices gothiques ont été si peu condamnés après l'avènement de la Renaissance qu'aux xvii^e et xviii^e siècles les artistes ont souvent tenté de les restaurer dans leur style original. On en trouve des témoignages dans les papiers de Robert de Cotte. L'architecte reconstruisit en style ogival le portail de la cathédrale d'Orléans, et, s'il proposa un dessin néo-grec pour les deux tours, le chapitre n'accepta pas son projet et fit exécuter celui de Blondel, dans la manière gothique. Quand de Cotte dut, en collaboration avec Mansart, rebâtir l'église de l'abbaye de Poissy, détruite de fond en comble par un incendie, il ne songea pas plus que son beau-frère à substituer le style classique au style du moyen-âge. Il reconstruisit, ou plutôt il crut reconstruire, la vieille église telle qu'elle était avant le sinistre. Nous avons conservé ses plans et ses élévations ; sans doute on n'y retrouve plus ni la grâce, ni l'imprévu qui charment dans les édifices français antérieurs au xvi^e siècle ; mais enfin de Cotte avait beau jeu pour proposer un plan nouveau : il ne l'a pas fait. L'église du monastère de Poissy a complètement disparu ; mais on peut admettre sans peine qu'elle n'était pas beaucoup moins gothique que Sainte-Clotilde de Paris ou le portail de Saint-Ouen de Rouen. En tous cas, l'histoire de sa reconstruction, qu'on peut suivre en détail dans les manuscrits et sur les plans du Cabinet des Estampes, prouve qu'il ne faut pas accorder trop de

1. A. Choisy, *Histoire de l'Architecture*, Paris, s. d., in-8, t. II, p. 747.

crédit aux historiens qui ont voulu nous faire croire à la haine des architectes de la Renaissance et de leurs successeurs pour le système constructif ogival et pour la décoration gothique.

L'inventaire analytique des manuscrits de Robert de Cotte, que nous donnons ici, facilitera, nous l'espérons, l'étude d'un assez grand nombre de questions biographiques, artistiques ou historiques, et permettra de classer définitivement les papiers du Cabinet des Estampes. Nous répondons, en le publiant, au vœu qu'exprimait, il y a quelques années, un très clairvoyant érudit, M. Maurice Tourneux. Dans le numéro du 20 octobre 1902 (col. 561) de *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, M. Tourneux écrivait en effet : « Le Cabinet des Estampes de la « Bibliothèque Nationale possède un certain nombre de « manuscrits tels que les papiers de la famille de Cotte, « une partie de ceux de P.-J. Mariette, le Journal de « J.-G. Wille, divers ouvrages de Jules Renouvier, etc., « mais, jusqu'à présent, aucun inventaire de ces richesses, « si sommaire qu'il soit, n'a été publié. Les travailleurs « auraient cependant grand intérêt à connaître la nature et « l'étendue des documents dont la plupart d'entre eux ne « peuvent parler que par ouï-dire, et il serait conforme à « l'esprit actuel qui règne au Cabinet des Estampes de com- « bler une lacune si regrettable. »

Voici le plan que nous avons adopté dans notre travail. Les papiers sont divisés en quatre groupes : *Paris, Provinces, Étranger, Divers*. Dans ce dernier chapitre, nous avons réuni tous les documents étrangers aux constructions de Robert de Cotte ou aux projets qui lui furent soumis : la lettre autographe du cardinal de Bouillon (n° 833), par

exemple le *Mémoire des dépenses que le roi a faites dans ses Bâtimens depuis l'année 1664 jusqu'en l'année 1690 inclusivement*, établi par Marinier (n° 740), ou les inventaires et les comptes de l'administration des Bâtimens. Les pièces de chaque groupe sont classées dans l'ordre chronologique, les papiers non datés étant renvoyés à la fin¹. Nous avons compris les manuscrits relatifs aux travaux de Jules-Robert de Cotte — il y en a un certain nombre au Cabinet des Estampes — dans la classification générale. Pour les retrouver sans peine, il suffira de se reporter à la table alphabétique, imprimée à la fin du volume : le nom de Robert de Cotte n'y est pas inscrit; celui de Jules-Robert de Cotte, au contraire, y figure, avec l'indication de toutes les pages où on le rencontre.

Chaque article de l'inventaire est essentiellement composé d'un titre donnant le sujet de la pièce², et d'une analyse du texte, aussi brève que possible, mais où trouvent place tous les noms propres de personnes ou de lieux contenus dans le document. Les plans et croquis (avec leur cote renvoyant à l'Inventaire Ye 36) sont énumérés après les articles auxquels ils se rapportent. Nous n'avons pas indiqué les recueils du Cabinet des Estampes où ils sont

1. Les pièces imprimées qui sont restées parmi les manuscrits du Cabinet des Estampes ont été comprises dans la classification générale. On trouvera seulement, après leur titre, l'indication : (Pièce imprim.).

2. Nous avons respecté aussi souvent que cela était possible, c'est-à-dire toutes les fois que cela ne nous entraînait pas à des longueurs ou à des répétitions, la forme même des phrases. Au contraire, nous n'avons reproduit l'orthographe ancienne que dans les citations entre guillemets. Beaucoup de documents sont l'œuvre d'artisans peu lettrés, dont les fautes d'orthographe n'offrent pas d'intérêt.

3. Il existe dans les papiers de Robert de Cotte un nombre important de plans qui ne se rapportent à aucun manuscrit. Ayant seulement le dessein de dresser un Inventaire des *Papiers manuscrits* de l'architecte, nous n'avons tenu aucun compte de ces plans. On en trouvera la liste dans le *Répertoire* du Cabinet des Estampes, Ye 36.

conservés; ces références auraient été très vite inutiles, puisque presque tous ces plans ont été répartis dans la *Topographie* et que l'augmentation constante de cette collection les expose sans cesse à changer de volumes. D'ailleurs toutes les pièces versées dans la *Topographie* ne peuvent plus être retrouvées. Les relieurs ont souvent rogné les plans trop grands pour entrer dans les formats adoptés; le précieux numéro d'inventaire à l'encre rouge, que portaient à l'origine tous les papiers du cabinet de R. de Cotte, n'ont pas été respectés, et les pièces, privées de tout signe distinctif, ne peuvent plus être identifiées.

Dans les notes qui accompagnent un certain nombre d'articles, on ne trouvera pas un commentaire méthodique et minutieux des pièces, mais seulement les explications indispensables à la clarté des analyses et les renseignements recueillis un peu au hasard, chemin faisant. Commenter tous les manuscrits, c'eût été réunir presque tous les éléments nécessaires à un ouvrage complet sur Robert de Cotte, et nous n'avons voulu apporter qu'une contribution plus modeste à la biographie de l'architecte et à l'histoire de l'architecture au début du XVIII^e siècle.

Nous avons pu mener ce travail à bonne fin grâce à l'amicale collaboration des conservateurs du Cabinet des Estampes, de Georges Riat, d'abord, mort trop tôt cet été, et à la mémoire duquel nous rendons ici un dernier hommage, de M. Henri Bouchot, dont la bienveillance éclairée ne nous a jamais fait défaut, de MM. Courboin, Guibert et Moureau, qui nous ont souvent guidé dans une maison qui leur est familière et où notre inexpérience aurait risqué de se perdre sans eux.

Nous avons adopté quelques abréviations :

Les chiffres [I], [II], [III], [IV], [V], [VI] désignent les six portefeuilles de papiers de Robert de Cotte conservés au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale sous les cotes Hd 135, Hd 13a, Hd 135b, Hd 135c, Hd 135d, Hd 135e.

Les indications [Ms. 7801], [Ms. 9447], [Ms. 14663], [Ms. 14664] représentent les cotes des manuscrits de Robert de Cotte conservés au Cabinet des Manuscrits.

La lettre : p., suivie d'un chiffre, p. 223, par exemple, donne la page du manuscrit où se trouve la pièce analysée, et la lettre p., suivie de deux chiffres, p. 195-203, par exemple, les pages où commence et où finit la pièce analysée.

Les chiffres entre guillemets (1386) par exemple, donnent la cote à l'encre rouge que portent presque tous les papiers de Robert de Cotte, et qui correspond à la cote du répertoire manuscrit (Ye 36) conservé aux Estampes.

On lira donc l'abréviation [V] (1709) : Cabinet des Estampes, Cinquième portefeuille (Hd 135d), pièce 1709 ; et l'abréviation [Ms. 7801, p. 221-222] (1386) : Cabinet des Manuscrits, Manuscrit français 7801, pages 221-222, pièce 1386.

INVENTAIRE
DES
PAPIERS DE ROBERT DE COTTE
ET DE
JULES-ROBERT DE COTTE

PARIS

Collèges de Tréguier, de Cambrai, royal de France.

**1. Contrat d'union du collège de Tréguier au collège royal de France ;
du 28 juin 1610 [Ms. 7801, p. 221-222] (1386).**

Le collège de Tréguier consent à être uni au collège royal à condition d'y être logé et de recevoir, en attendant la reconstruction des bâtiments, une indemnité de 400 l. par an pour le principal, le procureur et les boursiers.

Note. Toutes les pièces concernant les collèges de Tréguier, de Cambrai et le collège royal ont été mises à contribution par M. A. Lefranc, *Histoire du Collège de France*, 1893, in-8, chapitre VII, où sont étudiées (p. 238 à 241) les querelles des trois Collèges aux XVII^e et XVIII^e siècles.

**2. Contrat d'union du collège de Cambrai au collège royal de France.
Avril 1612 [Ms. 7801, p. 215-216 et de 226 à 229] (1386).**

Les principales conditions sont : le roi donnera 1.600 ou 2.000 francs pour 4 à 500 toises de terrain ; il indemniserà les boutiquiers, libraires et locataires du collège s'il rompt leurs baux ; les gens du collège continueront à loger dans la maison tant que la démolition des derniers bâtiments ne sera pas nécessaire. Quand ils

devront quitter les lieux, ils recevront une indemnité de 60 l. par tête et par an, et le principal une indemnité de 150 l.

Plans 1381. Ancien plan du collège de Cambrai. — 1382. Plan en grand du rez-de-chaussée dudit collège avec changements et augmentations de bâtiments. — 1383. Autre plan dudit collège, savoir rez-de-chaussée, premier et second étage suivant les augmentations. — 1384. Élévation de la façade dudit collège sur la rue. — 1385. Profil dudit bâtiment.

3. Arrêt du Conseil d'État relatif au collège de Tréguier et au collège royal. 27 février 1630 [Ms. 7801, p. 212-213] (1386).

1° Le principal et deux boursiers de Tréguier seront logés dans les bâtiments construits au collège royal. 2° Le portier du collège royal doit recevoir chez lui les lecteurs royaux quand ils ont des leçons à faire. 3° A cet effet on bâtit un petit logement et entresol où demeurera le portier.

4. Autre exemplaire de la même pièce [Ms. 7801, p. 219] (1386).

5. Mémoire concernant le collège royal de France, fondé le 28 juin 1610 aux lieux et places des collèges de Tréguier et Cambrai (de la fin du XVII^e siècle peut-être) [Ms. 7801, p. 214] (1386).

Suivant le plan qui se trouve à la surintendance, à Versailles, le collège doit être composé d'un grand corps de logis entre deux pavillons. L'aile gauche, bâtie à la place du collège de Tréguier, doit servir de bibliothèque au roi, la moitié du grand bâtiment de logement au principal et boursiers du collège de Tréguier, l'autre moitié aux officiers et boursiers du collège de Cambrai, l'aile droite, en bas de chapelle, au premier de lieu d'expérience pour les lecteurs royaux. Sur la place de Cambrai on bâtit des boutiques au profit du roi.

6. Mémoire relatif au nouveau plan du collège de France, par rapport au collège de Tréguier uni audit collège royal [Ms. 7801, p. 224-225] (1386).

L'ancien plan donnait aux collèges de Tréguier et de Cambrai le grand corps d'hôtel et réservait les ailes au collège et à la bibliothèque royale. Le nouveau plan inverse l'ordre. Dans ces conditions,

le collège de Tréguier demande l'aile gauche pour un grand nombre de raisons qu'énumère le mémoire. Pour la distribution des lieux, il faudrait consulter les officiers du collège.

7. Mémoire que le principal, le procureur et les boursiers du collège de Tréguier uni au collège royal de France, fournissent à M. de Cotte, intendant des bâtiments du roi [Ms. 7801, p. 217-218] (1386).

Ce mémoire demande l'exécution des clauses du contrat du 28 juin 1610 et des conclusions de l'arrêt du Conseil d'État du 27 février 1630 : le roi avait donné à Mansart l'ordre d'exécuter le contrat de 1610; l'architecte cherchait des fonds pour y parvenir quand il mourut. L'exécution de l'arrêt de 1630 est très légitime. Toute la partie du collège royal terminée est bâtie sur l'emplacement du collège de Tréguier. Les professeurs royaux n'ont aucun droit d'y loger. Les gens du collège de Tréguier abandonneraient même les 400 l. qui leur reviennent sur les fonds des bâtiments si on leur laissait tout ce qui est bâti du collège royal à l'exception des classes des lecteurs royaux. Ils consentent à l'échange de la terre à condition de pouvoir construire en face de la place de Cambrai les maisons qu'ils doivent rebâtir pour élargir la rue Saint-Jean-de-Latran.

8. Mémoire du collège de Cambrai au duc d'Antin pour obtenir que la salle du collège de Cambrai ne soit pas réparée au profit des gens de droit [Ms. 7801, p. 238-239] (1386).

Si cependant les gens de droit arrivaient à obtenir cette salle du roi, il faut qu'ils s'engagent, avant d'y toucher pour la reconstruire, à donner au collège un dédommagement qui est précisé.

9. Mémoire pour justifier que la salle de l'École de droit, qui dépendait ci-devant du collège de Cambrai, appartient au roi [Ms. 7801, p. 232-233] (1386).

D'après les stipulations du contrat de 1612, le roi a le droit de faire abattre les bâtiments selon les besoins, sans autorisation. Il paye annuellement 180 l. pour le logement de trois boursiers que

l'on suppose ne pouvoir être logés au collège. Comme le collège en compte six, trois seulement ont droit au logement avec le procureur, le principal et le chapelain. Le reste des bâtiments est au roi qui peut sans consentement nouveau et sans indemnité faire abattre les bâtiments au-dessus de la salle de Cambrai.

10. Mémoire pour le collège de Cambrai [Ms. 7801, p. 234-235] (1386).

Le duc d'Antin prétend que le collège touche indûment 180 l. pour trois boursiers censés habiter en ville et qui logent en réalité au collège. C'est vrai ; mais l'indemnité n'en est pas moins due puisque le corps de bâtiments qu'ils devaient habiter a été détruit. Le procureur et le principal ont dû leur céder leur logement. — Les boutiques que loue le collège n'appartiennent pas au roi. Elles ont été construites à l'aide d'aliénations de rentes. D'après l'acte de 1612, le collège devait continuer à jouir de la salle que « ces messieurs du droit » riches cependant et possédant des écoles rue Saint-Jean-de-Beauvais, ont usurpé sans droit. — Le roi doit au collège 20 ans d'arrérages. Il doit faire les réparations et ne les fait pas. Suit l'énumération et l'emploi des revenus du collège de Cambrai.

11. Mémoire résumant les réclamations du collège de Cambrai et du collège de Tréguier [Ms. 7801, p. 241] (1386).

12. Brouillon de devis des ouvrages de maçonnerie pour la construction du collège royal [Ms. 7801, p. 230-231] (1386).

Note. Malgré les devis, aucun travail ne fut exécuté à la fin du xvii^e et au début du xviii^e siècle. Voy. Lefranc, *op. cit.*, chap. VII.

13. Mémoire des imprimeurs royaux au duc d'Antin relatif à leur logement au collège de France [Ms. 7801, p. 240] (1386).

Ils ont été logés au collège dès François I^{er}. Par complaisance, ils ont prêté leur local aux marchands libraires qui se le sont approprié. Il a fallu trois ordres successifs de Louis XIV pour les déloger, mais les imprimeurs n'ont pas repris la place. Les libraires intriguent auprès du Régent pour l'obtenir de nouveau ; mais les imprimeurs ordinaires de Sa Majesté rappellent que le collège est

destiné aux écoles publiques, aux professeurs royaux et aux imprimeurs royaux.

14. Mémoire pour les imprimeurs et libraires de Paris relatif à leur logement au collège royal de France [Ms. 7801, p. 242-243] (1386).

En 1617, ils obtinrent un logement au collège royal pour leurs assemblées et la visite des livres entrant à Paris. Cette grâce, plusieurs fois renouvelée, fut supprimée en 1673 quand le nombre des professeurs du collège fut augmenté. Ils continuèrent leurs assemblées et visites dans la grande et ancienne salle du collège de Cambrai jusqu'à ce que les professeurs de droit les en aient délogés, en 1679. On leur promit alors un autre logement, mais les guerres firent oublier la promesse. Ils sont contraints, depuis ce temps, de louer une maison. Comme il est question d'achever le collège de France, ils font observer qu'il sera de toute justice de leur accorder un local dans les nouveaux bâtiments. Pendant les guerres, ils ont dû emprunter pour subvenir aux besoins de l'État : ils font gratuitement la police des livres, ce qui les contraint à de lourdes dépenses.

Construction du Louvre.

15. Déclaration du roi du 4 janvier 1624 sur la construction de son château du Louvre [Ms. 7801, p. 9-11] (1433).

A l'avenir, il ne pourra plus être construit de maisons sur les terrains compris dans les plans du Louvre établis sous Henri II. Les vieux bâtiments ne pourront être rétablis, ni ceux qui sont commencés achevés sans le commandement exprès du roi. Des trésoriers seront désignés pour dresser un procès-verbal des bâtiments existants sur l'emplacement desdits plans.

16. Arrêt du Conseil d'État du 20 août 1667, relatif à l'achèvement du Louvre [Ms. 7801, p. 1, 2] (1433).

Il est défendu de construire de nouvelles maisons aux environs de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, rue des Fossés, sur le quai,

et depuis l'encoignure de la rue des Poulies, rue Saint-Honoré, jusqu'au monastère des Feuillants ; il est défendu aussi de réparer celles qui tombent en ruines et qui devront être vendues au roi après estimation d'experts.

17. Alignement et recolement opérés le 27 août 1697 entre Sa Majesté et le sieur et damoiselle Paulmier, par les architectes jurés François Doussot pour le roi et Jacques Mazière pour le sieur et damoiselle Paulmier, d'un mur mitoyen séparant le magasin des marbres de Sa Majesté, rue Saint-Nicaise, d'avec le principal corps de logis et la cour desdits sieur et damoiselle Paulmier [VI] (2389).

18. Soumission du s^r Paulmier et de sa femme pour une écurie, remise de carrosse et petit corps de logis qu'ils ont fait construire au derrière de leur maison, rue Saint-Nicaise, le 12 septembre 1698 [VI] (2389).

Les bâtiments nouveaux n'ont pu être construits qu'avec l'autorisation de Villacerf, la rue Saint-Nicaise étant comprise dans les terrains réservés au Louvre. L'autorisation a été accordée en échange de l'engagement des propriétaires de n'exiger aucune indemnité nouvelle si le roi achetait leurs deux maisons.

Note. La rue Saint-Nicaise fut en effet expropriée en partie. On lit dans Saint-Victor, *Tableau historique de Paris* (1808-1810), t. I : « Une partie de cette rue a été démolie pour la construction de la galerie septentrionale du Louvre..... »

19. Copie de la soumission du s^r Thouin pour une petite maison qu'il a fait construire au bureau des carrosses de la suite de la Cour, rue Saint-Nicaise, le 20 septembre 1698 [VI] (2389).

La rue Saint-Nicaise se trouvant comprise dans les plans d'achèvement du Louvre, le sieur Thouin n'est autorisé à construire qu'à condition de s'engager à ne réclamer aucune indemnité pour le nouveau bâtiment si le roi venait à acheter sa maison.

20. État et estimation de plusieurs maisons appartenant au roi, à Paris, quartier du Louvre [V] (2183).

Ces maisons sont situées sur le terrain prévu pour l'achèvement du Louvre. Il y en a quatre rue Saint-Vincent, évaluées à 18.000 l.,

11.000 l., 14.000 l., 5.000 l.; deux rue Saint-Honoré, évaluées à 5.000 et 8.000 l.; trois rue du Chantre, évaluées à 12.000 l., 8.000 l., 6.000 l.; deux rue Froidmanteau, évaluées à 6.000 l. et 4.000 l.; une rue de Beauvais, évaluée à 3.000 l.; cinq rue Champfleury, évaluées à 4.000 l., 10.000 l., 3.000 l., 6.000 l., 3.000 l.; une au bout du cul-de-sac des Prêtres de l'Oratoire, évaluée à 40.000 l.; une rue du Coq, évaluée à 9.000 l. — Les noms des locataires, les charges et impositions qui grèvent les maisons sont indiqués.

Note. Le plan auquel se rapportait cette pièce et que signalent des notes marginales n'est pas dans les papiers de R. de Cotte.

21. Extrait de l'estimation des maisons appartenant au roi dans l'enceinte du dessin du Louvre, louées au profit de Sa Majesté [V] (2183).

Estimation de trois maisons rue du Chantre, une rue Froidmanteau, deux, rue Saint-Honoré, une rue Saint-Vincent. Des prix (sans doute de location) sont marqués dans les marges, au crayon. Les locataires sont Coysevox, Legrand, la veuve Touvelle, Cassin, Vivien, Lereiste, Roze serrurier.

Tuileries et Champs-Élysées.

22. Arrêt du Conseil d'État du 10 février 1664, relatif aux maisons adossées aux murs du palais des Tuileries et aux bâtiments faits sur les murs desdits palais et jardins, et sur l'alignement du gros pavillon du côté de la grande écurie [Ms. 7801, p. 3 et 4] (1433).

Les propriétaires devront démolir leurs bâtiments et retirer leurs matériaux dans le délai d'un mois à dater de la signification de l'arrêt, le roi voulant parfaire son palais, et l'autorisation de bâtir n'ayant été accordée qu'à condition de rendre la place en cas de continuation dudit palais. — A la fin de la pièce, signification de l'arrêt au sieur Mitton, conseiller du roi, trésorier de l'extraordinaire des guerres, en son domicile, dans la maison dont il est propriétaire sur l'alignement du gros pavillon.

23. Mémoire pour accompagner le plan du palais des Tuileries. Le 8 novembre 1700 [VI] (non num.).

24. État des baraques qui sont établies dans la place du Carrousel, à Paris, avec le nom de ceux qui les occupent et ce qu'ils payent [VI] (2383).

Le total du produit annuel de ces baraques est de 664 l. 8 s. — A la fin de la pièce, on lit : « Je donne à M. l'abbé Boiseau (?) pour distributions à mes gens de livrées, les mêmes baraques que M. le duc d'Antin avait accordées aux siens pour en recevoir les loyers à commencer du premier janvier 1737. — Le cardinal Fleury. »

25. Arrêt du Conseil d'État du 14 juillet 1667, relatif à l'estimation des terrains, derrière le palais des Tuileries, jusqu'à Chaillot [Ms. 7801, p. 7 et 8] (1433).

Cette estimation est ordonnée, les propriétaires n'ayant pas représenté les titres en vertu desquels ils jouissent des terres et les baux faits depuis 15 ans, malgré l'arrêt du 28 avril.

26. Arrêt du Conseil d'État du 24 août 1667, relatif aux terres sises derrière le jardin des Tuileries jusqu'à la montagne de Chaillot et depuis le bout du cours la Reine jusqu'au Roule [Ms. 7801, p. 5 et 6] (1433).

Défense aux propriétaires, détenteurs ou fermiers de labourer et ensemercer lesdites terres, le roi ayant résolu de les planter d'avenues d'arbres pour l'embellissement des Tuileries et ayant enjoint déjà, par arrêt des 28 avril et 16 juillet 1667, à tous les détenteurs de représenter leurs titres.

27. Procès-verbal d'arpentage et estimation des maisons, marais et autres héritages que le roi veut acquérir pour l'augmentation des plants d'arbres des Champs-Élysées [V] (1617).

Assistaient aux opérations Robert de Cotte, Hennin, La Motte, Gabriel, Mollet, Desgotz, intendants et contrôleurs généraux des Bâtiments, assistés de Delépine, architecte expert, et de Dubois, géographe et arpenteur ordinaire du roi. Le prix d'expropriation, les indemnités aux locataires sont prévus.

Plans 1615. Plans du cours la Reine et des Champs-Élysées, avec partie du faubourg Saint-Honorié. — 1616. Autre plan idem, coté et chiffré. — 2353. Plan d'un projet de place à l'entrée des Champs-Élysées. — 2354 à 56. Plans et élévations de l'entrée des Champs-Élysées. — 2357-2358. Plans généraux des Tuileries et des Champs-Élysées. — 2359. Élévation d'un autre projet pour l'entrée des Champs-Élysées. — 2379. Plan d'une partie de la ville de Paris du côté des Champs-Élysées.

Notes. Les Champs-Élysées ou Grand Cours furent pour la première fois plantés d'arbres en 1670. Ils se régularisèrent petit à petit. En 1723, d'Antin les fit replanter presque complètement ainsi que le cours la Reine où « il fit la cérémonie de replanter lui-même le premier de ces arbres et attendit que les autres le fussent, ce qui fut exécuté en trois heures de temps. » Ces acquisitions de maisons se rapportent certainement à tout le plan que le duc avait entrepris de réaliser dans ce coin de Paris auquel il s'intéressait particulièrement. Comme on le verra par la pièce suivante, les plans exécutés par d'Antin avaient été déjà conçus par Colbert quand il planta d'ormes le Grand Cours.

28. Procès-verbal d'arpentage et d'estimation des terres, prés et marais, maisons que le roi veut acquérir pour l'augmentation des plants d'arbres des Champ-Élysées, et ce, depuis le cours la Reine jusqu'au grand égout de Chaillot, suivant l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi du quatorze juillet mil six cent soixante sept, sous Monsieur le Marquis de Colbert [V] (1617).

Les terres appartenant à 15 propriétaires ont une superficie de 65 arpents 15 perches et sont estimées 139.435 l. Étaient présents aux opérations Robert de Cotte et Lassurance, de Cotte fils, de La Motte, Gabriel, Mollet, Desgotz, intendants et contrôleurs généraux des Bâtiments, de Lespée, expert, et Jacques Dubois, géographe et arpenteur ordinaire des Bâtiments. A la fin de la pièce, « Récapitulations des quantitez et évaluations des sommes contenues en cest Estat ».

29. Autre procès-verbal d'arpentage et d'estimation de terres en face du jardin et du palais des Tuileries et Champs-Élysées [V] (1617).

Assistaient aux opérations Robert de Cotte, Delauvergne, de La Motte, Gabriel, Mollet, Desgotz, intendants et contrôleurs généraux des Bâtiments, assistés de Matis, géographe et arpenteur ordinaire des Bâtiments. Les terres appartiennent à 19 propriétaires et sont évaluées à 91.937 l. A la fin de la pièce : « Récapitulation des sommes... »

30. Extrait des terres de plusieurs particuliers à prendre dans les Champs-Élysées [V] (1617).

Composé d'articles pris dans les deux pièces précédentes et concernant les terres de 17 propriétaires, évaluées à 148.393 l.

31. Procès-verbal de visite, d'arpentage et d'évaluation par R. de Cotte et de l'Espine d'une maison appartenant à l'hôpital des Enfants trouvés, située faubourg Saint-Honoré et rue de l'Abreuvoir, au devant des allées des Champs-Élysées. Du 15 mars 1717 [V] (1617).

La superficie est de 85 toises environ; l'évaluation de 7.430 l. est rectifiée en marge 7.810 l.

Note. La pièce 29 indique pour la valeur de cette maison 8.173 l.

32. Acte de location consentie par le sieur J.-L. Duplessis, valet de chambre du duc d'Antin à Thomas Trophi, pâtissier du duc d'Orléans, d'une place attenante à la maison de Trophi à l'entrée des Champs-Élysées, pour y faire planter des arbres et en disposer pendant neuf ans moyennant 225 l. l'an [VI] (non num.).

Le bail sera annulé si le roi reprend la terre pendant ce temps. La propriété des arbres et autres ajustements et accommodements qu'il aura apportés restera naturellement au locataire. En marge on lit : « Le bail résilié du jour de la mort du sieur Duplessis. »

Pont Royal.

33. Devis des ouvrages nécessaires pour la construction du pont de pierre que le roi a ordonné de faire sur la rivière de Seine, à Paris, vis-à-vis le milieu du gros du pavillon du bout du palais des Tuileries, suivant les plans et élévations qui en ont été faits par l'ordre de Sa Majesté MDCLXXXV (Pièce imprimée) [II] (941).

Notes manuscrites dont l'écriture semble de R. de Cotte. Les plus importantes indiquent les prix des différentes parties de la construction. Une note finale accorde au sieur Gabriel l'entreprise du pont, soit pour une somme globale de 677.000 l., soit, au détail, selon la

qualité des matériaux et de l'exécution. Dans le cas du prix global, une somme de 30.000 l. sera défalquée en tout ou en partie si l'on supprime les pilotis ou si on n'en met que quelques-uns.

Plans 940. Trois différents projets pour le Pont Royal à Paris, — 942-43. Autre dessin pour le même pont.

Notes. Le Pont Royal remplaça en 1685 le pont de bois, dit pont Rouge en raison de sa couleur et enlevé en 1684 par les glaces. Mansart et Gabriel dirigèrent d'abord les travaux. Ce Gabriel, Jacques II, fils de Maurice, né en 1637, fut architecte du roi et contrôleur général des Bâtiments de Sa Majesté, arts et manufactures de France. Il construisit Choisy avec Fr. Mansart pour la Grande Mademoiselle et mourut en 1697 (*Lance, Dict. des architectes*, I, p. 281-282). Devant les difficultés que l'on rencontra dans la construction du pont on fit venir de Maestricht le frère François Romain qui, en 1684, avait construit le pont de Maestricht et qui réussit le Pont Royal.

Place Dauphine.

34. Ordre du roi enjoignant aux propriétaires des maisons de la place Dauphine, depuis le Pont Neuf jusqu'à la porte Neuve du Palais, rue de Harlay, et d'un quai à l'autre, de laisser le porteur lever des plans, visiter leurs maisons et de lui montrer leurs baux. Fait à Versailles le 13 juin 1685 [VI] (2564).

Plans 1754. Projet pour une place vis-à-vis le cheval de bronze du Pont Neuf où est figuré un plan de piédestal. — 2564. Plan de la place Dauphine.

35. Noms des propriétaires à qui appartiennent les maisons de la place Dauphine [VI] (2564).

36. Noms des propriétaires et des maisons sises tant sur le quai des Morfondus qu'à gauche en entrant dans la place Dauphine, au côté du Pont Neuf [VI] (2564).

37. État des maisons qu'il convient de démolir pour faire l'ouverture de la place Dauphine, suivant le dessin présenté à Mgr de Louvois [VI] (2564).

Il faut abattre 20 maisons, 10 de chaque côté, quai des Orfèvres, des Morfondus ou place Dauphine. Elles valent l'une dans l'autre 30.000 l. Le total est donc de 600.000 l. Détail desdites maisons.

38. Mémoire des maisons à abattre, tant dans la place Dauphine et rue de Harlay que sur le quai des Orfèvres et celui des Morfondus pour faire une place, vis-à-vis le cheval de bronze [VI] (2564).

Description des maisons et indication de leur valeur.

Canal Saint-Maur.

39. Acte de société fondée entre Raphaël de la Bordasle d'Anglure, Ange Le Normant, conseiller secrétaire du roi, greffier en chef du grand conseil, Jean Parayre, aussi conseiller secrétaire du roi, Perrotin de Beaumont, aussi conseiller secrétaire du roi, conservateur des hypothèques, Clair Adam, aussi conseiller secrétaire du roi, Thibault Cadot, conseiller du roi en sa Cour des Monnaies, Robert de Cotte, architecte ordinaire des Bâtiments de Sa Majesté, et Nicolas Bardou, conseiller du roi, receveur des amendes et épices des juridictions royales de Baillac l'Isle et Rabastin. à l'effet d'entreprendre l'exécution d'un canal depuis Saint-Maur jusqu'à Paris. Du 12 janvier 1690 [II] (750).

Cet acte donne des détails sur le canal, sur le profit qu'on en peut tirer et les conditions de l'association.

40. Mémoire contenant l'explication des facultés et avantages que le canal navigable proposé à faire (de Saint-Maur à Paris) causera à la ville de Paris, à la France et à toute l'Europe, et sur lequel Mémoire les patentes du privilège demandé à Sa Majesté doivent être dressées et contenir leur substance, à l'effet d'être imprimées à l'édification du public et du commerce général... [II] (750).

Entre autres choses, il faut relever dans ce mémoire le projet d'établissement de fontaines d'eau pure prise au canal et communiquant avec les maisons, ce qui dispensera de boire l'eau de Seine polluée, l'emploi de ladite eau au nettoyage des rues, l'idée de créer de grands dépôts de marchandises et de grands hôtels qui donneront beaucoup d'activité au commerce, comme à Dantzic, Lubec, Brême, etc. Chaque nation aurait son hôtel et son magasin.

41. Mémoire relatif à l'utilité du canal de Saint-Maur à Paris, aux conditions dans lesquelles on peut l'entreprendre, aux profits que l'on peut en tirer [II] (750).

*Les Invalides.***42. Énumération et prix des chapiteaux de l'église des Invalides (commandes de 1691) [V] (1709).**

Il y a 65 chapiteaux pilastres réglés à 60 l. et 8 chapiteaux colonnes réglés à 120 l. Les autres chapiteaux pilastres ont été réglés à 55 l. Les 32 chapiteaux corinthiens des chapelles ont été payés 160 l. pièce.

Plans 1670. Plan général de l'hôtel royal des Invalides. — 1671. Plan de l'église dudit hôtel avec un projet de quatre pavillons et deux ailes circulaires avec galeries formant une cour pour arriver à ladite église. — 1672. Élévation en perspective dudit projet. — 1673. Plan en grand de ladite église coté. — 1674-75. Autre plan de ladite église où sont marqués les compartiments du pavé de marbre. — 1676. Plan de ladite église, au-dessus du premier ordre d'architecture. — 1677. Autre plan idem. — 1678. Plan des fondations de l'église des Invalides. — 1679. Plan de ladite église et du dôme. — 1680. Élévation d'une partie du dôme. — 1681. Plan particulier de la partie du dôme. — 1682. Plan du maître-autel, coté. — 1683 à 1685. Différents plans du dôme de ladite église. — 1686-87. Plan du logement des Pères de Saint-Lazare aud. hôtel des Invalides. — 1688-89. Plan du rez-de-chaussée et du premier étage. — 1690. Coupe de la charpente dudit dôme. — 1691. Coupe dudit dôme sur sa longueur. — 1692. Coupe idem sur sa largeur. — 1693. Coupe d'une des chapelles de ladite église. — 1694. Autre coupe idem. — 1695. Élévation de la lanterne dudit dôme. — 1696. Élévation de la croix au-dessus de ladite lanterne. — 1697. Dessin des orgues de ladite église. — 1698. Élévation de ladite église par un des côtés. — 1699. Dessin des fers des croisées pour la face. — 1700. Profil desdits fers. — 1701 à 1706. Dessins différents pour les grandes croisées de ladite église des Invalides. — 1707. Dessins de quatorze figures posées dans les chapelles de ladite église avec le nom des sculpteurs qui les ont travaillés et le mémoire des marbres employés à cet effet. — 1708. Dessin de différents bas-reliefs pour ledit dôme (ce numéro se compose de 28 pièces). — 1711. Dessin de la figure du roi sur un piédestal pour être placé dans la cour de l'hôtel des Invalides. — 1714. Plans des boucheries dudit hôtel. — 1715. Profils desdites boucheries. — 1716-1717. Plan général dudit hôtel et de ses environs, avec nouvelles rues de la Grenouillère et du Pré aux Clercs et l'état d'arpentage à ce sujet. — 1719 à 1721. Autre plan idem sur lequel est un projet de jour pour communiquer de la chaussée du bout du jardin des Tuileries à la rue faubourg Saint-Germain.

Note. Voir numéros 68, 73, 86. Pour tous les papiers des Invalides, voir J. Guiffrey, *Comptes des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV*, t. III et IV passim.

43. 1^o Liste des sculpteurs chargés d'une médaille et d'un intervalle de mosaïque au piédestal du dôme des Invalides, à 500 l. chaque. 2^o Liste des sculpteurs chargés des panaches du dôme, à 1.000 l. [V] (1709).

Notes. Les médailles représentent Clovis, Dagobert, Pépin le Bref, Charlemagne, Louis le Débonnaire, Charles le Chauve, Philippe-Auguste, saint Louis, Louis XII, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV.

44. Devis de Mazeline pour un des groupes de patriarches des angles extérieurs de la grande église des Invalides. Du 19 juillet 1698 [V] (1709).

Il demande 1.200 l., non compris le modèle, la pierre et la pose.

45. Devis d'Hurrelle pour le même travail : 20 juillet 1698 [V] (1709).

Il demande 1.200 l.

46. Devis de Van Clève pour le même travail [V] (1709).

Il demande 1.600 l. pour le groupe de David recevant l'épée des mains d'Abimélec et de Gédéon, haut de 16 pieds avec attributs, modèle, pierre et pose non compris.

47. Devis de Flamen pour le même travail [V] (1709).

Il demande 1.500 l.

48. Devis de Coustou pour le même travail. 22 juillet 1698 [V] (1709).

Il demande 1.500 l. y compris le modèle mais sans la pierre et la pose.

49. Devis de Slodtz pour le même travail [V] (1709).

Il demande 1.600 l. y compris le modèle.

50. Devis de Poulthier pour le même travail [V] (1709)

Il demande 1.600 l.

51. Devis de Raon pour le même travail [V] (1709).

Il demande 1.600 l.

52. Devis de Dedieu pour le même travail. Le 22 juillet 1698 [V] (1709).

Il demande 2.000 l.

53. Devis de Granier pour le même travail [V] (1709).

Il demande 2.000 l.

54. Devis de Vigier pour le même travail [V] (1709).

Il demande 2.000 l.

55. Devis de Legros pour le même travail [V] (1709).

Il demande 2.100 l.

56. Devis de Jouvenet pour le même travail. Le 25 juillet 1698 [V] (1709).

Il demande 2.000 l.

57. Devis de Prou pour le même travail [V] (1709).

Il demande 1.800 l.

58. Devis de Huilot pour le même travail [V] (1709).

Il demande 1.650 l.

59. Devis de Barrois pour le même travail [V] (1709).

Il demande 1.500 l.

60. Extrait des prix donnés par les sculpteurs pour chacun des quatre groupes de pierre de Saint-Leu représentant des patriarches, pour mettre aux quatre angles, en dehors de la grande église des Invalides, par le haut. Le roi fournira la pierre, la posage et les échafauds [V] (1709).

61. Billet de [nom illisible] à M. Desgodets [V] (1709).

La pierre a été fournie aux sculpteurs travaillant aux Invalides.

62. État du cube des marbres de blanc veiné de bleu turquoise qu'il faut pour la construction du piédestal de la figure pédestre de Louis XIV aux Invalides [V] (1713).

Le total s'élève à 87.725 l.

Note. Cette statue ne fut jamais élevée. — Pour les plans et dessins, voir n° 42. Sur un dessin (n° 1711) au-dessous d'une inscription illisible on lit 1724, ce qui date ce devis et les trois suivants.

63. Devis des sculptures de bronze nécessaires au piédestal de la statue pédestre de Louis XIV dans la cour des Invalides [V] (1713).

Ces sculptures se composent de deux armoiries du roi avec décorations, de quatre consoles sous la corniche avec des têtes, de chutes de laurier et de festons, de quatre encoignures enveloppées d'une grande feuille d'acanthé, avec des rouleaux et rinceaux de chaque côté, de deux figures représentant des Vertus héroïques avec leurs attributs. Le devis s'élève à 82.000 l.

64. Mémoire ou devis de ce que coûteront les ouvrages de sculpture en bronze faits pour le service du roi par Guillaume Coustou, sculpteur ordinaire du roi [V] (1713).

Ces ouvrages de bronze doivent servir de monument au piédestal d'une figure pédestre de Louis XIV, qui doit être posée aux Invalides. Coustou demande 114.000 l.

Note. On se souvient que Coustou exécuta le même travail pour la statue de Louis XIV, place Vendôme, dont le piédestal était resté sans décoration depuis 1699 (voy. Boislesle, *La place des Victoires et la place Vendôme*, Nogent-le-Rotrou, 1899, in-8).

65. Détail de la dépense à faire pour le piédestal de la figure pédestre de Louis XIV que le roi désire faire placer dans la grande cour de l'hôtel royal des Invalides [V] (1712).

La maçonnerie, les substructions et le transport de la statue de Versailles à Paris reviennent à 14.932 l., les marbres blancs veinés de bleu turquin pour la construction du piédestal y compris la taille et la pose à 83.725 l., la sculpture en bronze à 88.000 l.

Note. Le prix du transport de la statue de Versailles à Paris indique que la statue existait déjà.

Pièces qui se trouvent dans le Recueil : de Cotte, Dôme des Invalides, t. II — Estampes (Hc 14 a).

66. Mémoire des marbres blancs statuaires qui sont nécessaires pour les quatorze figures des chapelles du dôme de l'hôtel royal des Invalides (1707).

Dans la chapelle de la Vierge : la Vierge ; dans la chapelle opposée : sainte Thérèse ; dans la chapelle saint Augustin : saint Augustin, saint Alype, sainte Monique ; dans la chapelle saint Jérôme : saint Jérôme, sainte Eustochie, sainte Paule ; dans la chapelle saint Grégoire : saint Grégoire, sainte Émilienne, sainte Sylvie.

Note. Pour les dessins, voir n° 42.

67. Commande à Bonvallet, Sainte-Marie, Varin le Jeune de douze dessus de croisées, à 35 l. chaque [p. 18 verso] (1708).

A Versailles, le 30 janvier 1691. — De Villacerf.

Note. Cette commande et les suivantes sont en marge ou au verso des dessins même.

68. Commande à Boutet, Du Four et Dedieu de la sculpture de vingt-quatre chapiteaux, à 155 l. pièce [p. 18 verso] (1708).

A Versailles, le 30 janvier 1691. — De Villacerf.

69. Commande à Cornu de la sculpture des ornements de dix arcs doubleaux, six en pierre tendre, quatre en pierre dure, à 550 l. pièce [p. 18 verso] (1708).

A Versailles, le 30 janvier 1691. — De Villacerf.

70. Commande à Guyot et aux deux Mazière de quarante-huit consoles, à raison de 12 l. pièce [p. 18 verso] (1708).

A Versailles, le 30 janvier 1691. — De Villacerf.

71. Commande à Magnière, Lespingola, Legros, Dedieu d'un des quatre Évangélistes des panaches, à raison de 1.800 l. pièce [p. 19 verso] (1708).

A Versailles, le 30 janvier 1691. — De Villacerf.

Inventaire de R. de Cotte.

72. Commande à Hurltel, Poulter, Legros, Cornu, Granier, Rayol d'un, et à Mazière l'ainé de deux Pères de l'Église, à 400 l. pièce [p. 19 verso] (1708).

A Versailles, le 30 janvier 1691. — De Villacerf.

73. Commande à Jouvenet l'ainé, Varin, Langlois, de la sculpture de soixante-cinq chapiteaux réduits, à 60 l. chaque [p. 21 verso] (1708).

A Versailles, le 30 janvier 1691. — De Villacerf.

74. Commande à Rayol de deux dessus du grand vitrail, à raison de 750 l. pièce [p. 22 recto] (1708).

A Versailles, le 30 janvier 1691. — De Villacerf.

75. Commande à Mazeline des deux dessus du vitrail du sanctuaire, à 400 l. chaque [p. 23 verso] (1708).

A Versailles, le 30 janvier 1691. — De Villacerf.

76. Commande à Flamand des sculptures du fond du sanctuaire, pour 800 l. [p. 23 verso] (1708).

A Versailles, le 1^{er} juin 1690. — De Villacerf.

77. Commande à Doisy et Goy de la sculpture des armes du roi sur la grande porte du dedans de l'église pour 690 l. [p. 24 verso] (1708).

A Versailles, le 30 janvier 1691. — De Villacerf.

78. Commande à Legros et à Lespingola de trois, à Granier d'une des quatre niches entre les colonnes, sous les tribunes, servant de passage aux chapelles, pour 850 l. pièce [p. 25 verso] (1708).

« Les sculpteurs ne toucheront point aux figures du milieu sans un ordre exprès de M. Girardon qui réglera la chose avec M. Mansard. » A Versailles, le 30 janvier 1691. De Villacerf.

79. Commande à Van Clève et à Magnière de deux, à Slodtz, Legros, Lespingola, Hurltel d'un des huit bas-reliefs de l'église au dessus de la porte des chapelles, à raison de 1.200 l. pièce [p. 26 verso] (1708).

A Versailles, le 30 janvier 1691. — De Villacerf.

80. Commande à André et à Carlier de huit dessous de plafonds et de la clef pendante en forme de cul de lampe au passage des chapelles, à raison de 90 l. pièce [27 verso] (1708).

A Versailles, le 30 janvier 1691. — De Villacerf.

81. Devis de Boutet et Guyot pour les sculptures des petites calottes en pierre dure des petites chapelles [28 recto] (1708).

Prix de chaque calotte, 648 l., l'architecture, les modèles et les échafauds à la charge du roi.

82. Commande à Chauveau et Goupy, Le Grand et Briquet, Taupin et Lalande, Maubeuge et Hanard des corniches des quatre chapelles, sous la conduite de Jouvenet l'ainé qui donnera les modèles [29 verso] (1708).

A Versailles, le 30 janvier 1691. — De Villacerf.

83. Rectification à la commande précédente [p. 30 verso] (1708).

84. Commande à Raon, Coustou, Jolly et Flamand de trois chacun et à Martin et Poutier de chacun deux des seize dessous des croisées des chapelles, à 400 l. pièce [p. 31 recto] (1708).

A Versailles, le 30 janvier 1691. — De Villacerf.

85. Commande à Barrois de seize des dessus de vitraux, à raison de 75 l. chaque [p. 31 verso] (1708).

A Versailles le 30 janvier 1691. — De Villacerf.

86. Commande à Drouilly, Dedieu, Jouvenet l'ainé et Boutet de six des vingt-quatre chapiteaux réduits des chapelles, à raison de 160 l. par chapiteau [p. 32 verso] (1708).

A Versailles, le 30 janvier 1691. — De Villacerf.

87. Commande à Doisy et Lefébure de quatre dessus de porte au derrière des tribunes, à 450 l. [p. 33 recto] (1708).

A Versailles, le 30 janvier 1691. — De Villacerf.

88. Commande à Lefébure et Rousselet de cinq, à Prous-Bourderel (?) et Renard de deux des douze dessus de niche des chapelles, à 450 l. chaque [p. 36 recto] (1708).

A Versailles, le 30 janvier 1691. — De Villacerf.

89. Description de la nouvelle église des Invalides [Ms, 7801, p. 12 à 35] (1710).

Signée J. F. F. De 22 pages.

Note. C'est le texte manuscrit de l'édition de 1702 de la *Description des Invalides* de Félibien. Le manuscrit de l'édition de 1706, signé J.-J. Félibien, de 45 feuillets, se trouve à la bibliothèque de Rouen. Ms. 334.

90. État d'arpentage des maisons, jardins, clos, terres, prés et marais de plusieurs héritages, sis au pourtour de l'hôtel royal des Invalides jusqu'à la rivière, pour servir au projet des rues de Bourgogne, de Bourbon, de l'Université et de Babylone et des avenues proposées au pourtour dudit hôtel depuis la rivière jusqu'à la rue de Sèvres, mesuré par Dubois arpenteur du Roi, à raison de 18 pieds pour perche et 100 perches pour arpent. Le tout coté et chiffré suivant la carte qui en a été faite [V] (1717).

Le total général du terrain arpenté est de 54 arpents 27 perches $\frac{1}{4}$.

91. Arrêt du Conseil d'État concernant les nouveaux plants d'arbres des environs des Invalides, du 26 mars 1720. (Pièce imprimée) [V] (1718).

92. Autre exemplaire de la même pièce [V] (1718).

93. Autre exemplaire de la même pièce [V] (1718).

L'Observatoire.

94. Explication des lettres marquées sur le plan souterrain, derrière l'Observatoire, fait par le sieur Roze en janvier 1691 [V] (1723).

Plans 1722. Plan des carrières sous le bâtiment de l'Observatoire. — 1731-32. Plan des routes au-dessous du ciel des carrières et plan des fondations des bâtiments de l'Observatoire.

Notes. On lit dans les notes de Cl. Perrault, recueillies par Ch. Perrault et publiées par P. Clément, *Lettres, instructions, mémoires de Colbert*, t. V, p. 515, en note : « La résolution de bâtir l'Observatoire sur un terrain proche de la fausse porte Saint-Jacques ne fut pas plutôt prise qu'il se trouva une grande difficulté à son exécution. Le terrain était creux par-dessous par de grandes carrières... Cependant, comme il n'y allait que de la dépense de remplir ces carrières de maçonnerie aux endroits où l'édifice serait planté, on passa outre : on trouva même que cette rencontre était heureuse parce que cela donnerait des lieux souterrains où l'on pourrait faire plusieurs expériences pour la physique et la mathématique. »

95. Mémoire pour l'eau qui entre au petit regard de l'acqueduc d'Arcueil dans le clos de l'Observatoire, suivant le plan ci-joint. 22 mars 1694 [V] (1726).

A la fin on lit : « Il serait nécessaire dans quelque temps qu'il y aura moins d'eau d'oster les sables et bourbes en quelques endroits en dedans du clos de l'Observatoire pour donner à cette eau plus d'écoulement. Ce 22 mars 1694. D'Orbay. »

Plan 1725. Plan de la masse dudit bâtiment. (Ce titre est faux. Le plan 1725 se rapporte bien à cette pièce. Il est signé d'Orbay et daté du 22 mars 1694.)

Notes. Le clos de l'Observatoire était sans doute le terrain limité par le mur de clôture construit sur l'ordre de Colbert en 1668 (voy. C. Wolf, *Histoire de l'Observatoire de Paris, de sa fondation à 1793*, Paris, 1902, in-8, p. 10).

96. Mémoire pour accompagner le plan des logements de l'Observatoire en mai 1745 [V] (1733).

Plans (se rapportant en général à l'Observatoire) 1724. Plan du terrain de l'Observatoire avant la construction dudit bâtiment. — 1727. Plan général de l'Observatoire et de ses environs. — 1728-29. Plan idem avec les murs de clôture. — 1730. Élévation et perspective de l'Observatoire. — 1734. Premier plan du rez-de-chaussée, plus bas que la grande terrasse. — 1735. Second plan du rez-de-chaussée, au droit de la grande terrasse. — 1736. Troisième plan du grand étage. — 1737. Quatrième plan au droit de la terrasse au-dessus du bâtiment idem. — 1738. Profil dudit bâtiment, coupé du midi au septentrion. — 1739. Profil de deux tours du couchant au levant. — 1740. Profil par le milieu du septentrion au midi. — 1741. Profil dudit bâtiment, coupé de la tour du levant à celle du couchant. — 1742. Élévation dudit bâtiment du côté du septentrion. — 1743. Élévation dudit bâtiment du côté du levant. — 1744. Élévation idem du côté du midi. — 2708. Plan général de l'Observatoire.

Note. Nous n'avons pu retrouver à quel plan en particulier se rapporte la pièce 96.

Maître-autel de Saint-Jean-en-Grève.

97. Devis des ouvrages de maçonnerie pour la construction de l'autel de Saint-Jean-en-Grève que Messieurs les Marguilliers veulent faire bâtir suivant les dessins qui en ont été faits par M. de Cotte, intendant des Bâtimens du roi et architecte de Sa Majesté. 1700 [II] (520).

Les travaux sont minutieusement énumérés mais le prix est laissé en blanc. En marge on lit 4.400 l.

Plans 519. Plan et élévation du maître-autel de Saint-Jean-en-Grève à Paris. — 520. Profil dudit autel.

Notes. Quoiqu'on lise sur le plan 519 l'indication suivante signée de Mansart : « J'ay veu et examiné le présent dessein pour le maistre autel de la paroisse de Saint-Jean-en-Grève que j'ay trouvé bien pour estre exécuté. Fait à Paris, ce vingt septième juillet 1700, » ce maître-autel ne fut cependant pas exécuté sur les plans de R. de Cotte, mais en 1724 sur ceux de Blondel. — L'église Saint-Jean, d'abord chapelle baptismale de la paroisse Saint-Gervais, fut érigée en paroisse en 1212, et agrandie en 1255, 1326 et 1735. Supprimée en 1790, elle fut en partie démolie quelques années plus tard.

98. Devis des ouvrages de sculpture et marbre pour le maître autel de Saint-Jean-en-Grève que Messieurs les Marguilliers désirent faire construire suivant les dessins de M. de Cotte... [II] (520).

Les travaux sont énumérés et les prix indiqués en marge au crayon.

99. Devis des sculptures de marbre pour le maître autel de Saint-Jean-en-Grève..... [II] (520).

Le total s'élève à 6.794 l.

Quartier Saint-Germain-des-Prés et projets pour l'hôtel des Mousquetaires.

100. Arrêt du Conseil d'État du roi relatif au quartier Saint-Germain-des-Prés et au quai de la Grenouillère, 18 octobre 1704. (Pièce imprimée.) [III] (1044).

Le rempart planté d'arbres destiné à former la nouvelle enceinte de Paris au quartier Saint-Germain-des-Prés sera continué en ligne droite depuis la rivière jusqu'à la rencontre au point milieu de la rue de Varennes. Le quai de la Grenouillère sera continué en ligne droite de 10 toises de large depuis le pont Royal jusqu'à la rencontre du rempart.

Plans 2648. Plan du quai de la Grenouillère et des rues avoisinantes. — 2663-64. Plan du quai de la Grenouillère et des rues avoisinantes.

Notes. Après la construction du Pont Royal, on fit une refonte complète du quartier du bord de l'eau, rive gauche, entre le pont des Saints-Pères et l'extrémité de la rue de Bourbon, comme le montrent les pièces suivantes. Boucher d'Orsay était à ce moment prévôt des marchands : c'est alors que le quai prit le nom de quai d'Orsay. — Cet arrêt a été réimprimé en partie dans Duplomb : La rue du Bac, 1894, in-8, p. 98.

101. Arrêt du Conseil d'État qui ordonne la perfection du quartier Saint-Germain-des-Prés, la construction du quai d'Orsay, de l'hôtel des Mousquetaires de la première compagnie de garde de Sa Majesté, l'ouverture des rues de Bourgogne et autres, remparts et plants d'arbres depuis la rue de Varennes jusqu'à celle du Cherche-Midi, la construction de fontaines en différents endroits et l'imposition de contributions sur les propriétaires des maisons du faubourg Saint-Germain, tant pour la partie des dépenses à faire que pour être déchargés de la contribution à l'entretien et ustensiles du nouvel hôtel des Mousquetaires. Du 23 août 1707. (Pièce imprimée) [III] (1044).

Notes. C'est au moment de la refonte du quartier qu'on songea à reconstruire l'hôtel des Mousquetaires. Piganiol (*Description de Paris*, éd. de 1742, VII, p. 296), rapporte les incidents et les difficultés que souleva ce projet. Pour comprendre les pièces suivantes, il faut reproduire ici toutes les indications qu'il donne, malgré leur longueur :

« Dans cette même rue (rue de Beaune) est aussi l'*Hôtel de la première Compagnie des Mousquetaires du Roi*, bâti dans l'endroit ci-devant nommé la *Halle Barbier* et isolé entre les rues de Beaune, de Verneuil, du Bac et de Bourbon. Cet hôtel se trouvoit en si mauvais état que sur la représentation du Prévôt des Marchands et des Échevins de la Ville de Paris il intervint un Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 7 Août 1707, par lequel Sa Majesté ordonna qu'il seroit construit un nouvel Hôtel pour le logement de ladite compagnie, sur le Quai d'Orsay, près le Pont Royal, en face de la rivière de Seine. Les difficultés qui se trouvaient à faire l'acquisition du terrain firent suspendre ce dessein. Cependant la caducité de l'Hôtel ayant augmenté à un point de dépérissement, Sa Majesté, par Arrêt de son Conseil du 21 May 1715, permit au Prévôt des Marchands et Échevins de la Ville

de Paris d'emprunter jusqu'à la somme de deux cens mille livres, pour être employée aux réparations dudit Hôtel, à quoi l'on a travaillé depuis sans avoir fait aucun emprunt. Enfin, sur ce qu'on s'est apperçu que toutes ces réparations deviendroient inutiles, à cause que toutes les fondations, les voûtes des caves et partie des gros murs, planchers et combles que l'on s'étoit proposé de pouvoir conserver se trouvoient totalement ruinez et hors d'état de servir, lesdits sieurs Prévôt des Marchands et Échevins firent leurs remontrances au Roi et à S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, Régent du Royaume, et indiquèrent une place dans le même quartier, même rue et même aspect que celle ordonnée par le feu Roi pour bâtir à neuf ce nouvel Hôtel. Sur ces remontrances, S. A. R. donna ses ordres par écrit au duc d'Antin, Surintendant des Bâtimens du roi, d'en faire l'acquisition pour dans la suite y faire bâtir le nouvel Hôtel des Mousquetaires. Ce fut en conséquence de ces ordres que le duc d'Antin acheta de Jean-Jacques Descombeaux, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, etc., une place située à Paris, rue de Bourgogne, et sur le Quay d'Orsay, contenant en superficie cinq mille deux cens quatre-vingt-seize toises, à raison de 50 livres la toise superficielle. Le contrat en fut passé en l'Hôtel du Duc d'Antin, le 31 d'octobre de l'an 1717. Ce contrat de vente fut approuvé, confirmé et homologué par Lettres Patentes du Roi, données à Paris le 12 février 1718 et registrées au Parlement le 19 mars de la même année. Par ces Lettres, le Roi ordonna aussi qu'il seroit incessamment procédé à la vente et adjudication des bâtimens de l'ancien hôtel des Mousquetaires de la première Compagnie, appelé ci devant *Halle Barbier*, au Bureau et par-devant le Prévôt des Marchands et Échevins de la Ville de Paris, au plus offrant et dernier enchérisseur, en la forme et manière accoutumée, avec pouvoir à ceux qui en seront adjudicataires d'y établir un marché public avec douze étaux de boucherie et des échoppes et étalages convenables pour en jouir à l'instar des autres marchez et étaux de la Ville de Paris, suivant le tarif qui en a été arrêté au Conseil, etc.

Sur ce qu'il fut représenté au Roi que dans l'obligation où l'on avoit été d'assujétir à ladite place le plan que Sa Majesté avoit pour lors ordonné de dresser dudit Hôtel, il ne se trouvoit pas encore assez de profondeur pour distribuer tant de bâtimens, cours et écuries, avec les proportions convenables aux différens usages auxquels ils sont destinez, Sa Majesté ordonna, au mois de juillet 1719, aux sieurs de Cotte et Beausire, ses Architectes, d'en faire un nouveau plan. Ce plan ayant été fait et approuvé du Roi, les deux Architectes que je viens de nommer représentèrent à Sa Majesté qu'il ne pouvoit s'exécuter qu'en l'étendant vers l'Occident et en prenant des places appartenantes à la Duchesse Douairière de Bourbon que l'on pourroit échanger avec d'autres appartenantes à Sa Majesté au même lieu. Le Roi, par Arrêt de son Conseil d'État du 10 Août 1719, ordonna que lesdites places seroient toisées et estimées par les deux architectes ci-dessus nommez, lesquels trouvèrent que trois mille trente trois toises appartenantes à Madame la Duchesse devoient nécessairement entrer dans l'emplacement dudit Hôtel et les estimèrent cent cinquante-un mille cinq cens cinquante livres à 50 livres la toise. Ils firent pareillement toiser une place appartenante au Roi, inutile au dessein dudit Hôtel, suivant le nouveau plan, contenant trois mille trois cens douze toises qu'ils estimèrent cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cens vingt livres, à raison de soixante livres la toise, et conclurent que pour rendre cet échange égal Madame

la Duchesse Douairière de Bourbon devrait au Roi la somme de quarante-six mille sept cens quatre vingt deux livres. Le Roi, étant en son Conseil, ordonna que le plan seroit exécuté et approuva et homologua l'échange réglé par lesdits Architectes par Arrêt du conseil d'État tenu à Paris le premier de Septembre 1719 et par ses Lettres Patentes données à Paris le 2 de Septembre et enregistrées au Parlement le 6 du même mois de la même année. Tous ces beaux projets n'ont point eu d'exécution. On a tellement restauré l'ancien Hôtel qu'on l'a presque rebâti à neuf et on n'a plus pensé à en bâtir un à la Grenouillère, ni aux autres changements qui devoient en être la suite. »

102. Autre exemplaire de la même pièce [III] (1044).

103. Arrêt du Conseil d'État relatif à la reconstruction de l'hôtel des Mousquetaires. Du 23 août 1707; suivi de lettres patentes enregistrées le 2 mars 1708. (Pièce imprimée) [III] (1044).

Messieurs les Prévôts des Marchands et Echevins de la ville de Paris pourront emprunter cinq cent mille livres à constitution de rente au denier dix-huit, et affecter au payement du principal et des arrérages tous les biens et revenus de ladite Ville, et, par préférence, le double droit attribué aux offices d'inspecteurs, visiteurs et contrôleurs des boissons créés par édit du mois d'octobre 1705, réunis au corps de la Ville, et, en outre, établir une halle et marché publics sur l'emplacement de l'ancien hôtel des Mousquetaires de la première compagnie de la garde de sa Majesté qui sera démoli au moyen de la construction d'un nouvel hôtel et déchargé et affranchi des droits de lots, ventes et indemnités qui pourraient être prétendus par les seigneurs en la censure desquels est ledit emplacement et des droits d'amortissement envers Sa Majesté.

Plans (se rapportant à la construction de l'hôtel des Mousquetaires) 1030. Plan gravé de l'ancien hôtel des Mousquetaires du Faubourg Saint-Germain tel qu'il étoit anciennement. — 2482-83. Plans généraux de l'hôtel des Mousquetaires, faubourg Saint-Germain. — 1031-32. Projets pour la reconstruction dudit hôtel. — 1033. Plan dudit hôtel suivant l'exécution, savoir rez-de-chaussée, premier, second et troisième étage. — 1034. Partie du plan en grand dudit hôtel idem. — 1035. Partie d'élévation dudit hôtel suivant l'ancien et le nouveau bâtiment. — 2644 à 2647. Plans et élévations de l'hôtel des Mousquetaires, rue du Bac. — 2484-85. Détails pour l'hôtel des Mousquetaires, faubourg Saint-Germain.

104. Arrêt du Conseil d'État du 9 octobre 1708, relatif à la reconstruction de l'hôtel des Mousquetaires. (Pièce imprimée) [III] (1044).

L'arrêt du 23 août 1707 est modifié en ce que le double droit attribué aux offices d'inspecteurs, visiteurs et contrôleurs des boissons est remplacé par le droit simple pour donner confiance aux prêteurs. Le double droit n'appartient pas à la Ville; le roi le lui a accordé quelques années, mais il doit disparaître.

105. Effectif de la compagnie de Mousquetaires qui doit occuper le nouvel hôtel [III] (1044).

1 capitaine lieutenant, 2 sous-lieutenants, 2 enseignes, 2 cornettes, 8 maréchaux de logis, 4 brigadiers et 16 sous-brigadiers compris dans les 150 mousquetaires, 6 tambours, 4 hautbois. L'armurier, le chirurgien, le maréchal ferrant sont rayés.

106. Mémoire sur les omissions qui se sont faites pour le logement des Mousquetaires dans le plan qui a été présenté à Monsieur Mansart pour être paraphé [III] (1044).

Ces omissions sont les logements des tambours et hautbois, de l'armurier, une forge, un magasin pour les fusils, un logement pour le chirurgien et une pièce où il puisse raser les mousquetaires et exercer son métier. Il faudrait donner aux logements deux pieds de plus de profondeur et revenir sur le refus d'installer des auberges dans l'hôtel, car les mousquetaires seraient contraints de prendre leurs repas en ville.

107. Lettre du marquis de Vins (?) à Mansart [III] (1044).

Accompagnant le mémoire précédent et priant Mansart de le prendre en considération. Au dos, on lit : « A M. de Cotte pour m'en parler. »

108. Description de la distribution de l'hôtel des Mousquetaires du roi de la rue de Charenton [Topog. de Paris, XII^e arrondissement, 48^e quartier] (1037).

Plans 2480-81. Plans généraux de l'hôtel des Mousquetaires, faubourg Saint-Antoine. — 1037. Projet des plans pour l'hôtel des Mousquetaires du faubourg Saint-Antoine, savoir, rez-de-chaussée et premier étage avec les élévations et profils. — 1038. Plan particulier d'une écurie pour les chevaux malades dudit hôtel. — 1039. Élévation de la façade de l'hôtel des Mousquetaires du faubourg Saint-Antoine tel qu'il est. — 1040. Élévation d'un des côtés du bâtiment dudit hôtel. — 1041. Élévation des écuries dudit hôtel.

Notes. L'hôtel des Mousquetaires du faubourg Saint-Antoine fut construit rue de Charenton. Il avait été bâti, en 1701, aux frais de la Ville. C'est, dit Piganiol (*Descrip. de Paris*, t. IV, p. 474), un des plus grands bâtiments de la Ville : on y pouvait loger 1.000 à 1.200 personnes. En 1779, le roi ordonna, à la demande du cardinal de Rohan, que les Quinze-Vingt y fussent transférés (*Saint-Victor, Tableau historique de Paris*, 1808-1811, t. II, p. 699).

109. Comparaison des dimensions et de la distribution de l'hôtel des Mousquetaires Saint-Antoine et du nouvel hôtel des Mousquetaires Saint-Germain [III] (1044).

L'hôtel des Mousquetaires Saint-Antoine est un peu plus grand, 4.836 toises contre 3.797. La distribution est la même : mais au faubourg Saint-Germain, on a supprimé dans les plans 18 anti-chambres d'officiers. Voici l'énumération des locaux prévus faubourg Saint-Germain : 140 chambres de maîtres, 135 chambres de valets, 1 chapelle, 2 salles de billard, 1 pavillon d'entrée, 2 auberges, 2 cabinets de commodité à chaque étage, la cour de l'hôtel, la cour des exercices, les écuries pour 301 chevaux, des logements pour l'armurier, le sellier, le maréchal.

110. Énumération des locaux indispensables dans le plan du nouvel hôtel des Mousquetaires [III] (1044).

Une écurie pour 300 chevaux, des greniers pour le foin, la paille, l'avoine, etc., des écuries pour les chevaux des gradés, un logement pour le concierge, un pour le maréchal, un pour le sellier, un pour l'armurier, un pour le cordonnier, quatre auberges, un magasin, quatre bureaux, deux grandes salles d'exercices et de billard, une prison haute pour mousquetaires, une prison basse pour valets, un corps de gardes au dessus de la prison haute, une chapelle,

111. Devis des dépenses relatives au loyer des échoppes occupées par les Mousquetaires, dans la halle Barbier [III] (1044).

Note. On appelait cet emplacement halle Barbier (comme l'a déjà indiqué le texte de Piganiol, pièce n° 101) parce que le contrôleur général des forêts de l'Île de France, Barbier, qui possédait ces terrains, provenant du parc de l'hôtel de la reine Marguerite, les avait transformés en une halle entourée de 26 maisons ou échoppes. Cette halle était encore connue sous le nom de halle du Pré aux Clercs.

112. Arrêt du Conseil d'État du 21 mai 1715 relatif à la reconstruction de l'hôtel des Mousquetaires, suivi de lettres patentes du 15 avril 1716. (Pièce imprimée) [III] (1044).

Les prévôt des marchands et échevins pourront emprunter, à constitution de rente au denier 20, la somme de 200.000 l. à prendre sur les 321.714 l. qui restent à consommer des 500.000 l. dont l'emprunt a été accordé par arrêt du Conseil et lettres patentes des 23 août et 8 octobre 1707, sur les droits des inspecteurs des boissons pour les réparations de l'hôtel des Mousquetaires.

Note. Il n'est pas encore question d'abandonner la construction du nouvel hôtel, mais l'ancien, situé entre les rues de Bourbon, du Bac, de Verneuil et de Beaune, est dans un état de délabrement qui exige des réparations immédiates.

113. Arrêt du Conseil d'État et lettres patentes du 1^{er} décembre 1715 relatifs au rempart du quartier Saint-Germain [III] (1044).

Ordonnant la continuation du nouveau rempart.

114. Arrêt du Conseil d'État du 10 janvier 1716 dispensant la ville de faire construire l'hôtel des Mousquetaires. (Pièce imprimée) [III] (1044).

Les prévôt et échevins sont dispensés de faire construire l'hôtel des Mousquetaires, à charge de payer les deniers provenant de l'emprunt de 200.000 l. que l'arrêt du 21 mai 1715 a autorisé, ainsi que les réparations faites à l'ancien hôtel et de les achever, à charge aussi de payer les réparations de l'hôtel des Mousquetaires Saint-Antoine. Les arrêts des 18 octobre 1704, 23 août 1707, 21 mai et 1^{er} décembre 1715 concernant le quartier Saint-Germain restent exécutoires pour tous les articles que celui-ci n'abroge pas. — Les

échevins pourront disposer des terres achetées pour la construction de l'hôtel, à charge d'employer l'argent provenant des ventes au remboursement des rentes constituées lors de l'emprunt d'acquisition. Les échevins sont aussi dispensés d'ouvrir une rue en face de l'hôtel des Mousquetaires du faubourg Saint-Antoine.

115. Rapport de visite des bâtiments et écuries de l'hôtel des Mousquetaires du quartier Saint-Germain, fait par l'architecte Beausire le 25 novembre 1716, en présence de Trudaine, prévôt des marchands, du procureur du roi, accompagné du greffier de l'Hôtel de Ville, du capitaine lieutenant commandant la première compagnie de Mousquetaires, d'Artagnan, et de Robert de Cotte [III] (1044).

Depuis le rapport du 19 mars 1715, l'encoignure de l'hôtel, du côté de la rue de Beaune, a été reconstruite et on reconstruit l'encoignure du côté de la rue du Bac. Pour tout le reste, l'état de délabrement et de caducité a augmenté. La réparation ou reconstruction de l'hôtel sur place monterait à 400.000 l.

116. Arrêt du Conseil d'État relatif à la rue de Bourgogne. Du 15 mars 1717. (Pièce imprimée) [III] (1044).

La largeur de la rue de Bourgogne, au bout de celle de Bourbon, est fixée à 5 toises depuis le quai d'Orsay jusqu'à la rue de Varennes.

117. Mémoire sommaire sur la dernière visite faite aux bâtiments de la grande écurie des Mousquetaires de la première Compagnie du quartier Saint-Germain le 23 avril 1717 et autres jours suivants [III] (1044).

Cette visite a été faite pour vérifier des solives à changer. On a constaté, à cette occasion, l'état déplorable des différentes poutres et la fragilité de la charpente du comble. D'autres procès-verbaux indiquent le mauvais état des bâtiments qu'il a fallu étayer et qui sont presque partout inhabitables.

118. Arrêt du Conseil d'État du 13 décembre 1717 relatif à la reconstruction de l'hôtel des Mousquetaires. (Pièce imprimée) [III] (1044).

Permettant à la Ville de vendre les bâtiments et emplacements de l'ancien hôtel des Mousquetaires du quartier Saint-Germain.

119. Arrêt du Conseil d'État du 20 décembre 1717 relatif à l'alignement du quai d'Orsay. (Pièce imprimée) [III] (1044).

Conformément à l'arrêt du 18 octobre 1704 les maisons du quai d'Orsay, en vue des Tuileries, ne pourront être bâties que suivant les plans agréés par le roi et les alignements donnés par la Ville.

120. Estimation du vieil hôtel des Mousquetaires du faubourg Saint-Germain en l'état présent. 1717 [III] (1044).

1.120 toises de place en superficie, à 100 l. la toise = 112.000 l.
327 toises de superficie de vieux bâtiments sur les quatre rues, à 300 l. la toise superficielle, à cause de la caducité = 98.100 l. Les écuries... autour et dans la cour étant de nulle valeur 12.000 l. Total 222.100 l.

121. Autre estimation de l'hôtel des Mousquetaires en l'état présent. 1717 [III] (1044).

1.120 toises de place faisant face sur quatre rues, par estimation à 150 l. la toise = 178.000 l. — 327 toises de superficie des bâtiments faisant face sur quatre rues, estimées, en l'état qu'elles sont, à 400 l. la toise superficielle, 131.600 l.; les écuries : 15.000 l. Total : 346.000 l.

122. Brouillon incomplet d'un rapport de R. de Cotte relatif à l'achat des terrains pour l'hôtel des Mousquetaires [III] (1044).

Après avoir acquis une partie des terrains fort coûteux et mal commodes près du Pont Royal, après avoir réparé à grands frais, et toujours sans succès, les anciennes constructions, on a trouvé près de la Seine, au bout de la rue de Bourbon, un terrain favorable qu'il est nécessaire d'acquérir sur-le-champ. — Sur la même pièce, fragments de brouillons de lettres de R. de Cotte relatifs à l'achat des terrains.

Plan 1036. Plan d'un projet pour la construction d'un nouvel hôtel des Mousquetaires à placer au Pré aux Clercs, signé de M. le duc d'Orléans.

123. Mémoire pour la construction d'un nouvel hôtel pour les Mousquetaires dans le faubourg Saint-Germain [III] (1044).

Les fonds nécessaires doivent d'abord être fournis par la vente de l'ancien hôtel. Le moyen de vendre cet hôtel est d'indiquer aux acheteurs les ressources qu'ils en peuvent tirer. On peut diviser le terrain en 34 maisons d'un revenu de 34.000 l., les 12 étaux de bouchers se loueraient 6.000 l. et la place du marché rapportera 4.000 l. D'autre part, pour mettre les lieux en état, les acquéreurs dépenseront environ 150.000 l. Ils auront comme charge le paiement d'une rente hypothécaire sur l'hôtel de 1.820 l. (on leur tiendra compte du capital, soit 36.400 l. dans le prix de vente). Si l'on déduit des revenus de l'hôtel ces 1.820 l. et les intérêts des 150.000 l. de mise en état, reste un revenu net de 30.580 l. Par conséquent, en comptant les choses au denier vingt, on peut vendre l'hôtel à 611.600 l., mais on ne le donnera à ce prix qu'à condition que les acquéreurs payent en trois années et entrent en jouissance la quatrième seulement, époque où le nouvel hôtel sera achevé.

124. Lettres patentes sur arrêt, données à Paris le 12 février 1718, relatives à l'achat d'un terrain pour la construction de l'hôtel des Mousquetaires. Registrées au Parlement le 19 mars 1718. (Pièce imprimée) [III] (1044).

Portant confirmation et homologation du contrat du 31 octobre 1717 relatif à la vente d'une place pour la construction d'un nouvel hôtel des Mousquetaires et à l'établissement du marché de la halle Barbier, avec le tarif des droits à percevoir dans ledit marché.

125. Autre exemplaire de la même pièce. (Pièce imprimée) [III] (1044).

Muni d'une couverture portant le titre.

126. Extrait des registres du Conseil d'État du 10 août 1719 relatif à l'achat d'un terrain pour la construction de l'hôtel des Mousquetaires [III] (1044).

De Cotte et Beausire sont nommés pour examiner, toiser et estimer les terrains appartenant au roi et à la duchesse douairière de Bourbon qui se trouvent sur l'emplacement où l'on doit construire le nouvel hôtel des Mousquetaires.

Plans 1020 à 1022. Deux plans de l'emplacement appartenant à S. A. S. Madame la Duchesse, avec projets en masse. — 1023. Plan au crayon d'un projet pour ledit emplacement. — 1024. Autre plan au crayon idem. — 1025 Autre plan au crayon idem. — 1026 Autre projet pour ledit emplacement, lavé en rouge. — 1027. Autre projet idem. — 1028. Autre projet idem. — 1029. Autre projet idem.

Note. C'est sur ces terrains que la duchesse fit commencer, en 1722, la construction du palais Bourbon par Lassurance et Gabriel père sur les plans de Cardini.

127. Procès-verbal de la visite faite par Robert de Cotte et Jean Beausire le 14 août 1719 et jours suivants à l'emplacement où doit se construire le nouvel hôtel des Mousquetaires [III] (1044).

Ils constatent la nécessité d'exproprier des terrains appartenant à la duchesse douairière de Bourbon, font l'estimation de ces terrains, de ceux que le roi veut lui donner et règlent les conditions de l'échange. Signé de Cotte, Beausire et le métreur Aubert.

128. Autre exemplaire (non signé) de la même pièce [III] (1044).

129. Brouillon de la même pièce suivi du plan d'un arrêt prescrivant l'exécution du projet de R. de Cotte et Beausire [III] (1044).

Après l'échange des terrains, c'est la duchesse qui sera redevable au roi de 47.070 l.

130. Extrait des registres du Conseil d'État du 1^{er} septembre 1719 relatif aux terrains destinés à l'hôtel des Mousquetaires [III] (1044).

L'échange des terrains avec la duchesse de Bourbon est prescrit. Le brouillon de cette pièce se trouve à la pièce précédente.

131. Devis et conditions des ouvrages de maçonnerie pour la construction de l'hôtel des Mousquetaires de la première compagnie que le roi désire faire bâtir au faubourg Saint-Germain, à Paris, au bout et en face de la rue de l'Université, suivant les dessins qui ont été réglés par Son

Altesse Royale Mgr le duc d'Orléans... faits par Monsieur de Cotte... suivant les ordres de Mgr le duc d'Antin..... 1719. (Pièce imprimée) [III] (1044).

Ce devis se divise en 3 parties : 1^o qualité des matériaux; 2^o description des constructions à exécuter; 3^o énumération des travaux en 62 articles.

132. Devis fourni par le sieur Roquet, entrepreneur pour les travaux de maçonnerie de l'hôtel des Mousquetaires [III] (1044).

133. Extrait des travaux de maçonnerie à faire à l'hôtel des Mousquetaires [III] (1044).

Fragment de devis sans nom d'entrepreneur.

134. Extrait en total des prix qui ont été donnés par les entrepreneurs pour l'hôtel des Mousquetaires le 15 février 1720 [III] (1044).

Dorbay, 1.391.935 l.; Roquet, 1.291.785 l.; Dusable, 1.096.739 l.; Couvert, 1.157.054 l.; Legout, 1.158.486 l.; Dufour, 1.186.165 l.; Le Monceux, 1.149.652 l.; Bourdet, 1.165.052 l.

135. Feuille de calculs, d'après le détail précédent, des prix totaux demandés par les différents entrepreneurs pour les travaux de l'hôtel des Mousquetaires [III] (1044).

136. Brouillon d'un tableau comparatif des prix demandés par les différents entrepreneurs pour les travaux de l'hôtel des Mousquetaires [III] (1044).

137. Copie au net du tableau précédent [III] (1044).

Au bas, on lit : « Adjugé à Du Sable ce 23 février 1720. »

138. Arrêt du Conseil d'État du 15 mars 1720 relatif à la reconstruction de l'hôtel des Mousquetaires [III] (2546).

Sur ce qui a été représenté par la Compagnie des Mousquetaires que le logement qu'elle occupe pour l'instant est le plus pratique

pour elle, près du château, à proximité de son service et dans un centre où les frais de subsistance sont moindres qu'au bout du faubourg, et sur la demande qu'elle a faite au roi de le faire rebâtir sur place, ce qui sera d'une grosse économie, le Roi, nonobstant les arrêts précédents, ordonne à de Cotte et Beausire de lever un nouveau plan de l'hôtel pour voir les agrandissements qu'on y peut faire et ordonne aussi que les emplacements acquis par contrat du 1^{er} septembre 1719 seront revendus au profit du roi qui en emploiera l'argent à la reconstruction de l'ancien hôtel.

139. Arrêt du Conseil d'État relatif à la restauration de l'hôtel des Mousquetaires [III] (1044).

Les sommes qu'on tirerait de la vente de l'hôtel des Mousquetaires ne suffiraient pas à la construction d'un nouveau bâtiment; d'autre part la vente de l'emplacement acheté pour le nouvel hôtel, plus les 46.782 l. dus par la duchesse douairière de Bourbon suffiront parfaitement à la mise en état de l'ancien; aussi le roi ordonne cette remise en état et annule les arrêts des 23 août 1707, 10 janvier 1716, 13 décembre 1717, 12 février 1718, 1^{er} septembre 1719, relatifs à la construction d'un nouvel hôtel et à la transformation de l'ancien en marché.

140. Lettres patentes du 18 février 1720 relatives à la continuation de la rue de Bourgogne. (Pièce imprimée) [III] (1044).

La continuation de la rue de Bourgogne est ordonnée jusqu'à la rue Rousselet et celle des autres rues adjacentes jusqu'au nouveau rempart.

Manufacture des glaces.

141. Mémoire adressé à Robert de Cotte (non daté, mais de 1708) [Ms. 7801, p. 364] (583).

Les glaces de mauvaise qualité qui restent dans les magasins de la manufacture de glaces n'ont pas été fabriquées du temps où le

sieur La Pommeraye était associé à l'ancienne compagnie; la compagnie actuelle en est bien responsable.

142. Lettre de M. Voysin à R. de Cotte du lundi 4 juin 1708 [Ms. 7801, p. 365] (583).

Il demande à de Cotte d'accompagner MM. de Marillac, d'Aguesseau, le lieutenant civil et lui-même dans une visite à la manufacture de glaces pour savoir si les plaintes des miroitiers sont fondées.

Note. Aux Archives nationales, O^r 1990 (Manuf. des glaces, etc.) on trouve une pièce relative à l'affaire dont traitent ces deux documents. C'est une lettre des associés de la manufacture à Mansart, du 1^{er} mars 1708, accompagnant un placet qui implore la protection du surintendant.

Hôtel des Postes.

143. Détail, en forme de devis, des ouvrages à faire à l'hôtel de Mgr le duc de Fleury, sis rue des Poulies, à Paris, pour le rétablissement des Postes (non daté mais de 1709) [V] (2176).

Le total général des travaux à entreprendre s'élève à 48.390 l., qui se répartissent comme suit : le bâtiment sur aile, compris le grand escalier, 14.373 l.; l'aile où est la glacière, 15.551 l.; le bâtiment du fond, 8.908 l.; le bâtiment des remises et escalier, 9.558 l.

Plans 2169 à 2171. Plans et profil de la maison du duc de Fleury, rue du Petit Bourbon. — 2172-73. Plan de la même maison avec quelques changements lavés en rouge. — 2174-75. Plan de la même maison avec plusieurs changements et agrandissements considérables lavés en rouge. — 2362-63. Plan de l'hôtel de Longueville.

Note. La rue qui va du quai de l'École à la rue Saint-Honoré est divisée en deux parties. La première, jusqu'à la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, s'appelle rue du Petit-Bourbon, la deuxième rue des Poulies (Piganiol, *op. cit.*, II, 170). — L'hôtel dont il s'agit ici était situé rue des Poulies, en face de la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, Il avait été bâti en 1581 par la duchesse de Longueville et fut réparé en 1709 pour le duc d'Antin (*Saint-Victor, op. cit.*, I, p. 371).

Église de la Sorbonne.

144. Devis des ouvrages de serrurerie qu'il convient faire pour la fermeture du chœur de l'église de la Sorbonne, suivant le dessin de Monsieur de Cotte..... Le 7 juillet 1714 [I] (422).

François Caffin, qui donne ce devis, décrit minutieusement la grille qu'il s'engage à exécuter pour 16.500 l.

Plans 419 à 421. Dessins... d'une grille de fer pour la Sorbonne.

Note. Cette grille ne fut sans doute jamais exécutée.

145. Lettre de A. Lemoyne à R. de Cotte. Du 21 juin 1715 [I] (422).

Le dernier dessin envoyé par de Cotte pour la grille du chœur de l'église de la Sorbonne convient, mais il soulève quelques difficultés matérielles qu'on énumère. Si de Cotte a besoin d'autres éclaircissements, qu'il envoie la personne qui a levé le plan. Ces Messieurs de la Sorbonne lui seraient obligés de passer lui-même, lors de son prochain voyage à Paris.

Égouts et canaux de Paris.

146. Mémoire du sieur de Rissons, lieutenant général de l'artillerie du roi, au sujet d'un canal à creuser pour empêcher les débordements de la Marne et de la Seine (1714) ? [I] (393).

Ce mémoire propose de détourner la Marne à Gournay dans un canal qui traverserait les basses prairies de Chelles, les fonds de Gaigny, Villemonde, Tillemonde, Pantin où l'on creuserait un bassin. A cet endroit, le canal se séparerait en deux bras, l'un allant aux Fossés de la Bastille, l'autre empruntant le trajet de l'égout jusqu'à la Savonnerie. Le mémoire expose tous les avantages du projet qu'on peut réaliser en un an à l'aide des troupes sur le point d'être congédiées.

Plans (se rapportant aux canaux et égouts). — 390. Plan de la ville et environs de Paris avec un projet de canal. — 391. Autre plan idem. — 392. Autre plan où est projeté un canal depuis la barrière du Temple, jusqu'auprès de la manufacture de la Savonnerie.

Notes. Des relevés du niveau des égouts qui se trouvent dans la même liasse (pièces 150 et 151) permettent de dater ce projet et les suivants de la même époque environ. — Voir au sujet des canaux projetés pour empêcher les crues de la Marne : De La Lande, *Canaux de navigation*, 1778, p. 264 et suiv. — Cette pièce et les suivantes concernent les égouts de Paris dont l'état était déplorable au début du XVIII^e siècle : on ne pouvait séjourner dans le voisinage du grand égout, simple tranchée sans maçonnerie, sans pavés, creusée à travers des marais, encombrée d'immondices, sans pente, et dont les eaux refluaient parfois dans Paris. Il ne fut réellement remédié à cet état de choses qu'en 1737, quand Turgot fit construire un nouvel égout de 3 600 toises de long, depuis la rue du Calvaire jusqu'à la Savonnerie, égout maçonné et parfaitement sain, où l'on fit couler, pour assurer le nettoyage, l'eau de l'aqueduc de Belleville, retenue dans un réservoir contenant 22.112 muids, et celle d'un puits de 17 pieds, qui était amenée au réservoir par un corps de pompes aspirantes et foulantes. Tous les projets et tentatives exposés ici indiquent qu'en 1714-1715 on se préoccupait déjà de la situation et qu'on voulait en même temps creuser à travers Paris une nouvelle voie navigable dont les droits de passage auraient payé tous les travaux. Aucun de ces projets ne fut exécuté. Cependant on fut obligé de faire des travaux provisoires, de détourner les égouts de la vieille rue du Temple et de la rue Saint-Denis qui ne trouvaient plus d'issue dans le grand égout et de les faire passer dans les fossés de la ville pour les faire aboutir à la Seine, au bastion de l'Arsenal. Le résultat fut d'infecter la rivière, qui devint noire d'ordures dans plus de la moitié de sa largeur, surtout par les temps d'orage. (Voy. Bonamy, *Mémoires sur les aqueducs de Paris*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXX (1764), p. 750, et De La Mare, *Traité de la Police*, t. IV, p. 408, 410, 411.)

147. Mémoire du sieur de Ressons, lieutenant général de l'artillerie du roi, relatif à un projet de canal d'importance moindre que le précédent, en cas qu'on n'en veuille pas faire la dépense [I] (393).

Ce canal n'aurait que 2 toises de large et partirait de Gournay. Il assainirait complètement Paris mais n'empêcherait pas les inondations de la Marne. On emploierait les troupes au travail.

148. Mémoire, par extraits, de plusieurs propositions faites à la Ville en différents temps, pour garantir Paris des inondations dans les débordements, faire communiquer la Seine, de l'Arsenal à la Savonnerie, assurer le nettoyage des égouts et la navigation au dessus et au dessous de Paris [I] (393).

Inachevé. Contient le résumé de la première proposition de Ressons.

149. Mémoire du sieur Thomas, ingénieur ordinaire du roi, qui propose d'élever en face de l'Arsenal une quantité d'eau de Seine suffisante pour assainir les égouts du Marais et autres qui se jettent dans la Seine au-dessus de l'Arsenal [I] (393).

Le sieur Thomas énumère les avantages de son projet. Si on doute de la réussite, il fera construire la machine élévatoire à ses frais et on ne la lui remboursera pas s'il échoue. Il propose aussi de construire cinq ou six abreuvoirs dans Paris pour le bien public.

150. Relevé des niveaux du pavé de l'égout allant de l'hôpital Saint-Louis à la Savonnerie en passant par le Marais. Du 11 mai 1714 [I] (393).

151. Relevé de différents nivellements à exécuter dans les égouts de Paris et des environs [I] (393).

152. Observations pour servir d'addition à la requête que le sieur Boisson, ingénieur du roi, a présentée à Sa Majesté pour la construction d'un canal, depuis l'Arsenal jusqu'à Chaillot, et aux mémoires qu'il a remis au Conseil (1723?) [Ms. 9447, p. 30 et suiv.] (1442).

Ce canal, dont la possibilité est reconnue, sera fort utile pour empêcher les crues, les inondations et nettoyer les égouts. La municipalité a obtenu, par arrêt du 4 décembre 1720, l'autorisation de reconstruire le grand égout découvert qui va du rempart derrière le Calvaire au ponceau de Chaillot, d'y faire des embranchements, de le couvrir en partie, à condition que les dépenses, estimées à 2 millions, soient supportées par les propriétaires des terrains qui y aboutissent. Si le sieur Boisson est autorisé à construire son canal, il se chargera de la reconstruction du grand égout, y fera tomber celui de la rue Saint-Louis et en construira un semblable à la droite du canal. Pour faciliter ses travaux, il demande la faculté d'acheter 50 perches de large de terrain sur toute la longueur du canal, aux conditions accordées par l'arrêt du 2 décembre 1720 à la municipalité pour l'achat de terres destinées à la construction

d'un nouveau quartier. Les frais s'élèveront à 8 millions environ. Pour les couvrir, le proposant demande l'autorisation de contracter un emprunt de 8 millions, hypothéqué sur les terrains achetés et les constructions. Pour le rémunérer de ses travaux, il aura droit au privilège de certains droits qui sont indiqués. Tous les travaux seront achevés en cinq ans.

153. Mémoire de la dépense pour la construction du canal du sieur Boisson autour de Paris [Ms. 9447, p. 35] (1442).

La dépense s'élève à 6.436.000 l. dont les intérêts au denier vingt montent à la somme de 321.800 l. par an, et la régie à 144.562 l. ce qui fait en tout, par année, la somme de 466.362 l., de sorte qu'il se trouve, déduction faite du surplus du revenu, rester 87.398 l. Cette somme, avec les intérêts, sera employée à rembourser les fonds empruntés dans le courant des 30 années que durera le Privilège.

154. Requête de Boisson, ingénieur du roi, à Mgr le contrôleur général [Ms. 9447, p. 34] (1442).

Il sait le moyen de construire les canaux, bassins, chaussées des étangs de manière à supprimer toute infiltration. Il peut réparer les anciens canaux sans les mettre à sec, et demande l'occasion d'en faire la preuve; son secret épargnera bien des dépenses au roi. En même temps il réclame une récompense.

155. Lettre de Boisson (peut-être au surintendant des Bâtiments) relative à son projet de canal et à son procédé pour rendre les fonds de canaux imperméables. De Paris, le 18 février 1727 [Ms. 9447, p. 32] (1442).

Il a fait l'expérience de son procédé devant R. de Cotte en construisant dans sa cour un bassin retenant parfaitement l'eau. C'est sur le conseil de l'architecte qu'il écrit cette lettre. Il rappelle que ses plans du canal de Paris lui reviennent très chers. De Cotte ne les a cependant estimés qu'à 10.000 l. dont pas un sou n'a été payé. — Il se fait fort de construire son canal pourvu qu'on lui accorde les mêmes secours qu'aux constructeurs de l'aqueduc d'Ar-

cueil. Les experts ont évalué son projet beaucoup trop cher ; il faut en nommer d'autres. Le feu duc d'Orléans lui avait fait espérer une forte récompense ; il n'espère pas moins de son correspondant. Depuis plus de 30 ans il se consacre à découvrir des secrets utiles à l'État.....

Note. En haut de la lettre, à droite, on lit : A M. de Cotte, 19 février 1727. A. » Cet A est peut-être le monogramme de d'Antin.

156. Projet d'un canal navigable depuis l'Arsenal jusqu'à la Savonnerie au dessous de Paris, en le faisant passer par les Marais [Ms. 9447, p. 38 à 48] (1442).

La Ville gagnerait à ce canal : 1° des avantages sanitaires, 2° des facilités pour le commerce, 3° une diminution des crues de la Seine, 4° la sécurité des bateaux pendant l'hiver, 5° une diminution, par suite du transit par canal, des charrettes qui encombrent Paris, 6° l'arrosage facile des jardins du Marais, 7° une augmentation de valeur des maisons riveraines, 8° l'impossibilité de franchir cet obstacle pour les fraudeurs des droits du roi, 9° une facilité d'éteindre les incendies, 10° un accroissement de la quantité de glace disponible à Paris, 11° la faculté de construire sur les bords un abattoir central. Les détails techniques de la construction sont énumérés. Vient ensuite l'estimation de la dépense, soit plus de 18 millions. La Ville devrait faire les frais, à moins qu'on n'ait recours à une société par actions dont les intérêts seraient payés par la perception des droits. Au bout de 30 ans, le canal appartiendrait à la Ville.

Note. Ce projet n'est pas celui de Boisson (pièce n° 152 et suiv.). Sur le projet d'abattoir central qu'il prévoit, voir De La Lande, *Canaux de navigation*, 1778, in-folio, p. 270, et De La Mare, *Traité de la Police*, IV, 215, 221, 228, 258-284.

157. Nivellements pour la suppression de l'égout Saint-Louis au Marais et ses branches [II] (738).

État des rues et des maisons devant lesquelles il serait nécessaire de remuer le pavé pour donner écoulement aux eaux en supprimant le grand égout de Saint-Louis et ses branches.

Plan 737. Plan et profil de l'égout rue Saint-Louis au Marais, avec les détails de l'ouvrage.

Note. Il s'agit de la rue Saint-Louis, entre la rue de l'Écharpe et la rue des Filles du Calvaire, aujourd'hui rue de Turenne. Elle s'appela d'abord rue de l'Égout, parce qu'il y avait un égout sur l'emplacement qu'elle occupa, puis rue de l'Égout Couvert, parce qu'en 1618 l'égout fut reconstruit et couvert. Nous ignorons à quelle occasion et à quelle date elle prit le nom de Saint-Louis.

158. Détail de deux toises courantes d'aqueduc de la rue Saint-Louis [II] (738).

Brouillon du prix auquel montent 2 toises de travaux.

159. Mémoire du dommage que causera à la maison de M. Foucault, conseiller d'État, rue Neuve Saint-Paul, l'abaissement de 13 pouces du pavé devant la porte cochère [II] (738).

Entre autres choses il faudra abaisser de 13 pouces toute la cour et les communs, changer le seuil de la porte, remettre en sous-œuvre une assise de pierres de taille à la façade et à toute la maison, modifier le perron du grand escalier. La maison est neuve.

Note. Voyez dans De La Mare, *Traité de la Police*, t. IV, p. 273, les lettres patentes qui donnent gain de cause aux propriétaires du quartier dont nous avons ici les réclamations et qui ordonnent, le 28 février 1718, la reconstruction à neuf de l'égout sous le pavé de la grande rue Saint-Louis au Marais.

160. Mémoire du dommage considérable que causera l'exécution du projet de supprimer le grand égout des Boucheries Saint-Paul pour faire passer par une pente ou ruisseau jusqu'à la rivière, au milieu de la rue Saint-Paul, toutes les immondices et infections [II] (738).

Relatif au dommage que causera le projet à la maison de M^{me} la comtesse d'Angennes et de M. de Cramaille, rue Saint-Paul, faisant l'encoignure de la rue des Barrées.

161. Mémoire du dommage que causera ledit projet aux maisons de M. de Balincourt, sises rue Saint-Paul et rue des Lions [II] (738).

162. Mémoire des inconvénients qui peuvent se rencontrer dans l'exécution du projet concernant le grand égout des Boucheries Saint-Paul [II] (738).

Les travaux causeront une grande infection. Il faudra mettre des perrons à toutes les maisons de la rue Saint-Paul dont le sol sera abaissé de 2 pieds. Il faudra baisser également les voûtes des caves de toutes les maisons. Pendant 4 ou 5 ans, tout le quartier sera impraticable. Les rues Neuve-Saint-Paul et des Lions ne seront plus au même niveau. La batellerie souffrira des travaux.....

Note. Cette pièce semble une pétition des habitants menacés par les travaux. — Trudaine, qui y est plusieurs fois nommé, est Charles Trudaine, conseiller d'État, Prévôt des Marchands de Paris, destitué par le Régent comme trop « honnête homme ».

Travaux de voirie rue Gaillon.

163. Lettre du prévôt des marchands, Turgot, au contrôleur général. Du 31 mai 1740 [V] (2168).

L'égout de Gaillon, qui débouche rue Louis le Grand près le magasin des marbres du roi, vient d'être reconstruit plus droit et voûté dans toute sa longueur. Son tournant est engagé sous une petite place appartenant au roi, cédée jadis aux fermiers généraux pour y établir un bureau de barrière et louée à un cabaretier. Les travaux ont nécessité la démolition d'une partie d'un petit bâtiment sur la place. Le prévôt demande la permission, pour la Ville, de supprimer la pointe de cette place pour procurer un tournant et une entrée plus aérés à la rue Louis le Grand sur le rempart. La Ville se chargera de rétablir le bâtiment détruit. — En tête de la pièce, on lit : « A M. de Cotte pour qu'il m'en parle en me représentant le plan entier du magasin. 2 juin 1740. »

Plan 2167. Plan de la place Louis le Grand.

Note. Il s'agit naturellement de Jules Robert de Cotte, le fils, Robert de Cotte étant mort en 1735.

164. Copie d'un mémoire du prévôt des marchands et des échevins de la ville de Paris relatif au même objet que la lettre précédente, suivie de la réponse [V] (2168).

La suppression de la petite place est autorisée, mais l'étendue des travaux projetés par la municipalité est réduite.

Abbaye-au-Bois.

165. Lettre de Pontchartrain à Robert de Cotte. De Marly, le 9 juillet 1715 [II] (539).

Il l'avise du mauvais état de l'Abbaye-au-Bois, des démolitions qu'on y a faites et l'invite à visiter les lieux pour déterminer les réparations à faire.

Plans 539. Plan de l'Abbaye-au-Bois, faubourg Saint-Germain, à Paris.

Note. Il s'agit des bâtiments de l'Abbaye-au-Bois, 16, rue de Sèvres. Pontchartrain parle, dans cette lettre, du défaut d'un « lieu pour faire le service divin ». L'église ne fut commencée qu'en 1718.

166. Lettre de Pontchartrain à R. de Cotte. De Marly, le 16 juillet 1715 [II] (539).

Il lui demande le plus tôt possible le procès-verbal de sa visite à l'Abbaye-au-Bois.

167. Récapitulation des sommes à quoi montent les ouvrages faits dans le monastère des Bernardines de l'Abbaye-au-Bois..... [II] (539).

Quais et ponts.

168. Devis des ouvrages de maçonnerie et charpenterie qu'il convient faire pour la reconstruction de la partie du mur, quai des Orfèvres, en l'étendue de la brèche qui est faite par la chute du Pont, au mois de janvier dernier, en quinze à seize toises de long environ, suivant les dessins qui en ont été faits par le maître général des Bâtiments de la Ville, en exécution des ordres de Messieurs les prévôt des marchands et échevins de cette ville de Paris... Fait et présenté au Bureau de la Ville, ce huitième Juillet mil sept cent seize. (Pièce imprimée) [II] (741).

Plan 739-740. Plan et élévation d'une réparation faite au quai des Orfèvres à Paris, en l'année 1716.

Note. La réparation fut exécutée par Beausire, architecte, maître général des Bâtiments du Roi et de la Ville, ainsi qu'en témoignent deux inscriptions du 8 juillet 1716 au dos du plan et de l'élévation.

169. Brouillon d'un procès-verbal d'examen des murs qui forment la place au milieu du Pont-Neuf qui enferme la figure équestre de Henri IV. Le 3 juillet 1716 [I] (434).

Des dégradations menacent la solidité de l'éperon du Pont Neuf. Les causes en sont indiquées ainsi que le moyen d'y remédier.

170. Autre exemplaire de la même pièce [I] (434).

171. Devis et conditions pour la construction du pont de bois à faire sur la rivière de Seine pour la communication de l'île Saint-Louis et de l'île Notre-Dame à Paris, suivant les dessins de M. de Cotte..... [II] (735).

Plans 731 à 734. Quatre dessins du pont de bois communiquant de l'île Saint-Louis à l'île Notre Dame à Paris (datés de 1717).

Notes. Au dos du dessin n° 731, on lit : « Tant que l'île Saint-Louis ne fut point couverte de maisons, il n'y eut point de pont pour communiquer à la cité. Mais il paraît qu'en 1634 il en existait un. Il fut fort endommagé dans l'hiver de 1709 et détruit l'année suivante. Ce ne fut qu'en 1787 qu'il fut rétabli. Il prit alors le nom de Pont Rouge parce qu'il était peint de cette couleur. On avait accordé un péage pour le construire. Les seuls piétons y passaient. »

172. Engagement de Gervais [mot illis.] Rennequin qui promet de construire en 1717 le pont de bois entre l'île Saint-Louis et l'île Notre-Dame, selon les plans de Robert de Cotte et les stipulations du devis. Du 2 mars 1717 [II] (735).

En paiement de son travail il touchera le péage pendant 12 ans, soit 1 liard par personne, 12 deniers par cavalier ou bête de charge accompagnée, 3 liards par chaise à porteurs, 12 deniers par charrette à 2 roues. Il veillera à l'entretien du pont qu'il rendra en bon état. Si avant 12 ans un pont de pierre remplaçait le pont de bois il garderait en dédommagement les matériaux du pont de bois.

173. Arrêt de la Cour du Parlement du 5 septembre 1718 relatif à la reconstruction du Petit Pont. (Pièce imprimée) [III] (non numér.).

On ne reconstruira pas les maisons incendiées sur le Petit Pont et qui sont énumérées, non plus que les échoppes longeant l'Hôtel Dieu. Les maisons qui pourront être rebâties sont spécifiées. Le Petit Pont sera reconstruit après l'hiver.

Notes. C'est le 27 avril 1718 que brûla le Petit Pont. Piganiol décrit tout au long l'incendie et indique les causes du sinistre, *Description de Paris*, I, p. 118 et suiv.

174. Devis des ouvrages de maçonnerie, charpenterie, gros fer et plomb qu'il convient faire pour la reconstruction des trois arches du pont de pierre dans l'espace du bassin de la rivière, entre l'Hôtel Dieu et le Petit Chatelet et partie de leurs piles et culées au-dessous de l'eau, tant au sujet de l'incendie arrivé le 27 avril 1718 que de leur mauvais état par vétusté..... (Pièce imprimée) [III] (non numér.).

175. Extrait du toisé et détail des prix pour la reconstruction du Petit Pont [III] (non numér.).

Le total général des prix est de 93.365 l. 10 s.

176. Devis des ouvrages de maçonnerie, charpenterie, gros fer, plomberie, fouille de terre et épuisement d'eau qu'il convient faire pour la construction à neuf d'un mur de quai depuis le devant du massif de la double rampe, au-dessous de la culée du Pont Neuf, dit de l'École, en la longueur de cent quinze toises ou environ, jusqu'au coude, au delà du Port au Blé, avec un abreuvoir au lieu de celui de Bourbon qui sera supprimé, et deux descentes en la rivière, et un terre plein au devant dudit mur de quai, pour soutenir les ports au Blé et aux Fruits, le tout suivant les plans, profils et élévations qui en ont été faits et les alignements donnés de l'ordre de messieurs le prévôt des marchands et échevins de cette ville de Paris par le sieur Beausire, conseiller architecte du Roi et de son académie... le tout construit des qualités et matériaux ci-après déclarés. Le 3 février 1719. (Pièce imprimée) [III] (non numér.).

177. Devis des ouvrages à faire pour le quai du Louvre [III] (non numér.).

Incomplet. Indique les prix des épuisements d'eau et batardeaux, des pieux de bois et de tous les bois nécessaires, des toises cubes de mur du quai, des toises courantes de mur de cordon, des toises courantes de parapet, des bornes.

Notre-Dame de Paris.

178. Devis des ouvrages de marbre pour la chapelle de la Vierge dans l'église de Notre-Dame de Paris, que son Éminence Mgr le Cardinal de Noailles veut faire construire suivant les dessins de M. de Cotte..... et des constructions ci-après déclarées. Le 25 mars 1718 [II] (684).

Avis aux entrepreneurs, leur indiquant les travaux et les conditions des marchés à passer. Les marbres étant fournis, les travaux devront être exécutés pour 8.300 l. Les démolitions appartiendront à l'entrepreneur.

Plans 677-678. Deux différents dessins projetés pour la chapelle de la Sainte Vierge en [ladite] église (Notre-Dame). — 679-680. Deux différents dessins projetés pour la chapelle de la Sainte Vierge en ladite Église.

Note. Voy. pour cette pièce et les suivantes la décoration de la chapelle de la Vierge par le cardinal de Noailles, dans Piganiol, *Description de Paris*, t. I, p. 424 et suiv.

179. Devis, prix et qualité des ouvrages de marbre qu'il convient faire pour la construction de l'autel, coffre d'autel, lambris, marche et marche-pied de la Sainte Vierge à Notre-Dame de Paris [II] (684).

Le prix des marbres est de 8.750 l., celui de la façon de 7.000 l., celui des agrafes, barres de fer, crampons, etc., de 1.000 l.

180. Devis des ouvrages de bronze qui composent tout le tabernacle de la chapelle de la Vierge de Notre-Dame de Paris, fait par ordre de S. E. Mgr le Cardinal de Noailles et de M. de Cotte. A Paris, le 15 mai 1719 [II] (684).

Le total est de 5.510 l., auquel il faut ajouter 1.900 l. si le cardinal veut le dessus du tabernacle en bronze doré d'or moulu.

181. Devis des ouvrages destinés à la construction de la balustrade de fer qui doit orner la ceinture de la chapelle de la Vierge de l'église de Paris suivant les dessins faits par M. de Cotte... [II] (684).

182. Mémoire de ce qui a été fait et fourni de serrurerie pour S. E. Mgr le Cardinal de Noailles, archevêque de Paris, au sujet de la construction de la chapelle de la Vierge dans Notre-Dame, par Osmont, maître serrurier [II] (684).

Modéré par de Cotte le 14 mai 1719, à 1.599 l.

183. Mémoire des augmentations d'ouvrages de sculpture qui ont été faits à la chapelle de la Vierge de l'église de Paris, par ordre de S. E. Mgr le Cardinal de Noailles, au sujet du tabernacle et des groupes d'enfants, faites par Vassé, sculpteur dans l'année 1719 [II] (684).

184. Double d'un mémoire des ouvrages de sculpture faits par augmentation, par l'ordre de Monseigneur le Cardinal de Noailles, au sujet de la chapelle de la Vierge de l'église de Paris, par le sieur Vassé, sculpteur du roi pendant les années 1720-21-22 [II] (684).

Il s'agit de la Vierge déjà commencée par l'artiste, mais qu'il dut refaire, le Cardinal la voulant plus grande. Le total général porté par Vassé à 9.025 l. fut modéré le 27 août 1722 à 6.650 l.

185. Récapitulation des sommes dues à Vassé pour ses sculptures à la chapelle de la Vierge [II] (684).

Mémoire du 22 mars 1718 : 20.000 l. Mémoire d'augmentation du 16 décembre 1720 : 7.620 l. Autre idem du 27 août 1722 : 6.650 l., dont il faut déduire : deux figures de saint Marcel et sainte Geneviève non faites : 2.600 l. ; le tabernacle du premier marché non fait : 1.550 l. ; la première figure de la Vierge non faite : 3.500 l. Reste un total de 26.620 l.

186. Récapitulation des changements faits au projet de la chapelle de la Vierge depuis le marché qui en a été réglé [II] (684).

Un chapiteau en marbre a été commandé en plus. Le couronnement a été exhaussé de 4 pieds. Les ornements du socle d'en haut se font en métal au lieu de bois. Deux cartels nouveaux en bois, avec des ornements, ont été commandés. Au contraire, ont été supprimées deux figures et culs-de-lampe. Cela porte à 19.200 l. le total des sculptures de la chapelle de la Vierge.

187. Devis de la sculpture pour la chapelle qui fait symétrie à celle de la Vierge à l'église Notre-Dame de Paris, que S. E. Mgr le cardinal de Noailles veut faire construire suivant les dessins qu'elle en a réglé [II] (684).

Ce devis comprend 6 chapiteaux, le couronnement de l'autel, 2 groupes d'enfants, 2 vases, 18 médaillons, 2 cartels, 4 ornements dans les panneaux, 1 grand cadre de tableau, des ornements en bronze à l'attique, 2 consoles à l'attique, 2 torchères de bronze à 3 bobèches, 2 consoles d'angles du coffre de l'autel, 2 crédences, des ornements de socle. — Engagement de Frémin le 26 novembre 1719 d'exécuter ces travaux pour 18.350 l.

Note. C'est de la chapelle Saint-Denis ou des Martyrs qu'il s'agit. Voy. Piganiol, *Description de Paris*, I, p. 48, pour cette pièce et les suivantes.

188. Même devis [II] (684).

Cayot s'engage à l'exécuter pour 16.820 l. — Le 27 novembre 1719.

189. Même devis [II] (684).

Bousseau et Lepautre s'engagent à l'exécuter pour 16.190 l. — Le 8 décembre 1719.

190. Même devis [II] (684).

Les sculpteurs Hoffemant, Charpentier, Montheau s'engagent à l'exécuter moyennant 15.760 l. — Le 9 décembre 1719. — La pièce se termine par un bon du cardinal de Noailles de 13.680 l. du 16 décembre 1719.

Note. Le sculpteur Charpentier, dont on trouve le nom ici, est-il Claude Charpentier qui obtient le grand prix en 1698, et dont Bellier de la Chavignerie écrit, *Dictionnaire des Artistes de l'École française*, I, p. 233 : « Charpentier mourut-il pendant son séjour à l'École de France, à Rome ? C'est ce que nous ignorons, n'ayant trouvé sur son compte aucune autre indication ? » ou bien René Charpentier, qui, selon les *Comptes des Bâtimens du roi*, travailla à Notre-Dame en 1711 et à la chapelle de Versailles ? Et n'y aurait-il pas identité entre les deux artistes ? Les collaborateurs de Charpentier sont bien connus : ils sont employés à diverses reprises par

Louis XIV. (Voy. *Comptes des Bâtimens du roi sous le règne de Louis XIV*, publiés par J.-J. Guiffrey, passim.)

191. Table comparative des prix demandés par Cayot, Frémin, Le Pautre et Bousseau, Charpentier, Hoffemant et Montheau pour les divers articles de sculpture de la chapelle qui fait symétrie à celle de la Vierge à l'église Notre Dame de Paris [II] (684).

192. Marché passé le 18 avril 1721, par Nicolas Coustou, pour l'exécution de la statue de saint Denis, dans la chapelle des Martyrs, à Notre-Dame, qui fait symétrie à celle de la Vierge [II] (684).

Coustou se charge de tous les frais, de l'achat du marbre, de l'exécution de deux moulages en plâtre, de la mise en place, moyennant 6.000 l. dont les dates de paiement sont indiquées.

193. Mémoire des augmentations de la sculpture en bois faite à l'autel de Saint-Denis, dans l'église de Notre-Dame à Paris, par ordre de S. E. Mgr le Cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et sur les dessins de Monsieur de Cotte... par Charpentier et Montheau [II] (684).

Ce mémoire comprend uniquement des sculptures décoratives et des dorures qui sont détaillées. Le total, 2.572 l. 12 s. 6 d., est réduit par de Cotte à 1.944 l.

194. Devis des ouvrages de menuiserie qu'il convient faire pour la construction d'un retable d'autel et lambris au pourtour que Mgr le duc de Noailles veut faire faire dans une chapelle de Notre-Dame, vis-à-vis le sanctuaire, suivant les plans et dessins de Monsieur de Cotte... [II] (576).

Les travaux à exécuter sont décrits. Quelques prix seulement sont indiqués, en marge, presque tous au crayon.

Plans 566 à 575. Plusieurs plans et autres dessins pour la chapelle de M. le Cardinal de Noailles dans l'église Notre-Dame de Paris.

Notes. S'agit-il ici des chapelles Saint-Martin et Sainte-Anne, réunies en une seule, qui servait de sépulture à la famille de Noailles, et que le cardinal de Noailles fit décorer sous la direction de Boffrand ?

195. Devis et marché des ouvrages de menuiserie qu'il convient faire à la chapelle que désire faire construire Mgr le duc de Noailles en l'église de Notre Dame, suivant les plans, dessins et profils de Monsieur de Cotte... [II] (576).

Les prix sont indiqués. Le total s'élève à 3.600 l.

196. Devis des ouvrages de sculpture en bois qu'il convient faire à la chapelle de Mgr le duc de Noailles, à Notre-Dame, conformément au dessin de Monsieur de Cotte..... [II] (576).

Les prix sont indiqués. Le total est de 4.341 l. A la fin, un compte de détail relatif aux travaux de la chapelle.

197. Devis des ouvrages de serrurerie qu'il convient faire pour ladite chapelle [II] (576).

Il s'agit des portes de clôture avec leurs battants, serrures, verrous, etc., portant les armes de l'archevêque.

Note. De Cotte dirigea à Notre-Dame d'autres travaux auxquels ne se rapportent aucun manuscrit, mais sur lesquels on peut consulter les plans et dessins suivants de l'ancien répertoire : n^{es} 674 à 676, 681 à 683, 1581 à 1584, 1855 à 1863, 2210 et 2211, 2220, 2268 à 2270.

198. État de ce qui doit être dessiné et gravé concernant le chœur de l'église Notre-Dame, par moi, Charles Nicolas Cochin. Le 12 août 1717 [II] (576).

1^o Le plan géométral du chœur, 2^o L'élévation perspective du fond du chœur, 3^o Une façade en longueur, en deux morceaux, 4^o Le fond où est l'autel et ce qui l'environne, 5^o L'autel en particulier avec le tombeau, ornements, bas-reliefs, gravures et anges, 6^o La façade d'entrée où sont les deux chapelles et la grille. Le prix convenu est de 3.330 l.

Bibliothèque du Roi.

199. Projet d'installation de la Bibliothèque du Roi au Louvre [IV] (1517).

Ce projet propose d'affecter à la bibliothèque une partie de la Grande Galerie du côté du Grand Salon.

Plans 1513 à 1516. Plusieurs projets pour placer la Bibliothèque du Roi au Louvre.

Notes. On lit dans l'*Essai historique sur la Bibliothèque du Roi*, par Le Prince, réimpression de Louis Pâris, 1856, p. 75 : « Tant de richesses firent bientôt connaître que les deux maisons de la rue Vivienne ne suffisaient plus pour contenir cette bibliothèque. M. l'abbé de Louvois se proposait alors de la transporter dans la grande galerie du Louvre, mais l'arrivée de l'infante d'Espagne qui devait demeurer dans ce Palais déranger ce projet. » — Il y eut d'autres projets de transfert de la bibliothèque royale dont on retrouve les plans dans les papiers de R. de Cotte : 1^o à la place Louis-le-Grand, plans 1486 à 1503 ; 2^o à l'hôtel de Nevers (ce qui fut fait), plans 1504 à 1511.

200. Extrait de la dépense à faire pour la Bibliothèque du roi au Louvre pendant les années 1720, 1721, 1722 [IV] (1517).

Le devis s'élève à 620.000 l.

201. Fragment de devis concernant la Bibliothèque du Roi au Louvre [IV] (1517).

Le total général s'élève à 671.120 l.

202. Devis des ouvrages de sculpture en plâtre et bois que le Roi désire faire faire à sa Bibliothèque au Louvre à Paris, suivant les dessins qu'il a arrêtés, faits par M. de Cotte... [IV] (1517).

203. Récapitulation de la dépense à faire à la Bibliothèque du Roi au Louvre [IV] (1517).

Le total s'élève à 178.554 l. 11 s. 6.

204. Mémoire de Robert de Cotte sur la distribution de la Bibliothèque du Roi dans l'hôtel de Nevers, selon les indications à lui fournies par l'abbé Bignon, suivi d'un devis des frais d'aménagement..... 1727 [Ms. 7801, p. 244 à 248] (non numér.).

Ces frais s'élèvent à 344.995 l. — On lit à la fin : « J'ay vu et examiné tous les plans et projets cy dessus dressés avec grand soin par Monsieur de Cotte sur les mémoires que je luy avais remis

après avoir fait les calculs de la quantité et hauteur des différents volumes de la Bibliothèque du Roy. Fait à Paris le 7 septembre 1727. — Signé : L'abbé Bignon. » — Et « Le projet me paraît le plus beau du monde et le plus sage, et la Bibliothèque du Roy est un objet si considérable et mérite tant d'attention que je voy qu'il n'y a point d'ouvrage plus pressé, d'autant que le plus difficile est fait par l'achat de la maison qui est des plus vastes de tout Paris. Fait à Paris le 8 de septembre 1727. — Signé : Le duc d'Antin. »

Plans 2335. Plan général de la bibliothèque du... — 2336. Plan des bâtiments de la Banque avant qu'on y ait placé la Bibliothèque du Roi, rez-de-chaussée, premier étage et combles. — 2337. Plan des bâtiments de la Bibliothèque du Roi avec un projet pour le salon des Globes, rez-de-chaussée et premier étage. — 2338. Plan des bâtiments de la Bibliothèque du Roi avec trois projets pour le salon des Globes, rez-de-chaussée et premier étage. — 2339. Plans des bâtiments de la Bibliothèque du Roi avec un projet au crayon pour le Salon des Globes, rez-de-chaussée et premier étage. — 2340. Plans des bâtiments de la Bibliothèque du Roi avec un projet pour l'aile du Midi et l'aile de l'horloge, rez-de-chaussée et premier étage, en partie exécuté. — 2341. Plans des bâtiments de la Bibliothèque du Roi avec projets pour une aile à bâtir au midi et changements dans l'aile de l'horloge, rez-de-chaussée et premier étage (non exécuté). — 2342. Plan d'un projet général pour la Bibliothèque du Roi avec projet pour une aile à bâtir au midi et changements dans l'aile de l'horloge, rez-de-chaussée et premier étage (non exécuté). — 2342. Plan d'un projet général pour la Bibliothèque du Roi en portant les Bâtiments jusqu'à la rue Vivienne, rez-de-chaussée et premier étage. — 2343 à 2347. Élévation et coupes de différentes parties de la Bibliothèque du Roi. — 2348 à 2351. Détails pour les bâtiments de la Bibliothèque du Roi. — 2585 à 2588. Plans et projets pour la Bibliothèque du Roi.

Note. Ce mémoire a été publié dans le *Carnet historique* de Louis Pâris, année 1857, tome III, p. 85 à 90. Un commentaire annonce à tort qu'il n'est pas accompagné de plans, parce que Louis Pâris n'a pas connu les papiers de R. de Cotte conservés au Cabinet des Estampes.

Eaux d'Arcueil.

205. **Mémoire concernant les eaux de Rungis et d'Arcueil (par de Francine, sans doute); 1724 [V] (2707).**

Les sources appartenant au roi ont considérablement diminué depuis 1719. En 1724, il n'arrive plus d'Arcueil que 18 pouces d'eau.

Avant l'entrée à Paris, on en distribue 2 pouces 4 lignes en campagne. La ville prend $\frac{1}{4}$ des eaux arrivant à l'Observatoire. Il n'entre donc dans le bassin du roi que 12 pouces d'eau. Le roi en distribue 108 lignes avant l'arrivée au Luxembourg. Restent donc 11 pouces $\frac{1}{4}$. Le palais du Luxembourg consomme 6 pouces $\frac{1}{4}$. On distrait 112 lignes avant la Croix du Trahoir où il n'arrive par conséquent, en principe, que 5 pouces $\frac{1}{2}$. Malgré tous les soins du sieur de Francine, il n'arrive en réalité pas une goutte d'eau à la Croix de Trahoir. On a essayé de retrouver les fuites, mais sans succès. La faute en est à l'extrême profondeur où se trouvent les tuyaux du roi par suite de l'exhaussement des pavés. Le seul remède est de fouiller la conduite d'un bout à l'autre. Quand on le fera, il faudra continuer la voûte de l'aqueduc sur une longueur de 65 toises, exécuter sur la conduite quatre regards avec robinets qui permettront de limiter les recherches en cas d'accident. Ces travaux sont urgents.

Plans 2187-2188. Deux cartes des environs d'Arcueil et de Rungis avec les aqueducs pour lesdites eaux. — 2189 à 2199. Plans et élévations de plusieurs regards... pour les eaux d'Arcueil et leur distribution dans Paris. — 2700. Plan d'une partie du quartier de l'Observatoire et de la conduite des eaux d'Arcueil. — 2701. Plan général de la conduite des eaux d'Arcueil, depuis Rungis jusqu'à la place Saint-Michel. — 2702. Minute d'un plan général de cette même conduite. — 2703 à 2706. Plans de divers regards des eaux d'Arcueil.

Note. Les eaux qui alimentaient Paris étaient les eaux de la Seine montées par les machines du Pont Notre-Dame, les eaux du Pré Saint-Gervais, de Belleville et d'Arcueil ou Rungis. La construction de l'aqueduc d'Arcueil avait été terminée en 1624. Elle avait été commencée par Sully et aurait été abandonnée à la mort de Henri IV si Marie de Médicis n'en avait eu besoin pour le Luxembourg. La maçonnerie seule avait coûté près d'un million de livres. En 1656, on fit de nouvelles fouilles qui amenèrent au bassin de réception des eaux, à l'Observatoire, 84 pouces d'eau au lieu de 50. Voy. Bonamy, *Mémoire sur les aqueducs de Paris*, 1764. Les « intendants des eaux et fontaines des châteaux royaux » étaient depuis longtemps les Francini ou de Francine de Villepreux.

206. Mémoire pour servir à la connaissance des eaux d'Arcueil, à la distribution d'icelles, aux entretiens de l'aqueduc, regards et conduites en plomb desdites eaux [V] (2200).

Le « grand carré de Rungis » où les eaux prennent leur source est décrit, le débit, le chemin parcouru jusqu'à l'Observatoire sont

indiqués. A l'Observatoire ces eaux sont divisées entre le roi qui en prend $\frac{3}{4}$ et la ville qui en prend $\frac{1}{4}$. Le partage se fait dans deux bassins où les eaux sont jaugées. La distribution chez les particuliers est détaillée, puis les conditions d'entretien de l'aqueduc, dont la surveillance est confiée au sieur de Francine.

207. Autre exemplaire de la même pièce [V] (2200).

208. Note indiquant les travaux importants exécutés depuis le début du XVII^e siècle pour l'adduction des eaux de Rungis [V] (2200).

La première recherche est de 1612 et a été payée sur la ferme de 30 sols d'entrée par muid de vin. La deuxième est de 1655 et a été faite aux frais communs de la Ville et du sieur de Francini. Ces sources, augmentées de sources accessoires, amenaient, en 1676, 80 pouces d'eau au château d'eau. En 1671, suivant arrêt du 25 juillet, la ville fit une recherche qui donna l'eau du regard de Cachan. Un arrêt du 2 avril 1671 ordonne la création de 15 fontaines en différents endroits sur les eaux de Rungis.

209. Copie d'un arrêt du 3 juillet 1630 relatif aux eaux d'Arcueil [V] (2200).

La reine mère accorde aux Bénédictines du faubourg Saint-Germain $\frac{1}{2}$ pouce d'eau sur les eaux de Rungis; les Bénédictines feront les canaux à leurs frais.

210. Copie d'un arrêt du 16 juin 1631 relatif aux eaux d'Arcueil [V] (2200).

La reine mère accorde aux religieuses bénédictines de la congrégation du Calvaire, au faubourg Saint-Germain-des-Prés, un demi-pouce d'eau qui sera prise à la décharge de la fontaine du grand parterre de son palais, sis audit faubourg.

211. Lettre du duc de Bouillon (au duc d'Antin?). Du château de Navarre, le 7 novembre 1732 [V] (2200).

Il doit recevoir 2 pouces $\frac{1}{4}$ d'eau dans son hôtel, suivant acquisition faite en 1656-1657. Tout l'été ses conduites ont été vides ; presque tous les ans, il en est ainsi. Il a réclamé en vain à de Cotte. Son concierge a dû ouvrir les robinets d'un regard situé quai des Grands-Augustins et construit aux frais communs de l'hôtel de Conti et de l'hôtel de Bouillon. Le sieur Ballot, fontainier, les tenait obstinément fermés. Il demande une visite du regard commun aux hôtels de Conti et de Bouillon et de la cuvette de jauge de son hôtel. De plus, il désire que l'entrée du regard soit interdite au sieur Ballot, qui, de la sorte, ne pourra plus réserver l'eau pour ses amis.

212. Réponse, sous forme de note en deux articles, à la lettre du duc de Bouillon du 7 novembre 1732 [V] (2200).

1° Il est vrai que le duc a manqué d'eau, mais comme le roi, les grands seigneurs et les particuliers. Dans la visite qu'on vient de faire au regard de l'hôtel, on a constaté non seulement qu'il y avait de l'eau pour le moment, mais qu'il y en avait même 2 pouces $\frac{1}{2}$ au lieu de 2 pouces $\frac{1}{4}$. Cette augmentation est due à la violation commise par le jardinier de l'hôtel de Bouillon d'un regard appartenant au roi, délit dont il devrait être sévèrement puni. En fait, les 2 pouces $\frac{1}{4}$ d'eau que réclame le duc devraient être réduits des $\frac{3}{4}$ par la seule raison que les sources ont diminué d'autant. — 2° Le regard du quai des Grands-Augustins, au coin de la rue Dauphine, n'a pas été construit à frais communs par l'hôtel de Conti et l'hôtel de Bouillon, mais il appartient au roi. Il a été construit en 1625, lors de l'établissement des eaux d'Arcueil, et la concession de l'hôtel de Bouillon n'est que de 1656-1657.

213. Mémoire relatif à la distribution des eaux d'Arcueil [V] (2307).

Ce mémoire sert de légende à un des plans signalés pièce n° 205.

214. Brouillon de la pièce précédente [V] (2307).

Pompe du Pont Neuf.

215. Copie du contrat pour la construction du bassin destiné à réserver les eaux de la Samaritaine ou pompe du Pont Neuf. Du 5 mars 1607 [V] (2037).

Église Saint-Thomas du Louvre.

216. Extrait des registres du chapitre de l'église royale, collégiale et paroissiale de Saint-Thomas du Louvre, à Paris, concernant des réparations. Le 2 septembre 1726 [IV] (1344).

A la suite d'accidents survenus par la chute de pierres sur les desservants et les fidèles, le chapitre a délégué, le 2 septembre 1726, MM. Aubert, doyen, et Baslin, chanoine, à M. de Cotte (l'église étant de fondation royale), pour le prier de visiter les lieux et de dresser procès-verbal.

Plans 1341 à 1343. Dessins faits pour le maître-autel de Saint-Thomas du Louvre.

Notes. Si des réparations furent exécutées à ce moment, elles ne suffirent pas à consolider l'église puisque Le Bœuf écrit, t. I, p. 54, que « la voûte ayant manqué, le 15 octobre 1739, il y eut plusieurs chanoines écrasés sous les ruines ». D'autre part, on lit dans Piganiol *Description de Paris*, 1742, t. II, p. 266, que le « Chapitre étant censé de fondation royale, cette qualité lui a mérité les bienfaits du roi Louis XV qui, sur les très humbles représentations de l'abbé Larcher, un des chanoines de cette église, lui a accordé la somme de cent cinquante mille livres pour être employée à rebâtir à neuf l'église Saint-Thomas, celle d'aujourd'hui menaçant ruine et étant même en péril menaçant. »

Ouverture de la rue de l'Abreuvoir.

217. Requête des curé, marguilliers, seigneurs et principaux habitants de la paroisse de Sainte-Marie-Magdelaine de la Ville l'Évêque, faubourg Saint-Honoré, à Paris, demandant que la rue de la Bonne Molue (?) ou de l'Abreuvoir soit rendue à la circulation, et réponse de Pierre Carlier, fermier général, à leur requête ; 1729 [VI] (non numér.).

Les habitants ont fait paver et éclairer cette rue; les fermiers généraux l'ont fait fermer sans aucune formalité de justice. Il en résulte trois gros inconvénients : 1^o Un retard dans l'administration des sacrements aux habitants des Champs-Élysées, par suite du détour à faire; 2^o Le cul-de-sac que forme la rue sert de repaire à tous les bandits et duellistes du quartier; 3^o En cas d'incendie, on ne pourrait tirer d'eau de la Seine. — Pour empêcher la fraude, les fermiers généraux n'ont qu'à poser une barrière.

Pierre Carlier, fermier général, répond que, lors de la construction du Pont Tournant des Tuileries, on démolit, entre autres maisons, le bureau de perception servant à la barrière du Cours. Le nouveau bureau se trouvant à 60 toises de la rue de la Bonne Molue (?), les fraudes pouvaient se commettre sur cet espace. Un arrêt du Conseil du 24 avril 1717 autorisa les fermiers à construire un mur pour remédier à cet inconvénient : c'est ce mur que les habitants prétendent construit sans aucune formalité de justice. Personne ne s'est plaint alors. Les trois arguments invoqués par les habitants sont mauvais. Le détour pour arriver aux Champs-Élysées est presque nul. Les bandits pris dans un cul-de-sac sont bien plus vite capturés. En cas d'incendie on aura bien plus tôt fait de tirer trente seaux d'eau d'un puits voisin que d'aller à la Seine. Il faut donc laisser les choses en l'état. Tout changement amènerait des dépenses supplémentaires au roi et à Pierre Carlier.

218. Arrêt du Conseil d'État accordant l'ouverture de la rue de la Bonne Molue (?). Le 13 décembre 1729 [VI] (non numér.).

Vus les deux mémoires précédents, un mémoire de Tarlet, marbrier du roi, qui prétend que les marbres du roi déposés aux Champs-Élysées auront à souffrir du percement de la rue, la réponse des habitants, les deux arrêts du 1^{er} août 1716 et du 24 avril 1717, l'avis du sieur Hérault, maître des requêtes, lieutenant général de police, à Paris, ouï le rapport de Le Peletier, conseiller d'État ordinaire et au Conseil Royal, le Conseil reçoit la demande des habitants, décide que la rue de la Bonne

Molue (?) sera ouverte sur les Champs-Élysées et qu'une barrière y sera construite aux frais des fermiers généraux.

Hôtel d'Armagnac.

219. État des bâtiments de l'hôtel d'Armagnac, sis à Paris, au Carrousel, près les Tuileries, appartenant au roi, et destinés pour le logement du Grand Écuyer, 1734 [VI] (2331).

Les fondations n'ont plus aucune valeur. Les voûtes des caves ont suivi l'inclinaison des murs, ainsi que deux piliers de pierre destinés à les soutenir. Les murs de face ne sont plus au même alignement. Les murs de refend sont crevassés dans toute leur hauteur : on a dû étayer des planchers pour empêcher leur chute, étayer aussi la voûte du grand escalier. Les bois des combles sont pourris. Si la maison n'était pas soutenue de haut en bas, elle s'écroulerait.

Plans 2325 à 2327. Plan de l'hôtel du prince Charles, depuis hôtel de Brionne. — 2503. Plan de l'hôtel de Brionne, rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étage. — 2504 à 2508. Élévations de l'hôtel de Brionne.

220. Début de brouillon du procès-verbal de la visite de l'hôtel d'Armagnac, situé à Paris, rue de l'Échelle, joignant le Palais des Tuileries, faite par Robert et Jules Robert de Cotte, le 28 novembre 1734, pour déterminer les réparations à effectuer [VI] (2331).

221. Détail des ouvrages à faire à l'hôtel d'Armagnac, à la place du Carrousel, à Paris [VI] (2331).

Le total du devis des réparations s'élève à 129.218 l.

222. Devis des ouvrages de maçonnerie pour la reconstruction de l'hôtel qu'occupe le Grand Écuyer de France, vis-à-vis la rue de l'Échelle, à Paris, que le roi a ordonné de démolir, étant de nulle valeur et prêt à tomber, conformément au procès-verbal qui en a été dressé par Monsieur de Cotte, premier architecte du roi, et par Messieurs les Officiers des Bâtiments de Sa Majesté, en date du dix-huit novembre mil sept

cent trente-quatre, lequel devis a été dressé par mond. sieur de Cotte, suivant les plans, profils et élévations qui en ont été par lui faits [VI] (2331).

Manufacture des Gobelins.

223. Lettre d'Orry à Jules Robert de Cotte, relative aux tapisseries des Gobelins pour le roi de Pologne [Ms. 7801, p. 325] (2259).

Il le prie de passer à Meudon pour estimer la tapisserie et les quatre portières que désire le roi, et lui en remettre un mémoire.

224. Ordre au sieur Cozette, concierge des Gobelins, de livrer au roi de Pologne les douze tentures des mois Lucas et les quatre portières de Diane [Ms. 7801, p. 330] (2259).

Note. Non daté, mais du 15 mars 1737.

225. Ordre au sieur Duvivier, inspecteur de la manufacture de la Savonnerie, de délivrer au roi de Pologne un tapis de trois aunes de large sur trois aunes six seize de haut. Du 24 avril 1737 [Ms. 7801, p. 352] (2259).

226. Ordre au sieur Duvivier, inspecteur de la manufacture royale de la Savonnerie, de délivrer au roi de Pologne six grandes feuilles de paravent, six moyennes, six petites, quatre grandes banquettes et douze tabourets [Ms. 7801, p. 353] (2259).

227. Ordre d'Orry à l'inspecteur de la manufacture de la Savonnerie de délivrer, pour le roi de Pologne, quatre banquettes semblables à celles qui ont déjà été livrées [Ms. 7801, p. 349] (2259).

228. Lettre de M. de Mesckeck, grand maréchal du roi de Pologne, à Jules Robert de Cotte. De Lunéville, le 4 avril 1737 [Ms. 7801, p. 362] (2259).

Il le prie de faire envoyer le tapis de la Savonnerie dont le roi n'avait pas voulu d'abord.

229. Copie de la lettre écrite à M. de Mesckeck le 10 avril 1737 [Ms. 7801, p. 361] (2259).

Le sieur Pescheur, chargé de l'expédition à Lunéville des objets choisis par le roi de Pologne, tant aux Gobelins qu'à la Savonnerie, les a fait partir. Seul, le tapis de la Savonnerie, dont n'a pas voulu le roi, n'a pas été joint au ballot. Si le roi le désirait, le total de ses commandes à la Savonnerie s'élèverait à 9.737 l. 11 s. Que M. de Mesckeck s'informe du mode de paiement que le roi entend adopter.

230. Lettre de M. de Mesckeck à Jules Robert de Cotte. De Lunéville, le 15 avril 1737 [Ms. 7801, p. 360] (2259).

Il le prie de faire envoyer à Lunéville le tapis de la Savonnerie dont le roi avait paru ne pas vouloir d'abord, et qu'il prend au prix de 2.227 l. 10 s., ce qui fait avec les ouvrages mentionnés au premier mémoire 9.737 l. 11 s.

231. Copie de la lettre écrite le 30 avril 1737 à M. de Mesckeck, grand maréchal du roi de Pologne [Ms. 7801, p. 359] (2259).

Le tapis de la Savonnerie souhaité par le roi arrivera incessamment.

232. Copie de la lettre adressée le 18 juillet 1737 à M. de Mesckeck pour lui demander les 9737 l. dues au sieur Noinville pour travaux de la Savonnerie livrés au roi de Pologne [Ms. 7801, p. 358] (2259).

233. Lettre de M. de Mesckeck à Jules Robert de Cotte. De Lunéville, le 15 août 1737 [Ms. 7801, p. 356] (2259).

Le paiement des ouvrages des Gobelins et de la Savonnerie a été retardé par un voyage qu'il a dû faire en Allemagne.

234. Lettre de M. de Mesckeck à Jules Robert de Cotte. De Lunéville, le 17 août 1737 [Ms. 7801, p. 350] (2259).

Il lui demande de vouloir bien envoyer le plus vite possible quatre banquettes semblables à celles que son maître a déjà. Qu'il en dise le prix en même temps, pour qu'on le fasse payer sans retard. Les commandes précédentes doivent être complètement payées.

235. Lettre d'Orry à Jules Robert de Cotte. De Versailles, le 22 août 1737 [Ms. 7801, p. 348] (2259).

Il l'autorise à fournir au roi de Pologne quatre banquettes de la manufacture de la Savonnerie.

236. Lettre de M. de Mesckeck à Jules Robert de Cotte. De Lunéville, le 9 décembre 1737 [Ms. 7801, p. 354] (2259).

Si le paiement des quatre banquettes de la Savonnerie a été retardé, ce n'est pas par oubli, c'est faute d'occasion d'envoyer les fonds. Si de Cotte ne trouve pas l'occasion de se prévaloir de cette somme sur M. Retel, trésorier du roi Stanislas, on comprendra le mémoire, soit 1155 l., dans la première lettre de change sur Paris.

237. Copie de l'engagement d'Audran et de Monmerqué d'exécuter les douze Mois Lucas et quatre tentures de Diane moyennant 63.052 l. 10 s., suivie d'un ordre à Cozette, concierge des Gobelins, de rendre le bon qui lui a été donné pour sa sûreté quand il a livré les pièces au roi de Pologne, aussitôt qu'Audran et Monmerqué auront achevé leur travail [Ms. 7801, p. 333-334] (2259).

Note. Il s'agit ici de Mathieu Monmerqué, chef d'atelier de basse lisse de 1730 à 1736, et de haute lisse de 1736 à 1749, et de Michel Audran, chef d'atelier de haute lisse, de 1733 à 1772.

238. Mémoire indiquant la valeur totale des douze Mois de Lucas [Ms. 7801, p. 331-332] (2259).

Ils valent 53.287 l. 10 s. Les quatre tapisseries de Diane valent 9.765 l., les transformations à accomplir valent 979 l. Total 64.031 l. 10 s. — Au dos, indication des acomptes donnés à Audran et Monmerqué pour l'exécution de ces pièces du 3 avril 1737 au 23 février 1740.

239. Mémoire des pièces des Mois de Lucas que le sieur Monmerqué a faites pour être remplacées dans les magasins du roi de la part du roi de Pologne [Ms. 7801, p. 327] (2259).

Le prix de six Mois, y compris celui de deux portières, est de 29.305 l. 18 s. 6 d. — A la fin se trouve un reçu de Monmerqué pour la somme ci-dessus du 28 janvier 1741.

Note. Voir la pièce n° 238.

240. État de la dépense qu'il convient faire pour les changements des douze Mois de Lucas et des quatre portières de Diane [Ms. 7801, p. 329] (2259).

Ces changements consistent en transformations d'armes et de chiffres. Le total est de 979 l. qui furent payées à Audran le 6 avril 1737.

Note. Voir pièce n° 238.

241. Mémoire des pièces des Mois de Lucas faites par le sieur Audran pour être remplacées dans les magasins du roi, de la part du roi de Pologne [Ms. 7801, p. 328] (2259).

Le prix total de six mois, y compris celui de deux portières est de 33.825 l. 16 s. 11 d. A la fin se trouve un reçu d'Audran pour la même somme, du 28 janvier 1741.

Note. Voir la pièce n° 238.

242. Copie de l'engagement du sieur Noinville, maître tapissier de la manufacture royale de la Savonnerie, de faire les ouvrages de tapisserie contenus dans l'ordre remis au sieur Duvivier le 1^{er} avril 1737 [Ms. 7801, p. 347] (2259).

Ces ouvrages sont six grandes feuilles de paravent à 2.378 l. 6 s. 3 d., six moyennes à 1.532 l. 13 s. 6 d., six petites à 1.082 l. 16 s. 3 d., quatre grandes banquettes à 1.155 l., douze tabourets à 1.361 l. 5 s. Total : 7.510 l. 1 s. (?)

243. Indication des dates de paiement du mémoire précédent à M. de Noinville [Ms. 7801, p. 336] (2259).

244. Ordre de paiement de 3.000 l. à Noinville, à compte de ses travaux pour le roi de Pologne. Du 30 décembre 1737. — Signé : J. R. de Cotte [Ms. 7801, p. 337] (2259).

245. Quittance de Noinville pour ladite somme. Du 10 janvier 1738 [Ms. 7801, p. 338] (2259).

246. Ordre de paiement de 2.000 l. à Noinville, à compte sur ses travaux pour le roi de Pologne. Du 27 août 1738. — Signé : J. R. de Cotte [Ms. 7801, p. 340] (2259).

247. Quittance de Noinville pour ladite somme. Du 3 septembre 1738 [Ms. 7801, p. 341] (2259).

248. Ordre de paiement de 3.000 l. à Noinville, à compte sur ses travaux pour le roi de Pologne. Du 3 mars 1739. Signé J. R. de Cotte [Ms. 7801, p. 342] (2259).

249. Quittance de Noinville pour ladite somme. Du 3 mars 1739 [Ms. 7801, p. 343] (2259).

250. État des ouvrages reçus de M. de Noinville pour remplacer ceux que le roi de Pologne avait tirés du magasin de la manufacture royale de la Savonnerie suivant les ordres du roi. Le présent état fait et rempli le 28 août 1739 [Ms. 7801, p. 335] (2259).

Ces ouvrages se composent de six grandes feuilles de paravent, six moyennes, six petites, d'un tapis, de douze tabourets, huit grandes banquettes pour le prix total de 10.892 l. 11 s.

251. Ordre de paiement de 2.892 l. 11 s. à Noinville pour parfaire le prix de ses travaux pour le roi de Pologne. Du 6 septembre 1739. Signé J. R. de Cotte [Ms. 7801, p. 344] (2259).

252. Quittance de Noinville pour ladite somme. Du 6 septembre 1739 [Ms. 7801, p. 345] (2259).

253. Régie de la manufacture royale des Gobelins, telle qu'elle a toujours été administrée depuis Monsieur de Colbert jusqu'à présent, 1^{er} décembre 1745 [Ms. 7801, p. 319 à 323] (2259).

La manufacture des Gobelins et de la Savonnerie a toujours été, depuis Colbert, sous le contrôle direct du surintendant des Bâtiments, sans que le premier architecte ni l'inspecteur général des bâtiments

puissent s'en mêler. Le contrôleur général du département de Paris dirige la manufacture sous le surintendant. Il a sous ses ordres un inspecteur qui garde en même temps les travaux, un concierge qui garde les tentures, quatre maîtres tapissiers (deux hautliciers, deux basliciers), un teinturier et des apprentis peintres, sculpteurs, orfèvres, graveurs, bijoutiers, vernisseurs, menuisiers, serruriers et un portier. Il y a en outre un chapelain attaché à la manufacture. Le rapport détermine le rôle de chaque fonctionnaire et les sommes affectées aux travaux. Les hautliciers ont 29.000 l. de fonds, les basliciers 2.000 l. chacun. La consommation des laines est de 3.000 à 3.500 l., celle des soies est de 4.000 l. à 5.000 l. Le teinturier touche 1.000 à 1.200 l., le maître de dessin 120 l. par semestre. Tous les ouvriers sont logés aux Gobelins. Neuf pensions de 200 l. sont réservées aux vieux ouvriers. Autrefois les maîtres tapissiers et les teinturiers touchaient 150 l. de pension comme commensaux du roi ; cette distinction les attachait à leur devoir : il serait bon de la rétablir.

Note. Ce rapport est de Jules-Robert de Cotte, directeur de la manufacture, comme contrôleur général de Paris. — M. Gerspach, dans *La Manufacture nationale des Gobelins*, 1892, in-8, p. 241, où il publie la liste des directeurs des Gobelins, indique Robert de Cotte comme directeur, de 1709 à 1735, et Jules Robert, de 1735 à 1747. Or, dans ce rapport, Jules Robert écrit : « M. de Cotte, mon père, qui était premier architecte du Roy et qui dans l'interrègne de Monsieur Mansart à Monsieur le duc d'Antin avait fait le règlement des Bastimens du Roy par ordre de Sa Majesté, tel qu'il a cru le devoir faire et désirer pour luy même, ne s'est jamais cru autorisé à devenir non seulement l'ordonnateur de ces manufactures et il n'y a même jamais pensé, mais encore il n'a jamais donné d'ordres à qui que ce soit de ces manufactures... M. de Cotte, intendant et contrôleur des Batiments du Roy au département de Paris, affirme que du moment qu'il a été nommé par le Roy contrôleur du département de Paris en 1709, Monsieur son père ne s'est jamais meslé directement ny indirectement de ces manufactures..... »

254. État général de toutes les dépenses qui ont été faites dans les manufactures des Gobelins et de la Savonnerie pendant l'année 1745 [Ms. 7801, p. 324] (2259).

Le total pour les Gobelins est de 75.831 l. 10 s. 5 d. ; pour la Savonnerie, de 21.890 l. 13 s. 10 d. Le total général, de 97.722 l. 4 s. 5 d.

255. **Fragment de compte relatif à la manufacture des Gobelins** [Ms. 7801, p. 326] (2259).

Expropriation de terrains derrière la Chancellerie.

256. **Arrêt du Conseil d'État du 24 avril 1742 relatif à l'expropriation de terrains voisins du Luxembourg, appartenant aux sieurs Crozat et Castagnier** [VI] (2312).

Les propriétaires de ces terrains situés entre la rue Neuve du Luxembourg et l'hôtel du Chancelier de France, ayant manifesté l'intention d'y élever des constructions, ce qui rendrait l'hôtel à peu près inhabitable, le roi veut savoir s'il convient d'acheter ces terrains. Jules Robert de Cotte est chargé d'en lever le plan. Provisoirement, toute construction est interdite aux propriétaires. Suit le procès-verbal de signification de l'arrêt à Crozat et Castagnier, le 15 février 1743.

Plans 2308 à 2311. Plans des terrains avoisinant l'hôtel de la Chancellerie. — 2313. Plan d'un petit bâtiment sur la rue Neuve du Luxembourg (c'est le 1^{er} étage du n^o 2477). — 2314. Plan d'un petit bâtiment occupé par M. de Cotte, sans doute à la Chancellerie. — 2315-16. Plan et élévation de la chambre de M. le chancelier. — 2317 à 2324. Plans et élévations d'un bâtiment à élever sur le terrain de M. de Tugny, derrière la Chancellerie, rue Neuve du Luxembourg. — 2474 à 2476. Plan de l'hôtel de la Chancellerie, rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étage. — 2477. Plans du terrain avoisinant l'hôtel de la Chancellerie. — 2753. Plusieurs plans de l'hôtel de la Chancellerie.

Notes. Par Luxembourg, dans le titre, il faut entendre l'hôtel du Luxembourg sur l'emplacement duquel avait été percée, de 1720 à 1725, la rue Neuve du Luxembourg, après achat par des entrepreneurs à François Frédéric, duc de Piney Luxembourg. L'hôtel de la Chancellerie se trouvait place Louis le Grand, aujourd'hui place Vendôme. Piganiol écrit à son sujet, *Description de Paris*, t. II, p. 403 : « Luillier, un des fermiers généraux, fit élever une autre belle maison en 1702, laquelle, en 1706, fut vendue à Paul Poisson Bourvalais. Celui-ci en a joui jusqu'en 1717 que le Roi l'ayant prise en paiement d'une partie de la taxe, à laquelle la Chambre de Justice avoit condamné ce Traitant, de même que la maison voisine qui appartenoit à un autre Traitant nommé Villemarec. De ces deux maisons on n'en fit qu'une, sur la porte de laquelle est un marbre noir avec cette inscription : Hôtel du Chancelier de France. »

257. **Lettre de Trudaine à Jules Robert de Cotte. Du 17 février 1743** [VI] (2312).

Il lui envoie l'arrêt du Conseil le chargeant de lever le plan des terrains voisins de la Chancellerie et le prie de venir se concerter avec lui sur les mesures à prendre.

Note. Il s'agit de Daniel-Charles Trudaine, conseiller d'État depuis 1734, qui devint intendant des finances et directeur des Ponts et Chaussées en 1744.

258. Procès-verbal de la visite faite par Jules Robert de Cotte, en vertu de l'arrêt précédent, aux terrains des sieurs Crozat et Castagnier [VI] (2312).

Les deux terrains réunis mesurent 890 toises $\frac{1}{4}$ qui, à raison de 160 l. la toise, valent 142.440 l. Les constructions projetées auraient été fort préjudiciables à l'hôtel du chancelier. D'autre part, celui-ci manque de basse-cour, d'écurie, de remise, de cuisine, d'office, de cour pour le fumier. Il serait donc bon que le roi achète les terrains qui se trouvent « dans l'étendue » du jardin du chancelier, soit 563 toises 4 pieds 4 pouces de superficie qui valent 90.195 l. 11 s. 1 d.

259. Autre procès-verbal de Jules Robert de Cotte, relatif à la même visite [VI] (2312).

Variante dans les conclusions. Au lieu de conseiller l'achat de la partie du terrain qui se trouve dans l'étendue du jardin du chancelier, de Cotte propose l'acquisition du tout. Le surplus, inutile à l'hôtel du chancelier, pourra être revendu pour le compte du roi, dont la dépense ne s'élèvera ainsi qu'à 90.240 l.

260. Autre procès-verbal de Jules Robert de Cotte relatif à la même visite. Le 1^{er} avril 1743 [VI] (2312).

Variante dans les conclusions. De Cotte propose l'achat d'une bande de terrain bien plus petite, évaluée seulement à 33.360 l., mais, pour empêcher qu'à l'avenir les propriétaires ne projettent des constructions nuisibles à l'hôtel du chancelier, il demande que le roi leur impose l'obligation de ne construire, sur le terrain qui leur restera, à plus de 20 pieds de haut, et seulement des bâtiments qui ne

pourront être couverts que d'un toit à la française et ne prendront pas vue sur le jardin du chancelier.

Note. D'après le mémoire des sieurs Crozat et Castagnier (voy. pièce n° 262), c'est ce procès-verbal qui fut définitivement adopté.

261. Estimation de deux places appartenant aux sieurs Crozat de Tugny et au sieur Castagnier, adossées au jardin de monsieur le Chancelier [VI] (2312).

Les terres, de 865 toises de superficie, valent 103.800 l. On pourrait en revendre pour 71.300 l. Reste une dépense de 32.500 l. environ. Les frais ne seraient pas considérables, tandis qu'il faudrait abandonner tout projet si on laissait les propriétaires construire librement.

262. Mémoire des sieurs Crozat et Castagnier relatif aux terrains situés entre le mur de clôture du jardin de la Chancellerie et la rue Neuve du Luxembourg dont le roi veut les exproprier [VI] (2312).

Ce mémoire rappelle et analyse l'arrêt du 24 avril 1742 et le rapport de J. R. de Cotte relatif à la solution à intervenir. Ce rapport se divise en deux parties. De Cotte, dans la première, conseille l'achat d'une partie du terrain pour l'agrandissement du jardin de la Chancellerie. Mais est-ce bien la question posée par l'arrêt du 24 avril, puisque, ce terrain acheté, il faut encore imposer des servitudes aux propriétaires ? Si l'intérêt du roi est d'augmenter ce jardin, les propriétaires s'y soumettront, demandant seulement que les angles du terrain dont on les exproprie soient arrondis, car ils y trouveront commodité pour la construction de bâtiments qui n'ont rien à voir avec la Chancellerie. Quant à la seconde partie du rapport, elle propose une chose parfaitement injuste. Il est impossible que le roi, après avoir acheté le quart d'un terrain à des propriétaires, veuille rendre les trois autres quarts inutilisables en les grevant de lourdes servitudes. Si le roi avait voulu agir ainsi, il n'aurait eu besoin de l'avis d'aucun expert, car il aurait commis un acte arbitraire. Deux partis seuls sont raisonnables : que le roi achète tout le ter-

rain, ou qu'il n'en achète que la partie faisant suite au jardin de la Chancellerie; mais qu'il ne charge pas de servitudes des terres dont il ne veut pas et auxquelles il enlève ainsi toute valeur. Quelle que soit la solution à intervenir, les propriétaires demandent, dès maintenant, levée de l'interdiction de bâtir dont l'arrêt du 24 avril 1742 a inutilement frappé toute une partie du terrain qui n'a rien à voir avec le jardin de la Chancellerie.

263. Lettre de Trudaine à Jules Robert de Cotte. Du 3 août 1743 [VI] (2312).

Il envoie à de Cotte le mémoire précédent pour qu'il en juge. Qu'il examine le plus vite possible la demande des intéressés de construire sur les terrains dont, dans aucun cas, les jardins de la Chancellerie ne peuvent être agrandis.

264. Réponse au mémoire présenté par les sieurs Crozat et Castagnier en observation sur le procès-verbal d'avis, en exécution de l'arrêt du Conseil du 24 avril 1742... [VI] (2312).

La demande que forment les propriétaires au sujet de l'arrondissement des angles du lot de terrain dont le roi veut les exproprier peut leur être accordée sans peine. Quant à la suppression des servitudes, de Cotte ne croit pas, pour les raisons exposées dans son procès-verbal, qu'elle soit possible. Aussi la seule solution qui contenterait tout le monde serait l'achat par le roi de la totalité du terrain à 120 l. la toise.

265. Lettre de Trudaine à Jules Robert de Cotte. De Paris, le 24 août 1743 [VI] (2312).

Le rapport de J. R. de Cotte ne répond pas au point principal du mémoire de Crozat et Castagnier qui est la demande de permission provisoire, formulée par les deux propriétaires, de bâtir sur le terrain qui n'est pas dans l'alignement de celui du chancelier. Que l'architecte veuille bien examiner ce point et ajouter son avis au rapport que lui renvoie Trudaine.

266. Second rapport de Jules Robert de Cotte sur le mémoire de Crozat et de Castagnier [VI] (2312).

De Cotte répète que la meilleure solution pour tout le monde est l'achat du terrain complet. On peut accorder aux propriétaires la levée de l'interdiction de construire sur les terrains qui ne sont pas en question.

267. Mémoire pour servir à l'acquisition des terrains à bâtir qui sont à l'extrémité du jardin de l'hôtel de la Chancellerie de Paris, ayant face sur la rue du Luxembourg [VI] (2312).

La superficie totale des terrains est de 1.078 toises 2 pieds, dont 706 toises 3 pieds au président Crozat de Tugny, et 371 toises 5 pieds à M. de Castagnier. Une partie est grevée de servitudes, soit 392 toises 1 pied 6 pouces qui ne peuvent servir qu'à des jardins et doivent être estimées 60 l. la toise environ; les 686 toises 6 pieds libres de charges valent 160 l. la toise, soit en tout 133.308 l. 6 s. 8 d. Si le roi ne veut acquérir que la partie qui continue le jardin de la Chancellerie, soit 564 toises 2 pouces, dont 360 toises libres de servitudes, la dépense sera de 69.443 l. 6 s. 8 d.

268. Lettre de Trudaine à Jules Robert de Cotte. Du 13 décembre 1743 [VI] (2312).

Comme on a accordé à MM. d'Auriac et de Tugny, mainlevée des défenses qui leur ont été faites de bâtir sur les emplacements qu'on n'a pas en vue pour l'agrandissement du jardin de la Chancellerie, il faut, dans l'arrêt concernant cette mainlevée, déterminer exactement les limites de ces emplacements. On ne peut le faire sans un plan qu'on annexera à la minute de l'arrêt. Trudaine envoie à de Cotte celui que M. de Tugny a fait lever. Qu'il veuille bien le vérifier, et, s'il y a lieu, le certifier véritable.

Note. Il n'a pas encore été question dans toutes ces pièces de M. d'Auriac. C'est sans doute un autre nom de M. de Castagnier.

269. Fragment de mémoire indiquant exactement les terrains sur lesquels le roi a permis aux sieurs Crozat et Castagnier de bâtir [VI] (2312).

270. Lettre de Le Normant de Tournehem à Jules Robert de Cotte. De Versailles, le 28 septembre 1747 [Estampes. Topog., Paris, Va 234] (2478).

Le roi ayant consenti à l'acquisition du terrain derrière la Chancellerie, Gabriel et J. R. de Cotte sont chargés conjointement de l'estimation : comme Gabriel est obligé d'être à Choisy quand le roi y sera, il faut faire cette opération un jour de chasse.

PARIS — PIÈCES NON DATÉES

Couvent de la Ville-l'Évêque.

271. Devis des ouvrages que S. A. S. Madame la princesse de Conti, première douairière, désire faire bâtir dans l'intérieur du couvent des dames bénédictines de la Ville-l'Évêque, endossés contre l'église, au dessus de l'oratoire de la petite chapelle et de la sacristie intérieure, contenant environ 7 toises 2 pieds de longueur compris l'escalier d'augment,... sur environ 13 pieds $\frac{1}{2}$ de large, hors œuvre [IV] (1335).

« Les trois pièces destinées pour S. A. S. sont composées d'une antichambre qui conduit à une oratoire où il y a une tribune pour entendre le service divin et la troisième pièce servira de cabinet, et, au dernier palier de l'escalier, on entrera dans une pièce en saillie pour la chaise d'un côté, et de l'autre des lieux communs. »

Plans 1333. Plan de l'église et de partie du couvent des Bénédictines de la Ville-l'Évêque. — 1334. Élévation du bâtiment neuf dudit couvent.

Notes. Il s'agit du couvent des Bénédictines de la Ville-l'Évêque, fondé sous le titre de Notre-Dame de Grâce, le 12 avril 1613, par Catherine et Marguerite d'Orléans Longueville. Voy. Piganiol, *Description de Paris*, t. II, p. 442 et suiv. La duchesse et princesse de Conti, première douairière, est M^{lle} de Blois, veuve, le 9 novembre 1685, de Louis Armand, prince de Conti.

272. État de la dépense à faire pour la tribune de S. A. S. Madame la princesse de Conti, première douairière au couvent de La Ville-l'Évêque [IV] (1335).

Le total s'élève à 7.240 l.

273. Autre exemplaire du même état [IV] (1335).

Église des Grands-Augustins.

274. Détail du projet pour l'église des Grands Augustins depuis le dedans œuvre du portail jusque, et y compris, les piliers de la croisée [V] (1666).

Trois projets sont prévus. Le projet A, plus complet et plus détaillé ici que les deux autres, coûterait 747.000 l., en gros 800.000 l. Le projet B coûterait 678.000 l., en gros 700.000 l. Le projet C coûterait 660.000 l., en gros 700.000 l.

Plans 1657. Plan du couvent des Grands Augustins de Paris avec cinq différents projets pour l'église dudit couvent. — 1658. Autres plans et projets idem. — 1659-1660. Dessin d'une partie du chœur de ladite église et de la salle des Chevaliers du Saint-Esprit. — 1661 à 1663. Profils de l'église et des bâtiments dudit couvent. — 1664-1665. Profils et coupe pour les projets de ladite église. — 1666. Détail des projets pour ladite église.

Notes. On lit dans Piganiol, *Description de Paris*, 1742, t. VI, p. 170 : « ... Ce fut Charles V qui eut la principale part à la construction de cette église.... Malgré tant de soucis et de temps, on peut dire que cette église n'en est pas plus belle et qu'elle se ressent du mauvais goût du siècle où elle a été bâtie. On a formé plusieurs fois le dessein d'en faire bâtir une, en sa place, qui fût de meilleur goût et plus magnifique. Tout ce qu'il y a aujourd'hui d'habiles architectes en France ont donné à l'envi des desseins, mais jusqu'ici tous ces projets n'ont point eu d'exécution. »

L'église des Grands Augustins fut en partie abattue lors de la suppression des ordres monastiques. Une vingtaine d'années plus tard, on acheva de la démolir pour bâtir à sa place le marché à la volaille et au gibier (Saint-Victor, III, p. 547).

275. Extrait du détail de l'église des Grands Augustins [V] (1666).

Mêmes totaux que dans la pièce précédente.

Chapelle des Princes de Condé, à l'église des Jésuites.

276. Devis de l'ouvrage de marbre et bronze qu'il convient faire à l'une des arcades de la chapelle des sérénissimes Princes de Condé, en l'église royale des R. P. Jésuites de la rue Saint-Antoine où sont en dépôt les cœurs des sérénissimes Princes de Condé [I] (248).

Il s'agit du mausolée de M. le Prince. L'ouvrage se compose d'un groupe représentant la Vertu, du piédestal et du socle, d'un bas-relief représentant un sujet de batailles, de Victoires et différentes décorations moins importantes. Le devis s'élève à 30.000 l.

Plans 243 à 247. Plan de la chapelle des Princes de Condé dans l'église des Grands Jésuites, avec cinq différents dessins pour un mausolée de M. le Prince.

Note. Ce devis se rapporte sans doute au monument que le président Perrault fit élever à Henri de Bourbon, prince de Condé, et que décrit Piganiol, *Description de Paris*, 1742, t. IV, p. 381. Il est peu probable, quoique les dates semblent mieux s'accorder, qu'il s'agisse ici des travaux que fit exécuter, en 1711, dans la chapelle, Louis-Henri, duc de Bourbon. C'est en 1663 que furent posés les Vertus et les bas-reliefs. En 1711, Louis Henri fit simplement « incruster de différents marbres l'arbre qui perce sous le gros jambage du dôme, et fit mettre une figure d'ange au milieu de l'arc, de face, accompagnée d'une urne, de plusieurs ornements, le tout en bronze doré » (Piganiol, *op. cit.*, t. IV, p. 383).

Maison n° 16 rue des Victoires.

277. Résumé d'un contrat d'échange passé entre M. Sonnier et M. Berquet (ou Bouquet), concernant la maison portant le n° 16 de la rue des Victoires [I] (418).

Le second cède la maison au premier moyennant 8.500 l., plus une rente de 50 l. au principal de 1.000 l.

Hôtel de Villeroy.

278. Détail des travaux de maçonnerie, charpenterie, couverture, plomb, menuiserie, serrurerie, sculpture, glaces, fers, peintures, etc., à exécuter à l'hôtel de Villeroy [II] (847).

Sur un feuillet détaché joint à cette pièce on lit : « Suivant le premier dessein, la dépense monte à 75.000 l., et suivant le second à 90.000 l. »

Plans 835. Plan de l'hôtel de Lesdiguières avec le jardin, près de l'Arsenal. — 836. Plan des caves dudit hôtel. — 837. Plans du rez-de-chaussée, premier et

second étage dudit hôtel. — 838. Plan d'une partie dudit hôtel avec projets. — 839 à 842. Autre partie de plans et autres projets. — 843 à 846. Profils et élévation dudit hôtel.

Notes. L'hôtel de Villeroy, c'est l'hôtel de Lesdiguières, rue de la Cerisaye, bâti par Sébastien Zamet et qu'on appela le palais d'Amour parce que Henri IV y conduisait souvent ses maîtresses. A la mort de la duchesse de Beaufort, François Bonne, duc de Lesdiguières, l'acheta aux enfants de Zamet. Sa postérité éteinte, l'hôtel passa aux Neuville-Villeroy, mais continua à s'appeler de Lesdiguières. Piganiol note (*op. cit.*, éd. de 1742, t. IV, p. 34-35), qu'il fut vendu à des entrepreneurs pour y percer une rue allant de la rue de la Cerisaye à la rue Saint-Antoine. Cette rue ne fut percée qu'en 1765. Il ne peut s'agir ici de l'hôtel de Villeroy, rue de Varenne, dont Piganiol dit « bâti tout nouvellement, n'a rien de bien grand ni d'extraordinaire, surtout lorsqu'on sort de l'hôtel de Lesdiguières » (*op. cit.*, t. VII, p. 105).

Maison de M. Yvon, rue Neuve-Saint-Augustin.

279. Note de M. Yvon indiquant le rapport de la maison qu'il possède, vis à vis l'hôtel du duc d'Antin [Topographie 2^e arrondissement, V^e quartier] (1566).

Hôtel de Pontchartrain.

280. Mémoire pour accompagner les plans de l'hôtel de Pontchartrain [Topographie 2^e arrondissement, V^e quartier] (759).

Hôtel de Beringhen.

281. Détail des bâtiments à reconstruire dans une partie de l'hôtel de Beringhen appartenant au roi, où demeure le Premier Écuyer du roi et plusieurs officiers de la petite écurie, sis à Paris rue Saint-Nicaise, vis à vis la petite écurie, aux lieu et place de ceux qui menacent une ruine prochaine [VI] (2334).

Le total général s'élève à 146.998 l.

Plans 2332-2333. Plans de l'hôtel et du jardin de M. de Beringhen, premier écuyer, rue Saint-Nicaise.

Hôtel de la Vieuville.

282. Mémoire au sujet de l'hôtel de La Vieuville, près Saint-Paul [Ms. 7801, p. 204-210] (1293).

Indiquant à la suite de quels héritages il se trouve entre les mains du duc actuel de La Vieuville, et quelles charges le grèvent.

Plans 1290-1291. Plan de l'hôtel de La Vieuville, près Saint-Paul, savoir : caves, rez-de-chaussée et premier étage. — 1292. Autre plan dudit hôtel avec projet pour des boutiques.

Notes. Cette pièce est postérieure à 1719. Une phrase de son texte cite des actes passés à cette date. — Piganiol écrit (*op. cit.*, t. IV, p. 24) : « Dans la même rue de Saint-Paul, en allant vers la rivière, est l'hôtel de La Vieuville qui n'est aujourd'hui ni bien grand, ni bien magnifique. »

ENVIRONS DE PARIS

Château de Maintenon.

283. Billet de Louvois à R. de Cotte. Du 31 juillet 1686 [I] (374).

Rectifiant des ordres donnés à Mansart au sujet du boisement et du parquetage de différents appartements du château de Maintenon.

Plans 363. Plan général du château en masse. — 364. Autre plan dudit château, savoir rez-de-chaussée, premier et second étage. — 365. Autre plan dudit château avec projets pour un parterre. — 366. Autre petit plan en masse dudit château. — 367. Autre plan dudit château, haché à la plume. — 370. Élévation de la façade dudit château, du côté de la porte d'entrée. — 371. Élévation de la façade dudit château du côté du potager. — 372. Profil du château et de l'écurie. — 373. Autre profil dudit château.

Note. Robert de Cotte, en 1686, est employé par le roi comme architecte ayant « gages pour servir généralement dans toutes les maisons royales et Bastiments de S. M. ». C'est le titre sous lequel il paraît dans les *Comptes* pour la première fois en 1685. Il était adjoint à Mansart pour les travaux de Maintenon.

284. Lettre de Louvois à R. de Cotte. Du 4 août 1686 [I] (374).

Relative au détail de travaux de menuiserie, peinture, charpentes, etc., en cours à Maintenon.

285. Billet de Louvois à R. de Cotte. Du 6 août 1686 [I] (374).

Relatif au paiement du sieur Reicet employé au château de Maintenon.

Note. Le nom de Reicet ne figure pas, au moins sous cette forme, aux *Comptes des Bâtimens*. Son paiement fut sans doute compris dans l'article ainsi libellé : « (Déc. 1686) A d'autres particuliers, entrepreneurs et ouvriers, pour le payement des ouvrages qu'ils ont faits au château de Maintenon, 45.959 l. 19 s. 9 d. »

Terre de Montigny.

286. Contrat de bail passé relativement à la terre de Montigny, proche le château de Fontainebleau, entre le comte de La Vieuville et Antoine Bidault, marchand, le 7 août 1700 [II] (548).

Ce dernier a droit à l'occupation de toutes terres et bâtimens, à l'exception des chambres hautes que se réserve le bailleur, de la cuisine, d'une cave, d'une écurie.

Plan 547. Plan de la terre et seigneurie de Montigny, proche le château de Fontainebleau.

Église de l'abbaye de Poissy.

287. Procès verbal de ce qu'il convient de faire pour réparer l'incendie arrivé par le tonnerre sur l'église de l'abbaye royale des dames religieuses de Saint-Louis de Poissy. Par Mansart. 20 février 1700 [V] (1601).

Il faut refaire entièrement le grand comble et celui d'un des bas côtés, ainsi que le clocher et la flèche. Le feu a été si violent qu'il a calciné en partie l'extérieur des voûtes. Les « piliers buttans », les murs qui portent les voûtes, les pignons de l'église sont fort endom-

magés. L'église ayant 43 toises de long sur 20 $\frac{1}{2}$ de large, cette réparation coûtera plus de 180.000 l.

Plans 1589. Plan de l'église de l'abbaye royale de Poissy. — 1590. Plan du dessus des voûtes de ladite église. — 1591 à 1595. Élévation de la flèche et plan de son enrayure. — 1596. Élévation d'un des côtés de ladite église. — 1597. Plan et élévation d'une des pyramides extérieures de ladite église. — 1598-99. Plan et profil d'un des bas côtés du dessus de la voûte de ladite église. — 1600. Élévation d'une des croisées de ladite église.

Notes. L'église dont il s'agit ici n'est pas l'église paroissiale et collégiale de Poissy que restaura Viollet-le-Duc et qui existe encore, mais l'église de l'abbaye, construite sous Philippe le Bel, vers 1304, complètement détruite aujourd'hui. Voy. sa description dans O. Noël, *Histoire de la ville de Poissy*, 1870, in-8, p. 195-196. Le même auteur donne, p. 231, la relation, par un historien du temps, de l'incendie qui endommagea l'église le 21 juillet 1695, et indique, p. 237, dans quelles circonstances l'édifice fut définitivement détruit en 1802.

288. Bref en indulgence donné par le pape Clément XI, le 5 juin 1705 [V] (1601).

Accordant aux rois de France la nomination des abbesses de Poissy, à condition que Louis XIV prendra à ses frais le rétablissement de l'abbaye endommagée par l'incendie.

Note. « Après l'incendie, le roi, qui avait déjà payé les réparations les plus urgentes, offrit 300.000 l., à condition que le pape lui accorderait un indult pour nommer les prieures perpétuelles » (Oct. Noël, *op. cit.*, p. 234).

289. Mémoire des ouvrages de maçonnerie, charpenterie, couverture, plomberie, gros fers et autres qui se sont trouvés à faire en la visite faite par M. Mansart..... le 5^e du présent mois d'août 1705 à l'église royale de Poissy pour le rétablissement d'icelle à cause de l'incendie arrivé par le feu du ciel [V] (1601).

Dans les bas côtés, vers le clocher, rétablir les ogives, et, derrière le chevet, les voûtes en lunettes; à la dernière voûte des bas côtés rétablir les montants et roses des vitraux. A la grande voûte, 'au dessus du chœur, rétablir les fractions au pourtour des lunettes, refaire le pavé de pierre de presque toute l'église; rétablir une partie de la voûte d'ogive au portail extérieur et les arcs boutants ébranlés par la chute du comble; rétablir les marches de l'escalier, les vitraux

et les roses ; refaire une partie de la voûte d'ogive de la croisée, une partie de l'escalier de la tribune où était l'horloge ; reprendre en incrustement les murs et arcs boutants du côté du cloître, les arcs boutants sur les murs de face des bas côtés ; rétablir une grande partie des entrelacs entre les arcs boutants ; refaire à neuf les combles au-dessus des bas côtés ; réparer les dalles des bas-côtés, les meneaux et appuis de pierre des vitraux ; démolir le pignon de l'église au-dessus du petit portail et y refaire les roses et compartiments gothiques ; rétablir les pointes des deux pyramides de chaque côté de ce pignon ; remettre au pourtour de l'église deux assises et même trois, sur lesquelles seront posés les combles ; refaire la plus grande partie de la balustrade en entrelacs qui est au pourtour de l'église et les ornements gothiques en manière de vases aux pointes des murs des vitraux ; achever de démolir le deuxième pignon du côté de la croisée, le grand pignon au bout de l'église et les reconstruire comme ils étaient, flanqués de pyramides, ainsi que les pyramides des piliers buttants ; refaire les gouttières sculptées en gothique, tout le grand comble, la flèche en pyramide sur le carré de la croisée, et une autre petite flèche vers le milieu du chœur des dames ; rétablir les vitraux.

290. État des deniers provenant de la loterie de l'abbaye royale de Poissy remis par Madame l'abbesse aux trésoriers des Bâtiments pour être employés aux ouvrages de l'église [V] (1601).

Cet état va de 1706 à 1711. Le total des sommes qui y sont portées est de 57.052 l. 19 s. 7 d.

Note. Les réparations de l'église ayant dépassé les sommes prévues, Louis XIV accorda au monastère l'autorisation de faire une loterie de 400.000 l., à 1 l. le billet, sur laquelle 8 % seulement seraient employés en réparations et le reste en lots. 1.147 lots devaient être distribués. Cette loterie se tira en juillet 1705. Les 32.000 l. revenant au monastère sur cette opération ne suffisant pas, le roi autorisa une seconde loterie de 600.000 l. qui procura 84.000 l. au couvent (Oct. Noël, *op. cit.*, p. 234-235).

291. Mémoire des ouvrages et réparations de maçonnerie qu'il convient faire pour le rétablissement de l'église royale de Poissy, tant pour ce qui a été gâté par le feu que pour ce qui s'est ruiné par la vétusté. — De

1706 à 1711. — Suivi d'un mémoire de la charpenterie, couverture, plomberie, gros fer, sculpture en pierre, vitrerie [V] (1601).

Les totaux sont : maçonnerie 83.718 l., charpenterie 103.275 l., couverture 8.080 l., plomberie 78.000 l., gros fers 98.700 l., croix du clocher du chœur et 5 cloches 10.000 l., sculpture en pierre 6.000 l., vitrerie 2.000 l. Total général 305.878 l.

292. Devis des ouvrages de maçonnerie qui sont à faire au royal monastère de l'abbaye de Poissy [V] (1601).

Note. Établi sans doute par un commis et soumis à de Cotte qui y a ajouté quelques indications manuscrites.

293. Devis des ouvrages de charpenterie qu'il convient faire aux bas côtés de l'abbaye de Poissy [V] (1601).

Les prix ne sont pas indiqués.

294. Extrait des ouvrages et réparations à faire pour le rétablissement de l'église de Poissy [V] (1601).

Le prix des réparations est indiqué par articles. Le total est de 319.000 l. Il faudra en six ans 53.166 l. de crédits par an. Suit, en prévision de ces crédits, une répartition de tous les travaux, de 1706 à 1711.

295. Autre répartition sur six années des réparations de l'église de Poissy; 1706-1711 [V] (1601).

Note. Ce travail est certainement postérieur au précédent, beaucoup plus exact et plus minutieux.

296. Devis des ouvrages de charpenterie qu'il convient faire pour le comble de l'abbaye royale des dames religieuses de Poissy, suivant les dessins et devis faits par M. de Cotte; 1709 [V] (1601).

Tous les travaux sont minutieusement décrits. Deux prix sont prévus pour les bois : un pour les combles, l'autre pour les clochers. En marge, on lit, à la fin, les indications suivantes, relatives sans doute au prix du cent de bois : « Malet 700 l., Girardin 680 l., Aubert 650 l. »

297. Devis des ouvrages de maçonnerie que le roi désire faire continuer pour les réparations de l'église de l'abbaye royale de Poissy, dressé par M. de Cotte; 1710. Pièce imprimée [V] (1601).

Les prix sont indiqués à l'encre, en marge. On lit en tête : « Au s. Villecaut, à Poissy. Premier marché. »

298. Devis des ouvrages de maçonnerie que le roi désire faire construire pour les réparations de l'église de l'abbaye royale de Poissy, dressé par M. de Cotte; 1711. Pièce imprimée [V] (1601).

299. Autre exemplaire de la même pièce [V] (1601).

300. Extrait des mémoires de tous les ouvrages qui ont été faits pour le rétablissement de l'église de l'abbaye royale de Poissy, depuis le commencement de l'année 1706 jusqu'à, et y compris, l'année 1716 [V] (1601).

Les différents entrepreneurs sont énumérés et leur part de travail indiquée. Le total des sommes portées aux mémoires est de 287.237 l.

301. Toisé des ouvrages de maçonnerie au monastère de Poissy en l'année 1716 par ordre de Mgr le duc d'Antin..., sous la direction et contrôle de M. Derusé, par André Videcoq, entrepreneur des Bâtiments du roi [V] (1601).

Le prix total de la maçonnerie exécutée en 1716 a été de 2.356 l. 13 s. 4 d.

302. Mémoire par détail des ouvrages qu'il faut faire pour l'entier parachèvement de l'église de l'abbaye royale de Poissy, suivant le toisé et l'estimation qui en ont été faits le 14^e jour d'octobre 1717 [V] (1601).

Reste à démolir et reconstruire le portail, à refaire le pavé, à faire à neuf le guillochis au bout du vitrail du chœur, près de l'église des dames, à faire plusieurs raccords, à rétablir des vitraux, deux cloches au grand clocher, à démolir l'escalier où descendaient anciennement les poids de l'horloge. La dépense totale prévue pour ces travaux est de 55.114 l.

303. Extrait de l'état des sommes payées pour les ouvrages et réparations de l'église de l'abbaye royale de Poissy, depuis 1705 jusqu'en 1717 [V] (1601).

Le total est de 210.326 l. 8 s. 3 d.

304. Extrait de la dépense générale faite par le roi pour le rétablissement de l'église de l'abbaye royale de Poissy, depuis y et compris l'année 1706 jusqu'à, et y compris, celle de 1717 [V] (1601).

Les totaux payés à chaque entrepreneur sont indiqués sans distinction d'année. Le total général est de 300.439 l. 3 s. 4 d. — En tête, on lit : « Double du mémoire donné à Mgr le garde des sceaux le 29 novembre 1718 », et à la fin, une attestation d'exactitude de R. de Cotte datée du 28 novembre 1718.

305. Brouillon de la pièce précédente [V] (1601).

306. Extrait de la dépense générale faite pour le rétablissement de l'église de l'abbaye royale de Poissy, depuis et y compris l'année 1706 jusque et y compris celle de 1717 [V] (1601).

Au lieu d'être par espèces comme le précédent, ce compte est par années. Le total général, au lieu d'être de 300.439 l. 3 s. 4 d., n'est que de 271.328 l. 1 s. 1 d. Suit un certificat, signé le 13 octobre 1718, par Delamotte, premier commis des Bâtiments, affirmant que les comptes sont conformes aux registres des Bâtiments et un certificat semblable de R. de Cotte du 19 octobre 1718.

307. Brouillon de la pièce précédente [V] (1601).

308. Devis des ouvrages de maçonnerie qu'il convient faire, pour le service du roi, pour le rétablissement du portail ou porche extérieur de l'église de l'abbaye royale de Poissy et autres réparations de la grande voûte, en la présente année mil sept cent dix neuf [V] (1601).

Les travaux prévus sont : démolition et reconstruction d'une partie du porche et toutes autres réparations du porche, réparation du pavé et d'une partie de la voûte.

309. Devis de d'Orbay, architecte et entrepreneur des Bâtiments du roi pour les travaux de maçonnerie de l'abbaye de Poissy. Le 10 novembre 1719 [V] (1601).

Pour la démolition et la reconstruction du porche il demande 12.500 l. ; pour chaque toise de pavé neuf, 36 l. ; pour chaque toise de vieux pavé à retailler et à reposer, 17 l. 10 s. ; pour le rétablissement d'une partie de la grande voûte, 3.400 l.

310. Devis de Legoux, entrepreneur, pour les mêmes travaux. Le 17 novembre 1719 [V] (1601).

Pour la démolition et la reconstruction du porche, il demande 13.000 l. ; pour la toise de pavés, 36 l. ; pour la toise de vieux pavés à retailler et à reposer, 16 l. 10 s. ; pour le rétablissement d'une portion de la grande voûte, 3.500 l.

311. État des réparations qui restent à faire à l'abbaye de Poissy [V] (1601).

Le total est de 55.258 l.

Note. Cette pièce n'est pas datée, mais semble bien, par son total, être de 1719.

312. Copie du procès-verbal fait en présence de M. de Machaux, le 26 février 1719, estimant les dépenses qui restent à faire pour l'église de Poissy [V] (1601).

Le total des dépenses prévues est de 47.530 l.

313. Lettre du duc d'Antin à Robert de Cotte. De Versailles, le 15 août 1726 [V] (1601).

Le surintendant demande des nouvelles des réparations de Poissy. Il est temps de terminer les travaux. Que de Cotte se transporte au plus tôt sur les lieux et rende compte de sa visite.

314. État de la dépense qui reste à faire à l'abbaye royale de Poissy. Du 20 août 1726 [V] (1601).

Le total est de 5.116 l. La dépense concerne surtout le maître-autel.

315. Brouillon de la pièce précédente [V] (1601).

316. Brouillon d'une lettre de Robert de Cotte au duc d'Antin. Le 21 août 1726 [V] (1601).

Selon le mémoire fait à Poissy de concert avec les architectes Lassurance et de l'Espée, les travaux, qu'il énumère, monteront à 5.246 l. Lassurance, qui se rend à Petit-Bourg, rendra compte au surintendant de l'état des travaux, puis il reviendra surveiller la besogne. De Cotte a vu l'abbesse et s'est efforcé de lui faire comprendre qu'étant donnée la dureté des temps elle devait modérer un peu ses exigences. Il serait nécessaire d'ordonner quelque argent au serrurier, au charpentier et à quelques autres ouvriers.

Note. Cette pièce n'est pas datée, mais la suivante permet de la dater.

317. Lettre du duc d'Antin à Robert de Cotte. De Petit Bourg, le 22 août 1726 [V] (1601).

Le surintendant est bien aise que de Cotte ait examiné à fond ce qui reste à faire à Poissy, car il faut en finir. Que les ouvriers ne quittent pas leur besogne avant d'avoir terminé. Tout le monde sera payé le mois qui vient.

Mausolée du prince d'Harcourt.

318. Devis des ouvrages pour la construction d'un mausolée que Mgr le prince d'Armagnac veut faire construire en mémoire de S. A. Mgr le prince d'Harcourt, son père, led. mausolée placé dans une chapelle de l'église de l'abbaye royale de Royaumont, le tout suivant les dessins de M. de Cotte. Du 16 novembre 1704 [II] (582).

Plans 578 à 581. Quatre dessins d'une chapelle de Royaumont pour le mausolée de M. le comte d'Harcourt.

Note. Ce devis a été imprimé par M. H. Jouin : *Coysevox*, 1883, in-16, document XV, p. 276. Les sculptures du monument sont de Coysevox. M. Jouin, p. 145, dit que le mausolée est perdu, mais M. Brière, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, année 1899, p. 169 et suiv., a rectifié cette erreur et reproduit le monument qui se trouve dans l'église d'Asnières-sur-Oise.

Château de la Muette.

319. Extrait de ce qui est dû aux ouvriers qui ont travaillé au château de la Meute pour l'appartement des bains, le laboratoire et autres ouvrages pendant les années 1717, 1718 et 1719 [Ms. 7801, p. 159] (1378)

Le total est de 58.859 l. 7 s.

Plans 1363. Plan général du château et des jardins de la Muette. — 1364. Plan dudit château et de ses basses cours. — 1365. Autre plan idem. — 1366. Autre plan dudit château. — 1367 à 1375. Différents projets pour ledit château, tant pour la chapelle que pour les appartements. — 1376. Projet pour la basse cour proche la porte de Passy. — 1377. Plan des volières dudit château.

Note. Cette pièce confirme une note sur le château de la Muette rédigée sous Louis XVI, et que M. F. Bournon donne dans les *Rectifications et additions à l'histoire de Paris* de Lebœuf, p. 465 : « Cette année 1717 paraît la première dans le cours de laquelle le château est entré sous la direction de l'ordonnateur des Bâtimens... Il faut que ce soit dès 1717 que la propriété soit passée dans les mains du Roi puisque, en cette même année, la direction des Bâtimens a dépensé 12.548 l. 10 s. pour commencer une Orangerie..... »

320. État des appointements et dépenses pour l'entretien du château de la Muette [Ms. 7801, p. 160] (1378).

Le total est de 9.600 l.

Abbaye de Saint-Denis.

321. Ordre du roi aux prieur et religieux de Saint-Denis concernant le mausolée du maréchal de Turenne. Marly, le 16 juillet 1710 [I] (97).

Les héritiers de Turenne ont abusé de la permission donnée par le roi d'élever au maréchal un mausolée dans la chapelle Saint-Eustache de Saint-Denis où il est enterré. Ils ont fait placer dans cette chapelle, et dans celle qui est au-dessous, des ornements et les armoiries du vicomte. De Cotte est chargé de supprimer cette décoration. Ordre est donné aux prieur et religieux de ne tolérer dans l'église aucune construction faite par un particulier sans l'autorisation expresse et écrite du roi.

Plans 92. Plans des chapelles Notre-Dame de la Blanche et Saint-Eustache, en l'église de l'abbaye de Saint-Denis. — 93. Profils des deux dites chapelles. — 95. Dessin du mausolée du vicomte de Turenne. — 96. Dessin de la grille de la chapelle Saint-Eustache.

Note. On sait que Napoléon fit transporter aux Invalides les cendres de Turenne. Voy. la description de son tombeau à Saint-Denis dans Piganiol, *op. cit.*, t. VIII, p. 17.

322. Supplique des religieux de Saint-Denis au duc d'Antin, relative à la démolition de la chapelle des Valois [I] (97).

La chapelle menace ruine et risque, en tombant, de détruire les beaux mausolées de Henri II et de Catherine de Médicis. Les moines proposent sa démolition et offrent d'en supporter les frais ainsi que ceux du transfert des corps et du mausolée des Valois dans une autre partie de l'église. Ils demandent au roi l'autorisation nécessaire, et en même temps, la propriété des matériaux de démolition.

Note. M. de Boislisle écrit dans *La Sépulture des Valois*, Paris, 1877, p. 48 : « Il est certain que dès la fin même du xvi^e siècle la construction était en très mauvais état. Dans un compte général des dépenses, il est fait mention de 6 écus 50 sols payés, en 1597, à un tailleur de pierres pour « avoir fait des étaitements aux sépultures Saint-Denis en France et repris une fondation. » Quelques gravures, de Marot par exemple, montrent ce délabrement.

323. Rapport d'une visite faite le 8 mars 1719 par R. de Cotte à Saint-Denis, pour vérifier l'état de la chapelle des Valois. Le 15 mars 1719 [I] (97).

Il en fait la description et indique l'état de délabrement extrême. Les réparations urgentes monteraient à 30.000 l., et la mise en état complète à 300.000 l. environ.

324. Projet d'arrêt du roi, relatif à la démolition de la chapelle des Valois [I] (97).

Vu le procès-verbal de R. de Cotte, de février 1719, et le rapport de la visite faite le 8 mars, considérant que la chapelle menace ruine et risque même de faire tomber la croisée de l'église du côté septentrional, le roi ordonne le transfert des corps des Valois et des mausolées de Henri II et de Catherine de Médicis dans l'église, entre le tombeau de Louis XII et la chapelle de Notre-Dame-la-

Blanche, et décide la démolition de la chapelle. Il confie la conduite des travaux aux prieur et religieux, et leur accorde, pour couvrir leurs dépenses, tous les matériaux des démolitions.

Note. A propos de ces matériaux, M. de Boislisle dit, *op. cit.*, p. 50 : « qu'ils furent dispersés aux enchères et qu'on n'en connaît plus aujourd'hui que les colonnes dont le Régent se servit pour le Parc Monceau. » *Voy. Musée des Monuments français*, t. II, p. 31.

325. Projet d'arrêt concernant le même objet. Du 15 mars 1719 [I] (97).

Ne se distingue du précédent que par des différences de rédaction. On lit en haut : « Projet d'arrêt apostillé de Monseigneur le garde des sceaux le 15 mars 1719 », écrit de la main de R. de Cotte sans doute, ainsi que les corrections de la 2^e et de la 3^e page.

326. Lettres patentes sur arrêt pour la démolition de la chapelle des Valois, données à Paris le 24 mars 1719, suivies d'un extrait du registre du Conseil d'État contenant l'arrêt précédent. (Pièce imprimée) [I] (97).

Note. M. de Boislisle cite cette pièce, *op. cit.*, p. 49, note 1. Il en a trouvé le texte aux Archives nationales, dans la Collection Rondonneau. Le même auteur rapporte, d'après le Plumitif de la Chambre, 1719, 26 mai, 10 et 17 juillet, que la Chambre des Comptes, à qui était dévolue la surveillance des travaux, rechercha s'il n'existait pas quelque titre obligeant les religieux à conserver et à entretenir l'édifice entier. Ils ne trouvèrent rien et durent, le 21 août, enregistrer l'arrêt du Conseil.

327. Rapport de visite de la chapelle et des tombeaux des Valois à Saint-Denis adressé à la Chambre des Comptes par les architectes Nicolas de l'Espine et Jean Beausire, le 14 juin 1719 [I] (97).

Chargés par ordonnance du 12 juin de visiter les lieux pour savoir ce que coûterait le rétablissement total de la chapelle, ou, en cas de démolition, ce que vaudraient les matériaux et ce que coûterait le transport du mausolée, ils concluent : 1^o qu'il est inutile de réparer et d'achever le monument ; 2^o que le prix des matériaux suffit à peine à couvrir les frais de démolition ; 3^o quant au mausolée, ils approuvent son transport entre le tombeau de Louis XII et la chapelle Notre-Dame la Blanche. Le travail est estimé à 10.000 l.

328. 1^o Rapport de R. de Cotte, de N. de l'Espine et J. Beausire à la Chambre des Comptes, en date du 25 octobre 1721, relatif aux travaux exécutés à la chapelle des Valois qui devaient être achevés en dix-huit mois [I] (97).

Ils se sont transportés à l'abbaye. Les travaux préparatoires du transport des corps ont été bien exécutés. Le mausolée et sa décoration ont été reposés selon l'art, et les statues bien restaurées. Quant à la démolition de la chapelle, elle a été faite dans toute sa hauteur, et les murs de l'église même, endommagés par le « dépérissement » de la chapelle, ont été réparés.

2^o Procès-verbal de François Tivré (?), notaire à Saint-Denis, relatant la cérémonie du transfert des corps des Valois dans la grande église de l'abbaye. Le 7 octobre 1719 [I] (97).

Les personnes présentes sont énumérées. Le grand prieur a fait célébrer une messe de requiem. Puis, après constatations du notaire, les corps des Valois ont été processionnellement transportés à travers l'église au caveau préparé, où une cérémonie funèbre a été célébrée par les religieux de l'abbaye.

Note. Un autre exemplaire de ce procès-verbal se trouve aux Archives nationales, K 102, n^o 4. (Voy. Boislisle, *op. cit.*, p. 50.)

Pépinière du Roule.

329. Procès-verbal d'arpentage et estimation de plusieurs héritages appartenant à divers particuliers, que le roi veut acquérir pour faire un nouveau jardin et pépinière du Roule vis à vis la maison et jardin où loge le sieur Morlet, appartenant au roi, à cause que la pépinière est destinée pour la Monnaie, lesquels héritages sont situés sur le terroir de Clichy la Garenne..... [V] (1621).

Le total général des expropriations s'élève à 70.850 l.

Plans 1379. Plan du logement de l'inspecteur des pépinières du roi au Roule.
— 1380. Plan et élévation de la porte cochère de la nouvelle pépinière — 1618.

Plan de l'ancienne pépinière du roi au Roule. — 1619-1620. Plan de la nouvelle... — 2486. Plan de la pépinière du Roule. — 2487. Plan de la maison et du jardin du directeur de la pépinière, rue du faubourg Saint-Honoré, un peu plus haut que l'église. — 2642. Plan de la pépinière du Roule. — 2643. Plan d'une maison..., peut-être le logement de la pépinière.

Notes. « Son premier emplacement (de la pépinière) était entre les Champs-Élysées et le faubourg du Roule, dans le sens de la longueur ; entre les rues qui portent maintenant les noms de Berry et de La Boétie dans le sens de la largeur. M. H. Bonnardot (*Monographie du VIII^e arrondissement*, Paris, 1880, petit in-4^o) signale au département des Estampes à la Bibliothèque nationale des plans qu'il date approximativement de 1720, figurant un projet de construction de l'hôtel des Monnaies sur les terrains de la pépinière du Roule, projet qui n'eut pas de suite. C'est l'époque où l'établissement horticole fut transféré de l'autre côté du faubourg du Roule dans un terrain que circonscrirait aujourd'hui le boulevard Haussmann à son intersection avec le boulevard Malesherbes, la rue de la Boétie, l'avenue Percier et la rue de Courcelles » (F. Bournon, *Rectifications et additions à l'Histoire de la ville et du diocèse de Paris* de l'abbé Lebœuf, 1890, p. 519 et 520). Voy. aussi Aubert du Petit-Thouars, *Notice historique sur la pépinière du Roi au Roule*, Paris, 1825, in-8.

330. Extrait de la dépense à faire pour la nouvelle pépinière du roi pour l'année 1720 [V] (1621).

Le total, y compris l'expropriation, la construction des murs, serre et orangerie, le transport des arbres de la vieille à la nouvelle pépinière est de 234.350 l.

Eaux minérales de Passy.

331. Supplique du sieur Charles Guichou, marchand bourgeois de Paris, au roi [IV] (1315).

Il fait opposition à un arrêt du Conseil d'État du 11 novembre 1724 le contraignant à vendre à l'abbé Le Ragois les terres de son jardin où se trouvent des sources d'eau minérale. Il raconte la découverte des sources dans son jardin et expose les phases de son différend avec l'abbé qui prétend à tort que ces sources ne sont qu'une dérivation des siennes. Il apporte les attestations du Père Sébastien de l'Académie des Sciences, du sieur Heurteux, directeur

des eaux et fontaines de S. A. S. Mgr le Duc, à Chantilly, du sieur De Fert, fontainier du duc d'Orléans à Saint-Cloud.

Plans 1313-1314. Plan des fontaines des nouvelles eaux minérales de Passy, près Paris.

Notes. Les eaux de Passy étaient très célèbres au XVIII^e siècle et ont été très étudiées par les contemporains. Voy. par exemple Moullin de Marguery, *Traité des eaux minérales nouvellement découvertes au village de Passy près Paris*, Paris, 1723, in-12. — Extrait d'un mémoire lu à l'assemblée publique de l'Académie des Sciences le 13 novembre 1726, sur les nouvelles eaux minérales de Passy près Paris, s. l. n. d., in-8, 15 pages. — Avis sur les nouvelles eaux minérales de Passy près Paris, quatre sources différentes, s. l. n. d. (1726), in-8°, par Neil. — Lebœuf, *Histoire de la Ville et du diocèse de Paris*, consacre, t. I, p. 405, une étude à ces eaux et à leur exploitation par l'abbé Le Ragois. Enfin le docteur Paul Raymond a écrit dans le *Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy*, 1892, p. 52 et suiv., un article très documenté sur les sources, l'entreprise de Le Ragois et ses procès avec Guichou et autres.

332. Procès-verbal d'estimation et de délimitation, par de Cotte et Denis, des terrains du sieur Guichou au village de Passy contenant des eaux minérales, que celui-ci, en vertu de deux arrêts du Conseil d'État, du 11 novembre 1724 et du 10 février 1725 est contraint de vendre à l'abbé Le Ragois. A Paris, le 26 février 1725 [IV] (1315).

La superficie est de 95 toises qui valent 760 l.

Notes. Le sieur Denis était directeur des fontaines du roi à Versailles.

Hôtel de Lorges, à Versailles.

333. Compromis entre Geneviève de Durfort, veuve d'Antoine Nompar de Caumont, duc de Lauzun, et Denis Genty, bourgeois de Paris, tant en son nom qu'en celui de son épouse, Marie Geneviève Giroux, relatif à l'hôtel de Lorges. — Le 3 février 1724 [IV] (1346).

Ils acceptent Robert de Cotte comme arbitre pour régler à l'amiable les contestations qui pourraient s'élever, en raison du retrait, intenté à la requête de la duchesse de Lauzun contre Genty et sa femme, de l'hôtel de Lorges acquis par eux à Versailles.

Plan 1345. Plans de l'hôtel de Lorges, à Versailles, rez-de-chaussée, premier et second étage.

Notes. Geneviève de Durfort est la fille du maréchal de Lorges que Lauzun épousa à 73 ans ; elle avait 16 ans. Lauzun mourut le 19 novembre 1723. L'hôtel de Lorges à Versailles occupait l'emplacement actuel des nos 19, 21, 23, 25 de la rue du Vieux-Versailles. (Voy. A. Le Roi, *Histoire de Versailles*, 1868, in-8, t. II, p. 275.)

334. Rapport de la visite de Robert de Cotte à l'hôtel de Lorges, faite en vertu du précédent compromis. Le 5 février 1724 [IV] (1346).

Il énumère et évalue les dégradations faites par le sieur Genty et sa femme à l'hôtel, et, en même temps, les réparations indispensables exécutées par eux et dont il faut tenir compte.

335. Mensuration et estimation de l'hôtel de Lauzun à Versailles [IV] (1346).

Hôtel de Maillebois, à Fontainebleau.

336. Lettre du duc d'Antin à Robert de Cotte. Le 2 novembre 1724 [IV] (1483).

Relative à l'estimation de l'hôtel de Maillebois. Il l'invite à faire le plus tôt possible un voyage à la Cour pour faire une estimation « et autres cérémonies ordinaires », M. le Duc lui ayant ordonné d'acheter une maison pour le roi.

337. Procès verbal d'estimation fait par Robert de Cotte, de l'hôtel de Maillebois à Fontainebleau sur la grande place, vis à vis la cour des cuisines du château. Le 14 novembre 1724 [IV] (1483).

L'hôtel, minutieusement mesuré et décrit, est estimé à 64.988 l.

Notes. L'abbé Guilbert écrit, en 1731, dans la *Description historique du château, bourg et forêt de Fontainebleau*, t. II, p. 144 : « Cet hôtel est de la dépendance du château depuis l'an mil sept cent vingt-six que le Roy l'a acheté... au marquis de Maillebois qui l'avait fait bâtir en mil sept cent quatorze en place de quelques maisons qu'il avait acquises du maréchal de Boufflers. La petite Ecurie de Sa Majesté occupe la plus grande partie de cet hôtel, et l'autre est marquée pour

quelques seigneurs à qui le Roy y donne leur logement. » — Le marquis de Maillebois, dont il s'agit ici, est J.-B.-Franç. Desmarest, marquis de Maillebois, maréchal de France, né à Paris en 1682, mort à Paris le 7 février 1762, petit neveu de Colbert et fils du contrôleur général Nicolas Desmarest. — Il n'y a pas de plans, dans les papiers de R. de Cotte, se rapportant à l'hôtel de Maillebois, mais les nos 1463 à 1482 de l'ancien répertoire concernent d'autres projets pour Fontainebleau.

Château de Madrid.

338. Lettre du duc d'Antin à R. de Cotte. De Versailles, le 11 décembre 1725 [V] (1614).

Le roi désirant acquérir ou échanger des terres pour la décoration de Madrid, d'Antin prie de Cotte de se transporter sur les lieux avec les officiers des Bâtiments et le géographe arpenteur Mathis pour faire arpenter, estimer lesdites terres, et dresser un procès-verbal.

Plans 1612-1613. Plans particuliers du château et jardin de Madrid. — 2624. Plan général du château et jardin de Madrid. — 2625 à 2640. Plans détaillés du château et dépendances de Madrid.

Notes. La mort du Régent correspond à une période d'activité à Madrid. Outre cet achat de terrains (qui ne fut peut-être pas conclu d'ailleurs), Louis XV, par lettres patentes de janvier 1724, fonda une chapelle royale à Madrid sous l'invocation de saint Louis « et pour la dotation de ladite chapelle y a uni le Prieuré de La Celle, dépendant de l'abbaye de Montier La Celle lez Troyes, lequel vaut environ deux mille livres de rente » (Piganiol, *op. cit.*, t. VIII, p. 57).

339. Arrêt du Conseil d'État relatif aux travaux de Madrid. Du 12 août 1725 [V] (1614).

L'arrêt du 31 octobre 1724, qui avait affecté au paiement des terres que le roi désire pour Madrid les deniers provenant de l'adjudication de bois à lui appartenant est annulé, les propriétaires préférant procéder par un échange dont les conditions sont stipulées dans cet arrêt.

340. Procès-verbal de mensuration et d'estimation des terres appartenant à des particuliers que le roi désire pour le château de Madrid, et des terres de Sa Majesté qui seront données en échange. — Signé R. de Cotte, Matis, Garnier d'Isle et un nom illisible. Le 31 janvier 1726 [V] (1614).

Les terres que désire le roi sont à M. Augran, maître des requêtes et intendant de commerce, à M. Bellanger, avocat général de la Cour des Aides, à M. Mouchard, directeur de la Compagnie des Indes, à la marquise de Vaubrun. Elles mesurent 11 arpents 15 perches et sont estimées à 3.345 l. Les terres du roi dépendent de la capitainerie de Boulogne et mesurent 16 arpents 72 perches $\frac{1}{2}$. — En tête on lit, de l'écriture de R. de Cotte : « Ce procès-verbal a été changé suivant l'ordre de M. le duc d'Antin et mis conforme à celui du coté A... »

341. Procès-verbal de mensuration et d'estimation concernant le même sujet que le précédent et rectifié selon les indications du duc d'Antin [V] (1614).

C'est la pièce cotée A signalée au numéro précédent.

Parc du château de Saint-Fargeau.

342. Devis des ouvrages de fouille et transport de terre pour former une grande pièce d'eau que Monseigneur le contrôleur général veut faire dans la prairie de Saint-Fargeau, en face de son château, qui contiendra environ 24 arpents, en faisant des chaussées et terrasses suivant les dessins qu'il en a réglés, annexés au présent devis, et paraphés tant par mondit seigneur que par l'entrepreneur. — Lesdits ouvrages à commencer au mois de juillet de la présente année pour être finis au mois de septembre 1729 [IV] (1311).

Le prix convenu pour le travail complet est de 30.000 l.

Plans 1308-1309. Plans du château de Saint-Fargeau. — 1310. Plan en masse dudit château avec partie du jardin et la pièce d'eau.

Notes. Le château de Saint-Fargeau, dont l'histoire est connue depuis les débuts du moyen âge, et qui existe encore, fut occupé au xvii^e siècle par la Grande Mademoiselle qui s'y retira après la Fronde et qui y vécut cinq ans de vie somptueuse. Il passa ensuite à Lauzun qui le vendit, en 1717, à Crozat. Après Crozat, il appartient aux Le Peletier des Forts. Michel Robert Le Peletier des Forts, le contrôleur général, qui fit faire au parc les transformations dont ces documents nous racontent l'histoire, modifia d'une façon assez malheureuse toute la partie nord-ouest du château qui, du nom de famille de Le Peletier, s'appela Pavillon des Forts. Le parc actuel est du xix^e siècle.

343. Autre exemplaire du même devis [IV] (1311).

Signé : Nicolas Abraham fils et Charles Beaudoin.

Note. Un des deux entrepreneurs, Abraham fils, fut remplacé, ainsi qu'on le verra dans les lettres suivantes, par un certain Desrochers.

344. Lettre du contrôleur général Le Peletier à R. de Cotte. Du 8 février 1729 [IV] (1311).

Il envoie à de Cotte un extrait de la lettre que lui a écrite le sieur Desroches (Desrochers), au sujet des travaux de la pièce d'eau de Saint-Fargeau.

345. Lettre de Le Peletier à R. de Cotte. De Versailles, le 9 octobre 1729 [IV] (1311).

Il lui communique une lettre de l'entrepreneur Beaudoin, relative à des fuites d'eau de la pièce de Saint-Fargeau, et le prie de donner des ordres à ce sujet. Il espère trouver de l'eau dans la pièce à son arrivée.

346. Lettre de Le Peletier à R. de Cotte. De Ménilmontant, le 25 mars 1730 [IV] (1311).

Il le remercie de lui continuer ses conseils. S'il a des ordres à donner, le sieur Desrochers est à Paris et les recevra. Il compte toujours aller à Saint-Fargeau lors du voyage du roi à Fontainebleau et espère que de Cotte y passera quelques jours comme il l'a promis.

347. Lettre de Le Peletier à R. de Cotte. De Malesherbes, le 20 avril 1730 [IV] (1311).

Lors de son voyage, Le Peletier a trouvé les travaux de la pièce d'eau de Saint-Fargeau fort peu avancés. Il indique très exactement leur état à de Cotte, et surtout la difficulté que rencontrent les entrepreneurs Desrochers et Beaudoin à la construction de la rigole qui doit emmener les eaux. Ils craignent l'ensablement et ne termineront rien sans ordres de R. de Cotte. Que celui-ci veuille bien leur

envoyer directement ses instructions pour gagner du temps, et qu'en même temps il les presse un peu.

348. Lettre de Le Peletier à R. de Cotte. De Saint-Fargeau, le 5 septembre 1730 [IV] (1311).

La pièce d'eau de Saint-Fargeau est entièrement terminée. Le Peletier remercie de Cotte d'en avoir donné le plan que tout le monde admire. Il espère sa visite à Saint-Fargeau, si toutefois sa santé le permet.

349. Lettre de Le Peletier à R. de Cotte. De Saint-Fargeau, le 14 septembre 1730 [IV] (1311).

Il regrette que de Cotte souffrant ne puisse venir à Saint-Fargeau et l'entretient de différents détails relatifs au jardin. Entre autres, il voudrait bien planter des ifs, mais il lui en faudrait 400, et cette quantité l'effraye au point qu'il prie de Cotte de les demander au duc d'Antin pour lui. Toute une partie du jardin n'est pas commencée. Le Peletier voudrait en faire lever un plan et l'envoyer à de Cotte pour que l'architecte lui dessine un projet.

Maison de Nicolas Billot, à Versailles.

350. Procès-verbal de la visite faite par R. de Cotte le 1^{er} février 1732, en vertu d'un arrêt du Conseil d'État du 9 janvier 1732, d'une place et maison situées à Versailles, derrière la cour du grand maître, appartenant à Nicolas Billot, maître couvreur à Versailles, pour connaître l'utilité ou l'inutilité de ladite place pour la construction et établissement de l'hôtel des gens d'armes de la garde de Sa Majesté, sur un terrain joignant aud. Billot, suivant les plans et projets qui en ont été arrêtés par Sa Majesté [IV] (1485).

Le procès-verbal conclut que le terrain du sieur Billot est nécessaire à l'hôtel des gens d'armes.

Plans 1484. Plan de l'hôtel des gens d'armes de la Garde sis aux avenues de Versailles.

Notes. La caserne des gens d'armes occupa l'emplacement du n° 6 actuel de l'avenue de Paris, à côté de la Mairie construite à la place de l'hôtel du grand-maître. En 1732, le roi racheta une partie des dépendances de l'hôtel de la princesse de Conti, aux sieurs Nicolas Billot et Denis, et fit construire sur cet emplacement un hôtel pour y loger les gens d'armes de la garde de service à Versailles. (Voy. G. A. Le Roi, *Histoire de Versailles et de ses rues*, Versailles, 2 vol. in-8, 1868, t. I, p. 414.)

351. Extrait des registres du Conseil d'État relatif à l'achat du terrain de N. Billot. Du 9 février 1732 [IV] (1485).

De Cotte est chargé de faire l'estimation.

352. Procès-verbal d'estimation de la maison de Billot, fait par de Cotte, le 10 mars 1732, en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du 9 février 1732 [IV] (1485).

La maison est décrite et estimée à 5.155 l. 16 s. 8 d.

Parç de Berny.

353. Arrêt du Conseil d'État relatif au parc de Berny. De Versailles, le 10 septembre 1735 [VI] (2699).

Le cardinal de Bissy, abbé de Saint-Germain-des-Prés, ayant fait connaître que les pièces d'eau du parc de Berny sont depuis longtemps inutiles, car les eaux de Rungis qui les alimentaient ne fournissent plus assez d'eau, et ayant demandé la suppression de plusieurs d'entre elles, entre autres de la pièce d'eau d'Orléans, dont on ferait un boulingrin, et aussi la suppression d'un petit bâtiment hors d'œuvre et de symétrie construit dans le temps par l'abbé de Maizieu, le roi commet le sieur de Cotte (Jules Robert) pour visiter les lieux et dresser procès-verbal de la pièce d'eau et du bâtiment.

Note. « Berny est un beau château sur le chemin d'Orléans. Il a appartenu autrefois au chancelier de Bellièvre, puis à M. de Lionne, ministre et secrétaire d'État. Il appartient aujourd'hui aux abbez de Saint-Germain des Prez de Paris. Cette maison est distinguée tant pour ses ornements que pour les beautés singulières de ses

canaux et fontaines et la rareté et l'excellence des fruits qui croissent dans ses jardins. Au devant est une esplanade quarrée, au milieu de laquelle est un petit jet d'eau. » (Piganiol, *op. cit.*, t. VIII, p. 129).

354. Procès-verbal de Jules Robert de Cotte..., relatif à la pièce d'eau et au bâtiment de Berny. Fait au château de Berny, le 15 novembre 1735 [VI] (2699).

Toute la maçonnerie serait à refaire, il vaut mieux combler le bassin, le planter d'herbes et utiliser les canalisatinos encore bonnes à remplacer la conduite de grès, cassée et remplie de vase, qui amène l'eau de la concession des aqueducs du roi dans le réservoir de Frene (?). Quant au bâtiment, il est de valeur nulle. On peut le détruire à condition que la paroi du canal sur laquelle un de ses murs est bâti, soit réparée aux frais de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés. — En tête, on lit : « Remis à M. le comte de Maurepas, l'expédition du présent procès-verbal, le 19 novembre 1735, à Versailles. »

Parc de Vincennes.

355. Devis des ouvrages de terrasse et régatement à faire dans la nouvelle enceinte du parc de Vincennes pour y former une nouvelle allée et des contre allées [V] (2297).

Ce devis est suivi d'un engagement signé de l'entrepreneur Lemoyne le 1^{er} mai 1739, par lequel il accepte d'exécuter les travaux moyennant 3 l. 5 s. par toise cube et 0 l. 3 s. 6 d. par toise superficielle. Pour chaque trou où l'on plantera des arbres, il demande 5 sols.

Plans 2293. Plan général du parc de Vincennes.

356. Mémoire des ouvrages de terrasse faits dans le parc de Vincennes, le long des murs de la nouvelle enceinte, du côté de Charenton, par les ordres de Monseigneur Orry... et sous le contrôle de M. de Cotte (Jules Robert)... lesdits ouvrages faits par Le Moyne, terrassier, pendant la présente année 1739 [V] (2297).

Le total du mémoire s'élève à 65.379 l. 2 s.

Notes. On lit dans Leboeuf, *Histoire de la Ville et du diocèse de Paris*, t. II, p. 412 : « On commença vers l'an 1738 un grand travail au bout du parc, vis à vis les murs de l'hôpital de la Charité de Charenton. On y abbatit le mur du parc et on y creusa un fossé large et revêtu de pierres. Cet ouvrage ne fut pas continué. »

357. Récapitulation des ouvrages de terrasse faits à Vincennes pendant les années 1739-40-41, jusqu'au 16 avril 1742 [V] (2297).

ENVIRONS DE PARIS — PIÈCES NON DATÉES

Pont Saint-Maur.

358. Mémoire des bois, fers et cuivres qui entreront dans la construction d'une machine pour le pont Saint-Maur, suivi d'un mémoire des bois et fers qui entreront dans la construction d'une machine pour monter les bateaux au pont Saint-Maur et d'un mémoire de ce qu'il convient faire à la royale machine de Saint-Maur [I] (242).

Plans 236 à 241. Plusieurs dessins concernant une machine projetée pour le pont Saint-Maur.

Château de Croissy.

359. État à quoi montera la dépense de l'augmentation du bâtiment en aile que Monseigneur le marquis de Torcy désire faire construire en son château de Croissy [II] (504).

Le total s'élève à 56.198 l.

Plans 498. Plan général du château et parc de Croissy, appartenant à M. le marquis de Torcy. — 499. Plan du rez-de-chaussée et du premier étage dudit château avec le parterre. — 500-501. Plan des caves, rez-de-chaussée et premier étage dudit château, différents projets. — 502. Elévation de la façade de l'aile du côté de la cour, avec le profil du corps de logis dudit château. — 503. Elévation de la façade du côté de l'Orangerie.

Voirie de Versailles.

360. Mémoire concernant la voirie de la ville royale de Versailles et ses dépendances, établie en ladite ville par le feu roi Louis XIV [V] (2547).

Ce mémoire, de Jules Robert de Cotte, grand voyer, rappelle les prescriptions concernant les alignements des maisons. Aucune construction en saillie ne doit être faite dans les rues et avenues avoisinant le château sans l'autorisation du grand voyer qui veille aussi à l'entretien de la voirie, à ce que les particuliers ne transforment pas sans autorisation les façades de leurs maisons, à ce que les toits de tuiles soient remplacés par des toits d'ardoise, à ce que toutes les souches de cheminées et façades de maisons soient briquetées et rougies. — Suit le tableau des droits de voirie à payer par les propriétaires et les locataires. — Pour que nul n'en ignore, il faudrait rendre une ordonnance de police contenant la fonction et le règlement du grand voyer et le détail des droits de voirie.

PROVINCES

Canal du Charolais.

361. Extrait du procès-verbal de la visite [faite] en l'année 1644 par le sieur Valon, trésorier de France à Dijon, par le sieur Charrier aussi trésorier de France à Lyon, par le sieur Francini, intendant des eaux et fontaines de Sa Majesté, et par les sieurs Maupin et de (nom illis.), ingénieur et architecte du roi, pour la jonction des deux mers Océane et Méditerranée, par le moyen d'un étang situé au pays de Charolais, dépendant du gouvernement de Bourgogne, suivant l'arrêt du Conseil du XX^e jour du mois de mai 1644 [Ms. 9447, p. 21 à 24] (2201).

D'un côté, le canal empruntera la Dheune, qui sort de l'étang de Longpendu, et se jette dans la Saône, laquelle se jette dans le Rhône, lequel se jette dans la mer; de l'autre, la Bourbence, qui sort du même étang et aboutit à l'Océan par la Loire. Le volume d'eau de l'étang, la rapidité des pentes nécessaires sont indiqués. Les écluses, les moulins, les étangs qu'il faudra racheter, les ponts qu'il faudra construire puisqu'on supprime les gués, sont énumérés. Le transport d'une mer à l'autre pourra se faire sans transbordement, et les dépenses, y compris les expropriations, monteraient à 850.000 l. au plus.

Note. Le Canal du Charolais, qui devait relier la Saône et la Loire par la Dheune et la Bourbence, a été plusieurs fois sur le point d'être exécuté aux *xvi^e*, *xvii^e* et *xviii^e* siècles. Il en fut question dès François I^{er}, en 1515. Henri II avait commencé les travaux. Sully y avait songé en 1605, quand on commença le canal de Briare. Vers 1612-1613, on fit des visites sur les lieux et des marchés pour 800.000 l. En 1627, le marquis d'Effiat reprit le projet sans succès. Un procès-verbal fut dressé en 1632, concluant à la possibilité du canal. En 1642, il y eut une adjudication de 950.000 l., mais la mort de Richelieu interrompit l'affaire. — Quand Louis XIV ordonna l'ouverture du canal du Languedoc, il songea aussi au canal de Charolais. En 1665, le projet fut reconnu possible et le roi en ordonna l'exécution; des fonds furent votés par les Etats, mais le public trouva que le canal faisait faire un long détour au commerce, et un arrêt du Conseil, du 19 février 1667, suspendit l'exécution. — En 1696, Thomassin, un des ingénieurs de Vauban, chargé d'examiner les projets de canaux de Bourgogne, fut séduit par celui-ci. Le duc d'Orléans l'envoya, en 1719, visiter les lieux; il leva des plans, fit un mémoire, mais les choses n'allèrent pas plus loin (Delalande, *Canaux de navigation*, 1778, in-folio). Le Canal de Charolais, qui est l'actuel canal du Centre, fut commencé en 1783 et terminé en 1793, sur les projets et sous la direction de Gauthey. Voy. Grangez, *Voies navigables de la France*, 1855, p. 140.

362. Avis pour rendre les rivières de Loire et de Saône communicables par le moyen des rivières de la Dheune et de la Bourbence, sortant d'un étang situé en Bourgogne, pays et comté de Charolais, lequel donnera la facilité de la navigation des deux mers Océane et Méditerranée par le milieu de la France. — Et les utilités qu'en recevrait la Ville de Paris et les provinces circonvoisines par la proposition qui en est faite par le sieur Le Baud, de Lyon, assisté des sieurs....., ingénieur et architecte du roi et leur Compagnie. Non daté, mais sans doute de 1660. (Pièce imprimée) [Ms. 9447, p. 10 à 13] (2201).

363. Proposition faite au roi pour la communication des mers Méditerranée et Océane par la Bourgogne et le Charolais, au moyen des rivières de Saône et de Loire (non daté, non signé) [Ms. 9447, p. 19-20] (2201).

Le proposant s'engage à faire les travaux aux conditions suivantes. Il achètera toutes les terres nécessaires au passage des canaux et payera les estimations et dédommagements. Tout ce qui appartiendra au roi sera exempt d'indemnités. Il exécutera tous les travaux, assurera, pour la fin de 1668, le passage des bateaux de Saône en Loire, moyennant un forfait de 2 millions. Il fournira le surplus et entretiendra 30 ans le canal, à condition d'exercer, lui ou ses héritiers, le droit de haute, moyenne et basse justice sur les dépendances des rivières, ports, moulins, étangs, ponts, de toucher pendant 30 ans les droits de péages, écluses, voitures sur toutes les marchandises et denrées, calculés au taux du canal de Briare. Si le roi voulait diminuer les droits de moitié, il rembourserait toutes ses avances au proposant qui, moyennant la moitié restante, continuerait à entretenir les travaux.

364. Autre exemplaire de la pièce précédente [Ms. 9447, p. 25-26] (2201).

365. Mémoire des distances et longueurs mesurées tout au long de la rivière, depuis le port de (mot illis.) jusqu'à l'étang de Longpendu, et jusqu'au port de Digoing près La Motte Saint Jean sur la rivière de Loire [Ms. 9447, p. 23-24 (2201).

La distance entre (mot illis.) et Digoing, en suivant les rivières, est de 95.445 t. dont tout le détail est donné ainsi que l'indication des pentes.

366. Décret chargeant le sieur Pashl (?), entrepreneur des Bâtiments du roi, de visiter le tracé proposé du canal faisant communiquer les deux mers par l'intermédiaire de la Saône et de la Loire, réunies elles-mêmes par la Dheune et la Bourbence. Le 1^{er} décembre 1660 [Ms. 9447, p. 14] (2201).

Il prendra des mesures, lèvera des plans, établira un rapport pour que le roi décide de l'opportunité du travail. Ordre est donné aux lieutenants généraux des provinces de Bourbonnais, Bourgogne, Nivernais, aux intendants de justice, maires, échevins des villes, et à tous les autres officiers et sujets de l'aider.

367. Extrait d'un calcul général de la dépense à faire pour la communication des deux mers par les rivières de Dheune et Bourbence, etc..... [Ms. 9447, p. 15 à 18] (2201).

Voici les totaux des dépenses dont cette pièce donne le détail :
 1° Dépenses à faire proche l'étang de Longpendu et autres étangs voisins pour faire le canal de distribution des deux rivières, 268.436 l.
 2° Dépenses à faire du canal de distribution en Saône par la rivière de Dheune, 868.436 l. 3° Dépenses à faire sur la rivière Bourbence depuis le canal de distribution à prendre au pied de l'écluse qui se rend à la chaussée de l'étang de Montchanin jusqu'à la rivière de Loire, où ladite rivière entre au port de Digoïn, 754.294 l.
 4° Total général, 1.891.370 l.

368. Le plus juste à quoi se peut faire la transnavigation de Saône en Loire par les rivières de Dheune et de Bourbence qui prennent toutes deux leur origine de l'étang de Longpendu en Bourgogne, le tout réformé sur chaque article du calcul général [Ms. 9447, p. 27-28] (2201).

Le total de 868.436 l. est réduit à 595.302 l. Le total de 754.294 l. est réduit à 601.424 l. Le total de 1.891.370 l. tombe à 1.379.926 l., et, en y ajoutant 112.240 l. pour les ponts à construire et 107.833 l. pour les expropriations, le total général devient 1.600.000 l.

Divers travaux de Lyon.

369. Extrait des registres consulaires de la ville et communauté de Lyon, le 2 octobre 1700, relatif à la statue du roi et à la restauration de l'hôtel de ville. — Signé Perrichon [II] (636).

De Cotte, envoyé par le roi, est venu à Lyon porter le dessin du piédestal de la statue du roi et les plans de restauration de l'hôtel de ville dressés par Mansart. Il a soigneusement révisé ces derniers sur les lieux ; le consulat va les faire exécuter sans tarder et demande à Mansart d'envoyer quelqu'un pour conduire les ouvriers, les

payer et prendre les mêmes soins relativement au piédestal de la statue royale qu'on construira aussitôt que Sa Majesté aura choisi entre les différents emplacements proposés par de Cotte.

Plans. 607-608. Élévation de la figure équestre et du piédestal de ladite place. — 609. Dessin gravé d'une machine qui a servi à élever ladite figure sur un piédestal. — 610-611. Deux plans de l'hôtel de ville de Lyon. — 612. Élévation d'une des ailes avec la coupe du corps de logis sur le devant et sur le derrière. — 613. Élévation de la façade d'entrée dudit hôtel. — 614. Profil du grand corps de logis dudit hôtel, coté. — 615 à 618. Décorations de quatre faces de la grande salle dudit hôtel.

Notes. Perrichon, qui signe cet extrait, était, à ce moment, secrétaire de la ville. — A propos du voyage de R. de Cotte à Lyon, il faut noter cette indication des *Comptes des Bâtiments du roi* en 1702, t. IV, p. 1022 : « Au s. de Cotte, intendant des Bâtiments, pour le voyage qu'il a fait en 1701 de Marly à Lyon, en poste, avec un dessinateur et un valet, au sujet des bâtiments de l'hôtel de ville et pour lever les plans de plusieurs places au sujet de la statue équestre de S. M., y compris le séjour pendant trois semaines et son retour à Paris, le tout en poste, 1.500 l. » Tony Desjardins écrit dans la *Monographie de l'Hôtel de Ville de Lyon*, 1871, in-folio, p. 46 : « En véritable grand seigneur, il [de Cotte] ne voulut recevoir pour ses frais de voyage et ses peines aucune rétribution, quoiqu'il fût venu à Lyon, ainsi que le dit une délibération du 27 juin 1701 « avec un commis et valet ». Aussi le Consulat, afin de n'être pas en reste avec lui, et pour lui témoigner toute sa reconnaissance, fit-il acheter chez le sieur de Roze, marchand fabricant d'étoffes de soie, un meuble de damas de Gênes rouge cramoisi et une veste en brocard et or, et lui envoya le tout à Paris. De Cotte accepta, avec la permission du roi, ce riche cadeau qui ne coûta pas moins de 3.634 l. 10 s. au consulat. » — La statue de Louis XIV dont il est question dans cette pièce est celle de Desjardins qui fut érigée en 1713 et détruite en 1792. Voy. à son sujet *Réunions des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1903, p. 444 : « Projet d'une statue équestre au roi à Lyon : premier projet de la statue élevée dans la même ville en 1713. » Sur l'histoire des réparations de l'Hôtel de Ville de Lyon à la fin du xvii^e siècle, voy. Tony Desjardins, *Monographie de l'Hôtel de Ville de Lyon*, 1871, in-folio, p. 41 et suiv. — Le conducteur d'ouvriers demandé par le consulat à Mansart, dans cette pièce, fut envoyé ; ce fut le sieur Claude Simon, architecte du roi. Voy. Tony Desjardins, *op. cit.*, p. 45.

370. Mémoire d'architecture, sculptures de marbre, pierre et plomb de la salle de l'hôtel de ville de Lyon [II] (636).

Le total s'élève à 33.458 l.

371. Lettre du prévôt des marchands et des échevins de Lyon à Robert de Cotte. De Lyon, le 9 août 1717 [II] (636).

Des difficultés se sont élevées dans la construction des maisons bordant la place Louis le Grand. Les entrepreneurs ayant modifié les plans de R. de Cotte, le sieur Bertaud, ingénieur de la Ville, les a assignés devant les officiers municipaux. On énumère à de Cotte les modifications et les défauts constatés et on demande son avis avant de rien décider à leur sujet.

Plans 590. Plan de la place Bellecour, à présent Louis le Grand. — 591. Projet pour former ladite place, signé de M. le maréchal de Villeroy. — 592 à 594. Autres projets pour ladite place. — 595 à 601. Plans de ladite place avec sept différents projets. — 603. Plans des maisons de Bellecour, du côté de l'Opéra. — 604. Élévation de toute la longueur de ladite place. — 605. Élévation des deux bouts de ladite place. — 606. Partie d'élévation au crayon.

Note. Les anciennes façades de la place Bellecour avaient été élevées sur les dessins de R. de Cotte. Le premier projet, réglé et arrêté par le maréchal de Villeroy le 1^{er} mai 1714, ne fut pas exécuté. Ces façades ont été reconstruites au début du XIX^e siècle. *Voy. Lyon ancien et moderne*, publié sous la direction de L. Boistel, t. II, 1843, in-8, p. 36 et suiv. — Claude Bertaud, dont il est question dans cette pièce, portait exactement le titre de voyer de la ville, charge où il avait remplacé son père le 22 octobre 1708.

372. Lettre de M. Perrichon, magistrat de Lyon, à R. de Cotte. De Lyon, le 2 novembre 1731 [II] (636).

Il remercie de Cotte de tous les soins qu'il a donnés à la place Louis le Grand. On croit qu'il serait à propos d'y placer deux fontaines. Un traité a été passé avec M. Petitot à ce sujet, et il vient à Paris pour soumettre ses plans à de Cotte qui décidera en dernier ressort.

Note. M. Perrichon était peut-être de la famille de ce Perrichon, parent des peintres du nom de Stella, que Rigaud peignit et que Santerre représenta avec sa famille dans le tableau intitulé les Cinq Sens. En 1700, il était secrétaire de la ville. Voir pièce 369. — Petitot était peut-être le père de Petitot, qui, né vers 1730, fut architecte du grand duc de Parme.

373. Brouillon de réponse de R. de Cotte à la lettre précédente [II] (636).

M. Petitot lui a remis le projet des fontaines de la place Louis le Grand. Il est nécessaire, pour le réaliser, de construire d'abord le long des remparts un réservoir sur lequel de Cotte donne des détails

techniques. Les deux bassins feront fort bien de chaque côté de la statue, mais qu'on ne les charge pas trop de décorations. Il ne reste qu'à obtenir l'assentiment du duc de Villeroy au projet. De Cotte le demandera aussitôt le retour de ce seigneur, actuellement chez M. de La Rochefoucault à sa maison, près de Sénart, car il vient de perdre son frère.

Plans 602. Plan d'une partie de la ville de Lyon avec un projet pour un réservoir.

Note. Le brouillon est au dos de la pièce précédente. Le maréchal de Villeroy était « gouverneur de Lion et de ses provinces du Lionnois, Forès et Beaujolais ».

374. Lettre de Petitot à R. de Cotte. De Lyon, le 7 janvier 1732 [II] (636).

Un autre plan que celui de R. de Cotte a été dressé par M. Bertaud, ingénieur de la Ville, pour les fontaines de la place Louis le Grand. Auquel s'arrêtera-t-on ? Petitot donne des détails sur ce nouveau plan et parle des conditions matérielles dans lesquelles il se chargerait de l'exécuter.

375. Mémoire de R. de Cotte pour répondre à la lettre que M. Bertaud lui a écrite au sujet d'un réservoir que Messieurs de la Ville de Lyon désirent faire construire sur le bord du Rhône [II] (636).

De Cotte abandonne son propre projet en présence de celui de Bertaud qui lui paraît préférable et donne des indications techniques pour la construction.

376. Lettre de Petitot à R. de Cotte. De Lyon, le 8 janvier 1732 [II] (636).

Le projet de M. Bertaud de placer le réservoir sur le Rhône n'a d'autre raison d'être que de faire échouer le projet de Petitot. Il expose en détail les raisons pour lesquelles le réservoir ne peut être installé à cet endroit et demande pourquoi on ne s'en tiendrait pas au projet proposé par de Cotte, moins coûteux, et qui n'a d'autre inconvénient que de retrancher une petite portion des remparts, sans importance, et où ne passent pas les carrosses. Le duc de Villeroy

a approuvé les plans du réservoir et des bassins de R. de Cotte. Petitot joint à sa lettre le mémoire qu'il envoie au duc.

377. État de la dépense qu'il convient faire pour le grand réservoir proposé, de même que pour les bassins de la place Louis le Grand et la conduite d'eau [II] (636).

378. Projet adressé aux officiers municipaux de Lyon pour la reconstruction au Change d'une loge nécessaire au public [II] (636).

Ce projet comporte le changement de place de la loge afin de la mettre en face du pont, ce qui ferait une des plus belles perspectives de France et insiste sur l'avantage qu'il y aurait à opérer ce changement.

Plans 619. Plan de l'ancienne loge de la ville de Lyon. — 620-621. Deux projets pour une nouvelle loge de la ville de Lyon. — 622-623. Plan et élévation de ladite loge, premier projet. — 624-625. Plan et élévation idem, deuxième projet. — 626-627. Plan et élévation idem, troisième projet. — 628-631. Plan et élévation idem, quatrième projet. — 632. Autre élévation idem.

Notes. Le mot *loge*, employé dans le sens où il est pris ici, est exclusivement lyonnais. Les loges sont les parties ou les succursales de la Bourse où se retrouvent les gens d'une même spécialité. Il y a par exemple la loge au change, la loge aux marchands. Le projet dont il est ici question, œuvre d'un architecte lyonnais sans doute, a probablement été envoyé à de Cotte pour l'examiner en même temps que les plans exécutés par « le célèbre chevalier Francesco Fontana, architecte de Notre Saint Père le Pape » et dont il va être question. Cependant le texte n'est pas très précis. Il se pourrait que de Cotte lui-même ait proposé ce dessin. — La loge ne fut, en fin de compte, reconstruite qu'en 1749, par J.-G. Soufflot et les sieurs Roche. En 1803, elle a été transformée en temple protestant.

379. Mémoire du célèbre chevalier Francesco Fontana, architecte de Notre Saint Père le Pape, relatif à la Loge au Change [II] (636).

Ce mémoire, en italien, accompagne les quatre projets envoyés par Fontana et dont il fait lui-même l'éloge.

Plans. Voir la pièce précédente.

Note. Francesco Fontana, descendant du célèbre Domenico Fontana, est surtout connu par le transport et l'érection, sur la place Montecitorio, à Rome, en 1705, d'une colonne de granit rouge, consacrée à la mémoire d'Antonin par Marc-Aurèle et Lucius Verus (*Biographie Michaud*, t. XIV, p. 334).

380. Traduction française de la pièce précédente [II] (636).

Terre de Montaret, en Bourbonnais.

381. Déclaration de la terre de Montaret près Moulins en Bourbonnais, appartenant à M. de Noailles, le 25 novembre 1704 [II] (525).

Cette déclaration contient la description de la terre et de ses dépendances, l'énumération de ses revenus et des privilèges qui y sont attachés.

Plans 523. Plan du château et seigneurie de Montaret en Bourbonnais, appartenant à M. de Noailles. — 524. Élévation dudit château.

382. Procès-verbal de visite du domaine de Chistain (?) et autres [II] (525).

Description, état actuel, revenus, réparations et améliorations à exécuter.

Note. Comme cette pièce, dans l'ancien répertoire, porte le même numéro que la précédente, il est vraisemblable que le domaine de Chistain (?) était une dépendance du domaine de Montaret.

Église Sainte-Croix d'Orléans.

383. Devis des œuvres de maçonnerie, architecture, pierre de taille, charpente, serrurerie, couverture, menuiserie, vitrage qu'il convient faire et fournir pour la fabrique du portail et tours de l'église Sainte-Croix d'Orléans, approuvés par Sa Majesté le 26 novembre 1708 [I] (284).

Plans 277. Plan de l'église Sainte-Croix d'Orléans. — 278. Élévation du portail et des tours de ladite église. — 279. Plan de l'enrayure, coupe et élévation de la flèche de ladite église. — 280. Partie du plan dudit portail. — 281. Profil de la charpente de ladite flèche. — 282. Autre plan de l'enrayure de ladite flèche. — 283. Plan du chœur de ladite église au crayon.

Notes. — La restauration de la cathédrale d'Orléans que les protestants avaient presque complètement détruite, commencée sous Catherine de Médicis, dura jusqu'à nos jours. Barbet, Mansart, de Cotte, Gabriel, Trouard, Legrand, Paris la dirigèrent successivement. Le projet de R. de Cotte pour les tours ne fut pas exécuté, fort heureusement. Comme on pourra le voir par les plans énumérés ci-dessus, de Cotte les avait conçues en style grec. Ce n'est qu'en 1726 que

Gabriel donna un plan dans le style ogival et commença les travaux. Au contraire, en 1711, de Cotte reconstruit le clocher, bâti de 1643 à 1668 et démoli en 1691 et 1708. On trouvera des détails sur ses plans pour les tours dans de Buzonnière, *Histoire architecturale de la ville d'Orléans*, t. II, p. 74 et suiv.

384. Placet de Guillaume Hénault, contrôleur ordinaire des ouvrages de Sainte-Croix d'Orléans, au duc d'Antin [I] (284).

Il demande à être appelé à Paris pour se justifier de différentes accusations que porte contre lui le bureau des Bâtiments.

385. Placet de Guillaume Hénault... au duc d'Antin [I] (284).

Il ne touche rien des pensions qui lui ont été accordées et demande au duc d'Antin l'autorisation de poursuivre par les voies ordinaires le sieur Poitevin, architecte du roi.

Note. Il s'agit de l'architecte Poitevin reçu à l'Académie en 1700, mort en 1719.

Église Bonne-Nouvelle, à Orléans.

386. Avis de Guillaume Hénault, architecte et entrepreneur, à Mgr le duc d'Antin, pair de France, gouverneur de la ville et duché d'Orléans, relatif à la congrégation de Saint-Maur et au terrain qui lui a été concédé pour construire une église (l'église Bonne-Nouvelle) [I] (295).

Note. — Le sens général de cette pièce est incompréhensible. Hénault, comme l'indiquent les pièces précédentes et la suivante, semble avoir été atteint du délire de la persécution.

387. Lettre de Hénault à R. de Cotte. Du 19 mars 1718 [I] (295).

Il lui adresse un modèle du travail qu'il prépare pour l'église Bonne-Nouvelle, et il lui demande de le rectifier comme il a déjà fait pour ses travaux de Sainte-Croix. Si la Cour n'accorde pas à de Cotte la direction des travaux, qu'il lui renvoie son projet. Suivent des plaintes et des demandes de protection.

388. Lettre de Didier Brillon à R. de Cotte. Du 30 mai 1724 [I] (295)

Il le remercie de la part qu'il prend à la direction des travaux de la chapelle Bonne-Nouvelle et lui annonce l'envoi d'une caisse de « douceurs du pays ». Il se plaint en même temps de la maladresse des architectes d'Orléans.

Plans 285. Plans de la chapelle N.-D. de Bonne-Nouvelle d'Orléans telle qu'elle était anciennement. — 286. Plan en petit dudit projet. — 287. Plan idem en grand. — 288. Autre projet au crayon idem. — 289-290. Élévation, coupe et profil de ladite chapelle. — 291. Autre élévation pour ladite chapelle. — 292. Élévation de la sacristie de ladite chapelle. — 293-294. Élévation et coupe au crayon du projet pour la chapelle.

Notes. Le nom de Didier Brillon, qui écrit cette lettre, ne se trouve pas dans la liste des Dominicains d'Orléans, reconstituée à l'aide de l'ancien fonds des Dominicains conservé aux Archives départementales et publié par Jules Doinel dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 1883-1886, p. 59 et suiv. Le prieuré de Bonne-Nouvelle d'Orléans, appartenait aux Bénédictins de Saint-Maur depuis 1654. — La chapelle dont il est ici question ne fut pas, semble-t-il, construite par Robert de Cotte, mais par les architectes Gabriel, Le Chartrier et Pierre Hue. Elle fut consacrée en 1760 et n'existe plus. On trouvera des détails sur elle dans de Buzonnière, *Histoire architecturale de la ville d'Orléans*, t. I, p. 246-247.

389. Lettre de Didier Brillon à R. de Cotte. Du 29 juin 1725 [I] (295).

Il envoie un plan des bâtiments existants et une élévation de la façade d'entrée du monastère et de la sacristie, les deux édifices voisins de la future église Bonne-Nouvelle. Celle-ci n'aura pas la largeur qu'il avait espérée. Les trésoriers de France obligent par leur alignement à donner 16 pieds à la vue au lieu de 14 qui existent maintenant. Il cherche le moyen de remédier à cet inconvénient et soumet à de Cotte quelques difficultés d'exécution dont lui ont parlé les architectes orléanais.

390. Mémoire accompagnant les plan et élévation envoyés à de Cotte par Didier Brillon [I] (295).

391. Lettre de Didier Brillon à R. de Cotte. Du..... juillet 1725 [I] (295).

Il a reçu le second plan et l'élévation envoyés par de Cotte pour l'église Bonne-Nouvelle, et il lui fait à leur sujet des éloges et des objections. Il annonce l'envoi d'un plan de la place qui reste libre,

et, à une question de R. de Cotte sans doute, répond que les matériaux en usage à Orléans sont la pierre de Briard et la pierre d'Apremont.

392. Lettre de Didier Brillon à R. de Cotte. Du 27 juillet 1725 [I] (295).

Il a reçu les nouveaux plans que de Cotte lui a envoyés pour Bonne-Nouvelle. Tous les architectes se sont mis d'accord pour les approuver.

Palais des États, à Dijon.

393. Lettre de l'architecte Martin de Noinville à R. de Cotte. De Dijon le 23 décembre 1709 [II] (260).

Il envoie différents plans pour la reconstruction du palais des États de Dijon, indique l'état des travaux et demande son avis à R. de Cotte.

Plans 258. Plan du palais du Roi et de la place royale de la ville de Dijon. — 295-260. Plan d'une partie dudit palais. — 263. Façade dudit palais. — 264. Façade d'une des ailes dudit palais avec la coupe du corps de logis.

Notes. Les travaux de reconstruction de la partie du palais des États donnant sur la place furent commencés en 1682 par Noinville et Gettard, élèves de Mansart, qui élevèrent le bâtiment principal. La colonnade du fronton et le vestibule de la Salle des États furent exécutés de 1685 à 1689, sur les plans de Mansart qui continua à diriger les travaux. Si Noinville s'adresse à de Cotte, en 1709, c'est que Mansart était mort l'année précédente. Plus tard, la direction des travaux passa à Gabriel. De Cotte ne semble pas avoir donné de caractère bien personnel à cette œuvre, ni même s'y être beaucoup intéressé.

394. Lettre de Martin de Noinville à R. de Cotte. De Dijon, le 13 janvier 1710 [II] (260).

Il répète les questions de sa lettre du 30 décembre, à laquelle de Cotte n'a pas répondu. On a le choix pour la nouvelle aile que l'on va bâtir entre un plan de Gettard, qui n'est que solide, et un plan de Mansart, solide et élégant à la fois.

Note. S'agit-il ici de Daniel Gittard, né le 14 mars 1625, architecte et ingénieur du roi, un des huit premiers membres de l'Académie d'architecture qui travailla à

Saint-Sulpice, à Saint-Jacques du Haut-Pas, à l'hôtel de Saint-Simon, à l'hôtel de la Meilleraie, à la maison de Lulli, au château Saint-Maur, et qui mourut à Paris en 1686 ; ou de Pierre Gittard, son fils, membre de l'Académie d'architecture le 5 mai 1699, qui, en 1712, était ingénieur en chef pour le service du roi à Philippeville, et en 1713 à Lille où il mourut en 1746.

395. Lettre de Martin de Noinville à R. de Cotte. De Dijon, le 7 mars 1711 [II] (260).

Il envoie une partie des plans du logis du roi au Palais des États et les mesures intérieures de plusieurs pièces de S. A. R. le duc de Bourgogne à décorer. Il donne à de Cotte toutes les explications nécessaires concernant ces plans et lui demande de lui envoyer des dessins de cheminées, de balcons, de serrures. Qu'il lui indique aussi les parties que l'on doit boiser.

396. Fragment de lettre de Martin de Noinville à R. de Cotte [II] (260).

Il s'agit des constructions du logement du roi. Il est surtout question des cuisines. Le début et la fin manquent.

Église Saint-Jean, à Dijon.

397. Lettre de Conrard? à R. de Cotte. De Dijon, le 29 mai 1724 [II] (274).

Cette lettre accompagnait des observations faites par les marguilliers de l'église Saint-Jean sur les dessins de R. de Cotte pour les travaux de l'église.

Plans 266. Plan de l'église Saint-Jean de ladite ville de Dijon. — 267. Projet de portail au crayon. — 268. Plan du maître autel de ladite église. — 269. Autre plan dudit autel avec l'élévation. — 270. Élévation des croisées et de la rose de derrière ledit hôtel.

Notes. Sur l'église Saint-Jean de Dijon, voy. Noellat, *Guide de l'Amateur et du Voyageur à Dijon*, ou *Statistique monumentale de la Capitale de l'ancienne Bourgogne*, Dijon, p. 37 et suiv. — Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, Dijon 1777, II, p. 203 et suiv. Dans *Dijon à travers les âges*, par H. Chabeuf, 1897, p. 11, on lit : « Quand vint la Révolution, la décoration de Saint-Jean était toute moderne. » Aucun de ces ouvrages ne donne d'ailleurs de renseignements précis sur les travaux de R. de Cotte.

398. Lettre de Conrard ? à R. de Cotte, relative aux travaux de l'église Saint-Jean [II] (271).

Illisible.

399. Lettre de Conrard ? à R. de Cotte, relative au même objet [II] (271).

Illisible.

400. 1° Lettre de R. de Cotte à Conrard ?. Du 26 juin 1724 [II] (271).

Il propose, au lieu de faire l'autel de l'église Saint-Jean en marbre, ce qui reviendrait très cher, de l'exécuter en bois. Avant tout, il faut dessiner un projet, aussi prie-t-il son correspondant de lui envoyer un plan du chœur entier. Le grand vitrail du fond, que l'on tient à conserver, est très défavorable au maître-autel, mais il faudra bien en prendre son parti. Qu'on lui renvoie les projets qu'il a déjà expédiés et qu'on lui dise aussi le prix que les marguilliers veulent mettre à l'autel.

2° Réponse (en marge de cette lettre) par les fabriciens et marguilliers de l'église Saint-Jean aux propositions et observations de R. de Cotte [II] (271).

On ne peut se décider pour le bois ou pour le marbre qu'en comparant les prix des deux projets. On ne trouverait à Dijon que de médiocres ouvriers en bois. Si on se décidait pour le marbre, on le ferait exécuter à Paris. La fabrique n'est pas riche, mais les paroissiens l'aideraient. Il ne faut pas cependant que le tout dépasse 2.000 écus. Il n'est pas possible de placer, comme le proposait de Cotte, l'autel au milieu du chœur. On a une grande répugnance à cacher le vitrail qui représente les ducs et les duchesses de Bourgogne.

401. Lettre de Conrard ? à R. de Cotte. De Dijon, le 18 juillet 1724 [II] (271).

Puisque de Cotte veut bien se charger des travaux de l'autel de Saint-Jean, son correspondant lui envoie, avec cette lettre, les plans et éclaircissements qu'il avait demandés et s'excuse d'avoir tardé à les lui faire parvenir.

Note. Voir pour les plans, pièce n° 397.

402. Questionnaire et observations (des marguilliers de Saint-Jean ?) à R. de Cotte au sujet des projets qu'il a donnés pour l'autel de Saint-Jean à Dijon [II] (271).

Les questions portent surtout sur le prix des différentes parties de l'autel. La principale critique est que le projet cacherait le vitrail où sont représentés les ducs et duchesses de Bourgogne. Un ancien projet retrouvé n'avait pas cet inconvénient. On l'envoie à de Cotte. Il pourra peut-être en tirer quelque parti.

403. Devis envoyé par de Cotte du prix des ouvrages de sculpture tant en marbre, bronze, pierre, plomb que bois, pour le maître autel de Saint-Jean de Dijon [II] (271).

404. Autre devis plus détaillé, relatif aux mêmes travaux [II] (271).

405. Fragment de mémoire relatif à la construction de l'autel de l'église Saint-Jean de Dijon [II] (271).

Église Saint-Étienne, à Dijon.

406. Explication d'un projet de portail exécuté par R. de Cotte pour l'église Saint-Étienne de Dijon [II] (271).

Plans 266. Plan de l'église de Saint-Étienne de ladite ville (Dijon), avec un projet de portail au crayon.

Notes. Selon Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, Dijon, 1777, in-8, t. II, p. 72, le portail de l'église Saint-Étienne fut achevé en 1721 sur les dessins de Noinville, alors premier voyer de la ville. Le bas-relief du Martyre de saint Étienne, qu'on y voyait, aujourd'hui à Saint-Bénigne, est de Bouchardon. Noellat (*Guide de l'Amateur à Dijon*), 1822, in-12, dit, p. 41 : « Le portail qui subsiste encore est d'une belle architecture, mais il est dépouillé de ses ornements... »

Église de Domfront.

407. Note indiquant les dimensions de l'emplacement réservé à l'église de Domfront, les plans et devis que l'on désire et la pénurie d'argent dans laquelle on se trouve [V] (2207).

Plans 2002 à 2206. Plan, coupes et élévations de l'église paroissiale de Domfront. — 2222 à 2227. Plan, coupes et élévations de l'église de Domfront.

Note. Comme on le verra par les pièces suivantes, c'est Jules Robert de Cotte qui travailla pour l'église de Domfront.

408. Lettre de M. Beaufort à Jules Robert de Cotte. De Brioude, le 15 décembre 1711 [V] (2207).

Il prie J. R. de Cotte de lui envoyer les plans qu'il a faits pour l'église paroissiale de Domfront. Il pourra compter sur la reconnaissance des habitants de Domfront.

409. Lettre de M. Beaufort à Jules Robert de Cotte. De Domfront, le 27 mars 1712 [V] (2207).

Il le presse de lui envoyer les plans de l'église de Domfront.

410. Brouillon d'une lettre de Jules Robert de Cotte à M. Beaufort [V] (2207).

Il lui envoie les plans et élévations de l'église de Domfront. Il a observé, autant qu'il l'a pu, les commodités de ces messieurs de Domfront. Le chœur est séparé de la nef par deux chapelles. Des bas côtés sont prévus où l'on pourra au besoin placer des chapelles. Les deux escaliers marqués sur le plan serviront à monter aux voûtes et aux deux tours qui, sur le devant du portail, porteront le clocher. Les élévations sont jointes aux plans. Quant au prix, le cours des matériaux à Domfront permet de l'estimer à 60.000 l.

411. Début de brouillon d'une note accompagnant les plans de Jules Robert de Cotte pour l'église de Domfront [V] (2207).

Mêmes indications que dans la pièce précédente.

Église Saint-Alpin, à Châlons.

412. Lettre de Gaston de Noailles, évêque de Châlons, à R. de Cotte. De Châlons, le 25 mai 1711 [II] (671).

Il lui envoie un plan de l'église Saint-Alpin, mal fait peut-être car il y a peu d'artistes à Châlons. C'est l'œuvre d'un jeune sculpteur Le Brun, qui a travaillé à la chapelle de Versailles et qu'on a l'intention d'employer à Saint-Alpin. Le projet de R. de Cotte pour cette église convient, à quelques rectifications près. On espère que Carlier, collaborateur de R. de Cotte, viendra passer quelques jours à Châlons et que de Cotte lui-même pourra faire le voyage qu'il projette.

Note. Cette lettre est une réponse. Il nous manque par conséquent le début des négociations relatives à Saint-Alpin. De même, dans la correspondance qui va suivre, entre l'évêque et de Cotte, relativement au palais épiscopal, bien des lettres sont perdues. Les seuls travaux du début du xviii^e siècle dont Louis Grignon fasse mention dans son *Historique et description de l'église Saint-Alpin*, 1878, sont (p. 22) la démolition du jubé et l'installation, de chaque côté de l'autel, des statues de bois doré de saint André et de saint Alpin. — Le sculpteur Le Brun, qui aurait travaillé à Versailles, est tout à fait inconnu. Son nom n'apparaît pas aux *Comptes des Bâtimens du Roi*. — L'architecte Carlier, dont il est question, est probablement François Carlier qui partit, en 1712, pour l'Espagne, afin de diriger les travaux du Buen Retiro et du palais de Madrid.

Évêché de Châlons.

413. Lettre de G. de Noailles, évêque de Châlons, à R. de Cotte. De..., le 20 avril 1719 [II] (671).

Il indique à de Cotte une terre à vendre dans le cas où il serait toujours décidé à acheter une propriété dans le pays. Il le prie de venir établir sur place un devis des travaux nécessaires à l'évêché. Le duc d'Orléans accorde 50.000 l. ; il est nécessaire, non seulement que de Cotte donne des plans, mais encore qu'il règle la dépense sur les ressources.

Plans 637 à 643. Deux plans de l'ancien palais épiscopal de Châlons-sur-Marne, avec les élévations et profils, aussi anciens. — 644-645. Plan du nouveau palais, savoir caves, rez-de-chaussée, premier et second étage, avec le jardin. — 646-647. Deux autres plans idem avec des cotes. — 648. Façades et profils dudit palais. — 649-650. Deux brouillons au crayon pour ledit palais. — 651-652. Plan de la chapelle dudit palais. — 653. Coupe de ladite chapelle sur sa largeur. — 654.

Élévation de ladite chapelle sur le palais. — 655. Élévation idem sur la cathédrale. — 656-657. Deux différents plans pour la porte du Jaar, proche ledit palais. — 658 à 660. Trois différentes élévations pour le même sujet. — 661. Plan des maisons et places particulières aux environs dudit palais,

Notes. L'hiver rigoureux de 1709 ayant causé de grands dommages au palais épiscopal de Châlons, l'évêque de Noailles demanda l'autorisation de le reconstruire en 1719. Mais il n'eut le temps, avant sa mort, que d'en faire démolir une partie, la chapelle et le corps de logis principal. Voy. L. Grignon, *Topographie historique de la Ville de Châlons-sur-Marne*, 1889, in-8, p. 75-76. Buirette dit, dans ses *Annales historiques*, qu'en 1720 l'évêque de Châlons fit commencer un nouveau palais, mais qui ne fut jamais achevé. Le plan de Varin, dressé vers 1760, indique que ce palais nouveau n'était autre que le presbytère actuel de la cathédrale, limité par la rue de Juigné, la place Saint-Étienne et les murs sud de l'abside de l'église.

444. Brouillon de lettre de R. de Cotte à l'évêque de Noailles [II] (671).

Il lui donne le devis total et l'estimation des constructions qu'il projette, soit 269.285 l.

445. Lettre de l'évêque de Noailles à R. de Cotte. De..., le 30 avril 1719 [II] (671).

Il donne à de Cotte, qui doit venir à Châlons, des renseignements matériels sur le voyage. Qu'il veuille bien apporter tous les plans et mesures levés par Carlier afin d'abrégier le travail du dessinateur qu'on payera bien, mais avec lequel on s'efforcera d'éviter les difficultés qu'on a eues avec Carlier. On mettra de Cotte, à son arrivée, au fait des différents matériaux dont on pourra se servir.

Note. On verra plus loin que Carlier eut aussi des difficultés avec la cour de Madrid.

446. Lettre de l'évêque de Noailles à R. de Cotte. De Châlons, le 3 juin 1719 [II] (671).

Il le félicite de son heureux retour à Paris et lui parle des châteaux qu'il pourrait acheter aux environs de Châlons. On a commencé la démolition de l'aile du palais située dans le jardin. Suit l'indication de différents prix. Que de Cotte mûrisse bien son plan avant de le communiquer au cardinal de Noailles.

447. Billet de l'évêque de Noailles à R. de Cotte. Le 3 juin 1719 [II] (671).

Post scriptum à la lettre précédente. Que de Cotte insiste sur la nécessité d'obtenir un « rempart et le cavalier avec les glacis et fossez » entourant l'évêché, afin d'écarter ceux qui voudraient profiter, contre les droits du roi, de la réduction des murs de la ville à hauteur de parapet. Qu'il insiste aussi sur la nécessité de bâtir une maison derrière les anciennes prisons.

418. Lettre de l'évêque de Noailles à R. de Cotte. De Sarry, le 10 juin 1719 [II] (671).

Il faut insister auprès du Cardinal pour qu'il accorde les fonds nécessaires au rempart demandé. Si on ne les obtient pas, il faudra modifier les plans qui plaisent cependant beaucoup à l'évêque. Suit la discussion de quelques détails de ces plans et l'indication de l'état des démolitions.

419. Lettre de l'évêque de Noailles à R. de Cotte. De Sarry, le 14 août 1719 [II] (671).

Indication de l'état des démolitions. L'évêque viendra prochainement à Paris et pourra discuter le plan avec de Cotte qu'il voudrait bien ramener avec lui à Châlons pour ordonner les fondations : il le ferait reconduire à Paris dans sa berline.

420. Lettre de l'évêque de Noailles à R. de Cotte. De Hautvilliers, le 18 septembre 1719 [II] (671).

On a dû commencer le matin même l'excavation nécessaire aux fondations. On mènera les travaux aussi loin que le permettra la saison. L'évêque discute ensuite la pierre dont on pourra se servir, et met de Cotte au courant des démarches qu'il a fait faire à Paris par son neveu pour le rempart et le cavalier qu'il désire.

421. Lettre de l'évêque de Noailles à R. de Cotte. De Hautvilliers, le 7 octobre 1719 [II] (671).

Les travaux de fondation avancent assez rapidement bien que quelques pluies aient inquiété, pour leur solidité, l'architecte Meus

nier qui les dirige. L'évêque va peut-être les faire interrompre, d'autant plus qu'on lui a dit qu'ils n'étaient pas solidement entrepris, ce dont ne convient pas l'architecte d'ailleurs. Suivent quelques questions à de Cotte sur les détails des plans.

422. Lettre de l'évêque de Noailles à R. de Cotte. De Châlons, le 21 octobre 1719 [II] (671).

Encore quelques jours de beau temps et les fondations seront à l'abri des pluies et des gelées ; elles seront très solides. Mais, pour trouver un terrain ferme, il a fallu creuser parfois jusqu'à 25 pieds, le plus souvent jusqu'à 21. Le sieur Meusnier est un excellent architecte. L'évêque arrivera à Paris la semaine suivante et pourra se concerter avec R. de Cotte.

423. Lettre de l'évêque de Noailles à R. de Cotte. De Hautvilliers, le 25 octobre 1719 [II] (671).

Le sieur Meusnier est mort subitement d'une rupture de vaisseau. L'évêque raconte sa mort et fait de lui un grand éloge. Il demande un remplaçant à de Cotte. En attendant il confiera les travaux à son « petit concierge » et au beau-frère de celui-ci, qui continueront les fondations.

424. Lettre de l'évêque de Noailles à R. de Cotte. Le lundi 13 mai 1720 [II] (671).

Court billet où l'évêque annonce l'arrivée du sieur Collin (probablement le successeur de Meusnier) et où il traite du salaire qu'on lui donnera.

425. Lettre anonyme adressée à l'évêque de Noailles. Le 20 juin 1720 [II] (671).

Le sieur Lemoine, qui dirige la construction de l'évêché, est un incapable. Il ne vient presque jamais au chantier et fait sans cesse démolir les travaux qu'il vient d'ordonner, quand il n'est pas à boire, à fumer ou à dormir. L'évêque aurait-il un million à dépenser

pour sa maison qu'avec le sieur Lemoine elle ne serait jamais achevée. La réprobation est unanime contre lui à Châlons.

Note. Comme l'apprend la lettre suivante, le sieur Lemoine, avant de travailler à l'évêché, avait été contrôleur de la construction du pont de Château-Thierry et ingénieur de la Généralité de Soissons. C'est peut-être le Claude Le Moyne qui, en 1733, fit marché pour le rétablissement de l'auditoire de Saint-Hilaire, (comté de Mortain). (Voy. Lance, *Dict. des Archit. franç.*, II, p. 54.)

426. Lettre de l'évêque de Noailles à R. de Cotte. De Sarry, le 18 août 1720 [II] (671).

De retour à Châlons, il a constaté le bien fondé de toutes les plaintes portées contre Lemoine et il se félicite de l'avoir renvoyé. Il énumère longuement toutes les fautes commises et demande un remplaçant. Que de Cotte vienne lui-même, le mois suivant, à Châlons, vérifier l'état des travaux. En post scriptum, l'évêque annonce l'arrivée des Battelier, entrepreneurs.

Note. Sur les Battelier, voir pièces nos 427 et 440.

427. Lettre de l'évêque de Noailles à R. de Cotte. De Sarry, le 2 septembre 1720 [II] (671).

Il s'informe d'abord de la santé de R. de Cotte, malade, puis continue à raconter les méfaits de Lemoine qui ne tenait aucun compte des lettres de R. de Cotte. Les frères Battelier sont au travail et paraissent intelligents. Est-il nécessaire de faire venir le sieur Collinet pour remplacer Lemoine ? Les Battelier ne suffiraient-ils pas, surtout l'hiver ? Suit la discussion de quelques détails du plan général.

428. Lettre du cardinal duc de Noailles, archevêque de Paris, à R. de Cotte. De Paris, le 1^{er} octobre 1720 [II] (671).

Il remercie de Cotte d'un mémoire qu'il lui a envoyé et qu'il a fait parvenir à Châlons. Il regrette de n'avoir pu lui donner la berline qu'il désirait (souvenir sans doute de l'évêque mort). Il s'y est pris trop tard. Mais il en reste une autre à Châlons qu'il tâchera de lui ménager si elle lui agréé.

Note. Gaston de Noailles était mort sur ces entrefaites. Les travaux étaient interrompus. Le cardinal de Noailles s'occupe du règlement des comptes.

429. Brouillon d'une lettre de R. de Cotte à M. Perrier, intendant du cardinal de Noailles. De Paris, le 30 juin 1721 [II] (671).

C'est la réponse à une lettre de M. Perrier demandant un mémoire des travaux exécutés par de Cotte pour l'évêque. L'architecte dit qu'il lui est difficile d'établir ce mémoire. De 1711 à 1719, il a conduit toutes les constructions de l'évêque, tant à son palais qu'à l'abbaye de Hautvillier. Il estime à plus de 4.000 l. la somme qui lui est due pour ses voyages à Châlons, ses dessinateurs, etc., sans compter son travail personnel.

430. Copie du brouillon précédent [II] (671).

Légèrement modifié dans la forme.

431. Lettre de Joleau (ou Soleau?) à R. de Cotte. De Châlons, le 1^{er} février 1721 [II] (671).

Il lui parle d'un payement de bois que réclame le sieur Collin à la succession de l'évêque de Noailles.

Note. Voy. pièces nos 447 et 448.

432. État et calcul pour le nouveau bâtiment de l'évêché de Châlons, suivant les plans et élévations de M. de Cotte [II] (671).

Le total s'élève à 191.350 l.

433. Récapitulation des prix de fondations, maçonnerie, charpente, couverture, ardoises, plombs, gros fers, menuiserie, serrurerie, peinture, auxquels montera la construction du corps de bâtiment principal de l'évêché de Châlons [II] (671).

434. Mémoire et état des qualités de matériaux de Châlons et des environs, pour servir à M. de Cotte [II] (671).

435. État de la pierre de taille, libages et moellons qui peuvent se tirer de deux carrières, situées à Château-Thierry, l'une au-dessus de la Charité, appelée pierre de Brall, l'autre au lieu dit des Chenaux, au-dessus de la Madelaine, lesquelles, pierres, libages et moellons pourront être employés à la construction du palais que fait construire Mgr de Noailles, qui se pourront transporter de Château-Thierry à Châlons en bateau [II] (671).

436. État de la maçonnerie qu'il faut pour la fondation et élévation du nouveau bâtiment de l'évêché de Châlons, suivant les plans de M. de Cotte avec le prix du toisé superficiel sur son épaisseur, pour façon et main-d'œuvre seulement [II] (671).

Le total s'élève à 31.650 l.

437. Devis et états pour le prix de maçonnerie du bâtiment à neuf à faire à l'évêché de Châlons, suivant les plans et élévations qui seraient marqués à l'entrepreneur par M. Meusnier, conducteur dudit bâtiment, le tout pour façon et main-d'œuvre seulement [II] (671).

438. Table des prix des différents ouvrages pour le palais de l'évêché de Châlons pour chacune toise, façon seulement [II] (671).

Il s'agit des gros ouvrages de maçonnerie.

439. Devis donné le 15 février 1720 par Claude Trumeaux et Jean Caon, dit La Tour, maîtres maçons à Châlons, des prix, par toise, des travaux à faire à l'évêché de Châlons — façon et main-d'œuvre seulement [II] (671).

440. Promesse de traité pour la maçonnerie du palais de Châlons, signée le 18 février 1720 par Pierre et Pierre-Joseph Battelier, de Vitry-le-François [II] (671).

Les clauses du marché définitif sont minutieusement énoncées.

441. Mémoire concernant les bois nécessaires à l'évêché de Châlons, leur prix moyen et l'endroit où on peut les trouver [II] (671).

442. Mémoire concernant les bois nécessaires, spécialement à l'appartement de l'évêque de Châlons [II] (671).

443. Brouillon d'un état, par chambres, de la charpenterie nécessaire à la construction du corps de logis central de l'évêché, pour les planchers, cloisons et combles, les travaux des ailes et de la basse-cour non compris [II] (671).

Le total, y compris la main-d'œuvre, est de 17.073 l.

444. Fragment de devis relatif aux bois nécessaires à l'évêché de Châlons [II] (671).

445. Mémoire et état des vieux bois de charpente provenant de la démolition des vieux bâtiments de l'évêché de Châlons [II] (671).

446. État général du calcul des bois de charpente qu'il convient avoir, par provision, le plus promptement possible, pour la construction du palais épiscopal de Châlons [II] (671).

L'état, portant sur 5.544 pièces de bois à 5 l. l'une dans l'autre, donne un total de 27.720 l., dont il faut déduire 544 pièces de vieux bois de démolition de l'ancien palais à 4 l. pièce, soit 2.173 l. Restent à acheter 5.000 pièces neuves à 5 l., soit 25.000 l.

447. Inventaire des bois devant servir à la construction de l'évêché de Châlons, suivi d'un traité entre le sieur Claude Colin, marchand à Saint-Dizier, et Jean Nestier, intendant de l'évêque, pour la livraison et le prix desdits bois, traité passé le 6 février 1720 en présence des sieurs Martin et Louis, marchands [II] (671).

En marge, notes anonymes du 8 février 1720, relatives aux conditions du traité.

448. Autre exemplaire du traité précédent, suivi d'un état des bois que le sieur Colin a délivrés à commencer du 18 mai, en finissant le 21 juillet 1720 [II] (671).

449. État de la charpente, couverture d'ardoise, plomb, gros fer, menuiserie, serrurerie, vitrerie et peinture du corps de bâtiment de l'évêché de Châlons [II] (671).

Total de la charpente, 19.250 l. — de la couverture d'ardoises, 4.200 l. — du plomb, 1.250 l. — du gros fer, 1.251 l. Total approximatif de la menuiserie, serrurerie, vitrerie et peinture, 20.000 l. Total général, 45.950 l.

450. Mémoire de ce qu'il convient faire pour exécuter les plans de M. de Cotte relativement : 1° à la construction du rez-de-chaussée de l'évêché; 2° à la fosse des lieux placée dans l'angle du côté de la chapelle; 3° à la niche qui est au milieu de la face du bâtiment, du côté de la cour [II] (671).

451. Mémoire des ouvrages de sculpture faits pour Mgr l'évêque de Châlons [II] (671).

Le total de ce mémoire est de 1.555 l. En marge, on lit : Réglé à 1.115 l., le 1^{er} octobre 1720.

Note. L'auteur de ce mémoire est, comme l'indique la pièce suivante, le sieur Voumier, sculpteur.

452. Note indiquant que le sieur Voumier, sculpteur, qui a fait les modèles en bois pour les contrevents du palais de Châlons, est réglé à 1.115 l. [II] (671).

Château du marquis de Grammont, à Besançon.

453. Lettre du marquis de Grammont à R. de Cotte. De Besançon, le 15 octobre 1713 [II] (806).

Il le prie de faire exécuter par un de ses dessinateurs la charpente qui doit couvrir son pavillon, telle qu'il l'a indiquée sur son plan. Les ouvriers du pays ont besoin d'être guidés. Que de Cotte donne aussi le croquis d'un toit, des dessins différents pour les boiseries des appartements bas de la maison, et des dessins pour les cheminées et les parquets. Il faudrait que tout fût fini l'année même, et le toit avant la mauvaise saison.

Plans 791 à 805. Plan au crayon d'une maison appartenant à M. le marquis de Grammont avec dessins de lambris au crayon.

Notes. Les termes de cette lettre indiquent que nous n'avons ici qu'une suite de correspondance dont le début ne se trouve plus dans les papiers de R. de Cotte. Le marquis de Grammont est un des membres de la famille originaire de Haute-Saône qui donna trois archevêques à Besançon, et qu'il ne faut pas confondre avec la famille de Gramont. — Les ouvrages sur Besançon n'ont conservé le souvenir que d'une seule maison construite par les Grammont au début du XVIII^e siècle : l'évêché. Il semble douteux que ce soit de cet édifice qu'il s'agisse ici. Voy. A. Castan, *Besançon et ses environs*, 1880, in-12, p. 208.

454. Lettre du marquis de Grammont à R. de Cotte. De Besançon, le 22 octobre 1713 [II] (806).

Il le prie de joindre aux dessins déjà demandés des modèles de portes, de boiseries, de fenêtres et de lui envoyer le tout le plus tôt possible.

455. Lettre du marquis de Grammont à R. de Cotte. De Besançon, le 13 novembre 1713 [II] (806).

Il le remercie des travaux qu'il exécute pour lui. Il lui envoie le plan qu'il a demandé. Les combles marqués A et B sont ceux qui lui semblent le mieux convenir ; il en discute cependant quelques détails et demande les mêmes renseignements que dans la lettre du 15 octobre.

456. Légende envoyée en même temps que la lettre précédente et accompagnant le plan de la maison [II] (806).

Quelques indications sur la distribution des appartements accompagnent cette légende.

457. Lettre du marquis de Grammont à R. de Cotte. De Besançon, le 16 novembre 1713 [II] (806).

Il le presse vivement d'envoyer le dessin des combles, car la saison avance. Il y a déjà de la neige, et il faudrait que les charpentiers aient terminé avant l'augmentation du froid. Répétition des recommandations données dans les lettres précédentes.

458. Lettre du marquis de Grammont à R. de Cotte. De Besançon, le 28 juin 1714 [II] (806).

Il lui redemande des dessins de boiseries et de parquets, et lui donne quelques indications sur la disposition des appartements.

459. Devis des ouvrages de charpenterie qu'il convient faire pour la construction d'un pavillon en mansarde [II] (806).

Note. Ce devis est, dans les papiers de R. de Cotte, réuni aux lettres du marquis de Grammont. Il est possible qu'il se rapporte en effet à la construction de Besançon ; mais rien ne le prouve expressément.

Restauration du Pont Neuf de Toulouse.

460. Procès-verbal et devis des ouvrages qu'il convient faire aux piles du Pont Neuf de Toulouse, pour les empêcher d'écrouler, fait par Henry Gautier, ingénieur, le 30 octobre 1713 [II] (829).

Plans 826 à 828. Plan, élévation et coupe d'une partie du Pont-Neuf de la ville de Toulouse.

Note. Le Pont Neuf de Toulouse avait été construit au xv^e siècle, à partir de 1543. En 1626, il ne restait qu'une arcade à faire. Les meilleurs architectes y travaillèrent sous la direction de Nicolas Bachelier, dont le fils Dominique, aidé de Souffron, acheva la construction. Sous Louis XIV, Fr. Mansart éleva sur la rive gauche, au bout du pont, un massif arc de triomphe. Le pont avait été endommagé par suite du déplacement perpétuel des courants, et surtout du rude hiver de 1709.

461. Copie d'une lettre de Ricquet (à R. de Cotte ?) [II] (829).

Il s'excuse de ne pouvoir indiquer un bon procédé pour la restauration du pont de Toulouse. Le plan proposé par M. Gautier n'aura qu'un effet limité. Il imagine de mettre des enveloppes aux piles ; mais elles rétréciront les arches et l'eau les attaquera vite. Il vaudrait mieux, peut-être, mettre chaque année une arche à sec à l'aide de batardeaux, et « bâtir tout le dessous, entre les piliers, fort solidement sur l'épaisseur de 3 à 4 pieds ». De Cotte ferait bien de consulter, au sujet de ces réparations, un des ingénieurs qui ont réparé le Pont Notre-Dame, rétabli le Pont Marie ou construit le Pont Royal à Paris.

Note. Cette lettre est sans doute de P. P. de Riquet, comte de Caraman, fils de Riquet du Canal du Midi, qui, né vers 1650, fit la plus grande partie de sa carrière dans les armes, où il se distingua, et qui, vers la fin de sa vie, vint s'installer en Languedoc où il s'occupa de l'administration du Canal. (Voy. *Biographie toulousaine*, 1823, in-8, t. II, p. 293 et suiv.)

462. Copie d'une lettre de M. Abeille du 28 novembre 1713 [II] (829).

C'est un rapport de la visite faite sur l'ordre de R. de Cotte au pont Neuf de Toulouse en compagnie des Capitouls, et indiquant l'état du pont, ses dégradations et les moyens de les réparer.

463. Lettre de M. Lemaistre (à R. de Cotte ?). De Moulins, le 1^{er} janvier 1714 [II] (829).

Il estime nécessaire la mise à sec au moins de l'arche centrale à l'aide de batardeaux, ainsi que l'a préconisé Riquet, qui a parfaitement indiqué les défauts du projet Gautier. Seule, l'impossibilité de trouver des ouvriers capables d'exécuter les batardeaux, ouvriers très rares, devrait faire revenir à ce projet auquel il y aurait lieu d'apporter diverses modifications qui sont indiquées.

Note. L'auteur de cette lettre est-il l'architecte Lemaistre qui, en 1687-1688, avait été architecte des Bâtiments du roi à Maintenon, qui avait sans nul doute travaillé à l'acqueduc, et qui doit être confondu avec le Lemaistre reçu à l'Académie en 1698? Ou bien est-ce son fils, reçu à l'Académie en 1699?

464. Double d'un mémoire de R. de Cotte du 9 décembre 1714 [II] (829)

C'est un résumé de toutes les pièces qui précèdent. De Cotte conclut à l'établissement de batardeaux comme l'a indiqué Riquet. Il reproduit presque mot pour mot les termes de la lettre de Lemaistre.

Château de Foix.

465. Lettre de Muisoz (ou Muïroz) à R. de Cotte. Du 10 mai 1715 [I] (428).

Il lui envoie les plans et devis des travaux que le marquis de Bonnac souhaite qu'on fasse au château de Foix et le prie d'inter-

venir auprès du gouverneur du château, M. de Ségur, pour que l'exécution lui en soit confiée. Il s'est brouillé avec M. de Bourepeaux, pour lequel il travaillait; s'il n'obtient pas les travaux de Foix il lui faudra revenir à Paris et la dépense sera considérable. Que de Cotte fasse une autre démarche en sa faveur au sujet de travaux à exécuter à un couvent.

Plans 424 à 427. Plan, élévation... pour le château de Foix.

Notes. Nous savons qu'à cette époque le château de Foix était dans un état déplorable, non seulement comme construction, mais comme ameublement. En 1712, quand le marquis de Ségur y arriva, le major fut contraint d'emprunter aux consuls de la ville du linge et de la vaisselle d'étain. Voy. F. Pasquier et R. Royer, *Le Château de Foix*, Foix, 1900. D'après ces auteurs, les réparations exécutées au château pendant les trois derniers siècles furent toutes matérielles et sans aucun caractère artistique.

466. Devis estimatif des réparations qui sont à faire au château de Foix suivant le dessin ci-joint [I] (428).

Reconstruction de l'église de Toussaints, à Rennes.

467. Lettre de M. de Guersans, conseiller au Parlement de Bretagne, à R. de Cotte. De Rennes, le 19 janvier 1716 [II] (833).

Il est chargé de demander l'avis de R. de Cotte et de l'Académie sur les plans qui ont été remis par les architectes Huguet et Gerbier, pour la reconstruction de la paroisse. Le premier plan est accompagné d'un mémoire. On n'attend plus que ce jugement. Les travaux commenceront dès le mois de mars.

Plans 830. Plan au crayon de l'église de Toussaints, en la ville de Rennes, en Bretagne. — 831. Bout de plan avec élévation d'une partie tombée de ladite église (c'est le projet de Gerbier, accompagné de légendes et de notes explicatives). — 832. Façade et coupe de ladite église au crayon.

Note. Je n'ai point trouvé de renseignements sur Gerbier. Huguet fut sans doute ce François Huguet qui fut chargé, comme successeur de Corbineau, de la reconstruction de la tour de la cathédrale de Rennes.

468. Lettre de Gerbier à R. de Cotte. De Rennes, le 24 janvier 1716 [II] (833).

Il expose son projet de restauration et de reconstruction de l'église et, en même temps, attaque violemment celui de son confrère Huguet qu'il accuse de mauvais procédés et d'indélicatesses.

Chapelle du château de Frescati (près Metz).

469. Lettre de René Chauveau à R. de Cotte. De Metz, le 14 juillet 1716 [II] (702).

Il lui envoie le plan de la chapelle du château construit par l'évêque de Metz, lui indique l'état des travaux et les critiques qu'en fait l'évêque : trop grosse épaisseur des murs, trop petite dimension des vitraux. Il essaye de les réduire à néant. L'évêque a choisi comme dessus d'autel un bas-relief dont Chauveau a fait le modèle. Enfin il expose différents détails de son plan.

Plans 686. Plan général du château de Frescati, appartenant à M. l'évêque de Metz. — 687-688. Plan du rez-de-chaussée et premier étage dudit château. — 689. Autre plan dudit château et cours. — 690. Élévation de la façade des basses cours. — 691-692. Deux plans de la chapelle dudit château. — 693-694. Élévation de la façade de ladite chapelle et de la porte d'entrée. — 695. Élévation d'un des côtés de ladite chapelle. — 696. Coupe de ladite chapelle et élévation de l'autel. — 697. Coupe idem et élévation de la porte d'entrée. — 698. Coupe de ladite chapelle sur sa longueur. — 699-700. Deux dessins, savoir un de fronton, l'autre de dessus de porte.

Notes. René Chauveau est le frère d'Évrard Chauveau. On trouvera des détails sur sa vie et sur ses travaux à Frescati dans la *Vie de François Chauveau et de ses deux fils, Évrard, peintre, et René, sculpteur*, par Papillon, rééditée par Arnauldet, Chéron, Montaignon, 1854, p. 34. — Frescati est sur la rive gauche de la Moselle, à six kilomètres de Metz, commune de Moulins-lès-Metz. C'est en 1709 que M. de Coislin le fit commencer, pour donner du travail aux pauvres. Don Sébastien Dieudonné en dit, dans un mémoire manuscrit sur Metz : « Le château et les jardins de Frescati ont coûté plus de douze cent mille livres à Coislin. Le château fut bâti sous l'appareil du sieur Louis le père, l'orangerie et la basse cour par Louis fils. » Il y a aux archives de Metz un devis concernant le château. Le parc était très riche en sculptures. Le château a été complètement démoli en 1802 et reconstruit. — Le bas-relief dont il est question dans cette pièce est dessiné sur le plan n° 696.

470. Mémoire des ouvrages de peinture sur verre faits pour la chapelle de Monseigneur l'évêque de Metz, duc de Coislin, pair de France, par Audran et Michu, peintres sur verre ordinaires du roi. — Lesdits ouvrages emballés et mis au coche de Metz, à l'adresse de mondit seigneur, le 6 février 1717 [II] (702).

Il s'agit d'armes et d'armoiries peintes sur verre, dont le total s'élève à 44 l.

Note. Audran est Claude Audran, le décorateur, peintre d'arabesques, qui fut le maître de Watteau. Il est probable qu'il donna les modèles et que Michu les exécuta. Michu ou Micheu était peintre verrier : il travailla aux bordures de vitraux des Invalides.

471. Extrait du mémoire de Monseigneur de Metz et de la modération par M. de Cotte [II] (702).

Il s'agit encore de dessins d'armes et d'écussons, sans doute sur verre. Le mémoire, de 441 l. 5 s., est modéré par de Cotte à 264 l. 5 s.

472. Lettre de l'évêque de Metz à Robert de Cotte. De Metz, le 12 juillet 1717 [II] (702).

Il lui envoie le mémoire de Chauveau qu'il trouve très exagéré. De Cotte avait réglé à 1.500 l. son travail pour la chapelle. Il n'a fait en plus que le tableau en stuc de l'autel, qui ne vaut pas plus de 500 l. et de petites besognes fort peu importantes. Il demande 600 l. pour un travail de huit jours. Il a été logé, chauffé pendant son séjour et a eu un garçon à sa disposition. Il faut tenir compte de cela dans le règlement.

Note Papillon écrit dans sa Notice sur Chauveau du *Dictionnaire* de Moréri, t. III, p. 588 : « ... M. l'évêque de Metz, qui le payait par bourse sans faire de marché préfix, demanda à deux différentes fois à Chauveau combien il voulait gagner par jour. L'habile sculpteur, choqué d'une question qui répondait si peu à la manière dont ceux qui avaient coutume de l'employer récompensaient ses talents, quitta l'ouvrage et le château..... »

Châteaux d'Amboise et de Meudon.

473. Extrait des registres du Conseil d'Etat du 27 octobre 1718 [Ms. 7801, p. 172 à 174] (1626).

La duchesse de Berry, à laquelle le roi défunt a assigné le château d'Amboise comme habitation sa vie durant, ayant demandé qu'on y fasse exécuter les réparations, accommodements et augmentations nécessaires, le Conseil décide que de Cotte se rendra à Amboise et établira un devis qui sera soumis au roi.

Plans 1625-1626. Plan général du château d'Amboise.

Note. Le roi avait donné le château d'Amboise à la duchesse lors de son contrat de mariage, en 1714.

474. 1° Autre exemplaire du même extrait [V] (1629).

2° Procès-verbal de la visite faite par R. de Cotte au château d'Amboise, le 2 novembre 1718, avec description et devis de toutes les réparations à effectuer dans ledit château [V] (1629).

Le total est de 432.775 l.

3° Projet d'augmentation et de restauration du château d'Amboise pour le rendre logeable et praticable, suivi d'un extrait général des sommes à quoi reviendront lesdits ouvrages indispensables à faire [V] (1629).

Le total est de 886.400 l., dont 437.015 l. de réparations et 453.685 l. d'augmentations.

475. Extrait des registres du Conseil d'État du 17 novembre 1718 [Ms. 7801, p. 175-176] (1627).

La dépense nécessaire à la mise en état d'Amboise étant trop lourde, le roi donne à la duchesse de Berry Meudon et ses dépendances, à condition qu'il n'ait aucune réparation à faire et que la

duchesse s'engage à entretenir le château. Et pour en faire au préalable consater l'état, évaluer les revenus et prévoir les dépenses annuelles, le roi délègue R. de Cotte.

Note. Sur la duchesse de Berry et le château de Meudon, voy. de Grouchy, *Meudon, Bellevue, Chaville*, 1893, p. 66 et suiv.

Piédestal de la statue de Louis XIV à Montpellier.

476. Devis des ouvrages et tailles de marbre pour la construction d'un piédestal de la figure équestre de Louis le Grand, qui doit être posée à la place du Peyrou à Montpellier; par de Cotte. A Paris, le 2 octobre 1717 [I] (411).

Plans 408. Plan de la place Louis le Grand, à Montpellier. — 409. Plan et élévation du piédestal de la figure équestre de ladite place.

Note. La statue équestre de Louis XIV sur la place du Peyrou fut érigée le 27 février 1718 et renversée le 2 octobre 1792. La statue actuelle, modelée par Debay père et fondue par Carbonneaux ne date que de 1838.

477. Devis des qualités et épaisseurs des marbres qu'il convient employer à la construction du piédestal de la figure équestre de Louis XIV à Montpellier [I] (411).

Palais épiscopal de Verdun.

478. Lettre de M. d'Ormesson à R. de Cotte. De Paris, le 11 mars 1722 [IV] (1550).

Il le remercie de vouloir bien visiter le palais épiscopal de Verdun et se charger des nouvelles constructions. Les fonds seront fournis par la vente d'une partie des bois de l'évêché. La besogne ne peut être mieux conduite que par lui, et le Conseil d'État ne peut s'appuyer sur un avis plus compétent.

Plans 1525-1526. Plan du palais épiscopal de Verdun tel qu'il était en l'année 1724. — 1527. Façade dudit palais ancien du côté de la cour. — 1528. Autre

façade idem du côté du jardin. — 1529-1530. Plan du bâtiment neuf dudit palais, haché à l'encre. — 1531. Plan en grand des caves dudit palais, lavé en rouge. — 1532. Plan du grand étage dudit palais, aussi lavé idem. — 1533. Plan de l'attique idem. — 1534-1535. Deux autres plans en petit dudit palais, lavés idem. — 1536-1549. Brouillons au crayon concernant ledit palais.

Notes. M. d'Ormesson, signataire de cette lettre, est sans doute Henri-François de Paule Le Fèvre d'Ormesson, né en 1681, mort en 1756, qui fut maître des requêtes, membre du Conseil des Finances, plénipotentiaire pour régler les affaires de la Lorraine, conseiller d'État, intendant des finances et membre du Conseil royal des Finances. — Le palais de l'évêché de Verdun, construit par R. de Cotte, est au moins le quatrième qui fut bâti. Le précédent datait du xv^e siècle. Dès son arrivée, l'évêque Charles-François d'Hallencourt le condamna. R. de Cotte confirma cette condamnation dans un rapport qu'il fit en 1724, après une visite à Verdun, et qui doit se trouver à Verdun ainsi que d'autres documents de l'architecte. (Voy. Clouet, *Histoire de Verdun*, p. 493 et suiv.). Les constructions, commencées en 1725, n'étaient pas terminées en 1754, à la mort de l'évêque d'Hallencourt. Les bâtiments, très vastes, sont d'ailleurs assez peu intéressants. De Cotte en donna les plans, et son élève Jossenay dirigea les travaux.

479. Arrêt du Conseil d'État. De Versailles, le 25 janvier 1724 [Ms. 7801, p. 420-421] (1550).

Il est ordonné à R. de Cotte de dresser procès-verbal des bâtiments de l'évêché de Verdun qui peuvent subsister, de ceux qui doivent être détruits et de faire un plan et devis des constructions. — Arrêt rendu à la requête de l'évêque de Verdun qui indique que le procès-verbal de visite du grand maître des eaux et forêts aux bois de l'évêché de Verdun constate la nécessité de coupes importantes : ces coupes produiront des sommes considérables qu'on ne saurait mieux employer qu'à la reconstruction et restauration du palais.

480. Procès-verbal de la visite faite le 26 mai 1724 par R. de Cotte à l'évêché de Verdun, précédé d'une copie de l'arrêt du Conseil d'État du 25 janvier 1724 [Ms. 7801, p. 424-435] (1550).

Après une description minutieuse du palais, des jardins, des communs, et un devis détaillé de réparations urgentes qui s'élèvent à 90.406 l., le procès-verbal conclut à la reconstruction du palais, en laissant toutefois subsister la chapelle et la porte d'entrée principale.

481. Lettre de Charles-François d'Hallencourt, évêque de Verdun, à R. de Cotte. De Verdun, le 15 juin 1724 [IV] (1550).

Il n'a pas reçu de ses nouvelles depuis sa visite à Verdun. Le Parlement de Metz fait quelques difficultés pour enregistrer l'arrêt et les lettres patentes concernant la réformation générale des bois de l'évêché et leur coupe, parce que toutes ces opérations se font par l'autorité du Conseil d'État et non dudit Parlement. Cette opposition retarde l'adjudication des bâtiments ; aussi l'évêque cherche le moyen de la supprimer : intervention du garde des sceaux, du contrôleur général ou nouvel arrêt du Conseil dispensant de l'enregistrement. Il entretient ensuite de Cotte du plan arrêté pour les constructions nouvelles et lui propose quelques modifications. Il souhaite en terminant le bonjour à Delespée et à Jossenay.

Note. Delespée et Jossenay, architectes tous deux, avaient sans doute accompagné de Cotte dans son voyage à Verdun. Denis Jossenay était membre de l'Académie d'architecture depuis 1717. En 1739, il fut nommé professeur et mourut en avril 1748. Delespée construisit, en 1737, le chœur de Notre-Dame de Bon-Secours. Il était de l'Académie depuis 1728 et mourut en 1762.

482. Lettre de Guillain à R. de Cotte. De Frescati, le 17 juin 1724 [IV] (1550).

Il le remercie de sa protection, obéira à ses ordres et s'efforcera de satisfaire l'évêque de Verdun.

Note. Il est probable que Guillain travaillait à Frescati sous les ordres de R. de Cotte qui l'envoya ensuite à Verdun. Dans la lettre de l'évêque à de Cotte, [du 28 juin 1724 (pièce n° 483), on trouve à son sujet : « J'apprehende que ce Monsieur de Frescati qu'on appelle, je crois, M. Guillain ne soit pas assez au fait de vos idées et desseins pour emplacer la maison correctement. » Par la lettre du 27 avril 1725 (pièce n° 494) on voit que Guillain ne travailla pas longtemps pour l'évêque qui ne lui devait que 130 l. à son départ. On lit dans cette lettre : « Je n'avais point eu du tout de ses nouvelles et je ne scay pas même où luy écrire. Je scay bien qu'il conduit un bâtiment à Monsieur le baron d'Eltz (à Metz), mais je ne scay où lui adresser ma lettre. » Guillain eut comme successeur aux travaux de Verdun un certain Carié, qui prend le titre d'inspecteur du bâtiment.

483. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Châtillon-l'Abbaye. Le 28 juin 1724 [IV] (1550).

Il l'entretient de ses difficultés avec le Parlement de Metz et le prie de lui envoyer au plus tôt plans, coupes, élévations. Il a fait estimer les bois qu'il veut vendre. L'évaluation est satisfaisante. On pourra prodiguer les glaces et mettre des doubles châssis à toutes les fenêtres. Il prie l'architecte de proposer l'achat de ses bois de construction — dont il fait l'éloge — aux marchands de Paris, et lui demande un état détaillé de ceux qu'il faudra réserver pour le palais. Il faudrait faire rendre un arrêt du Conseil pour commettre un régisseur des Bâtiments. Guillain de Frescati remplira-t-il bien ce poste ? Ne vaudrait-il pas mieux désigner Delespée ou Jossenay. Que de Cotte, enfin, fasse exécuter un plan en relief absolument indispensable au régisseur.

484. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Verdun, le 5 juillet 1724 [IV] (1550).

Il l'entretient de ses difficultés, non encore réglées, avec le Parlement de Metz et des protections qu'il a fait agir. Il a déjà fait estimer 452 arpents de bois sur les 1.300 qu'il doit vendre, et on les a évalués à 600 l. l'arpent. Ce sont, il est vrai, les plus beaux de tous. Néanmoins de Cotte voit qu'on ne manquera pas d'argent. Il peut faire préparer la menuiserie pour des glaces dans le grand cabinet d'assemblée, dans la chambre et le cabinet de l'appartement d'honneur, dans la chambre, le cabinet, les deux salons de l'appartement privé. Quant aux doubles croisées, on en mettra à toutes les fenêtres, sauf sur la cour. Il remercie l'architecte de ses plans et se réjouit de l'arrivée de Jossenay qui pourra diriger Guillain. Un prix a-t-il été convenu avec celui-ci ?

485. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Boucquemont, le 30 août 1724 [IV] (1550).

Les difficultés avec le Parlement de Metz sont réglées. Les bois pourront être vendus vers le 25 octobre, et l'adjudication des bâtiments pourra suivre immédiatement. Que de Cotte se hâte d'envoyer ses plans pour que l'on sache le bois qu'il faudra garder, — on l'achète-

rait trois fois plus cher. N'y aurait-il pas lieu, pour décorer le bâtiment sur la cour, de sculpter entre les deux étages une frise qui continuerait sur les communs. Au-dessus de chaque arcade, et dans les entre-deux, on sculpterait les armes des évêques de Verdun avec leur nom et les dates de leur épiscopat. A droite et à gauche de la porte du vestibule, on pourrait mettre les armes des alliés de l'évêque.

486. Lettre de Ch. Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Verdun, le 5 septembre 1724 [IV] (1550).

Il résume la lettre précédente et prie de Cotte d'envoyer au plus tôt les plans et devis. Il suffira que le modèle en relief soit prêt dans trois mois. Delespée ou Jossenay seraient nécessaires, surtout pour la construction d'une terrasse par laquelle il est nécessaire de commencer, car elle doit donner le carré à tout l'édifice et servir à recevoir le déblai des fondations.

487. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Verdun, le 29 septembre 1724 [IV] (1550).

Il lui accuse réception des plans, devis et élévations de l'évêché, lui indique ceux qui manquent et fait quelques remarques de détail. L'adjudication doit avoir lieu le 25 octobre. Il serait bon que Guillain arrivât quelques jours avant pour aider le grand maître qui n'y entend pas plus en architecture que l'évêque lui-même.

Note. Le grand maître, dont il est déjà plusieurs fois question dans les lettres précédentes, est Jean-Baptiste Collart, chevalier, seigneur de Flize, conseiller du roi en ses conseils, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France, au département de la Généralité de Metz et frontières de Champagne. Il était chargé de procéder à l'adjudication des bois à vendre et des bâtiments à construire pour l'évêque de Verdun.

488. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Verdun, le 30 septembre 1724 [IV] (1550).

Il a feuilleté les plans, depuis qu'il les a reçus, au moins autant que son bréviaire et indique les rectifications qu'il désire à sa chambre et à son cabinet. Que de Cotte presse l'arrivée de Guillain. Il insiste

encore pour que Jossenay vienne en personne. Il n'a reçu de devis que pour la maçonnerie; il en faudra pour la menuiserie, la charpenterie, la couverture et la serrurerie.

489. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Verdun, le 17 octobre 1724 [IV] (1550).

Il le remercie des explications relatives aux dimensions de sa chambre et lui rappelle tous les devis qui lui manquent. Peut-être serait-il bon de n'adjuger cette année que la terrasse. Les prix diminueront peut-être l'année suivante, et on aurait le temps d'en causer tout l'hiver. L'adjudication des bois aura lieu le 23 courant.

490. Avis d'adjudication des constructions de deux murs de terrasse pour le palais épiscopal de Verdun, adjudication fixée au 25 octobre 1724, contenant la qualité des matériaux, les travaux à exécuter et l'indication des rabais à consentir sur les prix d'adjudication..., suivi d'un procès-verbal de l'adjudication faite le 25 octobre au sieur Maurice Henry, de Verdun [IV] (1550).

491. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Verdun, le 26 octobre 1724 [IV] (1550).

Il le remercie de lui avoir envoyé Jossenay. L'adjudication des bois n'a pas été complète. On n'a vendu que pour 40.000 écus. Les marchands s'étaient entendus et voulaient la marchandise pour rien. Il a fallu rompre l'adjudication. On vient d'adjuger les terrasses. Elles ne coûteront pas, espère l'évêque, 35.000 l. Jossenay et Guilain plantent des jalons pour l'alignement. L'évêque ne pourra examiner le grand plan au crayon apporté par Jossenay qu'après le départ du grand maître et de sa suite.

492. Arrêt du Conseil d'Etat du 27 février 1725 [Ms. 7801, p. 422-423] (1550).

Les frais nécessaires aux constructions ordonnées au palais épiscopal de Verdun par arrêts du Conseil, et aux réparations des anciens bâtiments, seront réglés et arrêtés par de Cotte et payés des deniers provenant des bois de l'évêché sur états signés du grand maître des eaux et forêts.

493. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Verdun, le 29 mars 1725 [IV] (1550).

Il arrive de Paris, remercie de Cotte de toute la peine qu'il prend et le met au courant des travaux. La muraille de la terrasse s'élève. Elle semble bien construite. L'inspecteur du bâtiment, Carié, assure qu'elle pourra porter quatre fois le poids qu'on lui imposera.

494. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Verdun, le 27 avril 1725 [IV] (1550).

Il a reçu le mémoire de Guillain apostillé et réduit à 130 l. Il ignore où lui écrire : il sait seulement qu'il conduit un bâtiment pour le baron d'Eltz. Rien de nouveau pour la construction. La pluie retarde le travail.

495. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à Jossenay, architecte. De Verdun, le 24 mai 1725 [IV] (1550).

Il s'excuse d'être resté si longtemps sans lui écrire. Guillain est venu à Verdun et a touché ses 130 l. Il pense faire une vente de bois le mois suivant, mais comme il n'ose pas en vendre beaucoup à la fois, il demande seulement qu'elle rapporte 50.000 francs pour permettre d'adjuger la maçonnerie, la charpente et la couverture. Pour faire des économies, on pourrait supprimer les deux pavillons en saillie sur le jardin. La terrasse avance doucement. Il indique l'état exact des travaux, qui coûteront plus cher qu'on ne l'avait cru.

496. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Verdun, le 19 juin 1725 [IV] (1550).

Il a reçu le plan modifié et il attendra de voir de Cotte pour lui communiquer quelques observations. La vente des bois a rapporté 55.000 l., ce qui, avec les 116.000 l. de l'année précédente, fait 181.000 l. Il en reste à vendre pour 100.000 l. environ. La terrasse avance lentement, faute d'argent comptant, le paiement des bois ne

devant avoir lieu qu'en octobre. L'évêque indique ce qui est achevé déjà; puis il s'occupe du mode de paiement à employer pour Jossenay.

497. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Verdun, le 22 juin 1725 [IV] (1550).

Il lui propose différentes modifications aux plans.

498. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Verdun, le 17 juillet 1725 [IV] (1550).

Le mémoire de 600 l., qui doit être payé par le grand maître à Jossenay, n'est pas tout à fait en règle. On travaille au petit mur de la terrasse et on poussera le grand mur, cette saison encore, aussi loin que l'argent le permettra. C'est la pénurie de fonds qui a empêché de terminer. Il faut espérer que les deux murs seront finis en mai prochain, et que les maçons pourront commencer les fondations. L'évêque viendra à Paris vers la Toussaint. Il pourra discuter avec de Cotte les détails du plan.

499. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Verdun, le 25 novembre 1725 [IV] (1550).

Pendant les deux derniers mois, le beau temps aidant, la construction des terrasses a remarquablement avancé. Il y a pour plus de 25.000 l. d'ouvrage achevé, « et cela est miraculeux car tout cet ouvrage est fait sans argent ». Les échéances de paiement des bois vendus vont arriver : on ne manquera plus d'argent. Cependant, on ne démolira la maison qu'après l'achèvement complet des terrasses. L'évêque indiquera à de Cotte, le mois suivant, pendant son séjour à Paris, quelques modifications au plan. On établira alors un projet définitif et on n'y reviendra plus.

500. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Verdun, le 27 février 1726 [IV] (1550).

Il profite d'un voyage de M. de Montesson pour envoyer des plans portant quelques modifications d'ordre pratique dont il n'a

pu juger que sur les lieux. Le changement le plus considérable concerne le frontispice de la façade de la cour et l'adjonction, du côté du jardin, de deux petits corps de bâtiments avancés. Ces plans ont été dessinés par Carié. Que de Cotte les confie à Jossenay pour qu'il les étudie.

501. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. Du 6 mai 1726 [IV] (1550).

Relative à la construction d'une maison à Paris. Il énumère différents terrains qui pourraient servir, le cas échéant, et envoie par la même occasion l'inventaire de la terre de Caudeville avec l'état de ses revenus en 1719.

Note. Cette lettre serait incompréhensible sans les suivantes, qui indiqueront que l'évêque avait l'intention de se débarrasser de sa terre de Caudeville, à 17 lieues de Paris pour se faire construire un hôtel à Paris. L'acquéreur de cette terre devait être le fils de Robert de Cotte, et l'affaire devait se conclure dans les conditions suivantes qu'indique l'évêque : « Si ma terre luy convient bien on verra ce que vous devez l'acheter, on prendra sur le prix de la terre (de Caudeville) le prix du terrain (de Paris), l'on comptera ce qui restera du prix de la terre et l'on calculera ensuite les bâtiments qu'on pourra faire de ce restant. » (Lettre de l'évêque du 21 juin 1726. Pièce n° 504.) Le fils de R. de Cotte dont il est ici question n'est pas Jules Robert de Cotte, l'architecte, mais Jean Armand, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine de l'église de Paris, abbé de l'abbaye de Saint-Séverin. En 1729, il signa au mariage de sa nièce, Suzanne-Catherine, à Saint-Thomas du Louvre. Il portait alors le titre de grand vicaire de l'évêché de Verdun.

502. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Verdun, le 24 mai 1726 [IV] (1550).

L'adjudication des maçonnerie, charpenterie et couverture de l'évêché aura lieu le 2 juillet, mais pour la forme seulement. On s'entendra de gré à gré. Il faut donc que Jossenay vienne à Verdun avec les plans, élévations et devis. Il lui faudra bien douze jours pour s'entendre avec les ouvriers. Il sera nécessaire aussi de mettre le grand maître au courant.

503. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Verdun, le 2 juin 1726 [IV] (1550).

Il le remercie de lui envoyer Jossenay pour le 15 juin. Il travaillera jusqu'au 25 avec l'abbé Teinturier, le sieur Deulneau et les entrepreneurs. Tout sera prêt quand le grand maître arrivera. Il remercie également de Cotte de lui établir un plan de maison à Paris, mais il craint que le terrain choisi, trop petit, ne puisse convenir. Il en passe plusieurs autres en revue. Il désirerait que de Cotte le fils vît sa propriété avant que Jossenay ne quitte Paris.

Note. L'abbé Teinturier dont nous trouverons une lettre du 25 novembre 1731 (pièce n° 515), était peut-être le secrétaire de l'évêque. Le sieur Deulneau était chanoine de la cathédrale, comme l'indique la lettre de l'évêque du 27 novembre 1731 (pièce n° 516).

504. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Verdun, le 21 juin 1726 [IV] (1550).

Jossenay est arrivé. Il a montré le plan de la maison de Paris qui ne plaît décidément pas à l'évêque qui examine tous les autres terrains qui pourraient convenir. De Cotte, le fils, a-t-il visité Caudeville? Si la terre ne lui convient pas, il est inutile d'aller plus loin. Jossenay traite avec les ouvriers. Le nouveau ministère arrivera-t-il à faire circuler l'argent? L'évêque critique les dernières mesures financières, entre autres l'arrêt sur les vieilles espèces rendu au rapport de M. Desforts.

505. Lettre de Carié, inspecteur des constructions de l'évêché de Verdun, à R. de Cotte, le 22 juillet 1726 [IV] (1550).

Au grand chagrin de l'évêque, on a été fort longtemps sans travailler, faute d'argent. Pour l'instant, on termine la partie du mur commencée lors du retour de Jossenay à Paris. Un éboulis s'est produit dont il parle longuement, puis il indique les travaux qu'on va entreprendre; il espère que les murs de la terrasse seront terminés cette année encore.

506. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De l'abbaye de la Charité en Franche-Comté, le 2 septembre 1726 [IV] (1550).

Il va demander au grand maître une ordonnance de paiement pour régler le dernier voyage de Jossenay. Il ne peut donner des nouvelles des travaux de la terrasse, étant en voyage depuis plus d'un mois.

Note. Cette lettre est tout entière de la main de l'évêque. C'est la seule de toute la correspondance.

507. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Verdun, le 18 novembre 1726 [IV] (1550).

Il l'entretient, pour sa maison de Paris, d'un terrain situé à l'angle de la rue de Grenelle et de la rue des Bohêmes. Ce terrain coûterait 24.000 francs ; l'évêque indique dans quelles conditions il l'achèterait et le parti qu'on en pourrait tirer. Il se décidera à son arrivée à Paris. Dans deux jours, les travaux projetés au palais épiscopal pour cette campagne seront achevés. La terrasse sera terminée, sauf le socle et le parapet ; le pavillon, qui est au bout, sera élevé jusqu'à la hauteur de la terrasse. On a rencontré dans la construction des substructions des difficultés qui sont énumérées.

508. Lettre de Carié à R. de Cotte. De Verdun, le 16 décembre 1728 [IV] (1550).

En examinant le plan en relief, l'évêque s'est aperçu de défauts dans la pente des combles. Il faudrait peut-être, l'évêque le désire, supprimer les mansardes au-dessus du salon et de la porte d'entrée. Les charpentiers locaux se tireraient mal de leur construction, et on économiserait le plomb et la main-d'œuvre. Que de Cotte veuille bien renvoyer les coupes des profils pour que les charpentiers préparent leurs bois et qu'on ne soit pas contraint d'attendre, comme pour les bâtiments de la boulangerie, dont la couverture sera achevée à la fin de la semaine.

509. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Verdun, le 23 octobre 1731 [IV] (1550).

Les travaux avancent lentement. Une petite adjudication de bois a rapporté 25.000 l. L'évêque ne l'a pas faite plus importante

parce qu'elle n'aurait pas rapporté le tiers de la valeur, tant il y a de bois sur le marché. Faute d'argent, on va ralentir les travaux, achever ce qui est commencé, à l'exception du gros pavillon entre la cour et le parterre. L'évêque indique tout le parti qu'il a tiré des démolitions, soit en se servant des matériaux, soit en les vendant : il a, par exemple, donné de vieilles vitres en compte au vitrier, de vieux plombs au plombier. Le serrurier, au contraire, a dû fournir tout le fer, car les vieux fers n'étaient pas prêts au moment où on en avait besoin. Il envoie six mémoires à régler pour que le grand maître puisse ensuite les ordonnancer.

509 bis. Extrait du montant des mémoires des ouvrages faits à Verdun jusqu'au 27 septembre 1727, que j'ai toisés et calculés... A Verdun, le 27 septembre 1727. Jossenay [IV] (1550).

Il s'agit d'ouvrages de maçonnerie, charpenterie, couverture, plomberie, sculpture. Le total est de 64.736 l. 15 s. 10 d.

510. Extrait des mémoires envoyés à R. de Cotte par Mgr l'évêque de Verdun, le 1^{er} novembre 1731 [IV] (1550).

Ce sont des mémoires de démolition, serrurerie, plomberie, vitrerie, peinture, menuiserie.

511. Double d'une lettre de R. de Cotte à Ch.-Fr d'Hallencourt. Du 11 novembre 1731 [IV] (1550).

Il lui renvoie tous les mémoires du palais épiscopal examinés en compagnie de Delespée et Jossenay, et indique ceux qui ont été réduits. Le total des six mémoires est de 7.148 l. 12 s. et la réduction a été de 1.374 l. 11 s. 3 d. Il est nécessaire que les entrepreneurs détaillent mieux leurs mémoires et que Carié les vérifie en leur présence.

512. Observations de R. de Cotte concernant les mémoires qu'il a reçus relatifs à l'évêché de Verdun [IV] (1550).

Dans plusieurs des mémoires les articles ne sont pas assez exactement spécifiés. Pour la serrurerie, dont le total est réduit de

3.858 l. 10 s. 9 d. à 2.838 l. 3 s. 6 d., de Cotte remarque que les ouvriers de Verdun sont plus chers que ceux de Paris quoiqu'ils aient le fer, le charbon, le logement. On n'aurait pas dû accepter le mémoire du plombier sans nom et sans date.

513. État des ouvrages [de serrurerie] faits et fournis par Louis Chottin pour le palais de Mgr l'évêque et comte de Verdun. Le 15 juillet 1726 [IV] (1550).

Le total s'élève, après règlement, à 2.838 l. 3 s. 6 d. On lit à la fin : « Premier mémoire ne servant de rien. »

514. Lettre du sieur Chottin, serrurier, à R. de Cotte. De Verdun, le 23 novembre 1731 [IV] (1550).

Il ne peut accepter les règlements que lui impose de Cotte. Il a fait prix avec l'évêque et il a exécuté plus que le travail convenu. On ne peut prendre comme base de règlement les prix de Paris : la main-d'œuvre est plus chère à Verdun. Le fer coûte trois sols la livre. Il faut ensuite le façonner, et le charbon est très cher. Que de Cotte veuille bien régler le nouveau mémoire qu'on lui enverra, sans quoi Chottin est ruiné et acculé à la faillite.

515. Lettre de l'abbé Teinturier à R. de Cotte. De Verdun, le 25 novembre 1731 [IV] (1550).

Il plaide la cause de Chottin en invoquant les mêmes arguments que le serrurier dans la lettre précédente, et confirme que plusieurs des prix modifiés étaient convenus avec l'évêque.

Note. Voy. sur l'abbé Teinturier la lettre du 2 juin 1726 (pièce n° 503).

516. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De l'abbaye de la Charité, le 27 novembre 1731 [IV] (1550).

Il le remercie de s'être chargé du règlement des mémoires et est fort étonné que le nom des ouvriers ne soit pas marqué. Pour le sieur Chottin, dont de Cotte trouve le mémoire tellement exagéré, l'évêque va charger le chanoine Deulneau d'essayer de lui faire entendre raison. En même temps, Carié va dresser un état des ouvrages de serrurerie pour l'envoyer à R. de Cotte.

517. Mémoire des ouvrages et fournitures de grosse peinture que François Fanart, maître peintre, a faits et fournis au palais épiscopal de Verdun. Réglé en 1731 [IV] (1550).

A la fin, on lit : « Mémoire ne servant de rien. »

518. Mémoire des ouvrages et fournitures de verrerie que François Fanart, maître vitrier à Verdun, a faits et fournis au palais épiscopal de Verdun. Réglé en 1731 [IV] (1550).

A la fin, on lit : « Mémoire qui ne sert de rien. »

519. Lettre de François Fanart, maître vitrier, à R. de Cotte. De Verdun, le 25 novembre 1731 [IV] (1550).

Il expose dans quelles conditions il a passé les marchés de verrerie et de peinture, les raisons qui l'empêchent d'accepter les règlements proposés par de Cotte, et les difficultés qu'il a rencontrées dans l'exécution de son travail.

520. Même mémoire que le n° 518. Réglé le 4 mars 1732 [IV] (1550).

Le total, après règlement, s'élève à 462 l. 16 s. 2 d. A la fin, certificat de Claude Carié, du 13 janvier 1732, indiquant que les travaux ont été bien exécutés. Le règlement est de R. de Cotte.

521. Même mémoire que le n° 519. Réglé le 4 mars 1732 [IV] (1550).

Le total, après règlement, s'élève à 721 l. 3 s. A la fin, certificat de Claude Carié du 13 janvier 1732, indiquant que les travaux ont été bien exécutés. Le règlement est de R. de Cotte.

522. Lettre de Fr. Fanart à R. de Cotte. De Verdun, le 10 septembre 1732 [IV] (1550).

Il le supplie de ne pas réduire ses mémoires et annonce qu'il joint à la lettre des certificats prouvant que le verre et la couleur, venant de Rouen, coûtent plus cher à Verdun qu'à Paris.

523. Lettre de Ch.-Fr. d'Hallencourt à R. de Cotte. De Verdun, le 11 septembre 1732 [IV] (1550).

Il lui envoie les mémoires de Fanart. Peut-être serait-il juste de tenir compte à l'entrepreneur des risques que court le verre. Quant à la peinture, elle est sûrement moins chère à Verdun qu'à Paris, et de Cotte fera ce qu'il voudra. A l'avenir, on prendra les ouvriers hors Verdun. L'évêque entretient ensuite de Cotte des affaires d'un protégé, le sieur Royer, vicaire d'Autrecour, qui vient d'être nommé à cette cure. Il juge sévèrement le lit de justice du 3 septembre 1732, et demande des nouvelles du fils de R. de Cotte dont il n'a pas entendu parler depuis longtemps.

524. Lettre de Fr. Fanart à R. de Cotte. De Verdun, le 12 septembre 1732 [IV] (1550).

Il proteste de nouveau contre la réduction d'un cinquième que lui propose de Cotte et produit quatre certificats tendant à prouver que les prix qu'il demande sont bien les prix courants de Verdun.

525. Début d'un brouillon de projet pour le rétablissement des logements de l'auditoire et celui de l'escalier de l'évêché de Verdun, accompagné d'un fragment de devis [IV] (1550).

Note. C'est un devis de réparation, fait peut-être avant qu'on ait décidé la reconstruction totale.

526. Mémoire indiquant le prix des matériaux à Verdun [IV] (1550).

527. Détail général du bâtiment du palais épiscopal de Verdun [IV] (1550).

La maçonnerie s'élève à 189.023 l., la charpenterie à 32.861 l., la couverture à 9.350 l., la plomberie à 10.000 l., le gros fer à 12.500 l., les rampes à 1.200 l., les menuiserie, menue serrurerie et vitrerie à 43.649 l.

528. Début d'un brouillon du détail des bâtiments du palais de Verdun [IV] (1550).

529. Devis des ouvrages de maçonnerie pour la construction d'un palais épiscopal que Monsieur l'évêque de Verdun est obligé de rebâtir à Verdun... [IV] (1550).

Brouillon inachevé.

530. Brouillon de devis concernant les murs de pierre et de maçonnerie de l'évêché de Verdun [IV] (1550).

531. Détail du prix d'une toise cube de maçonnerie en moellons [IV] (1550).

532. Fragment de brouillon du devis de la maçonnerie du palais épiscopal de Verdun [IV] (1550).

533. Brouillon d'un détail des ouvrages de charpenterie, de couverture, de plomberie, de menuiserie, vitrerie, menuiserie serrurerie, décoration, etc., du palais épiscopal de Verdun [IV] (1550).

Le total général est de 308.803 l. Au dos est une récapitulation de la dépense totale qui s'élève à 315.520 l.

534. Double du mémoire des modèles de bois en relief du palais épiscopal de l'évêché de Verdun, suivant les ordres de Mgr l'évêque, et conformément aux dessins de M. de Cotte..., lesdits modèles faits par Deschamps, menuisier, commencés en l'année 1726 et finis en 1727 [IV] (1550).

Le total de ce mémoire, qui était de 3.594 l. 10 s. est réduit par de Cotte à 1.610 l.

535. Brouillon de devis de « légers ouvrages » du palais de Verdun [IV] (1550).

Le total s'élève à 2.500 l.

536. Fragment de devis au crayon relatif au palais de Verdun [IV] (1550).

537. Note indiquant la distance de Verdun à Châlons, le prix d'une marchandise (qui n'est pas spécifiée) de Verdun à Châlons, le prix du transport à Châlons et les moyens de transport [IV] (1550).

Note. Cette note est peut-être relative aux bois que vendait l'évêque.

538. Arrêt du Conseil d'État du 24 février 1739 [Ms. 7801, p. 438-439] (1550).

Jules Robert de Cotte, intendant et contrôleur des Bâtiments du roi, est nommé pour continuer et achever les travaux commencés au palais de Verdun.

539. Extrait du compte des impressions en peinture à l'huile et au vernis faites par le sieur Laurent au palais épiscopal de Verdun jusqu'au 14 août 1741 [Ms. 7801, p. 437 recto] (1550).

Le total s'élève à 3.474 l., 7 s., 6 d.

540. Fragment de brouillon d'un extrait des comptes généraux des travaux faits pour le palais épiscopal de Verdun jusqu'au 14 août 1741 [Ms. 7801, p. 437 verso] (1550).

541. État du montant de tous les ouvrages faits pour la construction du palais épiscopal de Verdun jusqu'à ce jour, 14 août 1741 [Ms. 7801, p. 440-441] (1550).

Total de la maçonnerie : 245.199 l., 13 s., de la charpenterie : 28.481 l., 5 s., 7 d., de la couverture : 13.217 l., 13 s., 2 d., du plomb : 4.969 l., 19 s., de la menuiserie : 13.853 l., 9 s., 5 d., de la serrurerie : 16.362 l., 11 s., 2 d., du blanchen bourre : 5.525 l., 16 s., 8 d., de la vitrerie : 3.776 l., 6 s., 9 d., de la peinture : 3.474 l., 7 s., 6 d., de la sculpture : 2.291 l., des plaques et fers : 3.535 l., 18 s., du marbre : 1.570 l. Total général : 342.257 l., 16 s., 3 d.

Fontaines et Place Royale de Bordeaux.

542. Lettre de Boucher, intendant de Bordeaux, à R. de Cotte. De Bordeaux, le 17 avril 1727 [IV] (1319).

Les eaux qui alimentent les fontaines de la ville viennent des environs. Les tuyaux qui les amènent sont à fleur de terre. Si l'on manque souvent d'eau, c'est peut-être qu'on a mal tiré le niveau.

Notes. Claude Boucher, chevalier, seigneur des Gouttes, de Hébecourt, de Sainte-Geneviève et autres lieux, était d'une vieille famille parisienne. Il fut intendant de la Généralité de Bordeaux de 1720 à 1743. Quoique sa réputation ait été effacée par celle de Tourny, ce fut un administrateur habile. Il s'occupa beaucoup de l'embellissement de Bordeaux (Voy. *Autographes de personnages ayant marqué dans l'Histoire de Bordeaux*, Société des Archives de la Gironde, t. XXX, p. 195). — Sur les eaux et l'histoire de la distribution des eaux à Bordeaux, voy. *Bordeaux, aperçu historique, sol, population, industrie, commerce, administration*, publié par la municipalité bordelaise, 1892, in-4, t. II, p. 249 et suiv.

543. Lettre de Boucher à R. de Cotte. De Bordeaux, le 2 août 1727 [IV] (1319).

Il y a de nombreuses fontaines à réparer à Bordeaux. Boucher prie de Cotte de lui procurer un fontainier avec deux aides. On lui payera son voyage, et son retour s'il ne veut pas rester. S'il veut se fixer dans la ville, on lui fera une pension suffisante, sans compter qu'il trouvera du travail pour des particuliers.

544. Lettre de Boucher à R. de Cotte. De Bordeaux, le 28 novembre 1727 [IV] (1319).

Il lui rappelle qu'il lui a demandé un fontainier, et le prie de l'envoyer pour le début de l'été.

545. Lettre de M. Hubert (?) à R. de Cotte. De Paris, le 20 décembre 1727 [IV] (1319).

Il lui donne des renseignements sur le nommé Brion, fontainier à Saint-Maur, homme sobre, rangé, habile en son métier, et capable de faire de grands travaux. Il n'avait chez S. A. S. (le prince de Condé) que 400 l. et le logement, mais il travaillait pour des particuliers.

546. Lettre de M. Boucher à R. de Cotte. De Bordeaux, le 2 juillet 1728 [IV] (1319).

Les jurats ont décidé de passer marché pour cinq ans avec le fontainier envoyé. Il touchera 2.000 l. par an, mais payera son aide et ses ouvriers. Il sera logé, et aura 300 l. pour son voyage. Il trouvera

certainement du travail pour des particuliers. Le duc d'Antin a écrit à Boucher qu'il a remis à de Cotte le mémoire relatif aux projets de bâtiments à élever sur la place où l'on doit mettre la statue du roi.

Plans 1317. Plan projeté pour une place à Bordeaux. — 1318. Élévation, au crayon, pour la décoration de ladite place.

Notes. Il s'agit ici de la place de la Bourse, autrefois Place Royale. Depuis longtemps on désirait que la ville, dont les quais étaient encombrés de maisons, eût une entrée plus majestueuse sur la rivière. Dès 1681, on pensa à établir une place monumentale avec la statue du roi ; des projets furent élaborés ; un des plus importants fut établi au moment où on achevait la place des Victoires à Paris. L'intendant Boucher le reprit. R. de Cotte donna un dessin qui ne fut pas accepté. Ce fut celui de Gabriel qu'adopta le Conseil, le 7 février 1730, et qu'on réalisa. (Voy. Jullian, *Histoire de Bordeaux*, Bordeaux, 1894, in-4.)

547. Lettre du duc d'Antin à R. de Cotte. De Petitbourg, le 4 mai 1728 [IV] (1319).

Il lui envoie le mémoire et les plans qu'il a reçus de Bordeaux. L'emplacement est admirable, mais le plan ne vaut rien. Que de Cotte veuille bien en établir un autre qu'on enverra à Bordeaux.

548. Lettre du duc d'Antin à R. de Cotte. De Compiègne, le 13 juin 1728 [IV] (1319).

Billet accompagnant l'envoi de plans pour la place de Bordeaux, et d'un mémoire.

549. Mémoire explicatif de la place où l'on veut élever la statue du roi à Bordeaux [IV] (1319).

550. Double du mémoire de R. de Cotte concernant la place que la ville de Bordeaux veut former et construire sur le quai de la Garonne, entre les deux portes de la Ville [IV] (1319).

Il indique pour quelles raisons le projet envoyé de Bordeaux lui semble mauvais, et il en présente un autre qu'il décrit, et dont il analyse les avantages.

Château de Saverne.

551. Toisé d'un four de plâtre qui a été cuit à Saverne le 10 juin 1727 [III] (non numér.).

Le toisé est suivi de cette note : « Led. plâtre pillé et passé fin a donné cent quarante neuf Boisseaux de Paris. »

Plans 1223. Plan en masse du château de Saverne, avec partie du jardin. — 1224. Plan du rez-de-chaussée dudit château avec projets pour changer la cour et pour un pavillon. — 1225-1226. Plan d'une partie dudit château avec les mesures cotées des glaces et tableaux du cabinet de M. le Cardinal de Rohan. — 1227 à 1234. Plan de l'appartement dudit Cardinal avec les décorations des faces du grand salon. — 1235. Plan du vieux château de Saverne. — 1236-1237. Plan et élévation du cabinet dudit Cardinal. — 1238. Plan du parterre dudit château avec la tête du canal. — 1239-1240. Plan et profils dudit canal. — 1241. Façade dudit château. — 1242. Coupe du pavillon dudit château. — 1243-1244. Plan coté du pavillon des bains avec le profil. — 1245-1246. Autre plan idem desdits bains sans être lavé. — 1247 à 1249. Autre plan idem lavé en rouge, rez-de-chaussée, premier étage et façade. — 1250. Autre plan idem, rez-de-chaussée, premier et second étage. — 1251. Autre plan du rez-de-chaussée lavé en rouge. — 1252. Autre plan desdits bains lavé en noir. — 1253-1254. Autre plan du rez-de-chaussée avec la façade. — 1255 à 1257. Plan, élévation et profil du salon, au bout de la chapelle dudit château, avec façade et profil.

Notes. Les pièces des papiers de R. de Cotte concernant le château de Saverne ne se rapportent pas à la construction, car le château datait de 1670, et avait été bâti par Delamaire, probablement. Mais le cardinal de Rohan y fit exécuter des agrandissements dont les plans furent donnés par de Cotte, et les travaux conduits d'abord par l'architecte Carbonnet, puis par Le Chevalier. On sait que ce château fut détruit par un incendie les 7 et 8 septembre 1779 et reconstruit par le cardinal de Rohan, le cardinal Collier, sur les plans de Willhelmshöhe, par Salins de Montfort.

552. Lettre du cardinal de Rohan à R. de Cotte. De Versailles, le 23 juillet 1728 [III] (non numér.).

Il lui envoie les plans de l'architecte Carbonnet avec la lettre les accompagnant. Il s'agit de masquer un mur près du cabinet du Cardinal. Il s'en remettra au jugement de R. de Cotte.

Notes. Ce cardinal de Rohan est Armand-Gaston-Maximilien, 1674-1749, fils de François de Rohan et Anne de Chabot. Chanoine de Strasbourg à 16 ans, coadjuteur de l'évêque de cette ville en 1701, il devint évêque en 1704, à la mort du prince de Fürstenberg. Il était, en outre, abbé de divers lieux et, en 1704,

fut reçu à l'Académie française. Nommé cardinal en 1712, il devint grand aumônier en 1713. Il était, à cette époque, un des chefs du parti moliniste et essaya de rendre la paix à l'église. En 1714, à l'assemblée du clergé, il fit le rapport pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*, et, en 1720, fit signer un accommodement à un certain nombre d'évêques. Il sacra Dubois cardinal en 1720, et fut appelé, en récompense, au Conseil de Régence en 1722.

553. Lettre du Cardinal de Rohan à R. de Cotte. De Saverne, le 1^{er} octobre 1730 [III] (non numér.).

En examinant le plan de l'architecte pour le pavillon des bains du château de Saverne, il s'est aperçu qu'il ne conviendrait pas, et qu'il est possible, au contraire, d'exécuter un projet, conçu précédemment par de Cotte. Il a engagé l'architecte Le Chevalier à faire de ce projet un dessin exact sur les lieux, et celui-ci a consenti, à condition qu'on le soumettrait à R. de Cotte. L'architecte Carbonnet n'a pas soulevé d'objections. Que de Cotte veuille bien examiner les dimensions et donner son avis. Saverne devient un château magnifique. Le salon en façade est fort beau, quoique un peu lourd.

Note. Le Chevalier, dont on trouvera plus loin (pièce n° 567) une lettre très intéressante, relative aux travaux de R. de Cotte à Strasbourg, est complètement inconnu. Peut-être est-ce un parent de cet Étienne Le Chevalier, dessinateur des Bâtiments, élève de Mansart, qui dirigea de 1687 à 1689, à Tours, la construction de l'Arc de Triomphe élevé sur les plans de Mansart à la gloire de Louis XIV.

554. Toisé des cheminées de marbre de Flandre que le sieur Gisquain fait pour Saverne [III] (non numér.).

A la troisième page, se trouve un croquis au crayon, avec mesures, d'une des cheminées en question.

555. Énumération des tableaux faits pour Son Éminence Monseigneur le Cardinal de Rohan [III] (non numér.).

Ce sont des copies en ovale de « Hercule entre le Vice et la Vertu », par Charles de La Fosse ; « Psyché et l'Amour qui fuit », par Ant. Coypel ; « Alceste reconnue par son mari au sortir des Enfers », par Ant. Coypel ; « Psyché, tenant une lampe, qui vient voir l'Amour endormi », par Ant. Coypel.

Grand doyenné et Cathédrale de Strasbourg.

556. Lettre du prince Frédéric de La Tour d'Auvergne à R. de Cotte. De Strasbourg, le 9 avril 1728 [III] (1258).

Il a reçu une lettre de R. de Cotte avec le plan de deux tribunes pour la cathédrale. On va exécuter incessamment celles-ci. Au contraire, l'allongement du chœur est retardé. Il a envoyé à M. du Maupin, à Paris, les mesures des trois cheminées en marbre à poser au doyenné. Que de Cotte veuille bien se charger du marché. C'est le chapitre qui fournit l'argent. Le prince l'enverra dès qu'il le faudra.

Plans 1220. Élévation de la façade et tour (de la cathédrale). — 1221. Plan du chœur et des tribunes de la cathédrale. — 1222. Idem avec profil au crayon.

Notes. Pour l'allongement du chœur, d'autres dessins furent demandés à Le Chevalier. On lit, en effet, dans la lettre de Le Chevalier du 28 octobre 1730 (pièce n° 567) : « Monseigneur l'archevêque de Vienne m'a donné ordre de faire un plan pour allonger, à ses frais, du consentement des chanoines, le chœur de la cathédrale. Le sieur Saussard m'a remis un plan de vous qui ne peut s'exécuter, ne vous ayant pas envoyé le plan de l'église... » Il n'est pas certain que le projet de Le Chevalier lui-même ait été exécuté. Dans la même lettre, il dit : « Si ces Messieurs veulent augmenter ou diminuer sur ce projet, je leur laisserai faire par qui bon leur semblera. » — En 1727, le grand doyenné avait été reconstruit par l'architecte Armand Lagardelle (Seyboth, *op. cit.*, p. 216). Il se trouvait dans la rue des Juifs (Voy. Hautemer, *Description historique et topographique de la ville de Strasbourg*, 1785, p. 55). Le prince Frédéric de La Tour d'Auvergne était grand doyen de Strasbourg.

557. Brouillon d'un mémoire de trois cheminées de marbre du grand doyenné, suivant les dessins de R. de Cotte [III] (1258).

558. Engagement d'Antoine Gisquain, maître marbrier, rue de Verneuil, à Paris, d'exécuter, sur les dessins de R. de Cotte, trois cheminées pour l'hôtel du prince Frédéric d'Auvergne, à Strasbourg. Le 1^{er} mai 1728 [III] (1258).

Le prix total est fixé à 1.150 l., et la livraison aura lieu fin juillet.

559. Lettre du prince Frédéric d'Auvergne à R. de Cotte. De Strasbourg, le 12 mai 1728 [III] (1258).

Il a reçu les marchés des cheminées et en remercie de Cotte. Mais il avait cru que le tout ne monterait guère à plus de 500 à 600 l., et le mémoire est de 1.150 l. Le chapitre ne payera jamais cela. S'il était temps encore d'employer un marbre moins cher, le prince économiserait 200 écus qu'il devra payer de sa poche. S'il est trop tard, que de Cotte laisse aller les choses. Sa lettre a été remise à l'entrepreneur Saussard. L'état des travaux entrepris par Saussard est ensuite indiqué.

Note. Malo Saussard apparaît à plusieurs reprises dans les *Comptes des Bâtiments du Roi*, t. IV, comme élève pensionné de l'Académie de peinture et de sculpture. En 1721, le 16 août, il obtient un congé pour aller travailler à Strasbourg. On trouvera le texte de ce congé dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1878, p. 21.

560. Lettre d'Henri-Oswald de la Tour d'Auvergne, archevêque de Vienne, à R. de Cotte. De Strasbourg, le 15 mai 1728 [III] (1258).

Cette lettre accompagne un plan du jardin du grand doyenné, les projets de l'archevêque relativement à ce jardin et un rapport de Malo Saussard. L'archevêque demande à de Cotte de faire des observations sur le tout.

Note. L'archevêque de Vienne, Henri-Oswald de la Tour d'Auvergne, était frère du prince Frédéric de La Tour d'Auvergne, grand doyen de Strasbourg.

561. Observations que Leurs Altesses Messieurs les princes d'Auvergne ont fait au doyenné de Strasbourg [III] (1258).

Ces observations concernent le relèvement du jardin projeté par de Cotte, et les inconvénients que présente le projet.

Note. Ce sont les observations annoncées pièce n° 560.

562. Mémoire pour M. de Cotte au sujet de l'hôtel du grand doyen de Strasbourg [III] (1258).

Note. C'est le mémoire de Malo Saussard annoncé pièce n° 560.

Projet d'hôtel pour le comte de Hanau, à Strasbourg.

563. Mémoire adressé à R. de Cotte, accompagnant l'envoi du plan d'un terrain appartenant au comte de Hanau [III] (1211).

Les dimensions du terrain appartenant actuellement au comte sont marquées, ainsi que celles des propriétés voisines dont on pourra l'agrandir, au besoin, pour construire l'hôtel projeté.

Plans 1207. Plan d'une place appartenant au comte de Hanau en la ville de Strasbourg. — 1208. Autre plan idem avec projets. — 1209. Autre projet idem. — 1210. Autre projet idem.

564. Brouillon de mémoire de R. de Cotte accompagnant l'envoi de différents plans. De Paris, le 30 mars 1728 [III] (1211).

Il explique minutieusement trois projets dont il a établi les dessins sur les plans et mémoires envoyés de Strasbourg, et parmi lesquels on choisira d'après le terrain dont on disposera.

565. Lettre du comte de Hanau à R. de Cotte. De Bouxviller, le 1^{er} juillet 1728 [III] (1211).

Il a longtemps différé de lui écrire car il attendait le départ de l'abbé de Chavannes qui devait remporter les plans à Paris. Comme il y a difficulté à acquérir la maison voisine, il a choisi le plus petit projet. Il le trouve fort beau, mais y propose cependant quelques modifications dont il a fait faire des dessins qu'il envoie à de Cotte. Il prie celui-ci de les examiner et de lui dire son sentiment. L'abbé de Chavannes lui donnera des explications de vive voix.

566. Lettre du comte de Hanau à R. de Cotte. De Philippsruhe, le 28 juin 1729 [III] (1211).

Il le remercie des plans et mémoires qu'il lui a envoyés, et, pour lui témoigner sa reconnaissance, il le prie d'accepter une cassette contenant quelques porcelaines de Saxe que lui présentera M. de Berckheim. Il a renoncé, pour l'instant, à bâtir un nouvel hôtel, en

raison de l'issue peu favorable d'un procès dont le produit devait, dans son idée, subvenir aux frais.

Notes. Ce n'est qu'une défaite pour refuser le plan de R. de Cotte et accepter celui de son élève, Le Chevalier, qui écrit à de Cotte (voy. pièce suivante) : « M. le comte de Hanau allait faire exécuter un plan que M. Perdigué, second ingénieur, lui avait fait ; tous les seigneurs s'y sont charitablement opposés, et Mgr le Cardinal dit en pleine compagnie, et devant l'ingénieur, que ce plan n'avait ni rime, ni raison, que, si il le faisait exécuter, il y ferait descendre la police. Il eut en même temps la bonté, et M. le Maréchal, de me présenter à M. le Comte, pour lequel je vais faire bâtir, mais il ne s'est point encore déterminé sur le plan... » — Dussieux indique, dans les *Artistes français à l'étranger*, 3^e éd., p. 188, que de Cotte construisit un château pour le comte, dans le comté de Hanau. Il y a là une double erreur puisque 1^o de Cotte ne construisit pas le château, 2^o qu'il devait être à Strasbourg.

567. Lettre de Le Chevalier, architecte, à R. de Cotte. De Strasbourg, le 28 octobre 1730 [III] (1258).

Il rend compte à de Cotte, son maître, de sa conduite depuis son arrivée à Strasbourg. Le maréchal de Brou le protège et l'a présenté aux principaux de la ville. Le prince de Birckenfeld lui a commandé les plans d'un hôtel ; puis il a fait deux plans sur deux terrains différents pour M. le Presteur, (il s'agit de l'hôtel prétoral et du préteur royal) qui choisira. M. de Brou l'a conduit à Saverne auprès du cardinal de Rohan, qui lui a fait visiter son palais, et qui, à un second voyage, lui a fait voir un projet de R. de Cotte pour le pavillon des bains en lui demandant d'en modifier le plan. Le Chevalier l'a fait, mais il serait désolé que son maître, dont il sollicite les observations, en prenne ombrage. Il étudie les plans de R. de Cotte pour le palais épiscopal afin d'être en état de les faire exécuter lors de la construction. Le comte de Hanau allait faire construire un château par le second ingénieur Perdigué ; mais le cardinal s'y est opposé, et a présenté Le Chevalier au comte, qui, d'ailleurs, n'a pas encore adopté de plan. L'archevêque de Vienne a donné à Le Chevalier l'ordre de faire un plan pour allonger, à ses frais, le chœur de la cathédrale. Malo Saussard lui a montré sur ce sujet un projet de R. de Cotte, mais il est inexécutable parce qu'on n'a pas envoyé à de Cotte les plans de l'église, pour l'établir. Il

expose son propre projet, et termine en priant son maître de continuer à le protéger. — A la fin de la lettre, croquis du plan de Le Chevalier pour l'allongement du chœur.

Note. M. de Brou, dont parle Le Chevalier, est sans doute le maréchal de Bourg (maréchal de France depuis 1724), dont il est question à plusieurs reprises dans la correspondance d'Alsace adressée à R. de Cotte. C'est ainsi que le grand doyen écrit le 9 avril 1728 (pièce n° 556) : « M. le maréchal de Bourg m'a chargé de vous faire mille et mille compliments. Il a voulu voir les plans que vous m'avez envoyés, et, comme vous savez que sa folie est d'être architecte..... » Sur le plan n° 1207, « Plan d'une place appartenant au comte de Hanau... », on lit : « Quay que Mgr le maréchal de Bourg a fait espérer à Mgr le Comte de l'obtenir de la ville pour l'agrandissement de la maison. »

Palais épiscopal de Strasbourg.

568. Bordereau contenant l'indication de divers plans, élévations et mémoires concernant le palais épiscopal de Strasbourg [III] (1258).

A la fin, on lit : « Monsieur de Cotte m'a donné à copier tous les dessins et devis cy-dessus expliqués. Ce jourd'huy 9 juillet 1731. Massol. »

Plans 1214. Plan en masse de l'ancien palais épiscopal de Strasbourg avec le projet. — *1215.* Plan en grand du rez-de-chaussée dudit palais. — *1216.* Plan du premier et second étage dudit palais.

Notes. M. Seyboth écrit dans *Strasbourg historique et pittoresque*, 1899, in-folio, p. 571, à propos du palais épiscopal : « L'antique résidence de nos évêques qui, déjà au xvi^e siècle, menaçait ruine, fut démolie en 1728. L'évêque Armand-Gaston de Rohan fit alors successivement l'acquisition d'un certain nombre de vieilles maisons sises à l'entour, déplaça à ses frais le pont Sainte-Madelaine, qui fut porté à plusieurs mètres en aval, et fit élever, sur le vaste quadrilatère ainsi déblayé, le somptueux palais... Armand-Gaston de Rohan avait succédé, en 1704, au prince Guillaume Egon de Fürstenberg... Nous ne connaissons pas l'auteur des plans du palais épiscopal, mais nous savons que l'exécution de ces plans fut confiée à Massol, qui construisit également la mairie et la sacristie de la cathédrale. » Le palais fut achevé en 1741. — L'auteur des plans est bien R. de Cotte, comme e confirme un passage de la lettre précédente de Le Chevalier (pièce n° 567) : « Son Altesse m'a remis vos plans pour son palais épiscopal, lesquels j'étudie tous les jours, pour, lors de l'exécution, être en état de les faire et construire aussi parfaitement qu'ils le méritent. » — Massol semble avoir été un élève de R. de Cotte. On trouvera quelques renseignements sur lui dans Pitton, *Strasbourg illus-*

tré, 1855, in-folio, t. I. Il construisit la sacristie du grand chapitre à la cathédrale, en 1744, et, plus tard, exécuta les plans de Blondel pour l'hôtel de ville. Le *Protocole de la Chambre des Treize*, année 1738, p. 65, 88, 92, 98, donne quelques renseignements sur ses travaux à Strasbourg. On y lit, p. 65, que le cardinal de Rohan lui reconnaît infiniment plus de goût qu'aux architectes allemands.

569. Lettre de Massol à R. de Cotte. De Strasbourg, le 26 novembre 1731 [III] (1258).

Il le met au courant des travaux de démolition et de reconstruction du palais épiscopal. Toute la démolition est achevée. On peut commencer le corps de logis principal. Les décombres sont répan- dus dans la cour, pour en élever le niveau. Il a fallu rendre acces- sible le canal en face de l'évêché pour que les chalands à matériaux puissent y aborder. Massol a fait creuser un puits pour reconnaître la nature du terrain, et élever un hangar pour les tailleurs de pierre. Le marché du moellon et de la pierre de taille est conclu avec le sieur Ponse. On attend les soumissions des entrepreneurs de maçon- nerie. Seuls Saussard et Rondoin ont donné leurs prix.

Note. Il n'est pas une seule fois question, dans ces lettres, de l'architecte Gourlade, primitivement choisi par le cardinal de Rohan pour diriger la construction de son palais. En 1727, Gourlade était pensionnaire de l'Académie de Rome, et Vleughels écrit, le 13 novembre : « M. le cardinal de Rohan ayant choisi le sieur de Gourlade, fils de son maître d'hôtel, qui est pensionnaire du Roy, pour conduire le palais qu'il va faire construire à Strasbourg sur les desseins de M. de Cotte, il m'a prié de demander son congé à Votre Grandeur. » (*Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome*, t. VII, p. 380).

570. Lettre de Malo Saussard à R. de Cotte. De Strasbourg, le 28 novembre 1731 [III] (1258).

Il le prie de lui continuer ses bontés. Il lui envoie un état des devis qu'il a donnés pour la construction de l'évêché, et lui demande de le soutenir auprès du cardinal, en expliquant qu'il faut une personne entendue, et non un simple maçon, pour ces constructions. Les prix qu'il indique peuvent sembler un peu élevés, mais l'archi- tecte a tenu à ce que l'entrepreneur se charge des échafaudages et des équipages, quoique ce ne soit pas la coutume. Néanmoins, si de Cotte le demande, il fera son possible pour réduire encore son devis.

571. Devis de Malo Saussard pour les travaux de l'évêché de Strasbourg [III] (1258).

On lit en tête : « Prix que j'ay donné pour l'évesché de Strasbourg, pour la main d'œuvre, en fournissant tous les équipages et les échafaux nécessaires, suivant le devis qui m'a été fourni par l'architecte. »

572. Lettre de Malo Saussard à R. de Cotte. De Strasbourg, le 17 décembre 1731 [III] (1258).

On lui oppose pour l'entreprise du palais épiscopal de Strasbourg, un concurrent qui propose des prix si bas qu'il est impossible de travailler dans ces conditions. Au reste, cet entrepreneur est incapable de mener le travail à bonne fin. Comme on ne fera sans doute rien sans consulter de Cotte, Saussard lui demande sa protection et énumère ses titres : les conseils qu'il a donnés pour la démolition, ses travaux pour le doyenné, etc. Il était même inutile de faire venir un architecte : Saussard eût fort bien pu travailler directement sous les ordres de R. de Cotte ; aussi bien est-ce lui qui a dû renseigner l'architecte sur toutes les questions pratiques.

573. Mémoire du prix des matériaux et de la main-d'œuvre des ouvrages de pierre de taille, maçonnerie, couverture, plâtre, charpente, menuiserie, gros fers, serrurerie en la ville de Strasbourg [III] (1217).

On dispose en Alsace de deux espèces de pierres, le grès rouge des Vosges et la pierre blanche de Vasselonne. Le prix de ces pierres est indiqué, ainsi que celui de la chaux, du sable, des briques, des carreaux, de l'ardoise, des solives de chêne, de sapin, des lattes, des planches de sapin, du gros fer, du petit fer, du plomb, des pavés. Vient ensuite le prix de la main-d'œuvre : 1° les matériaux n'étant pas fournis par l'entrepreneur ; 2° les matériaux fournis par l'entrepreneur.

2° Estimation des sept maisons voisines du palais épiscopal de Strasbourg [III] (1217).

La valeur des maisons est de 45.200 l.

574. Détail d'un bâtiment et des prix des matériaux à Strasbourg [III] (1217).

Une toise de maçonnerie vaut 48 l., 19 s., une toise superficielle de voûte 23 l., 5 s., 4 d., une toise superficielle de murs en moellons de 1 pied d'épaisseur 7 l., 11 s., de deux pieds d'épaisseur 15 l., 2 s., 6 d., de 3 pieds d'épaisseur 23 l., 2 s. D'autres prix de détail sont indiqués, tels que ceux de l'achat, du transport, de la taille des pierres de Soulz et de Vasselonne. Une toise de couverture en tuiles vaut 6 l., une toise de carrelage 4 l., une toise de dalles de pierres de 3 pouces d'épaisseur 16 l., une toise carrée de plafond, corniche en plâtre, 6 l., un cent de solives de chêne 190 l., un cent de solives de sapin 160 l. Le gros fer est à 0 l., 4 s., 6 d. la livre, et le plomb, à 0 l. 8 s.

Note. Cette sorte de barème, relatif à la construction du palais épiscopal, fut sans doute envoyé à R. de Cotte, de Strasbourg, pour lui donner une indication des prix d'Alsace.

575. Autre détail de prix ne comprenant que la main-d'œuvre [III] (1217).**576. Note sur l'ardoise employée en Alsace [III] (1217).**

Elle se tire de Mayence et il y en a 3 tailles. On ne la vend ni à la pièce, ni au mille, mais à une mesure ayant environ 7 pieds, 4 pouces de long, où on met les ardoises de champ, pressées en file. Cette mesure s'appelle un riss et contient 230 à 250 ardoises. Le riss de grandes ardoises coûte à la carrière 3 l., 12 s., 4 d., pour le transport jusqu'à Mayence 0 l. 16 s., pour le transport de Mayence à Strasbourg 3 l., 12 s., 4 d. Le péage, avec passe-port, coûte 0 l., 13 s., 4 d., sans passe-port, 3 l. Cela met le riss, en argent d'Empire, à 8 l., 14 s., et, en argent de France, à 10 l., 17 s., 6 d. Le mille d'ardoises revient donc environ à 45 l., 6 s., 8 d. La livre de clous à ardoises coûte 0 l., 11 s.

577. Devis des ouvrages de maçonnerie pour la construction du palais épiscopal, que S. A. S. Monseigneur le cardinal de Rohan désire faire

construire sur l'emplacement de l'ancien palais épiscopal de la ville de Strasbourg suivant les dessins qu'il en a réglés, faits par M. de Cotte... [III] (1217).

Les bâtiments à construire et la qualité des matériaux sont décrits. L'énumération des travaux à exécuter est minutieusement faite à la fin des 48 articles, en regard desquels le prix est marqué.

578. Brouillon de la fin du devis précédent [III] (1217).

579. Devis des ouvrages de charpenterie pour la construction du palais épiscopal que S. A. S. Monseigneur le cardinal de Rohan désire faire à Strasbourg [III] (1217).

Toutes les pièces de charpenterie sont énumérées. Les prix n'en sont pas indiqués.

580. Brouillon de devis pour la construction du palais épiscopal de Strasbourg [III] (1217).

La maçonnerie monte à 240.908 l., la charpenterie à 26.320 l., la couverture à 11.665 l., le plomb à 21.000 l., le gros fer à 15.000 l., le pavé à 2.533 l. Le total général est de 316.926 l. (?), sans y comprendre la menuiserie, la sculpture, la dorure, les glaces, impressions, vitres et marbres.

581. Récapitulation des sommes à quoi montera le bâtiment du palais de Strasbourg [III] (1217).

Les fondations, voûtes, etc., montent à 60.528 l. Le total général de la maçonnerie s'élève à 198.950 l., de la charpenterie à 26.320 l., de la couverture à 11.665 l., de la plomberie à 21.000 l., des gros fers, clous, pattes, etc., à 15.000 l., des pavés de la cour à 2.533 l. Le total général est de 274.968 l. (?), sans y comprendre la menuiserie, les glaces, les tableaux, sculptures, dorures, marbres, vitres et impressions.

582. Brouillon de la pièce précédente [III] (1217).

Légères variantes dans le texte. — Le total est le même.

PROVINCES — PIÈCE NON DATÉE

Cathédrale de Montauban.

583. Rapport de R. de Cotte sur le plan donné par l'architecte Dorbay pour l'église cathédrale de Montauban, dont la voûte s'est écroulée [V] (1766).

L'ensemble du plan est bon. Il faut seulement y apporter de petites modifications. Les sacristies, par exemple, sont trop petites, et il faudra changer la forme du chœur et du grand autel pour pouvoir placer le nombre de stalles indispensables. Il sera nécessaire de démolir tous les arcs doubleaux et de les reconstruire moins élevés, sous peine de s'exposer à un nouvel écroulement. C'est, en effet, moins la mauvaise construction des piliers que la trop grande élévation de la voûte qui a provoqué sa chute. La voûte plus basse ne nuira d'ailleurs pas à l'harmonie de l'ensemble. Quant à la tour du clocher, si on l'achevait comme elle est commencée, elle s'écroulerait, un de ses murs portant à faux. On peut remédier à cela en employant le même expédient qu'à l'église paroissiale de Versailles, et qu'indique de Cotte.

Plans 1755 à 1765. Petit plan de la ville de Montauban avec plusieurs dessins pour la cathédrale. — 2607. Plan de l'église de Montauban.

ÉTRANGER

Acqueducs d'Italie.

584. Dessins de la décharge du lac Fucino, dans la rivière de Gariglian... avec explications [Ms. 9447, p. 50] (1120).

Mémoire sur les procédés employés par l'empereur Claudius pour décharger le lac Fucin : 1^o comment l'ouvrage a pu être

tracé et conduit; 2° comment Claudius a pu mettre 30.000 hommes en même temps à l'ouvrage; 3° comment on est parvenu à faire passer les canaux sous terre, à les conduire en ligne droite et à leur donner la pente qui avait été résolue. Sur la dernière page, on lit : « Descharge du lac Fucino dans la rivière de Gariglian, avec le profil de la décharge des canaux sous terre. Reçu en avril 1685. » Deux croquis à la main dans le texte, trois hors texte, deux gravures.

Plan 1121. Dessin d'une partie de l'acqueduc sur le chemin d'Albane.

Note. Ce rapport a sans doute été demandé dans le but de fournir des indications soit pour l'acqueduc de Maintenon, soit pour un canal, soit pour les égouts de Paris.

585. Traité des acqueducs de la ville de Rome, par Frontinus [Ms. 9447, p. 64 à 70 et 80 à 101] (1122).

Sous le titre, on lit : « Receu le 9 avril 1685. »

Note. Cette traduction n'a pas été imprimée. La première traduction française du traité sur les acqueducs de Frontin est celle de M. Rondelet, architecte, 1820, in-4°. Le traité des acqueducs de Frontin était intéressant pour les hommes de ce temps, préoccupés sans cesse de la disette d'eau où se trouvait Paris. Il fut un peu remédié à cette pauvreté au milieu du XVIII^e siècle, mais Bonamy n'en écrit pas moins, dans son *Mémoire sur les acqueducs de Paris*, publié dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXX (1764), p. 750 : « Mais que cette abondance (des eaux de Paris) paraît médiocre, lorsqu'on la compare à cette magnificence romaine dont parle Pline, et dont on peut voir le détail dans le *Traité des Acqueducs* de Frontin qui présidait à la police des eaux de Rome sous l'empereur Trajan. » Bonamy donne ensuite l'analyse du *Traité* de Frontin. — Ce manuscrit est relié de telle façon, dans les papiers de R. de Cotte, qu'il est presque impossible de le lire. Après la page 12 est intercalée une partie de l'*Inventaire des tableaux du Roi de Paillet*. Les douze premiers feuillets sont dans l'ordre normal, mais le feuillet 13 est placé à la fin du manuscrit, tandis qu'un feuillet non numéroté, mais qui devrait porter le n° 55-56, vient à sa place.

586. Abrégé de deux livres de Frontin sur les acqueducs de Rome [Ms. 9447, p. 57 à 63] (1123).

Sous le titre on lit : « Receu le 9 avril 1684. »

Voyage d'Italie.

587. Journal du voyage de R. de Cotte en Italie; 1689-1690? [Ms. 14663 et 14664] (1125-1126-1127).

Longues énumérations sans appréciations personnelles, des monuments vus par de Cotte en Italie.

Note. Le texte est rédigé de la main de R. de Cotte. Il forme, au Cabinet des Manuscrits, deux carnets. Le texte du premier, le n° 14663 des Ms. fr., de la page 1 à la page 70, correspond au n° 1125 de l'ancien répertoire (Ye 36). Des notes détachées, matériaux pour la rédaction sans doute, ont été reliées à la suite, de la page 75 à la page 85 : elles formaient le n° 1126 de l'ancien répertoire (Ye 36). La fin du texte, accompagnée de notes et de souvenirs concernant le voyage, n° 1128 de l'ancien répertoire (Ye 36), constitue le manuscrit n° 14664.

588. Mémoire des tableaux qui sont dans la maison du chevalier Du Puy...., suivi d'un mémoire de Justiniani et d'un mémoire du palais Pales-trin [Ms. 9447, p. 210 à 213] (1177).

Note. Cette pièce semble écrite de la main de R. de Cotte et se rattacher au voyage d'Italie. — Le chevalier Du Puy est le commandeur Cassino del Pozzo, un des premiers protecteurs du Poussin, qui possédait les *Sept Sacrements* du Maître.

589. Mémoire de ce qu'il y a de plus remarquable à voir dans la ville de Gênes [III] (1176).

Note. Cette pièce semble se rattacher au voyage d'Italie.

Académie de France à Rome.

590. État de l'Académie du roi à Rome, contenant tableaux, ouvrages de marbre et de plâtre, meubles qui sont dans lad. Académie, ce 12 juillet, quand le sieur de La Teulière l'a quittée [Ms. 9447, p. 218-224] (1124).

Note. Cet inventaire n'a pas été publié dans la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome*. Mais on lit, à son sujet, dans la lettre de Houasse à Mansart du 12 juillet 1699 (*Corresp.*, t. III, p. 2) : « Je suis arrivé à Rome le sept de ce mois. J'ay travaillé incessamment, selon votre ordre, avec M. de La Teulière, à l'inventaire et recollement des choses appartenant au roi et dépendantes de l'Académie dont nous avons l'honneur de vous envoyer le contenu que nous avons signé. »

591. État de l'Académie d'architecture, peinture, sculpture, entretenue par Sa Majesté à Rome [Ms 9447, p. 225-226] (1192).

Inventaire de R. de Cotte.

592. Mémoire pour éclaircir, avec le plan du palais de l'Académie royale de Rome, ce qu'on y peut meubler. 1726. [V] (2254).

Les pièces décorées et celles qui ont besoin de l'être au palais Mancini sont indiquées. Description des pièces décorées et indication de la distribution du palais.

Plans 1182-1183. Plans du premier et second étage de l'Académie de Rome au crayon. — 2252-2253. Plans de l'Académie de France à Rome, rez-de-chaussée, premier, second et troisième étage. — 1184 à 1191. Dessins de glaces et profils des bordures de ladite académie.

Notes. L'Académie de France à Rome avait été transférée, par bail signé le 31 mai 1725, au palais Mancini. Vleughels, depuis qu'il était à Rome comme adjoint de Poerson (1724), insistait pour ce déménagement (voy. *Corresp. des direct. de l'Ac. de France à Rome*, t. VII, année 1724 et 1725). Le déménagement obtenu, il demande la décoration de la demeure. Dans la *Correspondance*, il en parle pour la première fois le 19 juillet 1725. D'Antin lui répond le 22 août 1725. Les pourparlers continuent dans les lettres du 8, du 15, du 25 novembre 1725. Par la lettre du 15, nous apprenons, par exemple, que Vleughels avait déjà envoyé au contrôleur de La Motte un mémoire pour qu'il le communique à d'Antin. Voir encore les lettres des 17, 20 et 31 décembre. Enfin le 16 janvier 1726, Vleughels demande des tapisseries des Conquêtes du Roi, et le 7 février 1726, d'Antin répond qu'il verra s'il y en a, et qu'il en fera exécuter s'il n'y en a pas. — Le Mémoire que nous voyons ici avait été demandé par le duc d'Antin le 19 mai 1726 : «... il me faut un mémoire instructif de la destination de chaque pièce... pour que je juge plus sainement de la décoration qui convient. » Le plan auquel il se rapporte avait été exécuté par un pensionnaire du nom de Gourlade. Voy. sur de Gourlade la note de la pièce n° 569 (*Corresp.*, t. VII, p. 252, note 1).

593. Note du duc d'Antin à J. R. de Cotte, relative au palais Mancini, à Rome [V] (2254).

Il lui envoie deux derniers plans du palais avec un mémoire explicatif de Vleughels : soit un total de quatre plans. Que de Cotte les réunisse en un seul, sur ses papiers ordinaires, avec des feuilles retombantes pour les étages, afin que l'on puisse tout voir d'un coup et « qu'il ne faille pas un mulet pour le porter ».

Notes. Les plans étaient de Gourlade. D'Antin écrit à Vleughels, le 3 mars 1726 : « Puisque Gourlade s'entend à faire des plans, qu'il me fasse celui de tout votre palais par étages séparez et cotez... s'il n'a pas d'assez grand papier, qu'il le colle l'un au bout de l'autre pour que je voie le plan tout d'un coup d'œil et sans embarras, auquel cas je jugerai bien plus sainement de l'espèce de tapisseries qui vous convient, tant pour la longueur que pour la hauteur. »

594. Mémoire des (mot illisible) de tapisserie qu'il faut pour meubler le premier appartement de l'Académie de Rome [V] (2254).

Les dimensions des quatre pièces à décorer sont indiquées.

595. Mémoire des tentures de tapisserie qui peuvent convenir dans les quatre pièces du premier appartement de l'Académie de Rome [V] (2254).

Les tentures qui conviendraient sont : l'Histoire du Roi, les Arabesques de Raphaël, l'Histoire de Psyché par Raphaël, ou la tenture des Indes. L'emplacement possible de chaque pièce est indiqué.

596. Ordre du duc d'Antin à J. R. de Cotte d'envoyer des tapisseries à l'Académie de France à Rome. De Versailles, le 2 août 1726 [V] (2254).

Il enverra les six pièces de la tenture de l'Histoire du Roi en basse lisse (la prise de Dôle, la petite pièce de l'Entrevue, Douai, Dunkerque, la petite pièce de Marsin et la pièce des Gobelins). Il enverra également les huit pièces de basse lisse de la tenture des Indes (les Pêcheurs, le Cheval isabelle, l'Indien à cheval, le Chasseur, le Cheval rayé, les Taureaux, le Roi porté par deux Maures, le Combat des animaux, plus deux pièces répétées de la même tenture : le Chasseur et les Pêcheurs ; plus un dais de haute lisse complet et les parties qui sont de basse lisse, plus dix portières, cinq du char et cinq de Mars ; enfin quatre banquettes de la Savonnerie de 6 pieds $\frac{1}{2}$, douze de 4 pieds $\frac{1}{2}$ et vingt-quatre tabourets.

Note. Le 14 juillet 1726, d'Antin avait écrit à Vleughels : « Je vous enverrai douze banquettes et vingt-quatre tabourets de l'ouvrage de la Savonnerie. Vous connaissez l'excellence de cette manufacture. » Le 2 août, il écrit : « J'ay vu et examiné... le plan du palais Manchini..., je l'ay fait voir à Messieurs de Cotte, je peux satisfaire en seureté l'envie que j'ay depuis longtemps de décorer l'Académie roiale... Je vous envoie donc tout tout ce qu'il faut pour meubler le grand appartement, et j'ose dire qu'il y a longtemps qu'on n'a fait un si bel envoi à Rome... » Suivent des indications sur l'emploi que Vleughels fera des tentures.

597. Lettre de Michel Alexandre, marchand, à J.-R. de Cotte. De Lyon, le 10 septembre 1726 [V] (2254).

N'ayant pu voir de Cotte avant son départ de Paris, il lui annonce qu'il a trouvé, à son arrivée, les colis de la surintendance pour l'Académie de France à Rome bien conditionnés. Il va les faire charger pour Marseille, d'où ils prendront le prochain bâtiment pour Rome.

Note. Vleughels (*Corresp.*, Lettre du 4 juillet 1726) écrit au sujet de ce Michel Alexandre : « Il y a un de mes amis à Paris, marchand français établi à Rome, qui se chargerait bien volontiers de la conduite de tout ce qu'[on] veut bien nous envoyer s'il était prêt dans le temps de son départ. Il se nomme M. Alexandre. » Voir aussi la lettre de d'Antin du 23 juillet 1726.

598. Lettre de Michel Alexandre à J.-R. de Cotte. De Lyon, le 16 septembre 1726 [V] (2254).

A quoi a pensé la douane de Paris en affirmant que tous les droits des ballots étaient payés ? Au dernier bureau, on prétend qu'il faut payer pour la sortie du royaume, et les ballots restent en souffrance. Si de Cotte le juge à propos, Michel Alexandre payera, et Vleughels le remboursera. Mais, avant d'en parler même au duc d'Antin, il serait bon d'aller demander des explications à la douane de Paris.

Note. Il y eut également des difficultés de douane à l'entrée des ballots à Rome. Voy. Lettres de Vleughels du 26 décembre 1726 et du 9 janvier 1727.

599. Lettre de Michel Alexandre à J.-R. de Cotte. De Lyon, le 29 septembre 1726 [V] (2254).

Malgré la lettre de J.-R. de Cotte, le directeur des douanes s'obstine. Il vient de remettre la note à payer pour pouvoir dépasser Villeneuve. Comme cette note n'est pas très forte, M. Alexandre la fera payer et la joindra aux comptes d'embarquement et autres que Vleughels enverra à Paris, pour qu'on puisse, au besoin, se faire rembourser par les fermiers.

600. Lettre de Vleughels à J.-R. de Cotte. De Rome, le 8 juillet 1728 [V] (2254).

Il lui annonce l'arrivée de caisses de glaces dont une partie, au moins, celle qu'il a vérifiée est en bon état. Il ne déballera les

autres qu'une fois que les bordures seront dorées, de façon à les monter tout de suite, sans risque de les casser. Il accable ensuite de Cotte de compliments, de flatteries, et lui rappelle que c'est chez le duc d'Antin, où Crozat l'avait introduit, qu'il l'a vu pour la première fois. Le duc d'Antin doit faire envoyer un tapis de la Savonnerie. Qu'on veuille bien y joindre un buste du roi, en plâtre. On le fera exécuter en marbre, à Rome, par un sculpteur qui va venir. Il y a de l'agate à l'Académie et on pourra faire une gaine à peu de frais.

Notes. On s'occupait déjà d'un tapis de la Savonnerie pour l'Académie en 1727. Voy. Lettre du duc d'Antin du 4 avril 1727. Le 9 octobre 1727, Vleughels écrit : « Si j'osais lui dire (à Votre Grandeur) que si elle voulait joindre au tapis quelques glaces cela embellirait bien notre appartement. » D'Antin répond, le 26 octobre : « Quand on veut des glaces, on en envoie les mesures ; aussi envoyez les moi et mandez-moi en même temps où vous voulez les placer pour que je voie si elles y conviennent. » Et le 8 mai 1728, il écrit : « Vos ballots contenant glaces et bordures sont partis depuis trois jours. »

601. Lettre de Vleughels à J.-R. de Cotte. Du 2 septembre 1728 [V] (2254).

La décoration de l'Académie, que le duc d'Antin a entreprise, fait très grand honneur au roi en Italie. Vleughels remercie particulièrement de Cotte de la part qu'il a prise à l'expédition des meubles. Il lui envoie des mesures pour trois trumeaux. Il a trouvé à Rome un menuisier sculpteur français, très habile, pour faire les bordures des glaces. On gagnera ainsi du temps et de l'argent sur le transport. Il remercie de Cotte de ses compliments au sujet d'un tableau qu'il a envoyé à Gabriel. Il va s'efforcer de les mieux mériter encore dans une toile qu'il commence. Il y a de bons sujets à l'Académie, et Vleughels fait de son mieux pour les rendre meilleurs peintres que lui, et les renvoyer en France, habiles gens.

Note. A propos du menuisier sculpteur dont il est question ici, Vleughels écrit dans sa lettre du 8 juillet 1728 (*Corresp.*, t. VII, p. 437) : « Il ne faudrait ny envoyer parquet, ny bordure comme on a fait, car nous avons ici le père de ce petit Bernard qui a longtemps travaillé à Paris de sculpture en bois et qui est très habile. »

*Château de la Vénerie, près Turin.***602. Lettre du comte de Sales à R. de Cotte [I] (48).**

Accompagnant l'envoi d'un devis de Michel-Ange Gavouet, relatif au château de la Vénerie, au duc de Savoie. Le comte de Sales répond à un mémoire que R. de Cotte, chargé de la transformation du château, avait remis au comte de Vernon, ambassadeur du duc en France. De Cotte demandait les plans exacts du château, des devis et des renseignements sur le personnel du duc que donne M. de Sales, avec son sentiment personnel sur divers détails.

Plans 37 à 48. Plusieurs plans et élévations du château de la Vénerie.

Notes. La fin de la lettre est écrite de la main du comte de Sales. On trouvera toute la bibliographie du château de la Vénerie dans Saint-Simon, édition Boislisle, t. I, p. 276, note 1, et t. XIII, p. 161, note 7, ainsi que dans la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome*, t. I, p. 41, note 1. — Le comte de Sales, qui écrit cette lettre, est sans doute Joseph, qui fut second marquis de Sales, né en 1653, à la fois homme de guerre et administrateur, conseiller d'État du duc depuis 1700, son lieutenant général depuis 1703, son premier écuyer et gentilhomme de sa Chambre, et qui mourra en 1707, au siège de Toulon. « Le comte de Vernon, qui avait été désigné pour le poste de France, dès 1698, était arrivé en juin 1699, avait fait son entrée le 17 janvier 1700, et avait eu son audience publique le 19. Il retourna en Savoie après la déclaration de guerre, en avril 1704, étant échangé contre l'ambassadeur Phelypeaux. Il était grand maître des cérémonies de Victor-Amédée, qui le renvoya encore en France, sous la Régence, en mai 1719. » (Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Boislisle, t. VII, p. 225, note 4.)

603. Devis du sieur Michel Angelo Gavouet, architecte et ingénieur du duc de Savoie, concernant la Vénerie que le duc a résolu d'agrandir et de décorer [I] (48).

Travaux pour l'électeur de Cologne.

604. Lettre de Joseph Clément, électeur de Cologne, à R. de Cotte. De Lille, le 13 août 1704 [I] (177).

Il le remercie d'avoir examiné un mémoire concernant l'église qu'il veut faire construire à Bonn, et lui donne les indications qu'il

a demandées. Il aura recours à ses services pour la restauration du château et du jardin de Poppelsdorf.

Plans 131. Plan des caves du château de Poppelsdorf, appartenant à l'électeur de Cologne. — 132-133. Plan du rez-de-chaussée et de l'attique dudit château. — 134. Partie du plan du même château (projet pour la chapelle). — 135. Coupe de la chapelle et des tribunes dudit château. — 135-136. Deux autres plans au crayon dudit château, avec des changements.

Notes. Il s'agit de l'église Saint-Michel, qui ne fut commencée que vers la fin de la vie de l'électeur. (Voy. Renard, « *Die Bauten des Kurfürsten Joseph Clemens und Clemens August von Köln* », dans les *Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinland*. Fascicule XCIX, Bonn 1896, p. 209.) On trouvera plus loin toute la suite de la correspondance de l'électeur avec de Cotte, relative au château de Poppelsdorf, dit Clemensruhe. Après avoir eu l'intention de le restaurer simplement, comme en témoigne cette lettre, l'électeur le fit reconstruire sur un plan emprunté à la Villa Rotonda de Palladio, dont Mansart s'était inspiré déjà à Marly. (Voy. Renard, *op. cit.*, p. 110 et suiv.) Les travaux durèrent de 1715 à 1718. Il y avait près de cent ans que le château de Poppelsdorf et la forteresse de Godesberg, dont il sera question plus loin, étaient en ruine. — Toutes les premières lettres de l'électeur sont datées de France, car Joseph Clément avait été chassé de ses États par les coalisés en 1702, en raison de son alliance avec Louis XIV, et il ne put rentrer à Cologne qu'en 1714, au traité de Rastadt. (Voy. Eunen, *Der spanische Erbfolge Krieg und Kurfürst Joseph Clemens von Köln*, Iena, 1851.)

605. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Lille, le 1^{er} avril 1707 [I] (177).

Il lui annonce l'envoi de nouveaux plans pour qu'il les examine, et lui demande son sentiment sur l'ensemble des projets pour le château de Bonn.

Plans 109. Plan du rez-de-chaussée du palais de Bonn, appartenant à l'électeur de Cologne. — 110. Plan du premier étage dudit palais. — 111. Autre plan du rez-de-chaussée dudit palais. — 112. Autre plan du premier étage dudit palais. — 115-116. Plans de la ville et du château de Bonn tel qu'il était avant qu'on l'eût fait à neuf. — 117. Plan en masse du projet du palais de Bonn en petit. — 118-119. Plan en grand du premier étage dudit palais, avec explication de la distribution par lettres alphabétiques. — 120-121. Plans et projets pour le palais de la ville de Bonn, à l'encre, sans être lavés. — 121. Autre au crayon aussi pour le palais. — 122. Projet de jardin au crayon. — 126. Plan particulier de la galerie du palais de Bonn en grand et coté. — 127. Autre plan en grand d'une partie dudit palais aussi coté. — 128. Plan en grand du péristyle et du grand escalier dudit palais. — 129. Plan d'une partie dudit palais. — 130. Brouillon au vrai. — 147-148. Plan et coupe de la chapelle ancienne du palais de Bonn (avec une table de renvoi). —

149. Élévation du palais de Bonn, du côté du jardin. — 150. Élévation d'une des ailes dudit palais. — 151. Élévation dudit palais du côté de la cour. — 152. Autre élévation avec changements. — 153-154. Façade d'un des pavillons avec la coupe du corps de logis dudit palais. — 155. Élévation d'un des pavillons dudit palais. — 156 à 159. Cinq différentes décorations des appartements dudit palais, au crayon. — 160 Plan de la chapelle dudit palais. — 161. Projet pour ladite chapelle, au crayon. — 162. Différentes décorations de cheminées pour les appartements dudit palais. — 163 à 171. Neuf feuilles de différentes décorations de menuiserie pour ledit palais. — 175. Profil du corps de logis du palais de Bonn. — 176. Autre profil idem. — Tous ces plans forment au Cabinet des Estampes le Recueil intitulé : *Palais de Bonn* (Ha 19).

Notes. Quoique la reconstruction du château de Bonn ait été commencée dès 1697, en conservant toutefois deux ailes du vieux château, ce n'est qu'en 1707 que nous voyons de Cotte entrer en scène. Jusque là, des architectes italiens avaient travaillé pour l'électeur. On trouvera sur eux des renseignements dans Renard, *Die Bauten der Kurfürsten Joseph Clemens und Clemens August von Köln*, dans les *Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinland*, XCIX, Bonn, 1896.

Cet ouvrage, d'ailleurs, étudie d'une façon très précise, et à l'aide des papiers que nous inventorions ici, les travaux de R. de Cotte pour l'électeur. L'auteur a connu, outre les pièces de la Bibliothèque nationale, quelques documents inédits se rapportant aux travaux de R. de Cotte à Bonn, et qu'il publie *in extenso*. Il nous semble bien, après les recherches que nous avons faites nous-mêmes, qu'il ne subsiste pas d'autres documents en Allemagne.

606. Lettre de Joseph Clément à Robert de Cotte. De Valenciennes, le 6 juin 1712 [I] (177).

Il lui envoie le plan du château de Bonn, et un mémoire pour lui marquer ce qu'il souhaite comme décoration intérieure. Il le remercie de se charger de ce travail.

Note. A Valenciennes, l'évêque vivait chez le marquis de Cernay.

607. Renvoi du profil de la chapelle de S. A. S. l'électeur de Cologne à Bonn [I] (148).

Note. Voy. pièce n° 605, plans 147-148.

608. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. Du 13 juin 1713 [I] (177).

Il lui demande quelques modifications à la décoration de la chapelle, le remplacement d'un Saint-Esprit par un Jéhovah, entre autres, et d'une arche par une crèche. Il le prie de l'aider toujours dans ses bâtiments, et lui annonce l'envoi du dessin général de son palais de Bonn.

609. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Valenciennes, le 25 juin 1713 [I] (116).

Il lui annonce l'envoi du plan du château de Bonn et des projets d'agrandissement pour la ville. Il ne peut, pour le château, s'arrêter, comme il l'avait résolu, au plan primitif, dont il indique les défauts. Comme les murs de la ville doivent être rasés, on pourra agrandir le château de ce côté. Il explique différents projets qu'il envoie avec le plan. Que de Cotte lui dise celui qu'il préfère. Il énumère ensuite les pièces nécessaires à son appartement. En résumé, son dessein est de construire du côté du Rhin un nouveau palais joint au vieux par des galeries. Ce plan offre des inconvénients. En cas de guerre, il sera directement exposé aux canons de l'électeur palatin, auquel appartient l'autre rive du fleuve. En cas de crue, il sera exposé aux inondations. Que de Cotte se souvienne qu'il ne travaille pas pour Louis XIV mais pour un électeur, et qu'il ait plus égard au bon goût, à la commodité et à l'économie qu'à la magnificence. Il l'assure qu'il suivra les conseils qu'il lui a envoyés dans une lettre du 16 juin 1713, relativement à la chapelle, sauf pour l'autel qui serait ainsi trop semblable à ceux des luthériens.

Note. Pour le plan dont parle l'électeur dans cette lettre, voy. pièce n° 605, plan 116. La plus grande partie de cette pièce a été publiée par Renard, *op. cit.*, p. 231.

610. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Valenciennes, le 16 juillet 1713 [I] (177).

Il s'informe de la santé de l'architecte, malade depuis quelque temps, et lui envoie un plan exact du château de Bonn, avec explication des renvois. Qu'il le fasse copier ainsi que les autres qu'il possède déjà, et qu'il en envoie un exemplaire, afin qu'on puisse plus aisément correspondre sur les « embellissements du dehors » et « la distribution du dedans ».

611. Explication des environs du palais électoral de Bonn, tant dans la ville que dehors, comme il est à présent [I] (177).

612. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Valenciennes, le 30 juillet 1713 [I] (177).

Il lui rappelle qu'il attend toujours son avis sur le dessin du palais de Bonn qu'il a envoyé.

613. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. Du 7 mars 1714 [I] (177).

Un des articles du prochain traité de paix lui permettra de rentrer dans ses États. Il est temps de songer sérieusement à son palais et à l'agrandissement de la ville de Bonn. Il supplie de Cotte de lui donner, malgré toutes ses occupations pour le roi, au moins une idée pour le nouveau bâtiment qu'il veut construire, sans même entrer dans les détails.

614. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Valenciennes, le 23 mars 1714 [I] (177).

Dans une lettre du 15 mars, de Cotte lui a annoncé l'envoi de deux projets. Il craint, comme l'architecte parle d'une « idée d'une très grande étendue » qu'elle ne dépasse ses moyens. Il tâchera de la réaliser cependant. Comme, en attendant la construction du nouveau palais, il va envoyer son architecte à Bonn pour aménager l'ancien, il demande un dessin général de l'emplacement qu'occuperont les constructions, afin d'éviter des travaux inutiles.

Note. Son architecte était peut-être encore Antonio Riva qui avait travaillé au palais avant de Cotte.

615. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Valenciennes, le 8 avril 1714 [I] (177).

Il a reçu, le 25 mars, les deux projets de R. de Cotte. Ils sont fort beaux, mais dépassent ses ressources. Il se contentera donc de faire exécuter la partie du plan où l'on pénètre dans la cour par une entrée circulaire. Tout le terrain prévu pour une grande cour et pour des galeries restera en jardin. Il demande à de Cotte des conseils pour une maison qu'il veut faire construire au bord du Rhin : le bas servira de douane, et le haut de maison de plaisance pour l'été.

Il expose la distribution qu'il désire, et son projet de relier cette villa au vieux palais par une galerie.

Note. Publié en partie par Renard, *op. cit.*, p. 195-196.

616. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Valenciennes, le 11 juin 1714 [I] (177).

Il fait différentes observations aux plans envoyés par de Cotte. Une des galeries, par exemple, est mal placée. Construite au contraire comme il l'indique, elle donnerait sur un paysage magnifique, et laisserait la place de bâtir une petite ménagerie de basse-cour et un potager, où il pourrait, comme il l'aime, cultiver ses plantes et donner à manger aux poules. On gagnerait encore la place nécessaire à un chemin public. Quant à la grande galerie qui mène à la maison du Rhin, il souhaite qu'elle ait la même largeur que celle des Tuileries où sont les plans des villes et forteresses conquises par le roi. Le rez-de-chaussée pourra servir aux écuries, et comme le terrain va en pente jusqu'au Rhin, et que la galerie doit rester à la hauteur de l'étage noble du palais, on pourra mettre dessous plusieurs étages dont il donne la destination et la disposition. Il parle ensuite de la maison du Rhin. Il l'appellera la Douane, nom qu'elle porte depuis longtemps. Il n'y a guère d'année où quelque prince de l'Empire ne descende le Rhin. L'électeur était contraint jusqu'alors de les attendre dans son carrosse, ce qui était malcommode au possible. Il pourra maintenant les recevoir dans sa villa. Vient ensuite un mémoire des locaux nécessaires à l'écurie et à ses propres appartements.

617. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Valenciennes, le 11 juillet 1714 [I] (177).

Il a reçu, le 6 juillet, le nouveau plan de R. de Cotte pour le palais. Il le trouve fort beau et s'efforcera de le faire exécuter le mieux possible. Soixante ouvriers travaillent déjà au jardin en terrasse; dès qu'il sera élevé, on commencera les écuries. Les jeux d'eaux semblent trop rares dans le jardin, mais ce sont des choses

qu'on ne peut régler que par la suite. Il fera faire une petite modification à l'orientation du théâtre, mais trop minime pour en importuner de Cotte. Il attend les nouveaux plans promis par l'architecte.

618. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Valenciennes, le 15 août 1714 [I] (177).

Les nouveaux plans envoyés par de Cotte, le 3 août, sont excellents. La seule objection, c'est qu'on ne peut passer de la grande salle de la maison du Rhin dans la galerie conduisant au château qu'en traversant les appartements intimes. Il faudra remédier à cet inconvénient en transportant les appartements au deuxième étage, à la place prévue pour les appartements des chanoines de Cologne venant faire leur cour, très insuffisants d'ailleurs : ces appartements ne se composent que d'une pièce, et les chanoines sont de très gros seigneurs. Suivent quelques indications sur la distribution des écuries et annexes, et quelques modifications au plan de R. de Cotte pour ces bâtiments. On travaille toujours au jardin en terrasse. L'électeur viendra bientôt à Paris. Il emmènera l'architecte chargé de la direction générale des travaux. De Cotte lui donnera des indications de vive voix.

619. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Paris, le 21 novembre 1714 [I] (177).

Il lui envoie un paquet (de plans sans doute) qu'on croyait perdu, et qui était resté au bureau des carrosses de Valenciennes. Il le prie d'examiner les remarques qu'il a faites, et de lui donner son avis à leur sujet.

620. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Paris, le 21 novembre 1714 [I] (177).

Il a reçu les deux élévations des façades du palais : celle qui donne sur la cour est parfaite ; au contraire, celle du jardin a besoin de quelques modifications dans la partie centrale. Il prie de Cotte de lui envoyer le grand plan du potager et de la basse-cour. C'est

là qu'on travaille pour l'instant, et, sans le plan, les ouvriers commettraient des erreurs.

621. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Paris, le 24 novembre 1714 [I] (177).

Il lui demande de dessiner, en grand, un fragment d'élévation de la façade pour servir de modèle aux ouvriers, et lui envoie le plan noble pour une modification de détail. Que de Cotte choisisse d'habiles serruriers, plafonneurs, plombiers, doreurs, menuisiers, et qu'il indique les prix.

622. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Paris, le 18 décembre 1714 [I] (177).

Avant son retour à Bonn qui est imminent, que de Cotte veuille bien lui rectifier les plans du château. Il demande en particulier des modifications à l'escalier, au vestibule, à l'appartement noble, à la salle des gardes surtout, qui doit être ample et majestueuse, car c'est là qu'il accomplit ses fonctions officielles.

623. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Paris, le 22 décembre 1714 [I] (177).

Il le remercie de ses dessins, et le prie de passer chez lui, ou de lui envoyer son fils, pour prendre note de quelques observations relatives au plan de l'escalier.

Note. Un fragment de cette lettre a été publié par Dussieux, *Les Artistes français à l'étranger*, 3^e édition, p. 180.

624. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Liège, le 24 janvier 1715 [I] (177).

Malgré toutes ses affaires, il n'oublie pas son palais. La saison va permettre d'y travailler de nouveau; mais son maître-maçon est mort, et la direction de ses bâtiments désorganisée. Il prie de Cotte de lui envoyer au plus tôt le sculpteur dont il lui a parlé, puisqu'il s'entend aussi en architecture, et pourrait remplir les fonctions.

Notes. Il s'agit de Benoît de Fortier que de Cotte envoya en février 1715. De Fortier ne s'entendit pas avec l'électeur et partit en juillet 1716. (Voy. sur lui Lance, *Dictionnaire des Architectes français*, I, 270, et Bauchal, *id.*, p. 224.) — Si Joseph Clément séjourne ainsi à Liège, d'où il écrit plusieurs fois à R. de Cotte, c'est que l'électeur de Cologne était de droit évêque de Liège.

625. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Liège, le 15 février 1715 [I] (177).

Il le remercie d'envoyer Benoît de Fortier auquel son résident de Waldor indiquera ses conditions. Comme il veut avant tout faire travailler à l'aménagement de l'ancien château, il demande un sculpteur, un menuisier, un doreur, un serrurier, un plombier. On ne commencera qu'à l'été une partie des fondations des bâtiments nouveaux.

626. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 28 février 1715 [I] (177).

Sur les lieux il s'est rendu compte que plusieurs parties des plans étaient inutiles et mal comprises. Ainsi la cour, qu'on avait arrondie pour l'agrandir, est assez grande pour demeurer carrée. On évitera, en la conservant, la démolition des vieux bâtiments. Il faudra seulement transporter l'entrée principale du côté de la porte de Stock. Pour indiquer à de Cotte cette transformation, il lui enverra un plan. Le plus pressé, pour l'instant, c'est que de Cotte lui expédie un modèle des serrures sur lequel il puisse faire exécuter toutes celles dont il aura besoin. Il donne la dimension des portes et le détail du fonctionnement qu'il désire aux serrures. Il redemande les ouvriers serruriers, doreurs, etc.

627. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 21 mars 1715 [I] (177).

Le projet de la nouvelle entrée n'est pas encore terminé. Aussitôt qu'il sera prêt, de Cotte le recevra. Qu'il envoie au plus tôt le modèle des serrures.

628. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 25 mars 1715. [I] (177).

Le plan de la nouvelle entrée n'est pas encore terminé. Avec le printemps l'électeur voudrait faire travailler à ses maisons de campagne de Poppelsdorf, de Brühl, de Godesberg. Il prie de Cotte de lui envoyer des esquisses pour qu'on puisse profiter du beau temps. Il a ouvert à Bonn une nouvelle rue, la rue de Lille. Il désire que toutes les maisons en soient construites sur le même modèle, et demande à R. de Cotte des plans à ce sujet.

Plans 113-114. Deux plans de la ville et château de Brühl. — 125. Plan d'un château de Brühl avec forteresses. — 172. Plan du château de Brühl. — 137-138. Plan et projet d'un petit château à Godesberg.

Note. Le château de Brühl qui avait été brûlé en 1688, ne fut construit que sous le successeur de Joseph Clément, Clément Auguste par Schlaun de 1725 à 1728, dans le style roccoco. C'est maintenant un château royal. Est-ce de Cotte qui donna les plans à Schlaun comme le dit Dussieux? (*Artistes français à l'étranger*, 3^e édit., p. 180). Le château de Godesberg ne fut pas construit non plus sous Joseph Clément. Pour les notes sur Poppelsdorf, voy. plus haut pièce n^o 604.

629. Lettre de Passerat à R. de Cotte. De Bonn, le 25 mars 1715 [I] (177).

L'électeur lui ayant donné une des maisons de la nouvelle rue de Lille, il prie de Cotte de lui envoyer un plan pour la distribution, et lui indique les pièces qu'il désire.

Note. Passerat était secrétaire de l'électeur, comme l'indique la lettre de l'architecte Hauberat du 17 décembre 1716 (pièce n^o 658).

630. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 25 avril 1715 [I] (177).

Il a choisi le dessin de façade où il y a trois croisées. Il remercie de Cotte de ses plans pour Godesberg, mais il le prie de lui envoyer surtout ceux de Poppelsdorf et de Brühl. Il ne peut rien commencer avant de les avoir. Benoît de Fortier lève correctement les plans du château de Bonn pour les envoyer à de Cotte. Toutes les mesures données jusqu'alors étaient fausses.

631. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 24 mai 1715 [I] (177).

De Cotte a dû recevoir les projets pour Brühl. Il a reçu lui-même les plans de Poppelsdorf. Ils sont fort beaux, mais il faudra les modifier un peu, dans le détail : il a fallu transformer presque complètement les plans du château de Bonn lui-même, les chanoines ayant absolument refusé de vendre un morceau de terrain indispensable. Benoît de Fortier termine les dessins qu'on expédiera à de Cotte.

632. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 25 mai 1715 [I] (177).

Désormais on ne se servira, dans les mesures, que du pied de France, pour éviter toute erreur. Que de Cotte veuille bien conférer avec Vivien au sujet des peintures du salon et de la galerie.

Note. Joseph Vivien était le peintre favori de l'électeur. Il avait peint son portrait en 1707. Il ne semble pas qu'il soit venu dans l'électorat avant 1719. C'est à Bonn qu'il mourut en 1735.

633. Lettre de Joseph Clément à Joseph Vivien, peintre. De Bonn, le 25 mai 1715 [I] (177).

Il se présente des peintres italiens pour décorer la galerie et le salon du palais de Bonn : mais ils ne plaisent pas à l'électeur. Que Vivien confère avec de Cotte au sujet de cette décoration, et, si possible, en donne l'esquisse. Dans la galerie, Joseph Clément voudrait le portrait de l'empereur et des sept électeurs qu'on symboliserait d'autre part, au plafond, par les sept planètes.

634. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 23 août 1715 [I] (177).

Il lui envoie enfin le plan du rez-de-chaussée et le plan noble du palais de Bonn avec la façade du côté du jardin, modifiée par suite de l'obstination des chanoines. Modification heureuse en somme, puisque, dans la nouvelle combinaison, la voie de Poppelsdorf sera plus belle. Il expose les modifications, les difficultés qu'elles entraîneront dans la continuation des travaux, et les meilleures solutions possibles. Comme on ne va guère travailler pendant l'hiver, de

Cotte aura le loisir d'envoyer des dessins de façades. Il y a dans celle du jardin une erreur qu'il prie l'architecte de rectifier, puis il l'entretient du plan intérieur de la chapelle.

635. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 1^{er} septembre 1715 [I] (177).

Il lui envoie le profil de la chapelle pour qu'il puisse lui donner des avis à ce sujet, et lui expédie en même temps un plan pour Poppelsdorf : celui de R. de Cotte était vraiment trop important. L'électeur n'emmène jamais que peu de monde à Poppelsdorf. Il demande à l'architecte d'examiner ce nouveau plan, quoique les travaux soient déjà commencés. Il a fait conclure un forfait avec les entrepreneurs, de façon à aller plus vite. Que de Cotte lui écrive dorénavant à Munich. Il part pour la Bavière.

Note. Une partie de cette lettre a été publiée par Renard, *op. cit.*, p. 206.

636. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Munich, le 1^{er} octobre 1715 [I] (177).

Il accuse réception d'une lettre, et prie encore de Cotte d'écrire directement à Munich.

637. Lettre de Benoît de Fortier à R. de Cotte. De Bonn, le 21 octobre 1715 [I] (177).

Il n'a pu encore lui écrire, comme il l'avait promis, parce que l'électeur a toujours voulu se charger lui-même des lettres. Il ne peut d'ailleurs donner aucune indication précise, l'électeur changeant sans cesse d'avis, faisant même commencer des travaux avant l'achèvement des plans, avant, par conséquent, qu'on ait pu les soumettre à de Cotte. Il espère pouvoir mieux exposer les projets de l'électeur dans le courant de l'hiver. Pour l'instant il est surchargé de besogne, Joseph Clément lui ayant laissé la direction complète des bâtiments à son départ pour Munich. Il envoie à de Cotte les plans du palais et les projets des jardins, et lui donne quelques indications techniques.

Qu'il veuille bien donner, sans tarder, son avis sur les plans de Poppelsdorf, auquel on travaille toujours.

Note. Cette lettre a été analysée et commentée par Dussieux, *Les Artistes français à l'étranger*, 3^e édit., p. 181-182.

638. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Dinkelspill, le 30 novembre 1715 [I] (177).

Il n'a pas reçu les élévations et profils du Buen Retiro qu'il avait prié l'architecte de lui expédier à Munich. Comme ils sont indispensables à la continuation du travail, que de Cotte les lui envoie à Bonn où il retourne.

Plans 123-124. Deux plans du Buen Retiro du palais de Bonn, l'un à l'encre, l'autre au crayon.

Note. Le Buen Retiro est le corps de logis gauche du château, comme l'explique l'électeur dans sa lettre du 23 août 1715 (pièce n° 634).

639. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte, De Bonn, le... décembre 1715 [I] (177).

Il approuve les corrections apportées par de Cotte aux plans de Poppelsdorf. Pour la chapelle, seulement, il désire un autel central, sur les quatre côtés duquel quatre prêtres puissent officier, et qui soit surmonté d'un berceau où l'on placera une statue du Christ jardinier et de la Madeleine. Sur les quatre faces, on mettra des allégories des Quatre Saisons représentées par des saints et des attributs. La chapelle tout entière doit former comme un jardin.

640. Note concernant la chapelle de Poppelsdorf [I] (177).

L'électeur ayant établi à Poppelsdorf une confrérie de jardiniers dont les membres doivent porter quatre fois par an des fleurs à la chapelle, il désire que celle-ci soit dans le goût d'un jardin. Il y aura, dans les ornements de l'autel et dans l'amortissement, de petites consoles pour poser les fleurs. Les offrandes des jardiniers auront lieu à quatre fêtes déterminées qu'il faudra symboliser par quatre bas-reliefs allégoriques sur le piédestal de l'autel. Les quatre faces de la chapelle devront être décorées, en réponse, d'attributs appropriés.

641. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le... janvier 1716 [I] (177).

Il fait ses observations sur les plans de R. de Cotte concernant les fortifications, le jardin, le potager, l'écoulement du canal de Poppelsdorf, l'emploi du terrain entre le jardin du palais et le Rhin où il met quelques communs et la grande écurie. Benoît de Fortier a dessiné des plans pour le pavillon de la Douane; l'électeur en indique le détail à de Cotte. La place qui reste à remplir sur le plan est destinée à une église de la confrérie de Saint-Michel. Les plans donnés pour elle par de Fortier ne plaisent pas à l'électeur qui indique à de Cotte comment il la désirerait. Il lui annonce aussi l'envoi de plans de Poppelsdorf.

642. Renvoi des plans du palais épiscopal de Bonn [I] (177).

Note. Ce renvoi se rapporte aux plans 109-110. Voy. pièce n° 605.

643. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 25 février 1716 [I] (177).

Il attend les plans annoncés par de Cotte le 10 février; il désire que l'oratoire de la confrérie de Saint-Michel soit simple, et donne quelques détails sur les travaux en cours. L'Assemblée de ses États va se réunir et doit voter les fonds nécessaires à ses bâtiments. Aussi presse-t-il les travaux pour qu'on puisse voir un peu plus que les fondations. L'esquisse de Vernansal pour le plafond de la grande galerie lui plaît. Il souhaiterait fort que le peintre l'exécutât lui-même; que de Cotte lui demande s'il voudrait venir à Bonn et quelles seraient ses conditions.

Notes. Voy. Lettres du 25 mai 1715, pièces nos 632-633. C'est Vernansal qu'avaient choisi Vivien et de Cotte pour exécuter le projet de l'électeur.

644. Explication de l'esquisse envoyée par Vernansal pour la décoration de la grande galerie du palais de Bonn [I] (177).

645 Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 4 avril 1716 [I] (177).

Il lui réclame le plan de l'enceinte de la ville qui doit border le jardin, et lui annonce l'achèvement de la façade du palais jusqu'au

rez-de-chaussée ; aussi attend-il avec impatience les plans de cette façade.

646. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 18 avril 1716 [I] (177).

Il insiste pour avoir le plus tôt possible les plans des fortifications de la ville derrière le jardin du palais. S'ils n'arrivent pas, les ouvriers ne pourront pas travailler.

647. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 5 mai 1716 [I] (177).

Il a reçu tous les plans ; on les exécutera exactement, à la réserve de ceux des fortifications au bout du jardin. L'esquisse de Vernansal lui plaît de plus en plus. Il craint qu'elle ne donne pas tout son effet dans la galerie et songe à la faire exécuter dans le grand salon du bout. Mais il redoute que le fréquent éclairage aux bougies ne gâte la peinture. Qu'en pense de Cotte ? En attendant, l'électeur envoie 1700 l. à Vernansal pour prix de son travail. Si cela ne suffit pas, le comte de Saint-Maurice, son représentant, donnera le surplus.

648. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 23 mai 1716 [I] (177).

On va commencer la grande galerie reliant le palais au Rhin. Que de Cotte veuille bien en envoyer le plan sans tarder. L'électeur lui expédie les plans de Poppelsdorf avec explication des renvois et quelques réflexions sur les dessins du jardin.

649. Renvois du dessin général du palais de Poppelsdorf [I] (177).

650. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 27 juin 1716 [I] (177).

Il n'a pas eu le temps d'examiner attentivement les plans envoyés par de Cotte. Il est étonné et inquiet de n'avoir pas encore reçu le modèle d'autel en cire expédié depuis longtemps. Il remercie

de Cotte de l'envoi d'un nouvel architecte qui, ayant toujours travaillé sous ses ordres, ne pourra que donner toute satisfaction.

Note. Rien dans les lettres de l'électeur n'indique la cause du départ de Benoît de Fortier. Il est assez vraisemblable que celui-ci s'en alla de son propre gré. Dans la lettre qu'il écrit à de Cotte, le 21 octobre 1715 (pièce n° 637), il semble déjà mécontent de son sort.

651. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 18 juillet 1716 [I] (177).

Il annonce à de Cotte l'arrivée de l'architecte Hauberat.

Note. Hauberat est le remplaçant de Benoît de Fortier. L'électeur le nomma, en 1721, intendant de ses Bâtimens et conseiller de la cour des Finances (Dussieux, *Artistes français à l'étranger*, 3^e édit., p. 182). Il épousa la fille d'un conseiller de l'électeur nommé Steinmann, et habita à Bonn la maison de son beau-père, dans la Burgstrasse. Il quitta Bonn après la mort de l'électeur, en 1723. Le seul travail que l'on connaisse de lui, après cette date, est le palais du prince de La Tour et Taxis, dont les plans avaient été donnés par de Cotte en 1727. On trouve la preuve de la part prise par Hauberat à cette construction aux archives de La Tour et Taxis, à Regensbourg, et aux Archives de Düsseldorf, où l'on conserve (Amt Bonn, *Schlösser-Garten*, n° 2, vol. II) une lettre d'un stucateur de Düsseldorf (1748) contant qu'Hauberat confia à des stucateurs de Bonn les travaux du château commencé en 1730. Les archives de Regensbourg possèdent des lettres d'Hauberat, écrites de 1730 à 1742, soit de Francfort, soit de Manheim. — Peut-être l'architecte a-t-il été employé aux grandes constructions de Manheim du XVIII^e siècle. Dans les textes d'archives allemandes, il prend les noms les plus bizarres : delle Opere, dell'Opera, de Obra, ou Obera, Dobra ou Aubra (Voy. Renard, *op. cit.*, p. 224).

652. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Liège, le 7 septembre 1716 [I] (177).

Il lui communique les modifications apportées par Hauberat au plan du château de Bonn et le prie de lui donner son avis sur un certain nombre de points dont il lui envoie le mémoire.

Note. Ce mémoire ne se trouve pas dans les papiers de R. de Cotte.

653. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Liège, le 25 septembre 1716 [I] (177).

De Cotte, dans sa lettre du 14 septembre, a demandé un certain nombre de dessins ; l'électeur expédie immédiatement ceux qu'il a

emportés à Liège ; Hauberat enverra les autres. L'électeur proteste que le présent qu'il a envoyé à de Cotte ne vaut pas les remerciements de l'architecte.

654. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 20 octobre 1716 [I] (177).

Il ne s'occupe plus des détails de la construction puisqu'Hauberat correspond directement avec de Cotte à ce sujet. On suivra, autant que possible, les plans de R. de Cotte pour l'escalier et les pièces. Malheureusement on ne peut relever les planchers du grand appartement qui sont trop bas. L'électeur se plaint des fautes commises par Hauberat. Il sera temps d'exécuter plus tard les changements proposés par de Cotte, si c'est nécessaire. Le modèle en cire de l'autel de Poppelsdorf est enfin arrivé, assez mal en point. On l'a réparé ; il sera exécuté en stuc.

655. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 23 octobre 1716 [I] (177).

Il a grand besoin des conseils de l'architecte, en particulier pour le Buen Retiro. Les fautes commises par Benoît de Fortier ont compromis la solidité des murs qui se fendent. Hauberat croit que les murs de refend consolideront le tout, mais on ne saurait prendre trop de précautions. L'électeur n'est pas content, non plus, de la colonnade d'entrée du palais. Hauberat consultera de Cotte à ce sujet.

656. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 27 novembre 1716 [I] (177).

Comme le plancher de la galerie du château est trop bas, le beau projet de R. de Cotte pour la décoration n'est pas réalisable. On se contentera de quelques ornements de stuc, sans peintures. Les portraits des électeurs, qui devaient décorer les trumeaux entre les fenêtres, seront remplacés par des glaces, en face desquelles on placera, de l'autre côté, des bahuts portant des porcelaines et des statues. Que de Cotte envoie un projet pour cette décoration.

657. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 7 décembre 1716 [I] (177).

Le frère de M. de Kempis portera à Paris les plans demandés par R. de Cotte. Ils ont déjà coûté beaucoup de travail. De Fortier y a travaillé, puis Mollet, qui a conçu une terrasse qu'on remplacerait avec avantage par deux rampes : de Cotte s'en convaincra sur les plans. Par le premier ordinaire Hauberat indiquera à de Cotte l'état des travaux, et lui donnera les mesures des cheminées que l'électeur veut commander à Paris. Il a l'intention de les faire venir par eau, viâ Rouen, la Hollande et le Rhin.

Note. Si Mollet dont il est ici question est un des membres de la famille des architectes des jardins royaux, dont on suit la vie depuis le xv^e siècle, c'est Armand-Claude Mollet, membre de l'Académie d'architecture en 1699, ou son fils André-Armand, membre de l'Académie en 1718, ou Charles, fils de Claude, et maître des jardins du Louvre en 1692.

658. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 17 décembre 1716. [I] (177).

Il lui envoie les plans de la galerie du palais de Bonn, et lui fait savoir que les arrière-voussures projetées aux fenêtres sont possibles. Il le prie de faire exécuter les cheminées de marbre à Paris ; celle de la salle d'audience sera décorée d'argent : c'est la coutume en Allemagne d'avoir une chambre dont la décoration soit en argent. Comme la fabrication des ornements coûterait fort cher à Paris, de Cotte pourrait envoyer des modèles qu'on exécuterait à Francfort ou à Mayence. Qu'il commande également deux commodes ornées de bronzes, qui seront vernies comme les lambris. On fera la menuiserie en Allemagne. La cheminée du Cabinet des glaces est du dessin d'Oppenord. Hauberat envoie encore le plan de la chapelle avec les modifications proposées par l'électeur. La mauvaise saison a arrêté les travaux extérieurs ; au contraire, l'activité est grande à l'intérieur : Hauberat indique l'état des travaux.

659. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 27 décembre 1716 [I] (177).

Il lui envoie le projet des rues et places à bâtir aux environs du château de Bonn. La décoration des maisons est telle qu'on ne

puisse les confondre avec le palais. Il lui signale, entre autres, un projet de maison pour un ministre, et lui indique les terrains qu'il conviendrait que l'électeur achetât. Il le consulte enfin sur l'emplacement et la disposition d'un réservoir destiné à amener l'eau potable au château, et lui fait ses souhaits de bonne année.

660. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 21 janvier 1717 [I] (177).

Il lui annonce l'envoi de plans du grand appartement. L'électeur a longtemps hésité entre deux projets de galeries envoyés par de Cotte. Il donne ensuite des détails sur la décoration intérieure, cheminées, tables, commodes, des différentes pièces de réception. De Cotte lui ayant demandé comment on construit à Bonn, il lui donne le détail technique du travail.

661. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 10 février 1717 [I] (177).

Il lui envoie le plan du bâtiment des cuisines, qui doit faire pendant au Buen Retiro, et dont les corniches ne se raccordent pas à la grande galerie à laquelle il est contigu. Il lui propose les modifications nécessaires. L'électeur prie de Cotte de lui envoyer quatre poignées de tiroirs de bronze doré pour un bureau. Hauberat entretient ensuite de Cotte du réservoir dont il lui a déjà parlé.

662. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 1^{er} mars 1717 [I] (177).

L'électeur est enchanté des plans de maisons particulières et de la maison du chancelier envoyés par de Cotte. Hauberat désirerait au plus vite ceux de la tribune de la chapelle. On travaille au jardin de Poppelsdorf. Avec le printemps la maçonnerie va être reprise. On critique l'étroitesse de la porte d'entrée, mais il serait très difficile de la changer. On va se remettre aussi à la maçonnerie du palais de Bonn. L'électeur désire que l'on commence le bâtiment des cuisines, et que le Buen Retiro soit sous toit cette année. Le sculpteur Rous-

seau est arrivé. Il a remis à Hauberat la recommandation de R. de Cotte. On s'efforcera de l'employer ; mais ce sera difficile pour l'instant ; rien n'est prêt.

Note. Le sculpteur Rousseau (peut-être Bousseau) était, dit Dussieux (*op. cit.*, p. 183), occupé à Bonn en 1717. Il exécuta chez le comte de Saint-Maurice un fronton et huit consoles sous un grand balcon. L'électeur l'employa aussi à sculpter des frises de plafonds.

663. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 9 mars 1717 [I] (177).

Il le remercie des plans de la rue qu'on doit ouvrir en face du palais et l'accable de compliments.

Note. Cette lettre a été publiée par Dussieux, *op. cit.*, p. 120-121.

664. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 18 mars 1717 [I] (177).

Il a reçu les modifications apportées au Buen Retiro par de Cotte. Il l'entretient de différents détails de la décoration intérieure du château de Bonn et de la maison de Poppelsdorf où l'on travaille aux voûtes des caves. La construction du château avance lentement. Hauberat indique l'état exact des travaux.

665. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 23 mars 1717 [I] (177).

Il l'entretient de la décoration intérieure dont il lui envoie des dessins. L'électeur possède à Bruxelles sept tapisseries, trop grandes et d'un sujet trop désagréable, (elles représentent les péchés capitaux sous figures de monstres), pour être accrochées au château. Il voudrait s'en débarrasser, mais sans qu'on sache que c'est lui qui les vend. Avant de les expédier à Paris, Hauberat a conseillé d'en faire exécuter une esquisse et de l'envoyer à de Cotte avec les dimensions exactes, pour qu'il juge si on doit les faire venir. L'électeur attend toujours le dessin de la tribune de la chapelle.

666. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 20 avril 1717 [I] (177).

Il a reçu le plan du bout de la galerie du palais de Bonn et a remis à l'électeur, qui le fera payer, le mémoire des ouvriers de

Paris. Il entretient de Cotte des détails de la décoration intérieure, et des meilleurs moyens de faire expédier les objets exécutés à Paris. Le dessin de la tribune plaît à l'électeur qui désire seulement le couronner par un bonnet électoral. On prépare les esquisses des tapisseries de Bruxelles pour les envoyer. Au château, on travaille pour l'instant à l'Orangerie, à l'appartement de l'électeur, qui pourra sans doute l'occuper l'hiver prochain, et à la décoration intérieure. A Poppelsdorf, on en est encore à la grosse construction. Le sculpteur Rousseau est occupé par le comte de Saint-Maurice, et Hauberat s'efforcera, dans la suite, de lui trouver du travail.

667. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 11 juin 1717 [I] (177).

Il s'excuse de lui écrire moins souvent, mais Hauberat le tient au courant. L'intérieur du palais est fort avancé. La bibliothèque est prête à être vernie, mais on ne peut s'y mettre tant que la cheminée ne sera pas posée. Que de Cotte veuille bien lui envoyer cette cheminée au plus tôt, et en donner le prix, qui servira d'indication pour toutes les autres cheminées du château.

668. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 10 août 1717 [I] (177).

L'électeur a ordonné 2.000 écus pour les ouvriers de Paris : il en faudra déduire le change. Au Buen Retiro on travaille toujours aux murs. Au château on n'avance pas, faute d'argent ; à peine s'occupe-t-on un peu de la décoration intérieure. Hauberat énumère les ouvriers qui sont sous ses ordres, tous dirigés par des Français. Poppelsdorf avance lentement. Le sculpteur Rousseau travaille toujours pour le comte de Saint-Maurice ; est content de son séjour à Bonn. Hauberat tiendra de Cotte au courant de la guerre de Hongrie et des nouvelles dignes d'intérêt.

669. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 26 août 1717 [I] (177).

Il lui envoie 5.357 l. 8 s. en deux lettres de change. Un courrier de Bavière, arrivé la veille, annonce la défaite complète des Turcs.

Hauberat indique l'état des différentes constructions et décorations, qui n'avancent guère. L'électeur doit se rendre à Liège la semaine suivante.

Note. La défaite des Turcs, dont parle Hauberat, est celle du 16 août 1717 devant Belgrade qui se rendit aux Impériaux le 18.

670. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 28 août 1717 [I] (177).

Il a tardé à lui répondre parce qu'il voulait lui envoyer en même temps un acompte à distribuer aux ouvriers qui travaillent pour lui. Ses finances sont tellement dérangées qu'il a eu du mal à réunir les 2.000 écus qu'il expédie. Que de Cotte lui envoie les ouvrages de Paris aussitôt terminés, surtout la cheminée de la bibliothèque.

671. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 16 octobre 1717 [I] (177).

Il le remercie d'avoir expédié les deux cheminées dont il avait besoin, et d'avoir distribué les acomptes aux ouvriers. De Cotte a proposé Ballin pour les ornements en argent de la cheminée de la salle d'audience. Ballin est un artiste accompli, mais il est si cher que l'électeur préfère faire exécuter le travail en Allemagne, où on invente mal, mais où on exécute bien. Que de Cotte envoie simplement les modèles en cire qu'il a fait préparer.

672. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 16 octobre 1717 [I] (177).

Les cheminées et les bronzes sont arrivés à bon port. Un marbrier assez entendu les montera. Au Buen Retiro, on continue à poser la corniche, et on va commencer les combles. On se met aux fondations du bâtiment des cuisines. A Poppelsdorf, la voûte de la galerie circulaire est terminée et on travaille aux cuisines. Il ne reste plus à construire que le pavillon d'entrée et celui de la chapelle. L'électeur a commandé, pour sa petite chambre à coucher, des glaces à une manufacture de Francfort.

673. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 30 octobre 1717 [I] (177).

Le Buen Retiro est presque sous toit. Il est temps de songer à sa décoration intérieure. Elle doit rappeler qu'on est dans un lieu de retraite, mais ne doit emprunter ses sujets ni à l'amour, ni à la religion. Les appartements de feu le dauphin à Meudon sont un bon modèle. Ne pourrait-on charger Claude Audran du travail, et, pour éviter les frais de transport, lui demander des esquisses qu'exécuterait La Roque, le peintre de l'électeur ? Au plafond de la grande galerie on pourrait mettre les arts libéraux qui conviennent au repos. L'électeur désire, comme le lui a proposé de Cotte, un cabinet tout en glaces et un cabinet de porcelaines. L'antichambre sera boisée, avec quelques portraits. Un cabinet, près du jardin, sera tout décoré de fleurs, etc.

Note. Cette lettre a été publiée en partie par Renard, *op. cit.*, p. 234.

674. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn le 21 novembre 1717 [I] (177).

Il lui envoie le plan coté du Buen Retiro avec toutes les explications relatives à la distribution et à la décoration. Il ne peut encore indiquer le prix payé au voiturier pour le transport des deux cheminées de marbre. Il n'est pas réglé, et M. de Kempis, qui pourrait l'indiquer, n'est pas à Bonn.

675. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 4 décembre 1717 [I] (177).

Il lui rappelle que dans une lettre précédente il lui a demandé les dessins de la décoration du Buen Retiro. Le grand escalier du palais pourra être magnifique, l'électeur de Bavière faisant cadeau de tout le marbre nécessaire. Quelle économie si on pouvait obtenir ainsi tous les autres marbres du palais ! Les finances de l'électeur sont mal en point. Ses États, pour le punir de son alliance avec Louis XIV, lui refusent des subsides. Si de Cotte pouvait, sans le

compromettre, prier d'Antin de faire passer au compte du roi tous les travaux exécutés à Paris pour Bonn, quel service il lui rendrait ! Et ce serait si peu de chose pour le roi.

Note. Publiée en partie par Renard, *op. cit.*, p. 167. Aux Archives de Munich (Fürsten-Sachen-Spezialia F. 667) se trouve une pièce intitulée *Die von Kur-baiern zur Kurkolnischen Residenz nacher Bonn geliefert marmorsteinische Stiegen und deren Abführung*, 1718-1729.

676. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 22 décembre 1717 [I] (177).

Après des souhaits de bonne année, il lui annonce qu'il va faire payer le voiturier qui a transporté les cheminées de Paris à Metz, et il indique le prix du transport. L'électeur a promis des acomptes pour les ouvriers de Paris. Hauberat indique ensuite l'état des travaux du château, du Buen Retiro, de Poppelsdorf.

677. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 29 décembre 1717 [I] (177).

Il le remercie de son activité à travailler à la décoration du Buen Retiro. Il est désolé que la combinaison entrevue avec d'Antin n'ait pu aboutir : l'argent manque toujours. Que de Cotte s'entende avec Hauberat pour expédier le plus économiquement, et le plus vite possible, les tables de marbre, les ornements de bronze doré et les commodes, prêts à partir de Paris.

678. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 9 mars 1718 [I] (177).

Il n'a pas écrit de tout l'hiver parce qu'on a peu travaillé. Il va mettre les maçons au pavillon des cuisines dont il indique l'état d'avancement. Les doreurs ont travaillé tout l'hiver et n'ont pas encore fini. L'électeur promet sans cesse des acomptes pour les ouvriers de Paris : le voiturier de Metz, même, n'est pas encore payé. Pour l'instant, Hauberat s'occupe des jardins de Poppelsdorf. L'électeur va partir pour Liège.

679. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 16 mars 1718 [I] (177).

Il le prie de hâter l'expédition des cheminées de la chambre d'audience et du cabinet de Bavière : ces pièces sont en état. Le prince électoral de Bavière et le duc Ferdinand, son neveu, doivent venir à Bonn, après Pâques. L'électeur voudrait les loger convenablement. Il s'efforcera d'envoyer à de Cotte un peu d'argent pour les ouvriers.

680. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 16 mars 1718 [I] (177).

Il le presse encore d'envoyer les cheminées demandées dans la lettre précédente. L'électeur désire un nouveau dessin pour l'escalier qui descend des appartements de Poppelsdorf au parterre. Hauberat, qui l'a exécuté, le soumet à de Cotte pour avoir son sentiment.

681. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 4 juillet 1718 [I] (177).

Il s'efforce d'obtenir de l'électeur le payement des cheminées de marbre et du voiturier de Metz, mais sans résultats. Le sculpteur Rousseau a remis en état les cires de la cheminée de la chambre d'audience, et un orfèvre du pays s'est parfaitement tiré de la fonte. Hauberat indique l'état des différents travaux de construction et de décoration du palais, du Buen Retiro et de Poppelsdorf.

682. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 1^{er} août 1718 [I] (177).

En raison des difficultés d'exécution, l'électeur a décidé de supprimer le canal qui devait rejoindre le palais à Poppelsdorf, et de le remplacer par une allée. Cela nécessitera quelques modifications dans la distribution des appartements de Poppelsdorf, dans l'emplacement de la chambre à coucher, par exemple ; mais la dépense sera beaucoup moindre. L'électeur attend toujours de l'argent pour payer le voiturier de Metz et les ouvriers. Hauberat le presse à ce sujet. Il indique l'état des travaux. Un courrier de l'empereur vient d'annoncer la paix avec les Turcs : on ne sait pas les conditions.

Note. Le traité concluant la paix avec les Turcs est le traité de Passarowitz (21 juillet 1718).

683. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 29 août 1718 [I] (177).

Il espérait toujours pouvoir envoyer de l'argent à de Cotte ; c'est pour cela qu'il a tardé à lui écrire : mais l'électeur promet toujours et ne donne rien. Que de Cotte retienne à Paris les objets terminés ; peut-être la nécessité décidera-t-elle Joseph Clément à payer. Hauberat indique ensuite l'état des travaux. De Cotte a demandé des nouvelles de Rousseau ? Hauberat s'efforcera de ne jamais le laisser sans travail.

684. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 14 novembre 1718 [I] (177).

S'il est resté si longtemps sans écrire, c'est qu'il était honteux de promettre sans cesse de l'argent au nom de l'électeur, et de n'en envoyer jamais ; Joseph Clément lui a encore promis, le jour même, un acompte pour la fin du mois. Il indique l'état des travaux. Il espère pouvoir venir à Paris l'hiver suivant, et annonce la grave maladie du comte de Saint-Maurice.

685. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 20 février 1719 [I] (177).

Le peintre Joseph Vivien lui a remis la lettre de R. de Cotte. Il a beau faire, il n'obtient pas d'argent pour les ouvriers de Paris. Les tableaux envoyés depuis longtemps à l'électeur par Vivien, viâ Metz, ne sont pas encore arrivés. On a envoyé un courrier à leur recherche. Hauberat indique ensuite l'état des travaux. Il emploie le sculpteur Rousseau, qui serait capable de bien faire, mais qui aime un peu trop s'amuser.

686. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 28 février 1719 [I] (177).

Vivien lui a remis la lettre de R. de Cotte. Vivien est un artiste de grande valeur, et les compliments que lui décerne de Cotte sont légitimes. Ne pourrait-on pas lui faire obtenir un appartement aux Gobelins ?

Note. Joseph Vivien touchait, à ce moment, 200 l. par an du roi pour son logement, car on n'avait pas trouvé d'appartement pour lui dans les palais royaux.

687. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 27 mars 1719 [I] (177).

Il lui envoie 6.000 l., en trois lettres de change, pour le paiement des ouvriers. Le comte de Saint-Maurice lui a promis le surplus pour la semaine suivante. On peut donc envoyer les objets restant à Paris. De Cotte voudra bien y joindre un mémoire de ce qui est encore dû. L'électeur est parti pour Liège. Hauberat indique l'état des travaux. Le prince Philippe de Bavière est mort au moment de son élection aux évêchés de Münster et de Paderbon. On s'efforce de faire élire à sa place le prince Clément. — Au dos, divers brouillons de répartition des 6.000 l. expédiées par Hauberat où l'on trouve, entre autres, les noms de Boulle, Raon, Desjardins, Marteau, Dechamp, Doyen, voiturier. De la main de R. de Cotte.

688. Brouillon de comptes relatifs aux travaux que R. de Cotte a fait exécuter jusqu'en 1719 pour l'électeur de Cologne [I] (177).

Le dernier paiement est du 20 mai 1719.

689. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 27 avril 1719 [I] (177).

Il a reçu la lettre de R. de Cotte annonçant l'envoi de vingt-neuf caisses. Il va écrire à la direction des voitures de Metz qu'on ne s'inquiète pas du paiement que de Cotte fera au sieur Doyen, à Paris. Il envoie une lettre de change de 5.000 l. Le comte de Saint-Maurice a promis de parfaire bientôt le solde des sommes dues, et dont de Cotte doit toujours envoyer l'état. L'électeur est encore à Liège. Le comte de Saint-Maurice est toujours malade. Les travaux avancent lentement.

690. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 29 juin 1719 [I] (177).

Hauberat a dû lui écrire que les derniers marbres, bronzes et commodes destinés au palais de Bonn sont arrivés en bon état. On payera bientôt le solde des sommes dues. Que de Cotte veuille bien continuer son concours à la direction des bâtiments de l'électeur.

691. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 4 janvier 1720 [I] (177).

Après des souhaits de bonne année, il le prie de se charger de l'exécution de six lustres pour sa chambre à coucher : quatre symboliseront les Saisons, les deux autres le Soleil et la Lune. De Cotte recevra bientôt un plan des nouveaux embellissements qu'on exécute au château. La passion de l'électeur pour les bâtiments est toujours très grande, mais il n'a pas d'argent.

692. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 1^{er} février 1720 [I] (177).

Il le remercie de se charger des lustres de sa chambre. Hauberat lui enverra les profils de la décoration pour que ces lustres puissent être dessinés dans le même goût.

693. Lettre de Joseph Clément à R. de Cotte. De Bonn, le 18 juillet 1720 [I] (177).

Un grand débat passionne la cour de Bonn au sujet de l'Orangerie du château. Celle-ci est placée de telle façon que le vent du midi, très violent, y renverse parfois les arbres dont quelques-uns sont fort rares. Les jardiniers et une partie de la cour proposent de la transporter sur la terrasse de la grande façade du château. Mais Hauberat et l'autre partie de la cour assurent que cela défigurerait l'ensemble, et conseillent de construire simplement un corps de bâtiment, ou un péristyle, pour la garantir du vent. Mais, dans ce cas, la façade du Buen Retiro du côté de Poppelsdorf devient inutile. L'électeur ne sait à quel parti se résoudre : il demande conseil à de Cotte.

694. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 22 juillet 1720 [I] (177)

Il n'a pas écrit depuis longtemps parce qu'il ne se passe rien de remarquable à Bonn : on travaille très lentement. L'électeur a mangé la veille, pour la première fois, dans sa grande salle à manger. Quoique inachevée, elle est fort belle. Ne voyant pas venir les

quelques marbres qu'il avait demandés à de Cotte pour la petite chapelle, il a pris ceux du pays, et il a fait exécuter un dessin très simple, les ouvriers étant malhabiles. L'électeur fait dessiner deux petits parterres sur la terrasse. Hauberat entretient enfin de Cotte de la question de l'Orangerie.

695. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 12 août 1720 [I] (177).

Il s'excuse de n'avoir pas encore envoyé le plan demandé par de Cotte, mais sa lettre a suivi l'électeur. Il envoie le plan général du palais, avec une boussole pour indiquer nettement la position de l'Orangerie. Il insiste de nouveau sur la solution qu'il propose pour protéger celle-ci contre le vent. On travaille toujours fort lentement. On pose les colonnes au vestibule du grand escalier; on établit la terrasse et les parterres. Si, comme Hauberat l'espère, de Cotte l'autorise à venir à Paris dans le courant de l'hiver, pour voir son père malade, il le mettra au courant des travaux.

696. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 21 octobre 1720 [I] (177).

L'électeur est tout à fait décidé à déplacer l'Orangerie; les frais ne seront pas considérables: on la portera devant la face du Buen Retiro parallèle au château. Elle sera, de la sorte, très exposée au soleil. Hauberat indique l'état des travaux. Il espère toujours que de Cotte ne l'empêchera pas de venir à Paris dans le courant de l'hiver, vers le milieu de décembre. Il prendra ses mesures pour que les travaux ne souffrent pas de son absence.

697. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 14 avril 1721 [I] (177).

Il lui envoie le plan du terrain où l'électeur désire une grotte. Les bras de bronze doré envoyés par Vassé ne sont pas arrivés. Il transmettra à de Cotte le jugement de l'électeur à leur sujet. Il indique l'état des travaux. L'électeur doit aller à Brühl pour voir son neveu, le prince Clément. Quoique atteint de la goutte, Joseph Clément a fait ses dévotions pendant la Semaine Sainte.

Il vient de nommer Hauberat conseiller de la Chambre des Finances et intendant de ses Bâtiments.

Note. Antoine-François Vassé père, sculpteur décorateur, 1683-1736, fut agréé à l'Académie en 1723, mais ne devint jamais académicien.

698. Lettre d'Hauberat à R. de Cotte. De Bonn, le 8 décembre 1721 [I] (177).

S'il n'a pas écrit pendant longtemps, c'est qu'on n'a rien fait d'intéressant à Bonn. On ne s'occupe guère que de la décoration. On n'a touché ni au grand escalier, ni à la salle des Gardes. Poppelsdorf n'est pas encore complètement couvert. Cette maison ne sera pas finie de sitôt. Quant au modèle de grotte dessiné par de Cotte, qu'il veuille bien le faire expédier à Liège.

699. Mémoire, sans date, pour R. de Cotte, concernant la distribution et la décoration intérieure du palais de Bonn [I] (177).

700. Explication des lettres marquées dans le plan du deuxième étage, ou plan noble, où est l'appartement de l'électeur, en son palais de Bonn, du côté du jardin, accompagnée d'indications sur la décoration intérieure et de quelques observations [Recueil Palais de Bonn : Ha 19] (119).

Madrid : Palais Royal et Buen Retiro.

701. Explication du palais du roi à Madrid, suivie d'une explication de la coupe des appartements du palais [III] (1019).

Plans et gravure 987. Vue de la façade du château de Madrid gravée par le sieur de Feu. — 988-989. Plan d'une partie dudit château en grand, lavé. — 990. Autre partie du plan dudit château. — 991. Dessins de cheminées pour l'appartement du roi d'Espagne. — 992 à 995. Quatre dessins de façade de l'appartement du roi d'Espagne.

Notes. Cette « explication » est la légende des plans 988-989. On ne sait pas la date exacte à laquelle R. de Cotte commença à s'occuper des constructions de Madrid, mais il semble bien que ce soit vers 1712. — Les papiers relatifs aux travaux de l'architecte en Espagne ont été mis, très heureusement, à contribution par Dusieux, *Artistes français à l'étranger*, 3^e édition, p. 119 et suiv., et p. 365 et suiv. Le palais de Madrid, dont il est ici question, n'est pas le palais actuel, qui ne fut commencé qu'en 1738, sur les plans de Giovanni Battista Sachetti.

702. Lettre de l'architecte Carlier à R. de Cotte [III] (1019).

La princesse des Ursins voulant faire exécuter le Cabinet des Furies, au palais de Madrid, sur les plans de R. de Cotte, Carlier prie l'architecte de résoudre une difficulté au sujet de l'enfilade des pièces que contrarie la forme de ce cabinet. Il lui propose différentes solutions. Le plan adopté et les dimensions fixées, la princesse fera venir les glaces et le parquet de Paris. Il n'y a, dans le pays, ni bois de chêne, ni bois de charme; on ne se sert que de noyer et de sapin pour la sculpture, les charpentes, etc. L'usage du pays n'est pas de boiser les pièces, mais de les garnir de briques peu cuites qu'on arrose pendant les chaleurs. La plupart des beaux appartements sont pavés mi-partie en briques, mi-partie en carreaux de faïence : cela est fort laid, la résistance des matières n'étant pas égale. On pourrait employer le marbre, dont les carrières sont à trente lieues à peine; mais personne n'y songe. Carlier se plaint des difficultés qu'il rencontre...

Notes. La fin de la lettre manque. Aucun plan, dans les papiers de R. de Cotte, ne se rapporte au Cabinet des Furies. — Carlier est, sans nul doute, l'architecte qui avait eu, en 1711, des difficultés avec l'évêque de Châlons pour lequel il travaillait (Voy. lettre du 25 mai 1711, pièce n° 412). C'est de Cotte qui l'envoie en Espagne, où il est chargé des travaux d'une partie du palais de Madrid et du Buen Retiro. Il était médiocre et suffisant, comme l'indique toute cette correspondance. En 1715, il ne travaillait plus pour Philippe V. Dussieux (*op. cit.*, p. 365, note 3) indique qu'on le retrouve à Madrid, sous Ferdinand VI, construisant le couvent des religieuses de l'ordre de Saint-François de Sales, fondé par la reine Maria Barbara.

703. Lettre de la princesse des Ursins à R. de Cotte. De Madrid, le 27 juin 1712 [III] (1019).

Le duc d'Antin communiquera à de Cotte, pour qu'il les examine, les dessins que la princesse a fait composer pour les cheminées de l'appartement de la reine. Carlier les exécutera. On est content de ses services. Il vient de perdre sa femme et doit élever six enfants. La princesse a écrit en sa faveur à M^{me} de Maintenon et au duc d'Antin. Que de Cotte le protège aussi. La cour partira dans vingt jours pour le Buen Retiro. On se mettra au travail dès la réception

des réponses de R. de Cotte et du duc d'Antin. Il faudra se hâter pour que Leurs Majestés puissent habiter les pièces à leur retour.

Notes. Cette lettre a été publiée par Geffroy, *Lettres inédites de la princesse des Ursins*, 1859, in-8, p. 417, et par Dussieux, *op. cit.*, p. 120. En 1712, la princesse des Ursins était à l'apogée de sa puissance. Il est intéressant de noter que, parmi toutes ses occupations, elle avait encore du temps à consacrer aux arts qu'elle aimait. Comme M^{me} de Maintenon lui avait écrit, un jour, que l'état des finances empêchait Louis XIV de faire construire selon ses goûts, elle répondit, le 11 décembre 1706 : « Il est bien beau au Roi de se priver presque du seul plaisir qui lui reste.... Je comprends cela mieux qu'un autre, car je ne trouve guère d'occupation plus agréable que l'ajustement des maisons. J'ai fait faire dans ce palais-ci des bagatelles qui n'ont pas laissé de rendre les appartements du Roi et de la Reine commodes, qui ont fort peu coûté, et qui ont occupé des heures dans la journée que j'aurais passées ailleurs avec plus d'ennui... » (Geffroy, *op. cit.*, p. 270.)

704. Lettre de la princesse des Ursins à R. de Cotte. De Madrid, le 18 décembre 1712 [III] (1019).

Elle n'a pas répondu à sa dernière lettre parce qu'elle se trouvait aux eaux de Bagnères où les médecins interdisent aux malades de lire et d'écrire. A son retour, elle a trouvé des plans de Carlier pour les jardins du Buen Retiro. Leurs Majestés les ont approuvés. Elles prient cependant le duc d'Antin de les montrer à Louis XIV. Que de Cotte envoie aussi son sentiment.

Plans 996. Plan général du palais du Buen Retiro appartenant au roi d'Espagne. — 997. Autre plan dudit palais. — 998. Autre plan idem. — 999. Autre plan idem. — 1000. Autre plan général dudit palais avec projet en masse. — 1001. Plan dudit palais, tel qu'il était avant les projets. — 1002. Profil du terrain. — 1003. Plan général du premier projet pour ledit palais. — 1004. Plan en grand, au crayon, du premier projet idem. — 1005. Plan idem, lavé en rouge, du premier projet. — 1006. Plan en grand de l'avant-cour et de la cour dudit palais du même projet. — 1007. Façade dudit projet du côté du jardin. — 1008. Façade idem du côté de la cour. — 1009. Façade de l'aile dudit projet du côté de la cour. — 1010. Plan au crayon du deuxième projet pour ledit palais, savoir rez-de-chaussée et cour. — 1011. Autre plan à l'encre : même projet, rez-de-chaussée sans cour. — 1012. Plan à l'encre du premier étage du même projet. — 1013. Plan de l'avant-cour et des écuries pour le même projet, lavé en rouge. — 1014. Autre plan du projet marqué B. — 1015 à 1017. Profils et élévations dudit projet au crayon. — 1018. Profil du terrain avec le projet. (Tous ces plans se trouvent dans le volume *Buen Retiro*, Ha 20, cart. max.)

Note. Cette lettre a été publiée par Geffroy, *op. cit.*, p. 420, et par Dussieux, *op. cit.*, p. 120. — Le palais du Buen Retiro, qu'on fit le projet de reconstruire, et

dont on voulut redessiner le parc de 1712 à 1715, datait, dans sa forme première, de Philippe II. C'est Olivarès, sous Philippe IV, qui avait fait dessiner le parc. La reconstruction projetée par la princesse des Ursins ne fut pas exécutée.

705. Deux brouillons d'une lettre de R. de Cotte à la princesse des Ursins [III] (1019).

Il lui indique les changements qu'il apporte aux dessins de Carlier et joint un plan à sa lettre pour que la princesse comprenne mieux son projet.

706. Lettre de R. de Cotte à Carlier. De Marly, le 26 janvier 1713 [III] (1019).

Il a attendu ses éclaircissements pour donner son avis sur les plans des palais et jardins du Buen Retiro, comme la princesse des Ursins le lui a demandé. Pour le palais, il faut, entre autres choses, éviter que la place de l'entrée soit petite. L'avant-cour de Carlier est trop longue pour sa cour. Au contraire, les terrasses de la cour principale sont bonnes. Il vaut mieux éviter le petit étage bas, prévu par Carlier, et le remplacer par un grand degré à découvert, qui aura l'avantage d'être décoratif. Aux deux extrémités du pavillon central, de Cotte ajoute deux pavillons en saillie qui rompent la monotonie de la façade. Il détaille les modifications qu'il apporte aux plans du jardin et aux effets d'eau projetés. Que Carlier le consulte sur les moindres difficultés qu'il rencontrera.

707. Brouillon de la lettre précédente [III] (1019).

708. Fragment de brouillon de la même lettre [III] (1019).

709. Lettre de Carlier à R. de Cotte. De Madrid... [III] (1019).

De Cotte a dû recevoir les plans et mémoires relatifs au Buen Retiro. Il s'excuse de ne pas les avoir envoyés plus tôt. Il critique longuement, et assez impertinemment, les modifications proposées par de Cotte, que ni Leurs Majestés, ni la princesse des Ursins n'ont encore vues d'ailleurs. Enfin, il transmet à l'architecte la commande d'un bureau et d'une commode, dont Leurs Majestés voudraient le

dessin de sa main, et qui doivent être de bon goût et peu coûteux. Il a écrit au duc d'Antin au sujet de ses enfants, et compte aussi sur l'assistance de R. de Cotte.

710. Croquis du terrain du Buen Retiro, accompagné d'une légende [III] (1019).

La disposition des lieux et la pente du terrain sont indiquées.

711. Lettre de R. de Cotte à Carlier. De Marly, le 22 février 1713 [III] (1019).

Il a reçu le paquet de dessins envoyés par Carlier, mais dans un état déplorable, mouillés, illisibles. Carlier n'indique pas si Leurs Majestés se sont décidées pour la porte donnant sur la Calle de Alcalá ou pour la porte ouvrant sur le Prado. A l'égard des jardins, Carlier, qui est sur les lieux, jugera mieux ce qui convient. Le projet de jets d'eau qu'il a donné coûtera plus cher que celui de R. de Cotte. Y aura-t-il assez de bonne terre pour planter les bosquets ? Il faudra s'inquiéter aussi de la qualité des plants. De Cotte entretient ensuite Carlier de ses affaires personnelles, et lui résume les démarches qu'il a faites auprès du duc d'Antin au sujet de ses enfants.

712. Extrait d'une lettre de M. Orry à M. de La Croix. De Madrid, le 12 juillet 1713 [III] (1019).

Il faut absolument que de Cotte modifie le dessin de jardin pour le Retiro, car il ne comporte pas la moindre vue. On va remuer 40.000 toises de terres pour se buter contre d'affreux murs de terre. Orry a fait comprendre à Carlier qu'en se retournant vers la rivière, au contraire, on aurait de la vue et de l'eau à profusion. Les jardins seraient en trois terrasses, mais la troisième pourrait s'étendre à perte de vue. Il n'y a pas à craindre que la rivière renverse jamais les murs des jardins.

713. Extrait des lettres d'Espagne (peut-être de la princesse des Ursins) non datées [III] (1019).

Dans ses projets pour le Buen Retiro, Carlier s'occupe de détails infimes et néglige le plan général. Que de Cotte lui ordonne d'établir un dessin d'ensemble, dans lequel l'entrée du Buen Retiro sera Calle de Alcalá. Suit le détail de ce que doit être ce dessin, le château étant bâti sur la hauteur, et les jardins descendant en terrasses jusqu'à la rivière.

714. Lettre de R. de Cotte à la princesse des Ursins. De Marly, le 10 novembre 1713 [III] (1019).

Il lui envoie de nouveaux dessins de jardins pour le Buen Retiro, ayant reçu des éclaircissements de Carlier et d'autres renseignements sur la vue du côté de la Calle de Alcalá qui lui ont suggéré ce projet. De la sorte, l'entrée du palais sera, comme le désire la princesse, du côté de la Calle de Alcalá. Il a simplement ajouté un bâtiment en retour, avec un pavillon au bout, qui fait symétrie, et dont on aura une belle vue. Il n'a pas touché au clos des religieux de Saint-Jérôme. L'inconvénient du projet en cours d'exécution, c'est la hauteur des terres. Quoi qu'on fasse, on aura toujours un rideau devant les yeux. Mais Carlier paraît entêté sur ce dessin.

715. Brouillon de lettre de R. de Cotte (au marquis d'Aubigny?). Le 17 novembre 1713 [III] (1019).

Il ne sait s'il pourra l'aller voir à Paris avant son départ. Il a chargé le sieur Guesnon de la menuiserie des trumeaux, des dessus de cheminées et du parquet pour la pièce octogonale, le tout moyennant 5.000 l. Les sculptures en bois de Dugoulon monteront à 6.000 ou 7.000 l., les cheminées à 2.500 ou 3.000 l., ainsi que les bronzes de Vassé. Il y aura 6.000 à 7.000 l. de glaces. Il faudrait donner à tous ces ouvriers des acomptes dont le total s'élèverait à 6.500 l.

Note. Nous voyons ici d'Aubigny occupé aux bâtiments de la cour d'Espagne : il aimait lui-même les arts et faisait travailler les artistes. On trouvera des renseignements sur ses relations avec les peintres dans la vie d'Henri de Favanne par Hulst (*Mémoires inédits sur les membres de l'Académie de peinture et sculpture*, 1854, in-8, t. II, p. 240-241). — On sait que Dugoulon est l'auteur des boiserie de Notre-Dame, et des appartements de Louis XV, à Versailles.

716. Mémoire des ouvrages de sculpture en bois, faits pour le service du roi d'Espagne, de l'ordre, et suivant les dessins de M. de Cotte... par Dugoulon, Le Goupil, Taupin et Belan, sculpteurs, dans les années 1713 et 1714 [III] (1019).

Ce mémoire qui s'élevait à 23.951 l. 10 s. est réduit, article par article, par de Cotte. On lit à la fin : « Modéré à la somme de neuf mil trois cent vingt-cinq livres sept sols, huit deniers, cy 9325 l. 7 s. 8 d. Fait à Versailles, ce 4 décembre 1714. »

Note. Le Goupil et Taupin travaillèrent avec Dugoulon aux boiseries des appartements de Louis XV, à Versailles.

717. Mémoire des glaces à fournir pour les appartements du roi d'Espagne, réglé par Monsieur de Cotte [III] (1019).

En tête de la pièce, de l'écriture de R. de Cotte, est écrit : « Dernier ordre du 12 septembre 1713 ».

718. Mémoire des augmentations de glaces, chambranles de marbre, cheminées et trumeaux ornés de leurs sculptures et bronzes dorés, qui se doivent faire en France pour les appartements de leurs Majestés Catholiques, dans leurs palais de Madrid, suivant les ordres de son Altesse, Madame la princesse des Ursins [III] (1019).

Cette pièce est accompagnée d'un croquis indiquant les formes des pièces et leurs dimensions pour les parquets.

719. Lettre de Labbé à... De Paris, le 25 janvier 1714 [III] (1019).

Il lui indique le poids des différents bois à expédier par bateau à Madrid.

Note. Labbé était-il marchand de bois ou fonctionnaire des Bâtiments ?

720. Lettre de Labbé à... De Paris, le 25 janvier 1714 [III] (1019).

Relative au même sujet que la précédente.

721. Lettre du marquis d'Aubigny à R. de Cotte. De Paris, le 2 mai 1714 [III] (1019).

Il aurait besoin d'une glace de 65 pouces pour un miroir qu'il veut faire exécuter en son absence. Il n'en existe pas de cette taille à

la manufacture ; mais, avec l'autorisation de R. de Cotte, on en pourrait prendre une au magasin du roi : elle serait remplacée avant qu'on n'en ait besoin. Il annonce son départ à de Cotte, et lui offre ses services en Espagne.

722. Extrait des lettres de M. Carlier en date de 1713 et de 1714 [III] (1019).

1713, 29 février : Il explique son projet du Retiro et donne une idée du terrain. — 3 août : Il parle du projet du Retiro. — 6 août : Il parle des ouvrages du palais de Madrid. — 20 août : Il parle de la pièce (des Furies ?). — 10 juillet : Il parle de la pièce (des Furies ?). — 2 décembre : Il parle du Retiro. — 1714, 14 janvier : Il parle du Retiro. — 26 février, idem. — 9 août, idem.

723. Lettre d'Orry à R. de Cotte. De Madrid, le 7 janvier 1715 [III] (1019).

« Les changements survenus en cette cour », c'est-à-dire l'arrestation et l'expulsion de la princesse des Ursins, n'ont pas interrompu les projets de construction. Aussi Orry envoie-t-il à de Cotte des renseignements sur la disposition des terrains, la distribution des appartements, les habitudes locales. Il lui indique un plan complet pour le Buen Retiro. Au début et à la fin de sa lettre, il le presse de hâter l'envoi de ses dessins : « Je persiste à vous conseiller de vous servir de cette idée que je scauray faire valoir, si vous m'envoyez promptement ces desseins, pour obtenir ce que je scay que vous attendez de la justice et de la libéralité du roi d'Espagne. »

Note. C'est le 24 décembre 1714 qu'avait eu lieu le coup d'État par lequel la princesse des Ursins, au sortir de la réception d'Élisabeth Farnèse, fut arrêtée, jetée dans une chaise de poste et conduite à la frontière. Le crédit d'Orry survécut quelque temps à cet exil ; mais il sentait bien que sa faveur ne durerait guère, puisqu'il écrit à de Cotte de se hâter s'il veut user de son influence.

724. Lettre d'Orry à R. de Cotte. De Madrid, le 12 janvier 1715 [III] (1019).

Il a visité lui-même l'emplacement du palais du Buen Retiro en compagnie de Carlier, auquel il a expliqué toutes les fautes qu'il avait

commises. Carlier continue à être enchanté de ses propres plans; mais à ceux que lui proposait Orry il n'a pu objecter que la dépense. Que de Cotte se hâte d'achever ses dessins et de les envoyer par son fils, mais, qu'en attendant, il expédie au plus tôt un petit dessin et une petite élévation, pour les faire voir au roi. Il faut se hâter, car « il pourrait arriver telle aventure qu'il (de Cotte le fils) ne m'y trouverait plus. »

725. Brouillon de lettre de R. de Cotte [à Carlier (non datée) [III] (1019).

M. Orry s'est plaint des plans de jardins de Carlier pour le Buen Retiro. Carlier fait retirer 40.000 toises cubes de terre pour garder une montagne devant les yeux. En se retournant, simplement, on eut trouvé une vue superbe et des terrasses. Pourquoi Carlier s'est-il entêté si longtemps dans son projet absurde, malgré des remontrances et les mémoires de R. de Cotte, qui, en présence de cette obstination, s'est désintéressé de l'affaire? Les fautes graves que commet son élève le mortifient cependant, car elles rejaillissent en partie sur lui qui l'a envoyé en Espagne. Que Carlier lui indique l'état exact du parc, la pente du terrain. Le projet d'Orry n'est pas difficile à réaliser, mais il est honteux de l'avoir laissé concevoir à Orry. Que malgré ces mécomptes Carlier ne se décourage pas; tous les débuts sont difficiles.

726. Lettre d'Orry à R. de Cotte. De Madrid, le 4 février 1715 [III] (1019).

Carlier lui a remis la lettre de R. de Cotte du 12 janvier, avec le mémoire contenant le montant des glaces, menuiseries, sculptures, bois, bronzes et cheminées de marbre préparés à Paris. Le roi désire attendre l'arrivée de J.-R. de Cotte pour prendre une décision au sujet des travaux.

727. Extrait des mémoires réglés à Paris pour les ouvrages faits pour Sa Majesté Catholique [III] (1019).

Glaces par la manufacture royale : 38.729 l., menuiserie par Guenon 17.494 l., sculpture par Dugoulon 9.575 l., sculpture en

bronze par Vassé 4.461 l., cheminées de marbre par Tarlet 4.483 l.
Total 74.742 l.

Note. C'est le mémoire dont il est parlé dans la pièce précédente. Il est à rapprocher des pièces nos 716, 731, 732, 733, 734.

728. Brouillon de lettre de R. de Cotte à Orry. Du 12 février 1715 [III] (1019).

Son fils remettra à Orry les deux projets pour le Buen Retiro. Les indications données par Orry étaient grandioses, et avec raison : les travaux entrepris pour de grands rois doivent être dignes d'eux. Tous les projets pour l'Espagne ont été soumis à Louis XIV qui les a approuvés. Jules-Robert de Cotte prendra les mesures, examinera les matériaux, réglera les détails sur place, puis on enverra un architecte capable de diriger les travaux.

Note. Si cette lettre fut envoyée, Orry ne la reçut pas, puisqu'il n'était plus à Madrid le 11 février. (Voy. pièce n° 730.)

729. Mémoire instructif pour accompagner le nouveau projet pour un palais que S. M. C. veut faire bâtir au Buen Retiro [III] (1019).

C'est l'explication des deux projets que de Cotte annonce dans la lettre précédente.

Note. Cette pièce est probablement l'original même, que J.-R. de Cotte rapporta d'Espagne, les projets de reconstruction du Buen Retiro ayant été abandonnés après le départ d'Orry.

730. Lettre du marquis d'Aubigny à R. de Cotte. De Madrid, le 11 février 1715 [III] (1019).

Ce n'est pas Carlier, comme de Cotte semble le croire, qui est coupable du retard apporté au paiement des ouvriers de Paris ayant travaillé pour Madrid, mais le trouble survenu à la Cour par suite de l'arrestation de la princesse des Ursins : les mémoires sont arrivés juste le 8 décembre. Depuis ce temps, d'ailleurs, d'Aubigny lui-même a été malade. Le départ d'Orry, non encore remplacé, a augmenté le désordre. Cependant, les ouvriers seront payés dans les deux mois. En tous cas, à son arrivée à Paris, d'Aubigny arrangera tout.

731. Lettre du marquis d'Aubigny à R. de Cotte. De Paris, le 12 novembre 1715 [III] (1019).

Il regrette de n'avoir pas trouvé de Cotte. Il a fait savoir au prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, qu'il est nécessaire de retirer des Tuileries les objets appartenant au roi d'Espagne. Cela sera fait : on a reçu l'ordre d'envoyer en Espagne les caisses de glaces et les cheminées de marbre. Si de Cotte peut, comme le prince de Cellamare assure qu'il l'a promis, vendre les parquets et les autres menuiseries plus cher qu'ils n'ont coûté, qu'il le fasse. Mais d'Aubigny s'étonne de cette promesse. Sauf les parquets, de dimensions courantes, les boiseries ne pourront servir. Si on tire 25.000 l. du tout on pourra s'estimer heureux.

732. Extrait des mémoires arrêtés et réglés pour les ouvrages faits à Paris pour Sa Majesté Catholique [III] (1019).

Ces mémoires sont ceux des glaces, de la menuiserie de Guenon, de la sculpture en bois de Dugoulon et consorts, des sculptures en bronze doré de Vassé, des cheminées en marbre de Tarlet, d'un bureau et d'une commode de Boulle. Le total des sommes dues, les acomptes et les soldes sont indiqués. Sous les acomptes on lit : « Payé par Monsieur d'Aubigny qui en a les quittances », et au bas : « n^{er} que les originaux des mémoires des glaces et celui de Boulle ont été remis à Monsieur d'Aubigny. »

Note. Les parties importantes de ce mémoire ont été publiées par Dussieux, *op. cit.*, p. 366.

733. Extrait des ouvrages de menuiserie faits à Paris pour le roi d'Espagne [III] (1019).

Ce sont les ouvrages que d'Aubigny, dans la lettre du 12 novembre 1715 (pièce n^o 731), charge de Cotte de vendre à Paris. De Cotte vendit une partie des frises de parquets à M. le Premier, à M. de Montargis, à M. de Chenisot, à M. d'Aubigny lui-même. L'entrepreneur en reprit une partie en paiement, et il en resta pour compte, en pure perte, pour 4.203 l.

734. **Mémoire de la dépense faite pour le roi d'Espagne, au sujet de son palais de Madrid et du Buen Retiro, par M. de Cotte..., depuis l'année 1712 jusque, et y compris, l'année 1715 [III] (1019).**

Paiement des dessinateurs en 1712 : 1.275 l., idem en 1713 : 1.375 l. — Menues dépenses afférant à ce travail : 420 l. — Paiement d'un inspecteur en 1712-1713-1714, pour les sculptures de bois, marbre et bronze du roi d'Espagne : 2.500 l. — Aux sculpteurs qui ont fait les modèles de cheminées : 500 l. — Paiement de cinq dessinateurs en 1714 : 1.800 l., plus menus frais : 450 l. Frais de chargements et de transports pour le roi d'Espagne : 77 l. Dépenses de ports de lettres et paquets depuis 1712 : 260 l. — Plus ce qu'il conviendra au roi de donner à R. de Cotte pour ses études et travaux. — Le voyage de J.-R. de Cotte à Madrid, pour porter les plans du Buen Retiro, a coûté plus de 4.000 l.

735. **Autre exemplaire du mémoire précédent [III] (1019).**

En tête, une note indique qu'un premier mémoire a été remis à la fin de 1715 au prince de Cellamare, qui a fait entendre à de Cotte, qu'en dehors du payement de ses frais, le roi se proposait de le récompenser et de lui faire un présent. Non seulement ce présent n'est pas venu, mais les mémoires n'ont pas été soldés.

Ambassade de France à Constantinople.

736. **Mémoire, en forme de devis, pour la construction du palais de l'ambassadeur de France, situé au faubourg de Péra, à Constantinople [IV] (1409).**

Le palais actuel est de valeur nulle. Il faut le reconstruire selon les plans et élévations dressés par le sieur Vigny, architecte envoyé par M. de Cotte à Constantinople, sur l'ordre du roi. La distribution a été indiquée par le marquis de Bonnal, ambassadeur pour le roi à la Porte, en 1722. Les matériaux existant à Constantinople sont énumérés, leur prix est indiqué; puis les plans de Vigny sont décrits. Leur exécution coûterait 226.100 l.

Plans 1387-1388. Plan général de l'ancien palais pour l'ambassade de France à Constantinople, avec un projet pour un nouveau. — 1389 à 1391. Autre plan dudit palais et celui des Capucins. — 1392-1393. Élévation dudit plan ancien. — 1394-1395. Profil dudit palais idem. — 1396-1397. Élévation du bout dudit palais idem. — 1398-1400. Trois plans projetés pour la construction d'un palais nouveau. — 1401-1402. Élévation pour ledit nouveau palais. — 1403-1405. Trois projets idem pour ledit nouveau palais. — 1406-1408. Trois élévations idem.

Notes. Le sieur Vigny fut, selon Lance, admis à l'Académie d'architecture en 1723. Il donna sa démission en 1758. On ignore la date de sa mort. On trouvera des renseignements complémentaires sur lui dans Bauchal, *Dictionnaire des Architectes*, p. 567. — C'est peut-être le palais dont il est ici question que voulut embellir, en 1817, l'architecte Huyot voyageant en Turquie. Le palais actuel de l'ambassade a été construit, vers 1840, par l'architecte Laurecisque.

737. Mémoire de tous les dessins du vieux et nouveau palais de l'ambassadeur de France à Constantinople [IV] (1409).

Inventaire incomplet des plans signalés pièce précédente. Neuf plans seulement sont énumérés.

Hôtel de La Tour et Taxis, à Francfort.

738. Lettre du prince de La Tour et Taxis à R. de Cotte. De Bruxelles, le 20 octobre 1727 [III] (1202).

Il le remercie d'avoir examiné et modifié le plan de son hôtel de Francfort, et lui demande comment il pourra lui témoigner sa reconnaissance.

Plans 1198. Plan au crayon du rez-de-chaussée d'un palais au prince de La Tour et Taxis, en la ville de Francfort. — 1199. Autre plan idem. — 1200. Autre plan idem, rez-de-chaussée et premier étage. — 1201. Élévation dudit palais sur le jardin.

Note. Voir les notes de la pièce n° 651.

739. Brouillon d'un mémoire de R. de Cotte accompagnant des plans qu'il avait donnés pour l'hôtel du prince de La Tour et Taxis, à Francfort. Fait à Versailles, le 8 septembre 1728 [III] (1202).

Il expose minutieusement toutes les modifications qu'il fait subir aux plans qu'on lui envoie, et les raisons qui l'ont guidé dans ces modifications.

Note. Il y a aux Archives de La Tour et Taxis, à Regensbourg, un rapport de R. de Cotte concernant ledit hôtel, signalé par Renard, *op. cit.* Peut-être est-ce le même que celui-ci.

PIÈCES DIVERSES

Comptes des Bâtiments.

740. Mémoire des dépenses que le roi a faites dans ses Bâtiments, depuis l'année 1664 jusqu'en l'année 1690 inclusivement, (par Marinier) [Ms. 7801, p. 36 à 69] (1428).

On lit dans l'avant-propos : « Le plan que l'on s'est proposé, dans cet ouvrage, a été de supputer la dépense qui a été faite pour chaque maison royale en chacune année, et composer un total de ce que chaque maison a coûté au roy pendant les vingt et une années de ces mémoires. Et à l'égard de Versailles seulement, on a encore distingué ce qui a été dépensé pour chaque nature d'ouvrage. Ensuite de ces chapitres particuliers, on a composé un chapitre général qui contient le total des dépenses que le roi a faites dans ses Bâtiments depuis l'année 1664 jusqu'en 1690 inclusivement. » Le total général des dépenses des Bâtiments, de 1664 à 1690, est de 153.282.827 l. 10 s. 5 d.

Note. On lit, sur ce document important, dans les *Comptes des Bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV*, publiés par M. J.-J. Guiffrey, t. I, Introduction, p. XXI : « Un commis de Jules Hardouin Mansart, nommé Marinier, avait dressé, dès le commencement du XVIII^e siècle, un état détaillé de la dépense de chaque palais... La récapitulation de Marinier, destinée au surintendant des Bâtiments, resta longtemps enfouie dans les bureaux, et ainsi put se répandre la fameuse anecdote qui montre Louis XIV jetant au feu les comptes de Versailles. La légende fit son chemin, malgré les réserves de Voltaire, à qui les Comptes authentiques furent communiqués. Cette fable ridicule était considérée à l'égal d'une vérité historique, d'un article de foi, et ceux qui s'en servaient pour accabler la mémoire de Louis XIV

ne se faisaient pas faute, selon l'usage, d'ajouter quelques broderies au récit primitif, et de chercher à embellir l'anecdote. Grâce à ces additions successives, vers la fin du xviii^e siècle, les frais de construction de Versailles n'étaient pas évalués à moins de quatorze cent millions.

« Tel était l'état de la question lorsque le relevé de Marinier tomba entre les mains d'un homme honnête, intelligent, connaissant par métier le prix des choses, et ne se payant pas de mots. L'architecte Charles-Alex. Guillaumot, possesseur du mémoire de Marinier, demanda vainement, sous le règne de Louis XVI, l'autorisation de le comparer aux registres originaux. Il ne put obtenir cette communication ; mais bientôt la Révolution lui fournit l'occasion de pénétrer dans les bureaux, et d'acquérir la preuve ardemment recherchée. Toutefois, les circonstances n'étaient pas favorables pour mettre au jour un travail tout à l'avantage de l'ancienne monarchie. La publication d'une pareille découverte eût suffi à rendre son auteur suspect. Guillaumot se tut ; quand des temps plus calmes revinrent, il se décida enfin à exposer au public le résultat de ses investigations. Il les résuma dans une courte brochure..... Malgré son immense intérêt, ce travail passa presque inaperçu. Il serait oublié depuis longtemps si le hasard ne l'avait fait tomber entre les mains de deux historiens qui, en le mettant à profit, rendirent à son auteur pleine justice. Le cardinal de Bausset jugea ce mémoire « si intéressant par son objet, si curieux et si exact dans ses détails » qu'il le reproduisit en entier dans les pièces justificatives de son *Histoire de Fénelon*. C'est par cette réimpression que le connut d'abord Gabriel Peignot. L'érudit bibliophile songea lui-même à le réimprimer pour la seconde fois afin de le répandre davantage, quand il découvrit au fond d'un magasin de libraire trois copies in-8 des *Comptes des Bâtiments pour les années 1664, 1665 et 1666*. Cette trouvaille venait à point corroborer l'exactitude des chiffres fournis par Guillaumot. »

La brochure de Guillaumot était intitulée : *Observations sur le tort que font à l'architecture les déclamations hasardées et exagérées contre les dépenses qu'occasionnent la construction des monuments publics*, par A. Guillaumot, architecte, administrateur de la manufacture des Gobelins...

Voici comment Guillaumot, p. 29 et 30, décrit le manuscrit de Marinier qu'il possédait : « C'est un folio relié en maroquin rouge, orné de festons et filets d'or, doré sur tranches, avec un cartouche au milieu aux armes de Hardouin Mansart, surintendant des Bâtiments, auquel il est dédié. » Cette description ne correspond pas au manuscrit qui se trouve dans les papiers de R. de Cotte. Si le travail de Marinier ne fut pas imprimé au xviii^e siècle, il fut donc, au moins, copié à plusieurs exemplaires.

741. Ordonnance du roi, du 13 février 1688, relative à l'approbation, par la Chambre des Comptes, des dépenses des Bâtiments [Ms. 7801, p. 317-318] (1432).

Malgré les règlements antérieurs, la Chambre des Comptes devra adopter les comptes des Bâtiments sur production, par le trésorier en exercice, des ordonnances du surintendant des Bâtiments, du toisé

fait en présence du contrôleur des Bâtiments et des quittances des intéressés.

Note. L'ancien répertoire indique à tort sous le n° 1432 des édits concernant les trésoriers des bâtiments.

742. État au vrai de la dépense ordinaire des Bâtiments du roi pendant l'année 1702 [Ms. 7801, p. 70 à 105] (1410).

A la fin, on lit : « Le total de la dépense ordinaire des bâtiments du Roi à faire pendant l'année prochaine, 1702, montera à la somme de 757.074 l. »

Note. Cet état est un brouillon ou une copie. L'original se trouve dans le Grand État de la dépense ordinaire des Bâtiments du Roi pour l'année 1702 (Arch. Nat., O^r 2314). — Il ne faut pas confondre cet état, dressé par les officiers des Bâtiments avant l'exercice, et donnant les dépenses prévues, certaines, inévitables, telles qu'appointements du personnel, frais d'entretien, etc., avec les *Registres des Comptes des Bâtiments*, publiés par M. J.-J. Guiffrey, et indiquant la dépense réelle, ordinaire et extraordinaire. En 1702, 757.074 l. étaient prévues, mais on dépensa 3.067.762 l. 1 s. 5 d. (Guiffrey, *Comptes*, t. IV, p. 1265.)

743. Extrait de l'état des gages des officiers des Bâtiments du roi que Sa Majesté veut être entretenus pour son service, en ses châteaux du Louvre et des Tuileries, Saint-Germain-en-Laye, Versailles, Madrid et autres lieux pendant l'année dernière (prochaine ?) [Ms. 7801, p. 277 à 281] (1412).

Le total s'élève à 85.803 l.

Note. Pièce non datée, mais de 1703 sans doute, car on lit à côté du nom de Pierre Thévenot, maçon : « Mort le 4 mars 1702. »

744. État général de la dépense ordinaire des Bâtiments du roi pendant l'année 1708 [Ms. 7801, p. 106 à 155] (2548).

A la fin on lit : « Le total général du présent état monte à la somme de sept cens quatre-vingt-quinze mille quatre-vingt-quatre livres, cy 795.084 l. »

Plusieurs articles sont réduits en marge, sans doute de la main de Mansart.

Note. L'original se trouve aux Archives Nationales O^r 2320. Le total n'en est que de 720.453 l., et, au-dessous, on lit : « Mon intention est que l'on ne change

rien au présent état sans mon ordre ou ma permission. Fait à Versailles, le 30^e jour de May 1708. »

745. Différents modèles de certificats et de formules d'acquits qui doivent être remis, aux termes de la déclaration du roi du 7 juin 1708, aux trésoriers des Bâtiments, pour être employés dans leurs comptes [Ms. 7801, p. 188 à 200] (1443).

746. État de la dépense à faire au garde-meuble du roi, à Paris, pendant l'année 1721 [Ms 7801, p. 155] (1362).

C'est un devis de réparations : il s'élève à 35.300 l.

747. État des sommes payées dans les Bâtiments du roi par fonds libellés [Ms. 7801, p. 156] (non numér.).

Note. Pièce non datée, mais postérieure à 1708, car, à côté d'un nom, on lit en marge : « Mort le 12 juin 1708. »

748. État général des gages, appointements, pensions et gratifications des officiers et employés des Bâtiments du roi [Ms. 7801, p. 250 à 272] (1411).

Le total s'élève à 411.872 l. 10 s.

Note. Pièce non datée, mais postérieure à la mort de Mansart. De Cotte y est nommé Premier Architecte. — L'ancien répertoire signale à tort, sous le n^o 1411, un « Etat au vrai de la dépense des Bâtiments du roi pendant l'année 1708 », qui est en réalité le n^o 2548.

Brevets divers.

749. Copie du brevet du sieur Gittard, pour être de l'Académie d'architecture. Du 1^{er} décembre 1671 [Ms. 9447, p. 214] (non numér.).

750. Copie de brevet de survivance de la charge de dessinateur des plans, parterres des jardins du roi, pour Claude Desgotz. Du 28 avril 1692 [Ms. 9447, p. 216] (non numér.).

Au dos, on lit : « Renvoyé à M. de Cotte le fils pour serrer avec les autres brevets.

751. Copie de la provision de la charge de surintendant des Bâtiments du Roi pour M. Mansart. Du 7 janvier 1699 [Ms. 7801, p. 162 à 165] (1417).

752. Commission de la charge de surintendant pour le sieur Mansart [Ms. 7801, p. 166 à 170] (1416).

Note. A la suite est écrite, d'une écriture postérieure, cette date fautive : 26 juillet 1691.

753. Copie du brevet de dessinateur des plans, parterres des jardins du roi, pour le sieur Desgotz. Du 14 janvier 1701 [Ms. 9447, p. 215] (non num.).

754. État des brevets de Messieurs les Architectes du Roi, qui ont été remis à Monsieur de La Motte le 7 mars 1718 [Ms. 7801, p. 394] (non numér.).

Première classe : MM. Gabriel, Desgodetz (nom illisible), de Cotte, Boffrand, Beausire, Mollet, Bruand, de La Hire, Félibien, Lécuyer. Deuxième classe : MM. de Lespine, de Cotte de Fontainebleau, Dulin, Dorbay, Desgotz, Bullet, (nom illisible), Mathieu, Poitevin, Jossenet, Rivet.

Inventaires des tableaux du Roi.

755. Inventaire des tableaux du Cabinet du roi par Paillet, suivi d'un inventaire sommaire des sculptures, et d'un inventaire sommaire des dessins [Ms. 9447, p. 232 à 293] (2538).

On lit à la fin, quoique raturées, les lignes suivantes : « J'ai vérifié que les articles de ce présent inventaire cotez en marge à Versailles, et paraphés de moi, sont dans les appartements du Roy et magasin en ma garde à Versailles. Fait à Paris ce unziesme jour d'aoust mil six cens quatre-vingt-dix. Paillet. »

Note. M. Engerand, *Inventaire des tableaux du Roi par N. Bailly*, Introduction, p. VII, ne cite qu'un inventaire de Paillet dressé en 1695, sous ce titre : « Inventaire général des tableaux qui sont à la garde du sieur Paillet, à Versailles, à Trianon et à Marly, Meudon et Chaville. » Les Archives nationales en conservent l'original et une copie (O¹ 1964 et 1966). Il est assez naturel que Paillet ait établi un inventaire en 1690 ; c'est en novembre 1689 qu'il était entré en fonctions.

756. Inventaire général des tableaux du roi, dessins, marbres, ivoires et bronzes qui sont à la garde particulière de Houasse, à Paris. Du 22 novembre 1695 [Ms. 9447, p. 165 à 181] (2539).

Note. Ce n'est pas l'inventaire de Houasse dont M. Engerand fait état dans son *Inventaire des tableaux du Roi*. M. Engerand ne signale qu'un inventaire de Houasse de 1691 : « Inventaire des tableaux et dessins du Roy étant à la garde du sieur Houasse, à Paris, signé par ledit sieur le 18 juin 1691 et continué », dont l'original est aux Archives nationales (O^r 1964). L'inventaire que nous avons ici est signalé dans une note de la couverture de la pièce précédente où on lit : « Cet inventaire est à garder seulement pour justifier, en cas de besoin, à cause de l'inventaire général nouvellement fait dans un autre ordre et bien plus net, et signé le 22 novembre 1695. »

757. Inventaire général des tableaux du roi qui sont à la garde particulière du sieur Paillet à Versailles, à Trianon, à Marly, Meudon et Chaville. Du 9 décembre 1695 [Ms. 9447, p. 73 à 79 et 102 à 164] (1413).

A la fin on lit : « Collationné à l'original qui a été remis au bureau de la surintendance des bâtimens de Sa Majesté, dans le portefeuille cotté tableaux et dessins du Roi. Marignier. » Des indications marginales indiquent les transformations subies par les tableaux (agrandissements, arrondissements, etc.), l'endroit où ils se trouvent, les noms qu'ils portent, etc.

Note. Cette pièce est reliée à l'envers dans le recueil 9447, le début à la place de la fin et réciproquement ; la première partie est intercalée dans la traduction des « *Acqueducs de Frontin* ». C'est l'inventaire que signale M. Engerand. Voy. pièce n° 755, note.

758. Tableaux du Cabinet du roi à Paris ; (sans date) [Ms. 9447, p. 182 à 189] (1414).

Inventaire non daté, ne signalant qu'une partie des tableaux portés à l'inventaire de Houasse, 40 au lieu de 90. Il en donne la description sous une autre forme. En marge, des indications brèves (bon, médiocre, bonissime) indiquent la valeur des œuvres.

Note. La fin de la dernière page, d'une écriture très hâtive, semble avoir été ajoutée après coup.

Inventaires de Mignard et de Dorbay.

759. Inventaire des tableaux et dessins qui se sont trouvés chez feu Monsieur Mignard, premier peintre du roi [Ms. 9447, p. 190 à 201] (2543).

Quatre parties : 1° Tableaux faits depuis que M. Mignard est premier peintre. 2° Dessins faits depuis que M. Mignard est premier peintre. 3° Tableaux faits avant que M. Mignard ne soit premier peintre. 4° Dessins faits avant que M. Mignard ne soit premier peintre. — Des indications marginales indiquent la valeur des tableaux, leurs propriétaires et les amateurs qui les ont commandés. D'autres notes, d'une autre écriture, désignent les œuvres qui doivent rester à la famille, et celles qui reviennent au roi.

Notes. Il existe aux Archives Nationales (O¹ 1964) un fragment d'un autre exemplaire de cet inventaire, qui a été publié par M. J.-J. Guiffrey dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1874-75. Ce fragment porte des indications marginales semblables à celles que nous avons signalées. M. Guiffrey écrit à leur sujet : « Ces notes sont de deux écritures différentes : les unes ont été très probablement mises par le rédacteur de l'état, tandis que les autres, d'une écriture tremblée et à peine lisible, émanent, sans nul doute, d'un personnage qui occupait une haute position à la Cour, ou tout au moins dans l'administration des Bâtiments du Roi. Je me suis assuré que l'écriture n'avait pas d'analogie avec celle de Mansart, ni avec celle du ministre de la maison du Roi, Monsieur de Pontchartrain. Les attribuer à Louis XIV lui-même serait bien téméraire, et cependant les caractères rappelleraient assez l'écriture du roi à cette époque. » Je puis ajouter que l'écriture n'est pas celle de R. de Cotte, trop petit personnage encore, d'ailleurs, pour décider en maître des tableaux qui devaient revenir au roi ; mais pourquoi ne serait-elle pas du fonctionnaire qui a ordonné l'inventaire, de Villacerf ? Cette attribution est d'autant plus vraisemblable qu'en tête de la pièce, on lit, d'une écriture tremblée : « Donner tous les tableaux et différents dessins qui sont au Roi à la garde du sieur Houasse », et que le titre de la pièce suivante (n° 760) porte que les tableaux de Mignard appartenant au roi ont été donnés en garde à Houasse « par l'ordre de M. le Marquis de Villacerf ».

760. Inventaire des tableaux et dessins appartenant au roi, trouvés sous le scellé de feu Monsieur Mignard, lesquels ont été retirés par l'ordre de M. le Marquis de Villacerf, et mis au Cabinet de Sa Majesté à Paris à la garde de M. Houasse [Ms. 9447, p. 202-204] (2544).

Extrait de l'inventaire précédent, ne contenant plus que les pièces du roi.

Note. On lit dans le coin gauche, en haut de la première page : « Copie. L'original a été envoyé à Monsieur le surintendant. » Cet original se trouve aux Archives Nationales O¹ 1964. Il a été publié par M. Guiffrey, dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1874-75, p. 41 et suiv.

761. Extrait de l'inventaire qui a été fait des dessins de feu M. Dorbay, architecte ordinaire des Bâtiments du roi, qui se sont trouvés appartenir au roi. Du 4 au 13 septembre 1697 [Ms. 7801, p. 390-393] (non numér.).

Après inventaire il ne s'est trouvé qu'un portefeuille de dessins, modèles, mémoires, concernant les Bâtiments du roi.

Note. François Dorbay, architecte, élève de Leveau et son gendre, conduisit, sous la direction de son beau-père, les travaux du collège des Quatre-Nations, puis du Louvre et des Tuileries. Ses ouvrages personnels sont l'œuvre de Saint-Germain l'Auxerrois, le portail de la Trinité rue Saint-Denis, l'Église des Prémontrés réformés, le couvent des Capucins, l'hôtel des Comédiens français rue des Fossés-Saint-Germain. Il travailla aussi à Lyon et à Fontainebleau. Fut de l'Académie d'architecture dès sa fondation. Voy. Lance, t. I, p. 227.

Logements accordés par le Roi.

762. Lettre de Desmarest, intendant des finances, à M. Delaunay. De Versailles, le 19 novembre 1695 [Ms. 7801, p. 292] (2403).

Relative au logement que ce dernier tient du roi. Il n'a rien à répondre à la signification des chanoines de Saint-Thomas, sinon que la maison est au roi, et que c'est à Desmarest qu'il faut s'adresser.

763. Mémoire pour accompagner le plan des logements du Louvre, le 1^{er} juillet 1708 [VI] (2565).

Contenant le détail des logements et locations de la cour du Louvre, de la place devant le Louvre, des dehors et alentours du Louvre.

764. Mémoire pour accompagner le plan des logements du Louvre, le 1^{er} janvier 1716 [VI] (2565).

Plan 2565. Plan des logements de la galerie du Louvre (non daté, mais antérieur à 1717, car il indique encore le logement de J.-B. Santerre, mort cette année-là).

765. Mémoire pour accompagner le plan des logements du Louvre, le 1^{er} octobre 1724 [VI] (2565).

766. Mémoire pour accompagner le plan des logements du Louvre, le 1^{er} mai 1724 [VI] (2565).

767. État des logements de la galerie du Louvre, ce 14 octobre 1744 [Ms. 7801, p. 291-297] (2738).

768. État des personnes qui sont logées aux galeries du Louvre, le 1^{er} mars 1746 [VI] (2738).

769. Billet d'Orry à J.-R. de Cotte. De Versailles, le 26 août 1743 [Ms. 7801, p. 293] (2403).

Le roi accorde à l'arquebusier La Roche le logement du Louvre libre par la mort du Hollandais. Que de Cotte fasse installer La Roche.

Note. Voy. *Nouvelles Archives de l'Art français*, t. II, p. 89, le brevet de logement au Louvre de l'arquebusier J.-B. La Roche en place de Renier fils, dit Hollandais, du 23 août 1743.

770. Billet d'Orry à J.-R. de Cotte. De Versailles, le 20 mars 1745 [Ms. 7801, p. 294] (2403).

Qu'il remette les clefs du logement au Louvre du sieur Martineau, décédé, à La Tour, en faveur de qui le roi en a disposé.

Note. Voy. *Nouvelles Archives de l'Art français*, t. II, p. 90, l'indication du brevet de logement pour La Tour du 10 mars 1745. Martineau était valet de chambre horloger du roi. La Tour ne conserva pas ce logement. Par brevet du 7 avril 1750 (*Nouvelles Archives de l'Art français*, t. II, p. 915) il l'échangea contre celui du sieur Hermand ingénieur.

771. Mémoire du mathématicien Deparcieux, demandant la survivance du logement occupé au Louvre par la veuve du mathématicien Hermand [Ms. 7801, p. 295-296] (2403).

Il fait remarquer que les artistes s'efforcent d'accaparer les logements que les privilèges de 1608 ne leur ont pas réservé exclusi-

vement. En 1671, il y avait encore, aux galeries, cinq personnes qui n'étaient pas artistes. Le titre d'académicien ne peut être une cause d'exclusion ; au contraire, les académiciens n'arrivent à la pension que dans leur vieillesse. Deparcieux expose ses titres scientifiques au nombre de dix.

Note. Deparcieux obtint son logement du Louvre, en même temps que le titre de censeur royal.

772. Copie d'une lettre de M. Seguin (capitaine du Louvre) à M. de Pontchartrain [Ms. 7801, p. 314] (2403).

Le sieur de La Grange, garçon ordinaire de la Chambre du Roi, affirme que S. M. lui a accordé deux petites chambres dans l'attique du Louvre. Il ne les occupe pas pour l'instant, étant logé et nourri en ville. Mais Seguin les emploie à loger des portiers qu'on ne peut laisser au corps de garde quand ils sont malades. Si le roi accorde l'augmentation de portiers absolument nécessaire, il faudra ces deux petites chambres pour les loger, sinon on sera contraint de louer en ville.

773. État des personnes qui sont logées au palais des Tuileries, le 1^{er} mai 1726 [Ms. 7801, p. 287-290] (non numér.).

774. État des logements occupés par les officiers du roi, dans ses maisons royales à Paris (sans date) [Ms. 7801, p. 283-286] (non numér.).

État des officiers logés au palais des Tuileries, au jardin des Tuileries, dans des maisons particulières du roi, au vieux Louvre, à la Pépinière du Roule, à l'Observatoire, aux Gobelins, à la Savonnerie, au Jardin Royal, à Vincennes, à l'hôtel des Ambassadeurs, aux Capucines, au Cours la Reine, à Madrid, au Luxembourg.

775. État des maisons appartenant au roi à Paris, le 1^{er} mars 1746 [VI] (2542).

Ce mémoire donne non seulement la liste des maisons, mais encore le nom des locataires.

Note. L'ancien répertoire appelle à tort cette pièce : État des maisons appartenant au roi dans l'enceinte du Louvre, et il indique, au lieu d'une seule pièce, deux documents, sous le même titre. Le deuxième ne se trouve pas dans les papiers de R. de Cotte.

776. Mémoire pour accompagner les plans du Luxembourg, avec les noms des personnes qui y ont des logements, le 1^{er} janvier 1747 [VI] (2307).

Plans 2298. Plan général du palais et du jardin du Luxembourg. — 2299 à 2302. Plan du palais du Luxembourg, rez-de-chaussée, 1^{er}, 2^e et 3^e étage. — 2303 à 2306. Plan des parties accessoires du Luxembourg.

777. État des logements de l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires, rue de Tournon [V] (2159).

Plans 2155 à 2158. Plans de l'hôtel des Ambassadeurs, rue de Tournon, caves, rez-de-chaussée, premier étage et galetas. — 2160. Élévation de la porte de l'hôtel des Ambassadeurs.

Note. C'était l'ancien hôtel du maréchal d'Ancre. Piganiol écrit, *op. cit.*, t. I, p. 243 : « ... C'est ici que logent les ambassadeurs extraordinaires après leur entrée. Ils y sont traités pendant trois jours aux dépens du Roi, mais ceux qui viennent des pays fort éloignés, comme ceux de Moscovie, de Maroc et de Siam, de Turquie, etc., y sont logés et traités pendant le séjour qu'ils font à Paris.... »

École académique de Bordeaux.

778. Lettre de Guérin, secrétaire de l'Académie de peinture et de sculpture, à Mansart. Du 1^{er} septembre 1704 [Ms. 9447, p. 230-231] (1424).

Le roi a autorisé, en 1676, les Écoles académiques de province, sous l'autorité du protecteur de l'Académie de Paris, et sous le contrôle de ses officiers. Plusieurs ont été organisées ; une seule vit encore : celle de Bordeaux. Le fermier de Bordeaux prétend l'imposer comme corps de métier, bien qu'elle jouisse des privilèges de la Compagnie de Paris, et ne soit soumise qu'à la capitation. L'École de Bordeaux s'est pourvue devant l'intendant, et l'Académie de Paris a envoyé un certificat en sa faveur. Mais l'intendant ne trouve pas ce certificat assez authentique. Que Mansart veuille bien en donner un autre, soit dans les termes du modèle que Guérin joint à sa lettre, soit sous toute autre forme qu'il lui plaira.

Note. J. Delpit, dans les *Documents* qu'il publie à la suite de son étude sur l'Académie de Bordeaux, dans la *Revue Universelle des Arts*, t. X, p. 97 et suiv., ne publie ni cette pièce ni la suivante, mais une des lettres qu'il donne y fait allusion. C'est un billet de Guérin, écrit le 29 septembre 1704 à M. de La Bourdonnaye, intendant de la généralité de Bordeaux, où il lui demande de différer les poursuites contre l'école académique jusqu'à ce que le roi soit revenu de Fontainebleau et puisse intervenir. D'autre part, si les procès-verbaux de l'Académie ne signalent pas la démarche de Guérin auprès de Mansart, au moment même où il l'accomplit, ils notent que quand le surintendant vient à l'Académie, le 12 janvier 1705, pour procéder à la distribution des petits prix, « la compagnie luy a représenté, comme elle l'avait déjà fait par un mémoire, que l'école académique de Bordeaux était inquiétée par les traitants des taxes... ce qui est contraire aux motifs de l'établissement de l'Académie et à ses privilèges... sur quoi il demanda qu'on lui fit un mémoire de cette affaire, plus succinct que le premier, pour en parler au Roi... »

779. Modèle du certificat envoyé par Guérin à Mansart en faveur de l'Académie de Bordeaux [Ms. 9447, p. 229] (1424).

Pièces relatives aux jetons des Bâtiments.

780. 1^o Provision d'intendant des devises et inscriptions des édifices royaux et publics en faveur de Claude Gros Bosc de l'Académie des Inscriptions, en remplacement de l'abbé Tallemant. Donné à Marly le 1^{er} juillet 1706.

2^o Acte de démission de la même charge donnée le 26 juillet 1658 par Pierre Boulard.

3^o Procès-verbal de serment prêté en présence de Ratabon, le 20 mai 1660, par le successeur de Boulard, Charles Quitel, sieur Desfontaines.

4^o Procès-verbal du serment prêté le 3 mars 1680, par l'abbé Tallemant, successeur du précédent [Ms. 7801, p. 307 et 308] (2404).

Note. « Claude Gros Bosc » est Claude Gros de Boze, né en 1680, mort en 1753. A 26 ans, en 1706, il est nommé secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et remplace Fénelon à l'Académie française. En 1719 il est nommé garde du Cabinet des Antiques, et, pour mieux pouvoir remplir sa charge, il se débarrasse de sa collection personnelle; en 1742, pour la même raison, il donne sa démission de secrétaire perpétuel de l'Académie.

781. Procès-verbal du serment prêté le 26 juillet 1706, entre les mains de Mansart, par Claude Gros de Bosc, en sa qualité d'intendant des devises et inscriptions [Ms. 7801, p. 309] (2404).

782. Lettre d'Oudinet à R. de Cotte. De Versailles, le 28 octobre 1707 [Ms. 7801, p. 302-303] (2404).

Il lui rappelle qu'il lui a promis la Description des Invalides en grand et en petit. La chapelle de Versailles, vue de la cour, ferait un très beau jeton pour les Bâtiments, avec la légende : « Quantum decus addidit », et au bas, « Sacel. Reg. Versal. 1708. » Le latin vaut mieux que le français.

Notes. Marc-Antoine Oudinet numismate (1643-1712), après avoir été avocat à Reims, sa ville natale, puis professeur à l'Université, accepta de partager avec Rainssant, son parent, la garde des médailles du cabinet du Roi. Il aida Rainssant à faire le catalogue des collections, et lui succéda en 1689. Il fut nommé associé de l'Académie des Inscriptions au renouvellement de 1701. — La Description des Invalides dont il s'agit ici est, ainsi que l'indique la mention « en grand et en petit », la Description de Félibien, qui parut en 1702 et en 1706 en deux formats différents.

783. Lettre de l'abbé Prévost à... Du 26 novembre 1707 [Ms. 7801, p. 300] (2404).

Il envoie la devise faite par M. Oudinet et le plan de la chapelle de Versailles, sur lequel on doit graver le jeton de l'année suivante. Il y joint la légende qu'il a proposée.

Note. Cet abbé Prévost est peut-être l'abbé N. Prévost, chanoine de l'église de Chartres, prédicateur du roi, sur lequel on trouvera une notice dans Moréri, *Dictionnaire*, t. VIII, p. 563.

784. Note d'Oudinet relative au jeton des Bâtiments de 1708. De Versailles, le 23 novembre 1708 (?) [Ms. 7801, p. 301] (2404)

Si on adopte la chapelle de Versailles comme sujet, il demande qu'on accepte la légende « Quantus decor additus... », qui convient mieux que la première, et reproduit, de plus, le langage de l'Écriture.

785. Devise des Bâtiments pour l'année 1708 [Ms. 7801, p. 298] (2404).

Corps de la devise : la chapelle de Versailles. Ame de la devise : Tutela domus augustae, ou bien : Decus et tutela.

786. Modèle, sans la gravure, du jeton de 1708 avec les différentes devises proposées [Ms. 7801, p. 304] (2404).

Quantum decus addidit; quantus decor additus; tutela domus augustae; decus et tutela. Pièce imprimée avec inscriptions manuscrites.

Note. Tous les papiers sur les jetons de 1708 sont à rapprocher de cet article des *Comptes des Bâtiments du roi*, des 3 septembre 1708 et 25 mai 1709, « au sieur Mauger... pour la gravure des carrés des jetons d'argent des bâtiments pendant la présente année 1708, 650 l. » (Guiffrey, *Comptes*, V, p. 241.)

787. Épreuve incomplète de la pièce précédente [Ms. 7801, p. 305] (2404).

788. Plusieurs devises latines, avec traduction, relatives à la survivance des arts, même pendant la guerre [Ms. 7801, p. 312] (2404).

Rachat du prêt et du droit annuel.

789. État des finances que Messieurs les Intendants, trésoriers et contrôleurs généraux des Bâtiments doivent payer pour le rachat du prêt et droit annuel et l'augmentation de gages [Ms. 7801, p. 178] (1427).

Notes. Dans un mémoire de Desmarests au roi (du début de 1715), publié par M. de Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. III, p. 612-613, on lit, dans un paragraphe intitulé « État des finances en 1708 »: « Étant débarrassé de ces sortes de papiers (billets de monnaie, promesse à cinq ans, billets de l'extraordinaire de guerre, etc.), Votre Majesté approuva le rachat du prêt annuel, l'aliénation du contrôle des actes des notaires, les rentes au denier douze sur le clergé, les augmentations de gages aux officiers comptables... » Le rachat du prêt et droit annuel produisit près de 24 millions.

790. Copie d'une lettre de R. de Cotte à M... (nom illisible). De Versailles, le 8 décembre 1710 [Ms. 7801, p. 180-181] (1437).

Cette lettre accompagne la copie d'un mémoire adressé au roi par les intendants et contrôleurs des Bâtiments. Comme ceux-ci n'ont que leurs gages pour payer, d'Antin a demandé l'autorisation de prendre 42.666 l. sur les fonds des Bâtiments, de sorte que les 7.111 l. de l'annuel sont ainsi payés pour les six officiers. Il leur reste de l'inquiétude pour le rachat du prêt. Ils espèrent en Desmarests, qui, par un arrêt, ou tout autre moyen, peut les décharger. Comme le destinataire de cette lettre aura l'occasion de travailler avec

Desmarets, qu'il veuille bien lui parler de cette affaire. De Cotte lui envoie un projet d'arrêt qu'il pourrait lui soumettre.

791. Mémoire pour Monseigneur le Contrôleur général [Ms. 7801, p. 184] (1427).

Les contrôleurs et intendants des Bâtiments ont été dispensés du prêt, par le roi, pour être admis au droit annuel depuis 1683. L'édit de décembre 1709 a ordonné le rachat du droit annuel et du prêt à tous les officiers pourvus de charges. Les officiers des Bâtiments supplient le Contrôleur de les faire dispenser du rachat du prêt et des augmentations de gages.

Note. Cette pièce n'est pas datée, mais sa copie (pièce n° 793) porte, de la main de R. de Cotte : « Copie du mémoire donné à M. Desmarets le 7 décembre 1710. »

792. Brouillon de la pièce précédente [Ms. 7801, p. 187] (1427).

793. Copie de la même pièce [Ms. 7801, p. 183] (1427).

794. Arrêt ordonnant que les intendants ancien, alternatif et triennal des Bâtiments, et leurs contrôleurs, seront admis au paiement du rachat de l'annuel de leurs offices sans payer le rachat du prêt, dont Sa Majesté les a déchargés [Ms. 7801, p. 185-186] (1427).

795. Brouillon de note relative au rachat du prêt et du droit annuel par les officiers des Bâtiments [Ms. 7801, p. 182] (1427).

Les officiers payant chacun 444 l. 8 s. 2 d. d'annuel, le rachat dudit, au denier seize, selon la déclaration du roi, est de 7.111 l. 1 s. 4 d. Le prêt, si les officiers n'en avaient pas été exempts, serait monté, chaque année, pour chacun, à 592 l. 11 s. 9 d., et son rachat, au denier seize, à 9.481 l. 8 s., soit, pour les six officiers, un total de 56.888 l. 8.

796. Quittance du rachat du prêt et du droit annuel de R. de Cotte [Ms. 7801, p. 177] (1427).

Le prix du rachat est de 16.592 l. 9 s. 4 d., somme pour laquelle de Cotte est employé dans le rôle arrêté au Conseil le 28 avril 1711,

pour la finance du rachat qu'il est obligé de faire, en conséquence de l'édit de décembre 1709. Il n'est tenu de payer aucun droit de survivance ; seuls les nouveaux acquéreurs y sont astreints. Fait à Paris, le 28 mai 1711.

Note. On ne s'explique pas cette quittance après les pièces précédentes. Pourquoi de Cotte paye-t-il le rachat du prêt et de l'annuel ? Peut-être, après l'arrêt du roi, les quittances furent-elles délivrées aux six officiers sans que le paiement ait été effectué en réalité.

Les de Francine, intendants des eaux et fontaines des jardins royaux.

797. Lettre de survivance de la charge d'intendant des eaux et fontaines des châteaux royaux accordée à Henry-François de Francine de Grandmaison, comte de Villepreux [Ms. 9447, p. 1] (2707).

798. 1^o Brevet de nomination de Henry-François de Francine de Grandmaison, comte de Villepreux, à la charge d'intendant des eaux et fontaines des châteaux royaux. Le 12 septembre 1714.

2^o Attestation du serment prêté par ledit au duc d'Antin. Le 27 octobre 1714 [Ms. 9447, p. 2 à 6] (2707).

Note. Sur les Francine, voy. Jal, *Dictionnaire et Réunion des Sociétés des Beaux Arts des départements*, t. XVIII, p. 1459, et XIX, p. 518.

799. Lettres de provision de la charge d'intendant des eaux et fontaines, grottes, monuments, aqueducs, artifices et conduites d'eau des maisons, châteaux et jardins de Paris, Saint-Germain-en-Laye et Fontainebleau, pour Thomas-Honoré-François de Francini, comte de Villepreux. Du 1^{er} décembre 1731 [Ms. 9447, p. 7 et 8] (2707).

800. Brevet de nomination de Thomas-François-Honoré de Francini, comte de Villepreux, à la charge et intendance des eaux et fontaines, grottes, monuments et aqueducs, artifices et conduites d'eau des maisons, châteaux et jardins du roi à Paris, Saint-Germain-en-Laye et Fontainebleau, ensemble la charge, conduite et entretien des eaux et fontaines de Rungis. A Paris, le 7 février 1732 [V] (2707).

801. Note du duc d'Antin relative à l'administration de la charge des eaux de Paris [V] (2707).

J.-R. de Cotte en est chargé jusqu'à ce que le sieur de Francine de Villepreux soit en âge de l'exercer.

802. Mémoire concernant l'administration des eaux de Rungis. De 1747 ou 1748 [V] (2707).

M. de Francine, nommé intendant des eaux dans son enfance, à la mort de son père, depuis seize ou dix-sept ans, n'a pas pris encore possession de sa charge. C'est Jules-Robert de Cotte qui, à la prière du duc d'Antin, l'a exercée. L'aqueduc était dans un état déplorable : il fuyait ; les regards n'avaient pas de portes, et les particuliers y lavaient du linge. Pour éviter le retour de pareils errements, il faudrait que le jeune Francine n'eût pas la jouissance de la partie de ses appointements, 27.500 l., réservée à l'entretien des fontaines. Le contrôleur arrêterait les mémoires et le trésorier des bâtiments les payerait. De toutes façons, il est indispensable que M. de Francine ne puisse renvoyer aucun fontainier, ni exécuter aucun travail sans le consentement du contrôleur du département de Paris. Ne serait-il pas bon, même, de prier le sieur de Francine de n'entrer en fonctions qu'à 25 ans.

Ouvriers de Moscovie.

803. Demande de passeport pour vingt-huit ouvriers, tant maîtres que compagnons, que le tzar désire faire passer en Russie. Signé : Huxelle. A Paris, le 7 avril 1716 [Ms. 7801, p. 396] (887).

Note. Pièce publiée dans le *Cabinet historique* de Louis Pâris, 2^e année, 1856, p. 190.

804. Autorisation donnée par Jans, tapissier, hautlicier ordinaire du roi à la manufacture des Gobelins, aux sieurs Gaucher, Grignon, Vanocq et Boudin d'aller travailler où bon leur semblera, avec l'autorisation du duc d'Antin et de M. de Cotte. Du 11 avril 1716 [Ms. 7801, p. 397] (887).

Note. Pièce publiée dans le *Cabinet historique* de Louis Pâris, 2^e année, 1856, p. 190, avec quelques erreurs. Jans, par exemple, est appelé Jars, et intitulé directeur des Gobelins, alors qu'il était simplement chef d'atelier.

805. État des personnes qui désirent aller à Saint-Pétersbourg pour travailler au service de Sa Majesté czarienne [Ms. 7801, p. 395 à 400] (887).

Note. Pièce publiée dans le *Cabinet historique* de Louis Pâris, 2^e année, 1856, p. 191. — A rapprocher du congé accordé au sieur Le Blond et à sa compagnie pour aller près de Sa Majesté czarienne, le 15 avril 1716, publié dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1878, p. 13 et suiv., et de la permission accordée à plusieurs ouvriers qui désirent aller à Saint-Pétersbourg, le 17 novembre 1716, *ibid.*, p. 17 et 18.

806. État des personnes qui se présentent pour aller travailler pour Sa Majesté czarienne [Ms. 7801, p. 398] (887).

Note. Pièce publiée dans le *Cabinet historique* de Louis Pâris, 2^e année, 1856, p. 192.

Papiers concernant le fondeur Balthazar Keller.

807. Copie d'un marché passé, le 22 décembre 1683, entre le roi, représenté par M. de Louvois, et Balthazar Keller [Ms. 7801, p. 411] (736).

Celui-ci s'engage à jeter en bronze, à cire perdue, toutes les statues de la hauteur de six à huit pieds qui lui seront ordonnées par le roi, à fournir tout à ses frais, sauf le cuivre et le laiton que fournira le roi, et sur lesquels un déchet de 10 % sera autorisé. Il touchera 1.200 l. par figure, 300 l. en plus si les figures ont plus de 8 pieds de haut, et 300 l. en moins si elles ont moins de 5 pieds $\frac{1}{2}$. Il livrera ses commandes dans un délai de huit mois, et sera payé aussitôt après la livraison.

Note. Cette pièce, et les quinze suivantes, constituent le dossier relatif aux réclamations de B. Keller, puis de sa veuve, à la surintendance.

808. Copie d'une lettre écrite par feu M. le marquis de Villacerf au feu sieur Keller. De Marly, le 31 juillet 1692 [Ms. 7801, p. 408] (718).

Il lui demande de rester à Paris pour terminer la statue du roi et l'assure d'une récompense.

Note. L'ancien répertoire indique tous les papiers concernant Keller sous le n^o 736. Le n^o 718 est consacré à un « Plan de la maison de M. de Senozan... »

809. Copie d'une lettre écrite par feu M. le marquis de Villacerf au feu sieur Keller. De Versailles, le 30 août 1693 [Ms. 7801, p. 408] (718).

Il l'assure que s'il n'a pas encore reçu sa gratification c'est que le temps y est peu propre ; mais il la recevra certainement.

Note. Les éditeurs de l'*Abecedario* de Mariette publient en note, à la page 20 du t. III, une lettre de Keller à Villacerf, du 5 mai 1693, où le fondeur réclame la gratification promise et le règlement de son compte.

810. Placet de Balthazar Keller à Mansart, surintendant des Bâtimens [Ms. 7801, p. 406] (718).

M. de Villacerf a toujours différé, sous divers prétextes, le paiement des soins donnés par Keller à la fonte de la grande statue équestre du roi. Ce travail cependant a demandé six ans, pendant lesquels Keller n'a presque rien touché, et a perdu son emploi à la fonderie des canons de Douai. Depuis qu'il a terminé ce monument magnifique élevé à la gloire du roi, dont il a fait réussir la fonte au risque de sa vie et de son bien, il se trouve sans emploi ni moyens de subsister. Il supplie Mansart de lui accorder la récompense qu'il mérite.

811. Placet de Balthazar Keller au roi [Ms. 7801, p. 407] (718).

Dans les mêmes termes à peu près que le précédent. Keller ajoute seulement que s'il n'a pas été payé sur-le-champ de la fonte de sa figure, c'est qu'il l'a livrée en 1692, au plus fort de la guerre.

812. Nomination de Balthazar Keller à la charge de commissaire général des fontes de l'artillerie, en remplacement de Jacques Keller, son frère. Le 1^{er} janvier 1701. Collationné en l'original le 5 mars 1718 [Ms. 7801, p. 401-402] (718).

813. Inventaire des creux de plâtre appartenant au roi, et des ouvrages commencés pour son service et prêts à fondre, trouvés chez le sieur Keller, fondeur du roi, décédé. Le 24 mars 1702. (Copie du 6 mars 1718) [Ms. 7801, p. 403-404] (718).

1° Ouvrages prêts à être fondus : les groupes de Laocoon, la figure de l'Hercule Commode, le Faune de la reine de Suède, la figure de Larion, la figure du Point du Jour, quatre grandes cuvettes de Jouvenet et de Mazeline, quatre urnes couvertes.

2° Creux de plâtre : les creux de Laocoon, d'Hercule Commode, de Larion, du Point du Jour, de la pyramide, des modèles de Girardon avec des Tritons, des cuvettes de Mazeline et Jouvenet, plus trois tonneaux d'un demi-muid remplis de différents creux, plus deux modèles de plâtre, dont l'un représente le Point du Jour, l'autre le Faune de la reine de Suède, plus un creux de Femme représentant une Rivière.

814. Inventaire et estimation des moules de figures de bronze commencées pour le roi par feu le sieur Keller, en l'état qu'il les a laissés à sa mort, et comme ils étaient le 24 mars 1702 [Ms. 7801, p. 416-417] (736).

Les figures sont estimées à 8.700 l., auxquelles il faut ajouter 2.000 l. par an pendant les six ans que Keller a travaillé à la statue du roi, soit 20.700 l. En tête, on lit cette note (peut-être de la main de R. de Cotte) : « Double du mémoire signé et donné à M. le duc d'Antin, le 14 août 1718. »

815. Traduction d'une lettre écrite en allemand par les bourgmestre et sénateurs du canton de Zurich au comte de Luc, ambassadeur du roi de France en Suisse. Du 28 février 1715 [Ms. 7801, p. 409] (718).

Ils lui demandent d'intervenir auprès du roi en faveur de la veuve et des enfants de Balthazar Keller dont les réclamations sont légitimes.

816. Réponse du comte de Luc aux bourgmestre et sénateurs de Zurich. De Soleure, le 5 mars 1715 [Ms. 7801, p. 409] (718).

Il a reçu la lettre précédente et écrira à Paris en faveur de Keller.

817. Copie d'une lettre du duc d'Antin au comte de Luc. Le 15 mars 1715 [Ms. 7801, p. 410] (718).

Il a reçu sa lettre du 8 mars et la copie de celle des magistrats du canton de Zurich. Les registres portent que toutes les sommes dues à Keller ont été payées. Si sa veuve a des réclamations à présenter, qu'elle produise ses mémoires en forme, et ses reçus. On les soumettra à la Chambre des Comptes, et prompte justice sera rendue.

818. Copie d'une lettre du comte de Luc aux magistrats de Zurich. De Soleure, le 23 mars 1715 [Ms. 7801, p. 410] (718).

Il leur envoie une lettre du duc d'Antin relative aux réclamations des héritiers de Balthazar Keller.

819. Copie d'une lettre du duc d'Antin aux magistrats de Zurich. De Versailles, le 31 avril 1715 [Ms. 7801, p. 410] (718).

Il leur donne les mêmes indications que dans sa lettre du 15 mars au comte de Luc.

820. Supplique adressée au roi et à nos seigneurs de son Conseil par Suzanne de Boubers (ou de Boubens), veuve de Balthazar Keller, du canton de Zurich, et ses enfants [Ms. 7801, p. 405] (718).

Keller a fondu la grande statue équestre de Louis XIV sur la place Louis-le-Grand, et a exécuté plusieurs autres moules. Il n'a pu se faire payer de son vivant, et ses héritiers n'ont rien pu obtenir, quoiqu'ils aient fait intervenir, en 1715, M. de Luc, ambassadeur du roi en Suisse. Que le roi daigne faire examiner les prétentions des suppliants par des experts, et qu'il récompense, comme il le mérite, le plus magnifique monument élevé à la gloire du feu roi.

821. État de ce qui est dû à la veuve et aux enfants de feu Balthazar Keller....., et dont le sieur Keller avait à prétendre le paiement lors de son décès arrivé en 1702 [Ms. 7801, p. 412-415] (736).

1° Un paiement proportionnel basé sur le marché du 22 décembre 1683 pour les figures commencées et prêtes à être coulées, qui ont été remises, après la mort de Keller, aux personnes commises par le roi.

2° La gratification promise pour la fonte de la statue équestre de Louis XIV.

Suit le résumé des démarches déjà faites par Keller lui-même et par ses héritiers pour obtenir satisfaction. Ils espèrent avoir justifié leurs prétentions, comme le demandait le duc d'Antin dans sa lettre du 3 avril 1715 aux magistrats de Zurich. Si l'on voulait de plus grands éclaircissements encore, on pourrait s'adresser au sieur Hubert, maître fondeur du roi pour la fabrique de l'artillerie de marine, et directeur du port de Rochefort, assistant de Keller dans sa fonte de la statue équestre du roi, et qui a reçu tous ses secrets. En tête de la pièce, on lit : « Monseigneur renvoie les pièces ci-jointes à Monsieur de Cotte pour lui en rendre compte. Ce 20 mars 1718. »

Note. Pièce publiée par Louis Pâris dans le *Cabinet historique*, juillet 1859, p. 182-185.

822. Mémoire des héritiers de Balthazar Keller, concernant leur réclamation relative à la gratification due à Keller pour la fonte de la statue du roi [Ms. 7804, p. 418-419] (736).

Dans l'estimation de cette gratification, on ne doit pas tenir compte seulement du temps passé au travail, mais encore des risques courus par l'artisan, et des pertes qu'il a subies. C'est l'impossibilité de se faire indemniser qui a hâté la mort de Keller. Non seulement ses héritiers vont perdre les intérêts de la somme qui leur est due depuis 1702, mais encore, au lieu d'être payés en bonnes espèces, ils perdront 70 % sur la somme qu'on leur allouera, lorsqu'ils retourneront en Suisse. Aussi est-il légitime de porter l'indemnité à une somme bien plus élevée que ne le méritent six années de travail d'un bon ouvrier.

Académie de peinture et de sculpture

823. Rapport relatif à une contestation qui s'est élevée à l'Académie pendant le mois d'octobre 1721 [Ms. 9447, p. 228] (1424).

Les recteurs et adjoints ont voulu empêcher Van Clève de présider la séance en l'absence du directeur de la Compagnie. La coutume

s'est établie, en effet, de donner la présidence au chancelier dans ce cas ; mais l'article X des statuts réserve cet honneur aux recteurs, et, à leur défaut, aux adjoints à recteurs. De là est né le conflit.

Note. On trouve un écho de cet incident dans les Procès-verbaux de l'Académie de peinture, séance du 25 octobre 1721 : « La place de Monsieur le Directeur s'étant trouvée vacante par l'absence de Monsieur Coypel, il s'est mis une dispute entre Monsieur Van Clève et Monsieur de Boullogne pour occuper cette place. Monsieur de Boullogne était fondé sur les statuts, et Monsieur Van Clève s'est retiré et a protesté contre, et jusqu'à ce qu'il ait prouvé son droit, les statuts seront exécutés dans leurs forme et teneur. » Le samedi 22 novembre on lit : « Sur le différend survenu... Monsieur le duc d'Antin a envoyé une lettre adressée à M. Coypel, directeur de la Compagnie, ou, en son absence, au recteur en quartier. Comme cela regarde directement M. de Boullogne, il l'a présentée à l'Académie, laquelle a été lue par le secrétaire, et M. le Protecteur a décidé, selon l'article X, des statuts qui donne la préséance au recteur en quartier ou à son adjoint..... »

824. Extraits des registres de l'Académie de peinture et de sculpture [Ms. 9447, p. 227] (1424).

Girardon a présidé quinze fois l'Académie avec le titre de chancelier, quoique n'étant pas recteur en quartier ; de La Fosse, Coysevox, Van Clève lui-même l'ont également présidée dans les mêmes conditions.

Note. Cet extrait a peut-être été fourni au surintendant par Van Clève, pour prouver son droit.

Distribution de la glace des glacières royales.

825. Lettre d'Orry à Jules Robert de Cotte. De Versailles, le 12 avril 1738 [Ms. 7801, p. 386] (non numér.).

Il lui annonce l'envoi d'une liste de personnes auxquelles le roi consent qu'on fournisse de la glace à Paris.

826. État des personnes à qui on distribuait de la glace des glacières du Louvre et du château de Vincennes [Ms. 7801, p. 387] (non numér.).

827. État des personnes auxquelles le roi trouve bon qu'on fournisse de la glace de ses glacières de Paris, seulement quand elles y seront, et non

en leur absence. Fait à Versailles, le 10 avril 1738 [Ms. 7801, p. 388] (non numér.).

828. Description d'un feu d'artifice élevé et tiré par..., le... 1704, représentant la Gloire consommée, ou le Trône glorieusement affermi par l'illustre naissance de Mgr le duc de Bretagne [Ms. 7801, p. 310-311] (2404).

Note. Nous connaissons la description — imprimée — d'un autre feu d'artifice, ou plutôt d'un feu de joie, en l'honneur de la naissance du duc de Bretagne : « Description du feu de joye tiré à Versailles le mardy 8 juillet 1704 pour la réjouissance de la naissance de Monseigneur le duc de Bretagne, par Monsieur Lenoble. » Paris, 1704, in-4^o.

829. Toisé de marbres d'Écosse pour les Bâtimens du roi [Ms. 7801, p. 201-202] (1438).

A la fin, on lit : « De l'ordre verbal de Messire Jules Hardouin Mansart..., je soussigné architecte et expert des Bâtimens du Roy, en présence de Mons. de Beaufort, directeur des magasins du Roy, et de Mons. Ogilvie, pour et au nom de M. Jacques Ogilvie, seigneur de Boyne, gentilhomme écossais, ay toisé les soixante et dix blocs de marbre d'Écosse qui sont au port de la Conférence, mentionnez dans ce présent État, lesquels, suivant les calculs par moy faits du contenu de chaque bloc, montent à cinq cent cinquante-sept pieds, trois pouces, dix lignes et demy cubes, cy 557 p. 10. Fait ce 17 juillet 1705. Delépine. Ogilvie. »

830. Alsace française ou Nouveau Recueil de ce qu'il y a de plus curieux dans la ville de Strasbourg, avec une explication exacte des planches en taille-douce qui le composent. Strasbourg, chez G. Boucher, marchand libraire, MDCCVI. (Pièce imprimée.) [III] (1219).

Note. Cette pièce ne comprend que le texte, allemand et français, de l'opuscule. Les dix planches qui l'accompagnaient sont réparties dans la Topographie.

831. 1^o Mémoire des planches de cuivre qui sont dans le bureau des plans des Bâtimens du roi.

2^o Prise en charge desdites planches par Bizot, le 20 juillet 1706.

3^o Transport de charge de Bizot à Coustillier, le 6 avril 1712.

4^o Visa de R. de Cotte indiquant la répartition des planches [IV] (1415).

196 planches ont été remises à Coustillier le 6 avril 1712, 6 à Le Pautre, 4 sont restées au bureau des dessins, 4 ont été perdues au bureau de R. de Cotte, à Paris.

Notes. Bizot était employé depuis 1703 au bureau des plans et dessins avec des appointements de 1.200 l. En 1711, les Comptes des Bâtiments le nomment garde des dessins, et en 1712, commis du sieur de Cotte. Les Coustillier sont assez nombreux dans les Comptes des Bâtiments. Il y avait un François-Louis, un Martin, un Pierre, un François Coustillier, tous jardiniers, un Coustillier, secrétaire du duc d'Antin, celui enfin que nous voyons ici, qui apparaît aux Comptes, avec son titre de garde des plans et dessins du roi, aux appointements de 1.800 l., en 1712.

832. Lettre du cardinal de Bouillon à Louis XIV. D'Arras, le 22 mai 1710 [I] (98).

Le cardinal donne sa démission de la charge de grand aumônier de France et de la dignité de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Il se plaint des humiliations injustifiées dont on l'abreuve depuis dix ans, et reprend la liberté que lui confère sa naissance de prince étranger, fils d'un souverain indépendant, et de cardinal-évêque de la Sainte Église, doyen du Sacré-Collège, évêque d'Ostie, premier suffragant de l'église romaine.

Note. Cette lettre a été imprimée en 1710, dans le *Recueil de quelques lettres écrites depuis le 14 de juin 1709 jusqu'au 24 de may 1710, concernant Son Altesse Éminentissime le cardinal de Bouillon, doyen du Sacré-Collège*, in-4°, p. 15.

833. Liste des tableaux distribués par caisses que M. le duc de Brachiane (Bracciano) a vendus à S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, Régent [Ms. 9447, p. 205-209] (1439).

Note. Il s'agit de la collection de tableaux de la reine Christine de Suède, proposée à Louis XIV en 1685 déjà, du vivant de la reine, et au sujet de laquelle les négociations avaient été plusieurs fois reprises avant d'aboutir. On trouvera l'histoire de cette collection, depuis la mort de la reine jusqu'à son entrée au Palais Royal, dans Champier et Sandoz, *Le Palais Royal*, t. I.

834. Arrêt du Conseil d'État du 10 février 1720, sur requête des entrepreneurs et ouvriers adjudicataires des ouvrages pour les Bâtiments de Sa Majesté [Ms. 7801, p. 316] (1434).

La résiliation des marchés conclus à partir du 1^{er} janvier 1720 et la conclusion de marchés nouveaux sont ordonnées, le prix des matériaux, les journées d'ouvriers, etc., ayant augmenté dans de telles proportions depuis le début de 1719 que les adjudicataires ne peuvent plus remplir leurs engagements. Les travaux exécutés en 1719 seront évalués et toisés selon le prix courant de l'année, et le roi donnera un dédommagement aux entrepreneurs.

Note. L'ancien répertoire (Ye 36) porte, sous le n^o 1434 : « Arrêts du Conseil du 3 septembre 1714 concernant la place de Premier architecte du Roi. »

835. Mémoire concernant l'incendie arrivé au chantier du sieur Boulle, le 30 août 1720 [Ms. 7801, p. 374-385] (1440).

Note. Cette pièce a été publiée sans commentaires dans le *Cabinet historique* de Louis Paris, 2^e année, 1856, p. 175 à 188, et avec d'excellents commentaires de Montaignon dans les *Archives de l'Art français*, t. IV, p. 334 et suiv.

836. Lettre du cardinal de Rohan à R. de Cotte. De Fontainebleau, le 28 septembre 1727 [III] (non numér.).

Il lui recommande le fils de son serrurier, qu'il a amené de Saverne pour le faire entrer chez un serrurier du roi. Que de Cotte lui trouve une place le plus tôt possible pour qu'il ne mange pas son argent.

Note. Sur le cardinal de Rohan, voy. pièce n^o 553.

837. Règles pour l'agréable jeu de passes [Ms. 7801, p. 442-444] (non numér.).

838. Mémoire constatant l'état alarmant du commerce [II] (non numér.).

Les remises que l'on fait à Lyon perdent 56 %. Les fabricants ne consentent à vendre qu'au comptant. Les officiers ne peuvent pas habiller leurs troupes. Bien des marchands sont acculés à la faillite. On ne trouve plus d'argent. Il n'y a qu'un remède à cet état de choses, c'est de fabriquer, à l'instar des Hollandais, des esca-

lins. Le roi pourrait ainsi lancer un type de monnaie d'alliage d'argent et de cuivre qui aurait cours dans tout le royaume, et permettrait de retirer les billets de monnaie. Par l'arrêt qui créera cette monnaie, le roi pourra indiquer qu'il la retirera de la circulation dans un temps limité.

Notes. L'escalin est une monnaie d'origine germanique. Le mot escalin est le même que le mot schilling en allemand moderne, schelling en flamand, shilling en anglais. — L'indication « Projet d'un canal de Saint-Maur à Paris », de l'écriture de R. de Cotte, qu'on lit sur cette pièce, indique qu'elle servait de chemise aux documents concernant le canal Saint-Maur.

839. Mémoire pour prévenir les incendies et donner les premiers secours [Ms. 7801, p. 366 à 373] (1441).

1° Précautions à prendre pour la construction et la réparation des maisons. 2° De la nécessité d'une exécution rigoureuse des ordonnances de police concernant les incendies. 3° Des dispositions à prendre en cas de sinistre pour porter les premiers secours. 4° Des modifications à apporter à la disposition des ports et chantiers pour remédier aux malheurs qu'ils peuvent causer. On trouve dans ce mémoire un projet de compagnie d'assurances qui répondrait des maisons sinistrées moyennant une petite partie des loyers, la centième par exemple, et qui serait chargée de la visite des maisons pour s'assurer de leur bonne construction, etc.

840. Mémoire sommaire pour le sieur Beausire [III] (non numér.).

Présenté à la ville par l'architecte Beausire pour obtenir un relèvement de traitement. Il oppose ses appointements à ses charges et s'efforce de prouver que les charges sont supérieures aux appointements.

Note. Beausire était « maître général, contrôleur et inspecteur des Bâtiments de la ville, garde et ayant charge des eaux et fontaines publiques ». Cette pièce est intéressante parce qu'elle donne le détail de ces fonctions.

841. Fragment de devis dont le début manque [I] (non numér.).

Les papiers suivants n'ont été retrouvés qu'après l'impression de notre inventaire ; aussi n'occupent-ils pas leur place normale dans le classement général. Les pièces nos 842 à 850 devraient suivre immédiatement la pièce n° 203, et les pièces nos 851 à 885, la pièce n° 204.

Ces manuscrits, relatifs à l'hôtel de Nevers et à la Bibliothèque du roi, sont reliés en deux petits in-folio portant les anciennes cotes du Cabinet des Estampes Hc 12 d et Hc 12 e. Ils ont disparu de tous les inventaires depuis 1863, étaient conservés récemment encore aux archives de l'administration de la Bibliothèque nationale, mais ont repris leur place, maintenant, au Cabinet des Estampes.

842. État des bâtiments de l'hôtel de Nevers, sis rue de Richelieu, à Paris, en l'état qu'ils sont présentement, le 10 novembre 1717 [Hc 12 d] (2352).

Indication, en détail, du mauvais état des bâtiments. En marge, indications de valeur.

Plans à ajouter à la liste donnée pièce n° 204. 1504. Plan ancien de l'hôtel de Nevers, rue de Richelieu. — 1505. Autre plan dudit hôtel, avec projet pour en faire la Bibliothèque du roi, rez-de-chaussée et premier étage. — 1506. Réduction du n° 1505. — 1507-1508. Coupes et profils dudit hôtel avec les décorations. — 1510. Autres projets idem pour une imprimerie, et pour y placer les globes. — 1511. Profil et coupe de la partie où sont les globes. (La plus grande partie de ces plans, et de ceux qui sont énumérés à la pièce n° 204, se trouve au Cabinet des Estampes, recueil Hc 15.)

843. Début d'un brouillon du procès-verbal de la visite de R. de Cotte, le 10 novembre 1717, à l'hôtel de Nevers, fait par Louis Fagon, conseiller d'État et au conseil des Finances [Hc 12 d] (2352).

Louis Fagon avait été, par arrêt du Conseil du 21 septembre 1717, nommé commissaire chargé de suivre la visite de l'hôtel de Nevers, abandonné au roi par Charles Chatelain.

Notes. Les négociations pour l'acquisition de l'hôtel de Nevers avaient donc été commencées avec Charles Chatelain qui avait acheté la maison au duc de Nevers. Mais, comme il n'avait pu la payer intégralement, le marché fut rompu, et, c'est

avec le duc lui-même que les mandataires de Law poursuivirent l'affaire. Voy. pièce n° 847.

844. Mémoire de M. l'abbé de Louvois, relatif à l'hôtel de Nevers [Hc 12 d] (2352).

Pour mettre de Cotte en état de faire ses dessins, il a minutieusement examiné le plan de l'hôtel. Si l'on pouvait obtenir la portion de galerie occupée par M^{me} de Lambert, toute la bibliothèque du roi pourrait tenir à l'hôtel de Nevers. On peut transformer en une seule galerie tout l'espace contenu entre le grand escalier et le bout de l'appartement de M^{me} de Nevers. Pour placer la Bibliothèque du roi, il faut 900 toises de livres in-folio, 600 toises d'in-quarto et 640 toises d'in-octavo. Tout cela peut tenir dans la même galerie, à condition d'adopter la disposition qu'indique en détail l'abbé de Louvois. Pour placer les deux gros globes (de Coronelli), il faudrait construire un salon beaucoup plus large que la galerie. Si l'on n'obtient pas l'appartement de M^{me} de Lambert, il faudra diviser la bibliothèque en deux, une partie dans la galerie haute, l'autre qu'on placerait sous les voûtes qui servent maintenant d'écuries. L'abbé indique ensuite les appartements où on pourrait loger les bibliothécaires et les commis, ainsi que l'emplacement possible de l'imprimerie royale. La petite cour de M^{me} de Lambert pourrait servir pour les relieurs et doreurs. Dans les combles, on logerait de bas domestiques, et on placerait des magasins de papiers, de livres en blanc, de maroquins, etc.

Note. Au sujet de l'appartement de M^{me} de Lambert, voy. pièces nos 847, 870, 871.

845. Détail des ouvrages à faire à l'hôtel de Nevers, au sujet de la Bibliothèque du roi, suivant le dernier projet du mois de novembre 1717 [Hc 12 d] (2352).

Devis de la dépense par étages. Total général, compris 20.000 l. pour les galetas, la couverture et le plomb : 136.794 l. En marge, on lit : « En cas qu'on fasse de la sculpture 15.000 l., et pour le total 151.794 l. »

846. État de la dépense à faire pour l'établissement de la Bibliothèque dans l'hôtel de Nevers, sis rue de Richelieu [Hc 12 d] (1512).

Ce projet comporte la construction de trois bâtiments neufs, dont le pavillon destiné aux globes de Coronelli. Le total général est de 416.000 l.

847. Copie de l'acte de vente de l'hôtel de Nevers à Law, le 10 mai 1719 [Hc 12 d] (2352).

Sont compris dans la vente le local occupé par la marquise de Lambert, et qui doit revenir au duc de Nevers ainsi que les glaces, tableaux, ajustements, ornements, etc., posés par la marquise, et acceptés en échange d'une somme de 8.000 l. due par elle au duc de Nevers. Les droits de propriété du vendeur sont minutieusement établis. Le contrat d'échange, passé antérieurement entre Charles Chatelain et le duc de Nevers, qui avait cédé l'hôtel audit Chatelain, moyennant 8.000 l. de rente au denier 25, soit en capital 200.000 l., et 5.000 l. de rente au denier 20, soit 100.000 l. de capital, ayant été annulé par arrêt du 9 avril 1718, Chatelain n'ayant pas tenu ses engagements. L'acquéreur prend à sa charge le cens et les droits seigneuriaux depuis le 1^{er} janvier 1719. Il s'engage à payer 400.000 l., dont les conditions de versement sont indiquées; il donne en garantie au vendeur une hypothèque sur tous ses biens meubles et immeubles. Il s'engage à respecter le contrat passé avec la marquise de Lambert. Le vendeur s'oblige à acquitter sur le prix de la vente un certain nombre de dettes hypothécaires qui sont stipulées.

848. Copie de lettres patentes concernant le logement de la Bibliothèque royale. Versailles, mai 1724 [Hc 12 e] (2352).

La Bibliothèque royale est l'assemblage le plus complet « de ce qui peut contribuer au progrès des sciences les plus utiles en un État. » Le roi a jugé à propos, pour lui donner un logement digne d'elle, d'acquérir l'hôtel de Nevers, avec une autre maison qui en dépend faisant l'encoignure de la rue de Richelieu et de la rue

Neuve-des-Petits-Champs, pour servir à l'avenir exclusivement à placer les livres et à loger les bibliothécaires, sans cependant déroger au droit que possèdent la marquise de Lambert et le marquis, son fils, de jouir, leur vie durant, d'une partie de ces bâtiments. Signé : Louis. Par le Roy : Phelypeaux ; avec paraphe et visa, signé : Fleuriiau. Enregistrées par le Parlement le 16 mai 1724. Signé : Isabeau. Enregistrées par la Chambre des Comptes le 13 juin 1724. Signé : Beaupied. — Copie certifiée conforme le 30 juillet 1724. Signé : Bignon.

849. Procès-verbal de la visite faite à l'ancien hôtel de la Banque royale, récemment acheté par le roi pour y transporter sa Bibliothèque par Charles-François de l'Espée, expert ordinaire des Bâtiments du roi, en présence de M. de Cotte, le 20 août 1725 et jours suivants [Hc 12 e] (2352).

Description et dimensions du terrain (2.078 toises $\frac{1}{2}$ de superficie). Description, dimensions et décoration de tous les appartements, pièce par pièce.

850. Mémoire de Robert de Cotte sur la distribution de la Bibliothèque du roi dans l'hôtel de Nevers, selon les indications à lui fournies par l'abbé Bignon, suivi d'un devis de frais d'aménagement. Septembre 1727 [Hc 12 e] (2352).

Autre exemplaire de la pièce n° 204.

Note. La pièce n° 204 est une copie; la pièce n° 850 est l'original.

851. Devis et conditions des ouvrages de menuiserie et assemblages de charpente que le roi veut faire construire pour sa grande Bibliothèque, à Paris, dans l'ancien hôtel de Nevers, suivant les ordres de Monseigneur le duc d'Antin..., et les dessins et devis de Monsieur de Cotte, lesdits ouvrages pour être commencés en l'année 1728 (Pièce imprimée) [Hc 12 e] (2352).

Désignation et description des armoires et des tablettes nécessaires. Cahier des charges imposé aux soumissionnaires. — A la fin, engagement manuscrit de l'entrepreneur Leschaudelle d'exécuter le travail à raison de 600 livres la toise. Le 2 avril 1728.

852. Lettre du duc d'Antin à R. de Cotte. De Bellegarde, le 27 avril 1728 [Hc 12 e] (2352).

Il espère que de Cotte est du même avis que l'abbé Bignon et lui-même relativement à la suppression du grand salon de la Bibliothèque. Rien n'en imposera plus aux curieux que la masse des livres. En tous cas, qu'il se conforme aux idées de l'abbé Bignon.

853. Mesures que M. Marteau doit observer dans la construction des nouvelles tablettes à faire dans la galerie de la Bibliothèque du roi. Fait à Paris, le 30 avril 1728, par l'abbé Bignon [Hc 12 e] (2352).

854. Devis des ouvrages de sculpture en bois qu'il convient faire sur la menuiserie des armoires pour les livres de la Bibliothèque du roi, à Paris, suivant les modèles et dessins qui en ont été faits et arrêtés par M. de Cotte..., suivant les ordres du duc d'Antin... Lesdits ouvrages pour être faits dans l'année 1728 [Hc 12 e] (2352).

Les prix ne sont pas indiqués.

855. Devis de Lelong père et fils pour les mêmes ouvrages. Le 29 juin 1728 [Hc 12 e] (2352).

856. Autre devis de Lelong père et fils [Hc 12 e] (2352).

Les prix sont différents.

857. Devis de Roumier pour les mêmes ouvrages. Le 1^{er} juillet 1728 [Hc 12 e] (2352).

858. Devis de Simon pour les mêmes ouvrages. Le 1^{er} juillet 1728 [Hc 12 e] (2352).

859. Devis de Moriseau pour les mêmes ouvrages. Le 2 juillet 1728 [Hc 12 e] (2352).

860. Devis de Bridault pour les mêmes ouvrages [Hc 12 e] (2352).

861. Devis de Dugoulon et de Legoupil pour les mêmes ouvrages [Hc 12 e] (2352).

862. Tableau comparatif des prix proposés par Vassé, Lelong père et fils, Simon, Bridault, Roumier, Dugoulon et Legoupil, Moriseau, pour les différents articles de sculpture en bois de la Bibliothèque du roi [Hc 12 e] (2352).

Sur la même feuille, énumération du nombre des corniches, pilastres, etc., à décorer. Au verso, calcul du prix de revient total de la décoration.

863. Autre exemplaire de la pièce n° 854 [Hc 12 e] (2352).

Quelques modifications de détail dans la forme. Les prix sont indiqués. A la fin, engagement signé par Legoupil et Dugoulon, le 9 juillet 1728, d'exécuter les travaux aux prix fixés. En marge, on lit : « Adjugé à Dugoulon et Legoupil. A Paris, le 17 de juillet 1728. »

864. Copie d'une lettre du duc d'Antin à l'abbé Bignon. De Bellegarde, le 27 août 1728 [Hc 12 e] (2352).

Il a reçu sa lettre du 23, et pense, comme lui, que des colonnes sont inutiles dans une bibliothèque, et qu'une cheminée y est dangereuse.

865. Lettre de l'abbé Bignon à R. de Cotte. De Lislebelle, le 30 août 1728 [Hc 12 e] (2352).

Il a exprimé au duc d'Antin son désir de voir supprimer la cheminée et les colonnes du salon pour en faire une salle de livres, et le duc l'a prié de transmettre à de Cotte son avis dans une lettre que l'abbé joint à celle-ci. Il viendra prochainement à Paris causer à de Cotte de quelques cabinets qu'il a l'idée de faire aménager dans ce salon, et dans l'espace contenu entre le grand escalier et la première galerie, pour les savants qui travaillent à la Bibliothèque. Monsieur Labbé, au courant du projet, pourra l'exposer à de Cotte.

866. Lettre du duc d'Antin à l'abbé Bignon. Du 5 mai 1729 [Hc 12 e] (2352).

Il reçoit la lettre de l'abbé du 4 mai. Puisque l'avis du roi, transmis par M. de Maurepas, et son propre avis sont qu'un concierge

est nécessaire à la Bibliothèque, on confiera le poste au sieur Villeneuve, avec appointements de 600 l. D'Antin viendra visiter la Bibliothèque à son retour de Compiègne.

867. Devis des ouvrages de sculpture en bois qu'il convient faire à la face des armoires de la Bibliothèque du roi, à Paris, suivant les dessins et modèles qui ont été faits par M. de Cotte. Le 23 janvier 1730 [Hc 12e] (2352).

Description des consoles, pilastres, ornements sur la doucine de la corniche, ornements sur le carderon (?) avec oves et petits fleurons, ornements du plafond, etc. Les prix sont indiqués en marge.

Note. Les prix en marge et le dernier article sont de la main de R. de Cotte.

868. Lettre du duc d'Antin à R. de Cotte. De Fontainebleau, le 22 avril 1730 [Hc 12e] (2352).

Il lui envoie le placet de M^{me} de Lambert, remis au roi par le duc du Maine; les clauses de son contrat paraissent fortes et gênantes. Que de Cotte lève un plan des appartements de M^{me} de Lambert et des projets pour les globes, et qu'il y joigne un mémoire rétorquant les arguments de M^{me} de Lambert. L'abbé Bignon fera très bien ce mémoire. Qu'on n'exécute pas de travaux en attendant.

Note. Sur le plan 1505, conservé dans le recueil Hc 15, on lit : « Projet pour la Bibliothèque, antérieur à 1725, et abandonné à cause des réclamations et des droits de M^{me} de Lambert sur le logement qu'elle occupait, et que les constructions du fond auraient gênés. »

869. Mémoire de la marquise de Lambert pour la défense de ses droits à l'hôtel de Nevers [Hc 12e] (2352).

Par traité du 8 mars 1698 et du 3 septembre 1699, elle a acquis du duc de Nevers un terrain qu'elle a fait bâtir pour en jouir sa vie durant. Quand le roi s'est rendu, sous le nom de Law, acquéreur de l'hôtel de Nevers, il a ratifié ce traité. De plus, en considération des pertes subies par la marquise par suite du remboursement de plus de 500.000 l. en papier, le roi a ordonné la continuation de sa jouissance au profit de son fils, par arrêt du 2 février 1724. Sur la

foi de cet arrêt, elle a fait de grands frais de décoration, et son fils en a fait également dans l'appartement qu'un arrêt du 6 avril 1722 lui a accordé, au-dessus de celui de sa mère. Il ne se peut qu'on veuille élever, pour la Bibliothèque du roi, de nouveaux édifices qui violeraient ces droits; cependant les bâtiments qu'on propose seraient à quatre toises à peine des fenêtres de la marquise, et couperaient toute communication avec la basse-cour.

870. Lettre du duc d'Antin à R. de Cotte. De Bellegarde, le 6 mai 1730 [Hc 12e] (2352).

Il n'a pas répondu plus tôt à sa lettre du 1^{er} désirant la communiquer au cardinal avec les plans. Son Éminence ne trouve pas que le deuxième projet vaille le premier, et donne l'ordre de suspendre le travail. Le duc d'Antin garde cependant les plans pour en parler de nouveau, le cas échéant.

871. Lettre du duc d'Antin à R. de Cotte. De Marly, le 4 octobre 1731 [Hc 12e] (2352).

Accusé de réception d'une lettre du 1^{er} octobre 1731.

872. Note, par l'abbé Bignon, des dimensions que devront avoir les tablettes nécessaires aux volumes d'estampes dans le Salon des Globes. Paris, le 2 avril 1732 [Hc 12e] (2352).

873. Note du duc d'Antin à J. R. de Cotte. De Fontainebleau, le 15 octobre 1733 [Hc 12e] (2352).

Le marquis de Lambert pourra emporter de l'hôtel de Nevers toutes les glaces de ses appartements.

874. Note relative à la grille de la Bibliothèque royale [Hc 12e] (2352).

D'habitude, on emploie sur place ou on vend les démolitions des Bâtiments du roi. La grille de la Bibliothèque pourrait être employée sur place. Il est possible, cependant, de la céder au Jardin royal.

875. **Mémoire sur une grille de fer que l'on doit ôter de la cour de la Bibliothèque du roi, et qui pourrait être employée utilement au Jardin du roi, avec une épargne considérable pour les façons [Hc 12e] (2352).**

Description, mesures de la grille, et indication des emplacements du Jardin du roi où elle pourrait servir. — En tête, on lit : « A M. de Coste pour m'en parler », et, à la fin, une note d'Orry, du 29 mars 1737, chargeant J. R. de Cotte de faire un relevé des grilles nécessaires au Jardin du roi et d'employer audit Jardin les grilles de la Bibliothèque du roi, dont le surplus servira autre part, ou sera donné en acompte aux ouvriers.

876. **État de la grille de la Bibliothèque, délivrée le 3 juin 1737 au sieur Du Faye, inspecteur général du Jardin royal des Plantes pour être employée au Jardin royal [Hc 12e] (2352).**

Description, dimensions et poids : 10.098 livres. En bas, on lit : « Il y a un ordre de M. Orry pour la délivrer. »

877. **Nom des personnes qui font le service actuel de la Bibliothèque, et qu'il faut nécessairement loger [Hc 12e] (2352).**

Ces personnes sont : MM. Sevin, Jallier, Malin, Boudot, Lefebvre, Capperonier, Ascary, Gaillard, Guiblet, l'abbé Jourdain, La Croix, Carpentier et deux frotteurs. L'abbé Bignon est logé dans deux petites maisons (le corps de logis double de la Bibliothèque). Il ne reste plus une chambre à donner : le concierge même et les employés travaillant tous les jours à la Bibliothèque ne peuvent être logés. Il faudrait que le roi acquière une partie des logements de la Compagnie des Indes et, en tous cas, avise à loger ailleurs l'abbé Bignon pour pouvoir supprimer : 1° Les cheminées qui traversent les pièces des manuscrits ; 2° Les greniers à foin sous les combles de ces mêmes pièces.

878. **Lettre d'Orry à J.-R. de Cotte. De Versailles, 27 mars 1740 [Hc 12e] (2352).**

Le roi exige que personne ne loge au-dessus ni au-dessous des livres de la Bibliothèque ; que de Cotte se transporte donc sur les

lieux, et qu'il accorde aux occupants jusqu'à la fin du mois suivant pour déménager. Qu'il bouche ensuite toutes les cheminées des appartements.

879. État des personnes qui logent actuellement à la Bibliothèque du roi. Le 29 mars 1740 [Hc 12e] (2352).

Avec indication des appartements qu'elles occupent.

880. Lettre de M. de Maurepas à J. R. de Cotte. De Versailles, le 5 avril 1740 [Hc 12e] (2352)

Il lui envoie un état des personnes à loger à la Bibliothèque du roi ; qu'il veuille bien faire un projet, en répartissant les logements d'après l'emploi de chacun.

881. Lettre de M. de Maurepas à J.-R. de Cotte. De Versailles, le 25 juin 1741 [Hc 12e] (2352).

Il a rendu compte au roi des logements nouveaux établis dans des bâtiments dépendant de la Bibliothèque. Il prie de Cotte d'en faire la distribution aux personnes dont il lui envoie la liste.

882. Distribution à faire des logements dans les bâtiments que l'on construit à neuf à la Bibliothèque du roi, à Paris, donnant sur la rue Colbert (non daté) [Hc 12e] (2352).

883. Distribution des logements de la Bibliothèque (non datée) [Hc 12e] (2352).

884. État général de tout ce qui se trouve actuellement de tablettes dans l'hôtel de la Bibliothèque du roi pour tous les livres de toutes grandeurs (non daté) [Hc 12e] (2352).

Les livres sont distribués en quatre départements : les Manuscrits, à la garde de l'abbé de Targuy ; les Imprimés, à la garde de l'abbé Sallier ; les Généalogies, à la garde de M. Guiblet ; les Estampes, à la garde de M. Ladvenant. Les livres sont classés en trois catégories, par tailles : in-folio, in-quarto, in-octavo et formats divers. Description des locaux des quatre départements, indication du

nombre des tablettes existantes et du nombre de tablettes nécessaires.

885. **Projet de tableau pour la Bibliothèque du roi [Hc 12e] (2352).**

Apollon, Mercure et Hercule, les trois protecteurs des arts. Sans nom d'auteur.

886. **Projets de dessus de portes pour la Bibliothèque du roi [Hc 12e] (2352).**

Courtes descriptions des Neuf Muses, accompagnées de devises latines, et inscrites sur des feuilles d'estampes représentant les Muses. En bas des feuilles représentant Clio, on lit « Boucher », et Érato, « M. Vanlo ».

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX ¹

- Abécédario de Mariette*, 226.
ABEILLE, ingénieur, 124.
ABRAHAM fils (Nicolas), entrepreneur de terrassements, 92.
Académie de France à Rome, 161 à 165.
Académie de peinture et de sculpture, 229, 230.
Acqueducs d'Italie, 159.
ADAM (Clair), conseiller secrétaire du roi, 12.
AGUESSEAU (d'), procureur général du Parlement, 35.
Albano, près Rome, 160.
ALEXANDRE (Michel), marchand, 163, 164.
Alsace (l'), 156, 157.
Ambassadeurs de Moscou, du Maroc, de Siam, de Turquie, 218.
Amboise (château d'), 128.
ANCRE (maréchal d'), 218.
ANDRÉ, sculpteur, 19.
ANGENNES (comtesse d'), 41.
ANGLURE (Raphaël de la Bordasle d'), 12.
ANTIN (duc d'), directeur, puis surintendant des Bâtiments, 3, 4, 8, 9, 10, 24, 33, 35, 40, 52, 54, 64, 79, 81, 82, 84, 89, 90, 91, 93, 106, 147, 162, 163, 164, 165, 189, 196, 197, 199, 223, 224, 227, 228, 229, 230, 238, 239, 240, 241, 242.
Apremont (Pierre d'), 108.
ARTAGNAN (d'), capitaine lieutenant de Mousquetaires, 29.
ASCARY, fonctionnaire de la Bibliothèque du roi, 243.
- Asnières-sur-Oise (église d')*, 82.
AUBERT, marchand de bois (?), 78.
AUBERT, doyen de Saint-Thomas du Louvre, 56.
AUBERT, mètreur, 32.
AUBERT DU PETIT-THOUARS, historien, 87.
AUBIGNY (marquis d'), 200, 201, 204, 205.
AUDRAN (Claude), peintre, 127, 188.
AUDRAN (Michel), tapissier, 61, 62.
AUGRAN, maître des requêtes et intendant de commerce, 91.
AURIAC (d'), 69.
- BACHELIER (Dominique), architecte, 123.
BACHELIER (Nicolas), architecte, 123.
Bagnères, station thermale, 197.
BAILLY (Nicolas), garde des tableaux du roi, 212.
BALINCOURT (de), 41.
BALLIN, orfèvre, 187.
BALLOT, fontainier, 55.
BARBET, architecte, 105.
BARBIER, contrôleur général des forêts de l'Île-de-France, 28.
BARDOU (Nicolas), conseiller du roi, receveur des amendes et épices des juridictions royales de Baillac l'Isle et Rabastin, 12.
BARROIS, sculpteur, 15, 19.
BASLIN, chanoine de Saint-Thomas du Louvre, 56.
BATTELIER (les), entrepreneurs de maçonnerie à Vitry-le-François, 117.

1. Les noms de personnes sont en petites capitales ; les noms de lieux en italique.

- BATTELIER (Pierre), 119.
 BATTELIER (Pierre-Joseph), 119.
 BAUCHAL, auteur du *Dictionnaire des Architectes*, 174, 207.
 BAUSSET (cardinal de), 209.
Bavière (la), 177, 186.
 BAVIÈRE (électeur de), 188, 190.
 BAVIÈRE (prince Philippe de), 192.
 BEAUDOIN (Charles), entrepreneur de terrassements, 92.
 BEAUFORT, 112.
 BEAUFORT (de), directeur des magasins du roi, 231.
 BEAUFORT (duchesse de), 73.
 BEAUMONT (Perrotin de), conseiller secrétaire du roi, conservateur des hypothèques, 12.
 BEAUPIED, 238.
 BEAUSIRE (Jean), architecte, 24, 29, 32, 34, 44, 45, 85, 86, 212, 234.
 BELAN, sculpteur en bois, 201.
Belgrade, 187.
 BELLANGER, avocat général de la Cour des Aides, 91.
Bellegarde, 239, 240, 242.
 BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, historien, 48.
 BELLIÈVRE (chancelier de), 94.
 Bénédictines du faubourg Saint-Germain, 54.
 BERCKHEIM (de), 152.
 BERINGHEN (de), premier écuyer, 73.
 BERNARD, sculpteur en bois, 165.
 Bernardines de l'Abbaye-aux-Bois, 43.
Berny (château et parc de), 94, 95.
 BERQUET (ou BOUQUET), propriétaire, 72.
 BERRY (duchesse de), 128, 129.
 BERTAUD, ingénieur de la ville de Lyon, 102, 103, 104.
Besançon, 121 à 123.
Bibliothèque du roi, 50, 51, 52, 235 à 245.
 BIDAULT (Antoine), marchand, 75.
 BIGNON (abbé), bibliothécaire du roi, 51, 52, 238, 239, 240, 241, 242, 243.
 BILLOT (Nicolas), maître couvreur à Versailles, 93, 94.
 BIRCKENFELD (prince de), 153.
 BISSY (cardinal de), 94.
 BIZOT, garde des dessins du roi, 231, 232.
 BLOIS (M^{lle} de), voy. Conti (princesse de).
 BLONDEL, architecte, 22, 155.
 BOFFRAND, architecte, 49, 212.
 BOISEAU (abbé), 8.
 BOISLISLE (A. de), historien, 16, 84, 85, 86, 166, 221.
 BOISTEL (L.), historien, 102.
 BONAMY, historien, 37, 53, 160.
Bonn, 166 à 195. — *Buen Retiro*, 178, 182, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 193, 195. — *Église Saint-Michel*, 167, 179. — *Palais*, 167 à 195. — *Rue de Lille*, 175.
 BONNAC (marquis de), 124.
 BONNAL (marquis de), ambassadeur de France à Constantinople, 206.
 BONNARDOT (H.), historien, 87.
 BOISSON, ingénieur du roi, 38, 39, 40.
 BONVALLET, sculpteur, 17.
 BORDASLE D'ANGLURE (Raphaël de la). Voy. Anglure.
Bordeaux, 145 à 147. — *École académique*, 218, 219. — *Place Royale, auj. de la Bourse*, 145, 147.
 BOSC (Claude Gros). Voy. Boze (de).
 BOUBERS ou BOUBENS (Suzanne de), femme de Balthazar Keller, 228.
 BOUCHER (Claude), intendant de Bordeaux, 145, 146, 147.
 BOUCHER (François), peintre, 245.
 BOUCHER (G.), marchand libraire à Strasbourg, 231.
 BOUCHER D'ORSAY, prévôt des marchands, 23.
Boucquemont, 132.
 BOUDIN, tapissier, 224.
 BOUDOT, fonctionnaire de la Bibliothèque du roi, 243.
 BOUFFLERS (maréchal de), 89.
 BOUILLON (cardinal de), 232.
 BOUILLON (duc de), 54, 55.
 BOULARD (Pierre), intendant des devises et inscriptions des édifices royaux, 219.
 BOULLE, ébéniste, 192, 205, 233.
 BOULLOGNE (Louis de), peintre, 230.
Boulogne (capitainerie de), 91.
 BOUQUET. Voy. Berquet.
Bourbence (la), rivière, 98, 99, 100.
 BOURBON (duchesse douairière de), 24, 25, 32, 34.

- BOURBON (Louis-Henri, duc de), 72.
Bourbonnais (le), province, 99.
 BOURDET, entrepreneur de maçonnerie, 33.
 BOUREPEAUX (de), 125.
 BOURG (maréchal de), 153, 154.
Bourgogne (la), 97, 78, 99, 100.
 BOURNON (F.), historien, 83, 87.
 BOURVALAIS (Paul Poisson), traitant, 65.
 BOUSSEAU, sculpteur, 48, 49.
 BOUTET, sculpteur, 17, 19.
Bouxviller, 152.
 BOZE (Claude Gros de), intendant des devises et inscriptions des édifices royaux, 219.
 BRACCIANO (duc de), 232.
 BRACHIANE (duc de). Voy. Bracciano. *Brème*, 12.
 BRETAGNE (duc de), 231.
Briard (Pierre de), 108.
Briare (canal de), 98, 99.
 BRIDAULT, sculpteur sur bois, 239, 240.
 BRIÈRE (Gustave), historien, 82.
 BRION, fontainier à Saint-Maur, 146.
 BRIQUET, sculpteur, 19.
 BROU (maréchal de). Voy. Bourg.
 BRUAND, architecte, 212.
Brühl, 194.
Brühl (château de), près Bonn, 175, 176.
Bruxelles, 185, 186, 207.
 BUIRETTE, historien, 114.
 BULLET, architecte, 212.
 BUZONNIÈRE (de), historien, 106, 107.

Cachan, localité près de Paris, 54.
 CADOT (Thibault), conseiller du roi en sa cour des Monnaies, 12.
 CAFFIN (François), entrepreneur de serrurerie, 36.
Canal. Voy. aux noms.
 CAON (Jean), dit La Tour, maître maçon à Châlons.
 CAPPERONIER, fonctionnaire de la Bibliothèque du roi, 243.
 CARBONNEAUX, fondeur, 129.
 CARBONNET, architecte, 148, 149.
 CARDINI, architecte, 32.
 CARIÉ (Claude), architecte, 131, 135, 137, 138, 139, 140, 141, 142.
 CARLIER, sculpteur, 19.
 CARLIER (François), architecte, 113, 114, 196, 197, 198, 199, 200, 202, 203.
 CARLIER (Pierre), fermier général, 56, 57.
 CARPENTIER, fonctionnaire de la Bibliothèque du roi, 243.
 CASSIN, 7.
 CASTAGNIER, propriétaire, 65, 66, 67, 68, 69.
 CASTAN (A.), historien, 122.
Caudeville (terre de), 137, 138.
 CAYOT, sculpteur, 48, 49.
 CELLAMARE (prince de), ambassadeur d'Espagne en France, 205, 206.
Celle (prieuré de la), 90.
Centre (canal du), 98.
 CERNAY (marquis de), 168.
 CHABEUF (H.), historien, 109.
 CHABOT (Anne de), 148.
Chaillot, 8, 38.
 CHALONS (évêque de), 196.
Châlons-sur-Marne, 112 à 121, 144. — *Eglise Saint-Alpin*, 112, 113. — *Evêché*, 113 à 121. — *Place Saint-Etienne*, 114. — *Rue de Juigné*, 114.
 CHAMPIER (Victor), historien, 232.
Charenton, 95.
Charité (abbaye de la) (Franche-Comté), 138, 141.
 CHARLES V, 71.
Charolais (le), 97.
Charolais (canal du), 97 à 100.
 CHARPENTIER, sculpteur, 48, 49.
 CHARPENTIER (Claude), sculpteur, 48.
 CHARPENTIER (René), sculpteur, 48.
 CHARRIER, trésorier de France à Lyon, 97.
Château-Thierry, 119.
 CHATELAIN (Charles), 235, 237.
Chatillon-l'Abbaye, 131.
 CHAUVEAU (René), sculpteur, 19, 126, 127.
 CHAVANNES (abbé de), 152.
Chaville (château de), 212, 213.
Chelles, 36.
 CHENISOT (de), 205.
Chistain? (domaine de), 105.
Choisy (château de), 11, 70.
 CHOTTIN (Louis), serrurier à Verdun, 141.
 CLAUDIUS, empereur romain, 159, 160.
 CLÉMENT XI, pape, 76.

- CLÉMENT (le prince), 192, 194.
 CLÉMENT (Pierre), historien, 21.
 CLÉMENT AUGUSTE, électeur de Cologne, 167, 168, 175.
Clichy-la-Garenne, 86.
 Clouet (historien), 130.
 COCHIN (Charles-Nicolas), graveur, 50.
 COISLIN (de), évêque de Metz, 126, 127.
 COLBERT (Jean-Baptiste), surintendant des Bâtiments, 9, 21, 63, 90.
 COLLART (J.-B.) seigneur de Flize, grand maître des eaux et forêts au département de la généralité de Metz, 133.
 COLLIN, architecte, 116.
 COLLIN (Claude), marchand de bois à Saint-Dizier, 118, 120.
 COLLINET, conducteur de travaux d'architecture, 117.
Compiègne, 147, 241.
 CONDÉ (Henri de Bourbon, prince de), 72.
 CONDÉ (princes de), 71.
 CONRARD, 109, 110.
Constantinople. Ambassade de France, 206, 207. — *Faubourg de Péra*, 206.
 CONTI (Louis-Armand, prince de), 70.
 CONTI (princesse de), première douairière), 70.
 CORBINEAU, architecte, 125.
 CORNU, sculpteur, 17, 18.
Coronelli (globes de), 236, 237.
 COTTE (Jean-Armand de), 137.
 COTTE (Jules-Robert de), 9, 42, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 94, 95, 97, 112, 137, 145, 162, 163, 164, 165, 203, 204, 206, 211, 212, 216, 224, 230, 242, 243, 244.
 COTTE (Suzanne-Catherine de), 137.
 COURTÉPÉE, historien, 109, 111.
 COUSTILLIER, garde des plans et desins du roi, 231, 232.
 COUSTILLIER, secrétaire du duc d'Antin, 232.
 COUSTILLIER (François), jardinier, 232.
 COUSTILLIER (François-Louis), jardinier, 232.
 COUSTILLIER (Martin), jardinier, 232.
 COUSTILLIER (Pierre), jardinier, 232.
 COUSTOU, sculpteur, 14, 19.
 COUSTOU (Nicolas), sculpteur, 49.
 COUVERT, entrepreneur de maçonnerie, 33.
 COYPEL (Antoine), peintre, 149, 230.
 COYSEVOX (Antoine), sculpteur, 7, 82, 230.
 COZETTE, concierge des Gobelins, 59, 61.
 CRAMAILLE (de), 41.
Croissy (château de), 96.
 CROZAT, 91, 165.
 CROZAT DE TUGNY, propriétaire, 65, 66, 67, 68, 69.
Dantzig, 12.
 DAUPHIN (le grand), 188,
David recevant l'épée des mains d'Abimélec et de Gédéon (sculpture), 14.
 DEBAY père, sculpteur, 129.
 DECHAMP, 192.
 DEDIEU, sculpteur, 15, 17, 19.
 DE FERT, fontainier du duc d'Orléans, 88.
 DE LA LANDE, historien, 37, 40, 98.
 DELAMAIRE, architecte, 148.
 DE LA MARE, historien, 37, 40, 41.
 DELAMOTTE, premier commis des Bâtiments, 80.
 DELAUNAY, 215.
 DELAUVERGNE, intendant et contrôleur général des Bâtiments, 9.
 DELÉPINE (Nicolas), architecte expert, 8, 10, 85, 86, 212, 231.
 DELESFÉE ou DE LESPÉE (Charles-François), architecte expert, 9, 82, 131, 132, 133, 140, 238.
 DELPIT (J.), historien, 219.
 DENIS, propriétaire à Versailles, 94.
 DEPARCIEUX, mathématicien, 216, 217.
 DERUSÉ, contrôleur des Bâtiments (?), 79.
 DESCHAMPS, menuisier, 144.
 DESCOMBEAUX (Jean-Jacques), prêtre, 24.
 DESFORTS. Voy. LE PELETIER DES FORTS.
 DESGODETS, architecte, 15, 212.
 DESGOTZ, intendant et contrôleur général des Bâtiments, 8, 9.
 DESGOTZ (Claude), dessinateur des plans et parterres des jardins du roi, 211, 212.

- DESJARDINS, 192.
 DESJARDINS (Martin), sculpteur, 101.
 DESJARDINS (Tony), historien, 101.
 DESMARETS (J.-B.-F.). Voy. Maillebois (marquis de).
 DESMARETS (Nicolas), intendant des finances, puis contrôleur général, 90, 215, 221, 222.
 DESROCHERS, entrepreneur de terrassements, 92.
 DEULNEAU, chanoine de la cathédrale de Verdun, 138, 141.
Dheune (la), rivière, 98, 99, 100.
 DIEUDONNÉ (don Sébastien), historien, 126.
 DIDIER BRILLON (d'Orléans), 106, 107, 108.
Digoing, 99, 100.
Dijon, 108 à 111. — *Eglise Saint-Bénigne*, 111. — *Eglise Saint-Etienne*, 111. — *Eglise Saint-Jean*, 109 à 111. — *Palais des Etats*, 108, 109.
Dinckelspill, 178.
 DOINEL (Jules), historien, 107.
 DOISY, sculpteur, 18, 19.
Domfront, 112. — *Eglise*, 111, 112.
 DORBAY (François), architecte, 21, 214, 215.
 DORBAY fils, architecte et entrepreneur, 33, 81, 212.
 DORBAY (père ou fils), architecte, 159.
Douai, 226.
 DOUSSOT (François), architecte juré, 6.
 DOYEN, voiturier, 192.
 DROUILLY, sculpteur, 19.
 DUBOIS, cardinal, 149.
 DUBOIS (Jacques), géographe et arpenteur ordinaire du roi, 8, 9, 20.
 DU FAYE, inspecteur général du jardin royal des plantes, 243.
 DUFOUR, entrepreneur de maçonnerie, 33.
 DUFOUR, sculpteur, 17.
 DUGOULON, sculpteur en bois, 200, 201, 203, 205, 239, 240.
 DULIN (Nicolas), architecte, 212.
 DUPLESSIS (J.-L.), valet de chambre du duc d'Antin, 10.
 DUPLOMB, historien, 23.
 DU PUY (chevalier). Voy. Pozzo.
 DURFORT (Geneviève de), 88, 89.
- DUSABLE OU DU SABLE, entrepreneur de maçonnerie, 33.
 DUSSIEUX, historien, 153, 173, 175, 178, 181, 185, 195, 196, 197, 205.
Düsseldorf, 181.
 DUVIVIER, inspecteur de la Savonnerie, 59, 62.
Ecosse (marbres d'), 231.
 EFFIAT (marquis d'), 98.
 ELTZ (baron d'), 131, 135.
 ENGERAND (Fernand), archiviste, 212, 213.
Espagne (l'), 196.
 Espagne (roi d'), 196, 197.
 ESPINE (Nicolas de l'). Voy. Delespine.
Etang de Longpendu, 98, 99, 100.
Etang de Montchanin, 100.
- FAGON (Louis), conseiller d'État et au Conseil des Finances, 235.
 FANART (François), maître peintre à Verdun, 142, 143.
 FARNÈSE (Élisabeth), reine d'Espagne, 202.
 FAVANNES (Henri de), peintre, 200.
 FÉLIBIEN DES AVAUX (J.-J.), historio-
 graphe et architecte, 20, 212.
 FÉNELON (François de Salignac de La Mothe), 219.
 FERDINAND VI, roi d'Espagne, 196.
 FERDINAND (le duc), 190.
 FEU (de), graveur, 195.
 FLAMAND, sculpteur. Voy. Flamen.
 FLAMEN (sculpteur), 14, 18, 19.
 FLEURIAU, 238.
 FLEURY (cardinal de), 8.
Foix (château de), 124, 125.
Fontainebleau, château, 75, 89, 90, 92, 215, 219, 223, 241, 242. — *Hôtel de Maillebois*, 89, 90.
 FONTANA (Francesco) architecte, 104.
 FORTIER (Benoit de), architecte, 174, 175, 176, 177, 179, 181, 182, 183.
 FOUCAULT, conseiller d'État, 41.
Francfort, 181, 183, 187.
 FRANCINE (famille des), intendants des eaux et fontaines des jardins royaux, 223.
 FRANCINE (de), intendant des eaux et fontaines des châteaux royaux, 52, 53, 54, 97.

- FRANCINE (Henry-François de), 223.
 FRANCINE (Thomas-Honoré-François de), 223, 224.
 FRANCINI (de). Voy. Francine.
 FRANÇOIS I^{er}, 4, 98.
 FREMIN, sculpteur, 48, 49.
Frescati (château de), 126, 127.
Fronde (la), 91.
 FRONTIN, historien romain, 160.
 FRONTINUS. Voy. Frontin.
Fucin (lac), 159, 160.
 FÜRSTENBERG (cardinal prince Guillaume Egon de), 148, 154.
- GABRIEL (Jacques II), intendant et contrôleur général des Bâtimens, 10, 11.
 Gabriel (Jacques-Angé), premier architecte du roi, 70.
 GABRIEL (Jacques-Jules), premier architecte du roi, 8, 9, 32, 105, 106, 107, 108, 147, 212.
 GABRIEL (Maurice), architecte, 11.
Gaigny, 36.
 GAILLARD, fonctionnaire de la Bibliothèque du roi, 243.
Garigliano (le), rivière, 159, 160.
 GARNIER D'ISLE, 90.
Garonne (la) 147.
 GAUCHER, tapissier, 224.
 GAUTHEY, ingénieur, 98.
 GAUTIER (Henri), ingénieur, 123.
 GAVOUEZ (Michel-Angé), entrepreneur, 166.
 GEFFROY, historien, 197.
Gênes, 161.
 GENTY (Denis), bourgeois de Paris, 88, 89.
 GERBIER, architecte, 125, 126.
 GERSPACH, historien, 64.
 GIRARDIN, marchand de bois (?), 78.
 GIRARDON, sculpteur, 18, 227, 230.
 GIROUX (Marie-Geneviève), femme de Genty, bourgeois de Paris, 88.
 GISQUAIN, marbrier, 149, 150.
 GETTARD ou GITTARD, architecte, 108, 211.
 GITTARD (Daniel), architecte et ingénieur du roi, 108.
 GITTARD (Pierre), ingénieur et architecte à Philippeville et Lille, 109.
Gobelins (Manufacture des), 59, 60, 61, 63, 64, 65, 163, 191, 209, 217, 224.
- Godesberg (château de)*, 167, 175.
 GOUPY, sculpteur, 19.
 GOURLADE (de), architecte, 155, 162.
Gournay, 36, 37.
 GOY, sculpteur, 18.
 GRAMMONT (famille de), 122.
 GRAMMONT (marquis de), 121, 122, 123.
Grammont (Château de), 121 à 123.
 GRAMONT (famille de), 122.
 GRANGEZ, historien, 98.
 GRANIER, sculpteur, 15, 18.
 GRIGNON, tapissier, 224.
 GRIGNON (Louis), historien, 113, 114.
 GROUCHY (vicomte de), historien, 129.
 GUÉRIN, secrétaire de l'Académie de peinture, 218, 219.
Guerre de Hongrie (1717), 186.
 GUERSANS (de), conseiller au Parlement de Bretagne, 125.
 GUESNON ou GUENON, menuisier, 200, 205.
 GUILLET, conservateur des Généalogies de la Bibliothèque du roi, 243, 244.
 GUICHOU (Charles), marchand, bourgeois de Paris, 87, 88.
 GUIFFREY (J.-J.), historien d'art, 13, 49, 208, 210, 214, 215, 221.
 GUILBERT (abbé), historien, 89.
 GUILLAIN, architecte, 131, 132, 133, 134, 135.
 GUILLAUMOT (Ch.-Alex.), architecte, 209.
 GUYOT, sculpteur, 17, 19.
- HALLENCOURT (Charles-François d'), évêque de Verdun, 130 à 144.
 HANARD, sculpteur, 19.
 HANAU (comte de), 152, 153, 154.
Hanau (comté de), 153.
 HARCOURT (prince d'), 82.
 HAUBERAT, architecte, 175, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195.
 HAUTEMER, historien, 150.
Hautvillier (abbaye de), 115.
 HÉNAULT (Guillaume), contrôleur ordinaire des ouvrages de Sainte-Croix d'Orléans, 106.
 HENNIN, intendant et contrôleur général des Bâtimens, 8.
 HENRI II, roi de France, 5, 98.

- HENRI IV, roi de France, 53, 73.
 HENRY (Maurice), entrepreneur à Verdun, 134.
 HÉRAULT, maître des requêtes, lieutenant général de police à Paris, 57.
 HERMAND, ingénieur, mathématicien, 216.
 HEURTEUX, directeur des eaux et fontaines de M. le Duc, 87.
 HOFFEMANT, sculpteur, 48, 49.
 HOLLANDAIS (les), 233.
Hollande (la), 183.
 HOUSSE (René-Antoine), directeur de l'Académie de France à Rome, et garde des tableaux du roi, 161, 213, 214.
 HUBERT, 146.
 HUBERT, fondateur, 229.
 HUE (Pierre), architecte, 107.
 HUGUET (François), architecte, 125, 126.
 HUILOT, sculpteur, 15.
 HULST, historien, 200.
 HURTRELLE ou HURTREL, sculpteur, 14, 18.
 HUXELLE, 224.
 HUYOT, architecte, 207.
- INFANTE D'ESPAGNE, 51.
Inventaire des tableaux du roi de Paillet, 160.
 ISABEAU, 238.
- JAL, historien, 223.
 JALLIER, fonctionnaire de la Bibliothèque du roi, 243.
 JANS, tapissier, 224.
 JOLEAU (?), secrétaire de l'évêque de Châlons, 118.
 JOLLY, sculpteur, 19.
 JOSEPH CLÉMENT, électeur de Cologne, 166 à 195.
 JOSSEY (Denis), architecte, 130, 131, 132, 133, 134, 136, 137, 138, 139, 140, 212.
 JOSSEY. Voy. Jossenay.
 JOUIN (Henry), historien, 82.
 JOURDAIN (abbé), fonctionnaire de la Bibliothèque du roi, 243.
Journal de R. de Cotte en Italie, 160, 161.
 JOUVENET l'aîné, sculpteur, 15, 18, 19, 227.
- JULLIAN (C.), historien, 147.
 JUSTINIANI, 161.
- KELLER (Balthazar), fondateur, 225, 226, 227, 228, 229.
 KELLER (Jacques), fondateur, 226.
 KEMPIS (de), 183, 188.
- LABBÉ, 201.
 LABBÉ, 240.
 LA BOURDONNAYE (de), intendant de la Généralité de Bordeaux, 219.
Lac Fucin. Voy. Fucin.
 LA CROIX (de), 199.
 LA CROIX, fonctionnaire de la Bibliothèque du roi, 243.
 LADVENANT, conservateur des Estampes de la Bibliothèque du roi, 244.
 LA FOSSE (Charles de), peintre, 149, 230.
 LAGARDELLE (Armand), architecte, 150.
 LA GRANGE, garçon ordinaire de la Chambre du roi, 217.
 LA HIRE, architecte, 212.
 LALANDE, sculpteur, 19.
 LAMBERT (marquis de), 242.
 LAMBERT (marquise de), 236, 237, 238, 241.
 LA MOTTE, intendant et contrôleur général des Bâtiments, 8, 9, 162, 212.
La Motte Saint-Jean, 99.
 LANCE, auteur du *Dictionnaire des Architectes*, 11, 117, 174, 207, 215.
 LANGLOIS, sculpteur, 18.
Languedoc (canal du), 98.
 LA POMMERAYE, associé de la manufacture de glaces, 35.
 LARCHER (abbé), chanoine de Saint-Thomas du Louvre, 56.
 LA ROCHE (J.-B.), arquebusier, 216.
 LA ROCHEFOUCAULT (de), 103.
 LA ROQUE, peintre de l'électeur de Cologne, 188.
 LASSURANCE, intendant et contrôleur général des Bâtiments, 9, 32, 82.
 LA TEULIÈRE, directeur de l'Académie de Rome, 161.
 LA TOUR (Maurice Quentin de), peintre, 216.
 LA TOUR D'Auvergne, (Henri Oswald de), archevêque de Vienne 150, 151.

- LA TOUR D'AUVERGNE (Frédéric de), grand doyen de Strasbourg, 150, 151.
 LA TOUR ET TAXIS (prince de), 181.
La Tour et Taxis. Archives, 208. — *Hôtel*, 207, 208.
 LAURECISQUE, architecte, 207.
 LAURENT, entrepreneur de peintures à Verdun, 145.
 LAUZUN (Antoine Nompar de Caumont, duc de), 88, 89, 91.
 LA VIEUVILLE (comte de), 75.
 LA VIEUVILLE (duc de), 74.
 LAW, 236, 227, 241.
 LE BAUD, ingénieur (?) de Lyon, 98.
 LE BLOND, architecte, 225.
 LE BŒUF, historien, 56, 83, 87, 88, 96.
 LE BRUN, sculpteur, 113.
 LE CHARTRIER, architecte, 107.
 LE CHEVALIER, architecte, 148, 149, 150, 152, 153, 154.
 LE CHEVALIER (Lettienne), dessinateur des Bâtiments, 149.
 LÉCUYER, architecte, 212.
 LEFÉBURE, sculpteur, 19, 20.
 LEFEBVRE, fonctionnaire de la Bibliothèque du roi, 243.
 LEFRANC (Abel), historien, 1, 4.
 LEGOUPIL, sculpteur en bois, 201, 239, 240.
 LEGOUT ou LEGOUX, entrepreneur de maçonnerie, 33, 81.
 LEGRAND, 7.
 LEGRAND, architecte, 105.
 LEGRAND, sculpteur, 19.
 LEGROS, sculpteur, 15, 17, 18.
 LE LONG père et fils, sculpteurs sur bois, 239, 240.
 LEMAISTRE, architecte, 124.
 LEMOINE, conducteur des travaux de l'évêché de Verdun, 116, 117.
 LE MONCEUX, entrepreneur de maçonnerie, 33.
 LEMOYNE ou LE MOYNE, entrepreneur de terrassements, 95.
 LEMOYNE (A.), 36.
 LE MOYNE (Claude), entrepreneur, 117.
 LENOBLE, 231.
 LE NORMANT (Ange), greffier en chef du grand conseil, 12.
 LE NORMANT DE TOURNEHEM (Charles-François-Paul), surintendant des Bâtiments, 70.
 LEPAUTRE, sculpteur, 48, 49, 232.
 LE PELETIER DES FORTS (famille des), 91.
 LE PELETIER DES FORTS (Michel-Robert), contrôleur général, 57, 91, 92, 93, 138.
 LE PRINCE, historien, 51.
 LE RAGOIS (abbé), 87, 88.
 LEREISTE, 7.
 LE ROI (A.), historien, 89, 94.
 LESCHAUELLE, entrepreneur de menuiserie, 238.
 LESDIGUIÈRES (François Bonne, duc de), 73.
 LESPINE. Voy. Delespine.
 LESPINGOLA, sculpteur, 17, 18.
 LEVEAU, architecte, 215.
Liège, 173, 174, 181, 182, 187, 189, 192, 195.
Lille, 166, 167.
 LIONNE (de), ministre et secrétaire d'État, 94.
Lislebelle, 240.
Loire (la), rivière, 98, 99, 100.
Longpendu (étang de). Voy. *Étang*.
 LONGUEVILLE (duchesse de), 35.
 LORGES (maréchal de), 89.
Lorraine (la), 130.
 LOUIS père, architecte, 126.
 LOUIS fils, architecte, 126.
 LOUIS, marchand, 120.
 LOUIS XIV, 4, 49, 76, 77, 97, 98, 123, 167, 169, 188, 197, 204, 208, 214, 232.
Louis XIV (figure pédestre de) aux Invalides, 15, 16.
Louis XIV (statue de), à Montpellier, 129.
 LOUIS XV, 56, 90, 238.
 LOUIS XVI, 83, 209.
 LOUVOIS (abbé de), 51, 236.
 LOUVOIS, surintendant des Bâtiments, 11, 74, 75, 225.
Lübeck, 12.
 LUC (comte de), ambassadeur de France en Suisse, 227, 228.
 LUILLIER, fermier général, 65.
Lunéville, 59, 60, 61.
Lyon, 100 à 104, 163, 164, 215, 233. — *Loge au Change*, 104. — *Place Bellecour ou Louis-le-Grand*, 102, 103, 104.
 MACHAUX (de), 81.

- MADemoiselle (la grande), 91.
Madrid (château de), près Paris, 90, 217.
Madrid, 195 à 206 — *Buen Retiro*, 113, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 202, 203, 204, 206. — *Calle de Alcalá*, 199, 200. — *Clos des religieux de Saint-Jérôme*, 200. — *Couvent des religieuses de Saint-François de Sales*, 196. — *Palais royal*, 113, 195, 196, 197, 200, 201, 202, 206. — *Cabinet des Furies*, 196, 202. — *Prado*, 199.
Maestricht, 11.
MAGNIÈRE, sculpteur, 17, 18.
MAILLEBOIS (J.-B.-F. Desmarets, marquis de), 89.
MAINE (duc du), 241.
Maintenon, 124. — *Acqueduc*, 160. — *Château*, 74, 75.
MAINTENON (M^{me} de), 196, 197.
MAIZIEU (abbé de), 94.
Malesherbes, 92.
MALET, marchand de bois (?), 78.
MALIN, fonctionnaire de la Bibliothèque du roi, 243.
MALO SAUSSARD, entrepreneur et architecte, 150, 151, 153, 155, 156.
Manheim, 181.
MANSART (François), architecte, 11, 123.
MANSART (Jules-Hardouin), architecte, surintendant des Bâtiments, 3, 11, 18, 22, 26, 35, 64, 74, 75, 76, 100, 105, 108, 149, 161, 167, 208, 209, 210, 211, 212, 214, 218, 219, 226, 231.
MARIA BARBARA, reine d'Espagne, 196.
MARIE DE MÉDICIS, 53.
MARIETTE, historien, 226.
MARILLAC (de), 35.
MARINIER, commis des Bâtiments du roi, 208, 209, 213.
Marly, 43, 101, 167, 199, 200, 212, 213, 225, 242.
Marne (la), 36, 37.
MAROT (Daniel), graveur, 84.
Marseille, 164.
MARTEAU, menuisier, 192, 239.
MARTIN, marchand, 120.
MARTIN, sculpteur, 19.
MARTINEAU, valet de chambre, horloger du roi, 216.
Martyre de saint Étienne, bar Bouchar-don, 111.
MASSOL, architecte, 154, 155.
MATHIEU, architecte, 212.
MATIS, géographe et arpenteur ordinaire des Bâtiments, 9, 90.
MAUBEUGE, sculpteur, 19.
MAUGER, graveur en médailles, 221.
MAUPIN, ingénieur du roi, 97.
MAUPIN (du), 150.
MAUREPAS (Jean-Frédéric Phelippeaux, comte de), ministre de la maison du roi, 95, 240, 244.
Mayence, 147, 183.
MAZELINE, sculpteur, 14, 18, 227.
MAZIÈRE (les), sculpteurs, 17.
MAZIÈRE l'aîné, sculpteur, 18.
MAZIÈRE (Jacques), architecte juré, 6.
MÉDICIS (Catherine de), 105.
Méditerranée (mer). Voy. Mer.
Ménilmontant, 92.
Mer Méditerranée, 97.
Mer Océane, 97.
MESCKECK (de), grand maréchal du roi de Pologne, 59, 60, 61.
Metz, 126, 127, 189, 190, 191. — *Parlement*, 131, 132.
Meudon, 59, 128, 129, 188, 212, 213.
MEUSNIER, architecte, 116, 119.
MICHU ou MICHEU, peintre verrier, 127.
Midi (canal du), 124.
MIGNARD (Pierre), peintre, 214.
MITTON, conseiller du roi, trésorier de l'extraordinaire des guerres, 7.
MOLLET, intendant et contrôleur général des Bâtiments, 8, 9, 212.
MOLLET, jardinier à Bonn (?), 183.
MOLLET (André-Armand), architecte, 183.
MOLLET (Armand-Claude), architecte, 183.
MOLLET (Charles), maître des jardins du Louvre, 183.
MOLLET (Claude), architecte, 183.
MONMERQUÉ (Mathieu), tapissier, 61, 62.
Monnaie (la), 86, 87.
MONTAIGLON (Anatole de), historien, 233.
Montaret, près Moulins en Bourbonnais, 105.
MONTARGIS (de), 205.
Montauban, 159. — *Cathédrale*, 159.
Montchanin (étang de). Voy. Étang.

- MONTESSON (de), 136.
 MONTHEAU, sculpteur, 48, 49.
 Montier-la-Celle-lez-Troyes (*abbaye de*), 90.
 Montigny (*terre de*), 75.
 Montpellier, *place Louis-le-Grand ou du Peyrou*, 129.
 MORERI, auteur du *Dictionnaire*, 127, 220.
 MORISEAU, sculpteur sur bois, 239, 240.
 MORLET, 86.
 Moselle (*la*), *rivière*, 126.
 MOUCHARD, directeur de la Compagnie des Indes, 91.
 Moulins, 124.
 Moulins-les-Metz, 126.
 MOULLIN DE MARGUERY, historien, 88.
 Muette (*château de la*), 83.
 MUIROZ. Voy. Muisoz.
 MUISOZ ou MUIROZ, architecte, 124.
 Munich, 177, 178, 188.
 Münster (*évêché de*), 192.

 NAPOLÉON I^{er}, 84.
 Navarre (*château de*), 54.
 NEIL, historien (?), 88.
 NESTIER (Jean), intendant de l'évêque de Châlons, 120.
 NEUVILLE-VILLEROY (famille des), 73.
 NEVERS (duc de), 235, 237.
 NEVERS (M^{me} de), 236.
 Nivernais (*le*), 99.
 Noailles (cardinal de), 46, 47, 48, 49, 50, 114, 115, 117.
 NOAILLES (Gaston de), évêque de Châlons, 112 à 121.
 NOAILLES (de), 105.
 NOAILLES (duc de). Voy. Noailles (cardinal de).
 NOAILLES (famille de), 49.
 NOEL (O.), historien, 76, 77.
 NOELLAT, historien, 109, 111.
 NOINVILLE, tapissier, 60, 62, 63.
 NOINVILLE (Martin de), architecte, 108, 109, 111.

 Océane (*mer*). Voy. Mer.
 OGILVIE, 231.
 OGILVIE (Jacques), seigneur de Boyne, gentilhomme écossais, 231.
 OLIVARÈS (duc d'), 198.
 OPPENORD, architecte, 183.

 ORBAY (d'), architecte. Voy. Dorbay.
 Orléans, 94. — *Église Bonne-Nouvelle*, 106 à 108. — *Église Sainte-Croix*, 105, 106.
 ORLÉANS LONGUEVILLE (Catherine d'), 70.
 ORLÉANS LONGUEVILLE (Marguerite d'), 70.
 ORMESON (Henri-François-de-Paule LE FÈVRE d'), conseiller d'État, intendant des finances, etc., 129, 130.
 ORRY (Jean), ministre de Philippe V, 199, 202, 203, 204.
 ORRY (Philibert), directeur général des Bâtiments, 59, 61, 95, 216, 230, 243.
 ORSAY (Boucher d'). Voy. Boucher.
 OSMONT, serrurier, 47.
 OUDINET (Marc-Antoine), garde des médailles du roi, 220.

Paderbon (évêché de), 192.
 PAILLET (Antoine), peintre, garde des tableaux du roi, 212, 213.
 PALLADIO, architecte, 167.
 Pantin, 36.
 PAPILLON, historien, 126, 127.
 PARAIRE (Jean), conseiller secrétaire du roi, 12.
 PARIS, architecte, 105.
 PARIS (Louis), historien, 51, 52, 224, 225, 229, 233.

 PARIS

Abbaye-aux-Bois, 43.
Abreuvoir de Bourbon, 45.
Acqueducs et eaux d'Arcueil, 21, 39, 52, 53, 54, 55.
Acqueduc et eaux de Belleville, 37, 53.
Arsenal (l'), 37, 38, 40, 72.
Avenue Percier, 87.
Bastille (fossés de la), 36.
Boulevard Haussmann, 87.
Boulevard Malesherbes, 87.
Calvaire (le), 38.
Capucines (les), 217.
Champs-Élysées, 7, 8, 9, 10, 57, 58, 87.
Chancellerie (la), 65, 66, 67, 68, 69, 70.
Collège de Cambrai, 1, 2, 3, 4, 5.
Collège des Quatre-Nations, 215.
Collège royal de France, 1, 2, 3, 4, 5.

PARIS

Collège de Tréguier, 1, 2, 3, 4.
 Cours la Reine, 8, 9, 217.
 Couvent des *Bénédictines de la Ville-
l'Évêque*, 70.
 Couvent des *Capucins*, 215.
 Couvent des *Feuillants*, 6.
 Croix du *Traboir*, 53.
 Cul-de-sac des *Prêtres de l'Oratoire*, 7.
 Église des *Grands-Augustins*, 71.
 Église des *Jésuites*, rue *Saint-Antoine*
 (chapelle des *princes de Condé*), 71, 72.
 Église *Notre-Dame*, 46, 48, 49, 50. —
 Chapelle *Saint-Denis ou des Martyrs*,
 48, 49. — Chapelle *Saint-Martin et*
Sainte-Anne, 49. — Chapelle de la
Vierge, 46, 47, 49.
 Église des *Prémontrés réformés*, 215.
 Église *Saint-Germain-l'Auxerrois*, 5, 215.
 Église *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*, 109.
 Église *Saint-Jean-en-Grève*, 22.
 Église *Saint-Sulpice*, 109.
 Église *Saint-Thomas du Louvre*, 56.
 Église de la *Sorbonne*, 36.
 Église de la *Trinité*, 215.
 Egout des *Boucheries Saint-Paul*, 41.
 Egout de *Chaillot*, 38.
 Egout de *Gaillon*, 42.
 Egout *Saint-Louis-au-Marais*, 40, 41.
 Faubourg du *Roule*, 87.
 Faubourg *Saint-Antoine*, 27.
 Faubourg *Saint-Germain*. Voy. *Quar-
tier Saint-Germain-des-Prés*.
 Faubourg *Saint-Honoré*, 9, 10, 56.
 Grand *Cours*. Voy. *Champs-Élysées*.
 Grenouillère (la). Voy. *Quai de la Gre-
nouillère*.
 Halle *Barbier*, 24, 28, 31.
 Halle du *Pré-aux-Clercs*, 28.
 Hôtel des *Ambassadeurs*, 217, 218.
 Hôtel d'*Antin*, 24, 73.
 Hôtel d'*Armagnac*, 58.
 Hôtel de *Beringhen*, 73.
 Hôtel de *Bouillon*, 55.
 Hôtel de *Brienne*. Voy. *Hôtel d'Arma-
gnac*.
 Hôtel des *Comédiens français*, 215.
 Hôtel de *Conti*, 55.
 Hôtel-*Dieu*, 45.
 Hôtel du *duc de Fleury*. Voy. *Hôtel des*
Postes.

Inventaire de R de Cotte.

PARIS

Hôtel de la *Vieuville*, 74.
 Hôtel de *Lesdiguières*. Voy. *Hôtel de*
Villeroy.
 Hôtel de *Longueville*. Voy. *Hôtel des*
Postes.
 Hôtel du *Luxembourg*, 65.
 Hôtel de la *Meilleraie*, 109.
 Hôtel des *Mousquetaires-Saint-Antoine*,
 26, 27, 28, 29.
 Hôtel des *Mousquetaires-Saint-Germain*,
 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30,
 31, 32, 33, 34.
 Hôtel de *Nevers*, 51, 235 à 242.
 Hôtel des *Postes*, 35.
 Hôtel du *prince Charles*. Voy. *Hôtel*
d'Armagnac.
 Hôtel de la *reine Marguerite*, 28.
 Hôtel de *Saint-Simon*, 109.
 Hôtel de *Villeroy* (rue de la *Cerisaye*),
 72, 73.
 Hôtel de *Villeroy* (rue de *Varennes*), 73.
 Hôpital de la *Charité de Charenton*, 96.
 Hôpital des *Enfants-Trouvés*, 10.
 Hôpital *Saint-Louis*, 38.
 Ile *Notre-Dame*, 44.
 Ile *Saint-Louis*, 44.
 Invalides. Hôtel, 13, 15, 16, 20. —
 Église, 13, 14, 15, 20, 84, 127.
 Jardin royal, 217, 242, 243.
 Louvre. Palais, 5, 6, 7, 50, 51, 210, 215,
 216, 217, 218. — *Glacières*, 230.
 Lulli (maison de), 109.
 Luxembourg (palais du), 53, 217, 218.
 Marais (le), 38, 40.
 Observatoire, 20, 21, 53, 54, 217.
 Palais Bourbon, 32.
 Palais de justice, 11.
 Palais Royal, 232.
 Parc Monceau, 85.
 Paroisse *Saint-Gervais*, 22.
 Paroisse *Sainte-Magdelaine de la Ville-
l'Évêque*, 56.
 Petit-*Chatelet*, 45.
 Petit-*Pont*, 44, 45.
 Place de *Cambrai*, 3.
 Place du *Carrousel*, 8, 58.
 Place *Dauphine*, 11, 12.
 Place *Louis-le-Grand*, 16, 42, 51, 65,
 228.
 Place *Saint-Michel*, 53.

PARIS

Place Vendôme. Voy. place Louis-le-Grand.
Place des Victoires, 147.
Pont de l'École. Voy. Pont-Neuf.
Pont Marie, 123.
Pont Neuf (dit de l'École), 11, 44, 45, 56.
Pont Notre-Dame, 53, 123.
Pont Rouge, 11, 44.
Pont Royal, 10, 11, 23, 30, 123.
Pont des Saints-Pères, 23.
Pont Tournant des Tuileries, 57.
Port au Blé, 45.
Port de la Conférence, 231.
Port aux Fruits, 45.
Pré aux Clercs, 13, 31.
Porte Saint-Jacques, 21.
Quai de l'École, 35.
Quai des Grands-Augustins, 55.
Quai de la Grenouillère, 13, 22, 23, 25.
Quai du Louvre, 45.
Quai des Morfondus, 11, 12.
Quai des Orfèvres, 11, 12, 43, 44.
Quai d'Orsay, 23, 24, 29, 30.
Quartier Saint-Germain-des-Prés et faubourg Saint-Germain, 13, 22, 23, 25, 27, 32.
Quinze-Vingts (les), 27.
Rue de l'Abreuvoir, 10, 56, 57, 58.
Rue de Babylone, 20.
Rue du Bac, 23, 25, 28, 29.
Rue des Barrées, 41.
Rue de Beaune, 23, 28, 29.
Rue de Beauvais, 7.
Rue de Berry, 87.
Rue de la Boétie, 87.
Rue des Bobèmes, 139.
Rue de la Bonne-Molue (?). Voy. Rue de l'Abreuvoir.
Rue de Bourbon, 20, 23, 28, 29, 30.
Rue de Bourgogne, 20, 23, 24, 29, 34.
Rue du Calvaire, 37.
Rue de la Cerisaye, 73.
Rue Champfleury, 7.
Rue du Chantre, 7.
Rue de Charenton, 26, 27.
Rue du Cherche-Midi, 23.
Rue Colbert, 243.
Rue du Coq, 7.

PARIS

Rue de Courcelles, 87.
Rue Dauphine, 55.
Rue de l'Echarpe, 41.
Rue de l'Echelle, 58.
Rue de l'Egout, 41.
Rue de l'Egout-Convert, 41.
Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 87.
Rue des Filles-du-Calvaire, 41.
Rue des Fossés, 5.
Rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, 35, 215.
Rue Froidmanteau, 7.
Rue Gaillon, 42.
Rue de Grenelle, 139.
Rue de Harlay, 11, 12.
Rue des Lions, 41, 42.
Rue Loui-le-Grand, 42.
Rue Neuve-du-Luxembourg, 65, 97, 66.
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 238.
Rue Neuve-Saint-Augustin, 73.
Rue Neuve-Saint-Paul, 41, 42, 74.
Rue du Petit-Bourbon, 35.
Rue des Poulies, 6, 35.
Rue de Richelieu, 235, 237.
Rue Rousselet, 34.
Rue Saint-Autoine, 73.
Rue Saint-Denis, 37, 215.
Rue Saint-Honoré, 6, 7, 35.
Rue Saint-Jean-de-Beauvais, 4.
Rue Saint-Jean-de-Latran, 3.
Rue Saint-Louis, 38, 41.
Rue Saint-Nicaise, 6, 73.
Rue Saint-Paul. Voy. Rue Neuve-Saint-Paul.
Rue Saint-Vincent, 6, 7.
Rue de Sèvres, 20, 43.
Rue du Temple, 37.
Rue de Tournon, 218.
Rue de l'Université, 20, 32.
Rue de Varennes, 23, 29.
Rue de Verneuil, 23, 28.
Rue des Victoires, 72.
Rue Vivienne, 51, 52.
Rungis (eaux de), 52, 53, 54, 94, 224.
Samaritaine (la), 56.
Temple (barrière du), 37.
Tuileries. Jardin, 13. — Palais, 7, 8, 9, 10, 30, 58, 171, 205, 210, 215, 217.

- PASHL (?), entrepreneur des Bâtiments du roi, 99.
Passarsowitz (traité de), 190.
 PASSERAT, secrétaire de l'électeur de Cologne, 175.
Passy, 83. — Eaux minérales, 87, 88.
 PASQUIER (F.), historien, 125.
 PAULMIER, propriétaire, 6.
 PAULMIER (demoiselle), 6.
 PEIGNOT (Gabriel), historien, 209.
Pépinière du Roule, 86, 87, 217.
 PERDIGUÉ, ingénieur, 153.
 PÈRES DE SAINT-LAZARE, 13.
 PERRAULT (Charles), littérateur, 21.
 PERRAULT (Claude), architecte, 21.
 PERRAULT, président, 72.
 PERRICHON, secrétaire de la ville de Lyon, 100, 101, 102.
 PERRIER, intendant du cardinal de Noailles, 118.
 PERROTIN DE BEAUMONT. Voy. Beaumont.
 PESCHEUR, 60.
Petit-Bourg, 82, 147.
 PETITOT, ingénieur à Lyon, 102, 103.
 PETITOT, architecte du grand-duc de Parme, 102.
 PHELYPEAUX. Voy. Pontchartrain.
 PHELYPEAUX, ambassadeur de France en Savoie, 166.
 PHILIPPE II, roi d'Espagne, 198.
 PHILIPPE IV, roi d'Espagne, 198.
 PHILIPPE V, roi d'Espagne, 196.
 PHILIPPE LE BEL, roi de France, 76.
Philipsruhe, 152.
 PIGANOL DE LA FORCE, historien 23, 27, 28, 35, 44, 46, 48, 56, 65, 70, 71, 72, 73, 74, 84, 95, 218.
 PINEY LUXEMBOURG (François-Frédéric, duc de), 65.
 PITTON, historien, 154.
 PLINE LE JEUNE, 160.
 POERSON, directeur de l'Académie de France à Rome.
Poissy (église de l'abbaye de), 75 à 82. — *Eglise paroissiale et collégiale*, 76.
 POITEVIN, architecte du roi, 212.
 PONSE, marchand de pierres à Strasbourg, 155.
 PONTCHARTRAIN (Jérôme Phélypeaux, comte de), ministre de la maison du roi, 214, 217.
 PONTCHARTRAIN (Louis Phélypeaux, comte de), chancelier de France, 43.
Poppelsdorf (château de), 167, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 182, 184, 185, 186, 187, 189, 190, 193, 195.
 POULTIER, sculpteur, 14, 18, 19.
 POUSSIN (Nicolas), peintre, 161.
 POZZO (commandeur Cassino del), 161.
Pré Saint-Gervais, 53.
 PREVOST (abbé), 220.
 PRINCE (Monsieur le). Voy. Condé (Henri de Bourbon, prince de).
 PROU, sculpteur, 15.
 PROUS-BOURDEREL (?), sculpteur, 20.
 QUITEL (Charles), sieur Desfontaines, intendant des devises et inscriptions des édifices royaux, 219.
 RAISSANT, garde des médailles du roi, 220.
 RAON, sculpteur, 14, 19, 192.
Rastadt (traité de), 167.
 RATABON, surintendant des Bâtiments, 219.
 RAYMOND (docteur Paul), historien, 88.
 RAYOL, sculpteur, 18.
Regensbourg, 181, 208.
 RÉGENT (le), 4, 24, 31, 33, 40, 42, 85, 90, 232.
 REICET, employé au château de Maintenon, 75.
 RENARD, sculpteur, 20.
 RENARD, historien, 167, 168, 169, 171, 177, 181, 188, 189, 208.
 RENIER fils, dit Hollandais, 216.
 RENNEQUIN (Gervais), entrepreneur, 44.
Renues, 125, 126. — *Eglise de Tous-saints*, 125, 126.
 RESSONS (de), lieutenant général de l'artillerie du roi, 36, 37, 38.
 RÉTEL, trésorier du roi de Pologne, 61.
Rhin (le), 169, 170, 171, 172, 179, 180, 183.
Rhône (le), 98, 103.
 RICHELIEU (cardinal de), 98.
 RIGAUD (Hyacinthe), peintre, 102.
 RIQUET ou RICQUET (comte de Carman), 123, 124.
 RIQUET, créateur du canal du Languedoc, 124.

- RIVA (Antonio), architecte, 170.
 RIVET, architecte, 212.
Rochefort, 229.
 ROHAN (Armand-Gaston-Maximilien, cardinal de), 148, 149, 153, 154, 155, 157, 158, 233.
 ROHAN (le cardinal de), (le cardinal Collier), 148.
 ROHAN (François de), 148.
 ROHAN (cardinal de), 27.
 ROI DE POLOGNE (Stanislas Leczinski), 59, 60, 61, 62, 63.
 ROMAIN (frère François), architecte, 11.
Rome, 160, 161 à 165. — *Palais Mancini*, 162, 163. — *Palais Palestrini*, 161. — *Place Montecitorio*, 104.
 RONDELET, architecte, 160.
 RONDOIN, entrepreneur à Strasbourg, 155.
Rondonneau (collection), aux Archives, 85.
 ROQUET, entrepreneur de maçonnerie, 33.
Rouen, 142, 183. — *Bibliothèque*, 20.
Roule (le), 8.
 ROUMIER, sculpteur sur bois, 239, 240.
 ROUSSEAU, sculpteur, 184, 185, 186, 191.
 ROUSSELET, sculpteur, 20.
Royanmont (église de l'abbaye royale de), 82.
 ROYER (R.), historien, 125.
 ROYER, vicaire d'Autrecour, 43.
 ROZE, architecte ou ingénieur (?), 20.
 ROZE, serrurier, 7.
 ROZE (de), marchand fabricant d'étoffes de soie, 101.
Russie (la), 224.
- SACHETTI (Giovanni Battista), architecte, 195.
Saint-Denis (abbaye de). — *Chapelle N.-D. la Blanche*, 84. — *Chapelle Saint-Eustache*, 83, 84. — *Chapelle des Valois*, 84, 85, 86. — *Mausolée de Henri II et de Catherine de Médicis*, 84. — *Mausolée de Turenne*, 83, 84. — *Tombeau de Louis XII*, 84, 85.
 SAINT-DENIS (religieux de), 83, 84.
Saint-Fargean (château de), 91 à 93.
Saint-Germain-en-Laye (château de), 210, 223.
 SAINT-LEU (pierre de), 15.
 SAINT-LOUIS, 90.
- Saint-Maur. Canal*, 12, 233. — *Château*, 109. — *Pont*, 96.
 SAINT-AURICE (comte de), représentant de l'évêque de Cologne, 180, 185, 186, 191, 192.
Saint-Petersbourg, 225.
Saint-Simon (Mémoires de), 166.
 SAINT-THOMAS (chanoines de), 215.
 SAINT-VICTOR, historien, 6, 27, 35, 71.
 SAINTE-MARIE, sculpteur, 17.
 SALES (comte de), 166.
 SALINS DE MONTFORT, architecte, 148.
 SALLIER (abbé), conservateur des imprimés de la Bibliothèque du roi, 244.
 SANDOZ (Roger), historien, 232.
 SANTERRE (Jean-Baptiste), peintre, 102, 216.
Saône (la), rivière, 98, 99, 100.
 Sarry, 115, 117.
Saverne, 148, 149, 233. — *Château*, 148, 149, 153.
 SAVOIE (Victor-Amédée, duc de), 166.
Savonnerie (manufacture de la), 36, 37, 38, 40, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 163, 165, 217.
 SCHLAUN, architecte, 175.
 SÉBASTIEN (le Père), de l'Académie des Sciences, 87.
 SEGUIN, capitaine du Louvre, 217.
 SÉGUR (de), gouverneur du château de Foix, 125.
Sénart, 103.
Seine (la), rivière, 10, 12, 23, 30, 36, 37, 38, 40, 44, 53, 57.
 SENOZAN (de), 225.
 SEVIN, fonctionnaire de la Bibliothèque du roi, 243.
 SEYBOTH, historien, 150, 154.
 SIMON, sculpteur sur bois, 239, 240.
 SIMON (Claude), architecte du roi, 101.
 SLODTZ, sculpteur, 14, 18.
 SOLEAU. Voy. Joleau.
Soleure, 228.
 SONNIER, propriétaire, 72.
 SOUFFLOT (J.-G.), architecte, 104.
 SOUFFRON, architecte, 123.
Soulz (pierre de), 157.
 STEINMANN, conseiller de l'électeur de Cologne, 181.
 STELLA (les), peintres, 102.
Strasbourg, 150 à 158, 231. — *Cathédrale et grand doyenné*, 150, 151. —

- Evêché*, 154 à 158. — *Hôtel du comte de Hanau*, 152, 153. — *Pont Sainte-Madeleine*, 154. — *Rue des Juifs*, 150.
- SULLY, 53, 98.
- TALLEMAND (abbé), intendant des devises et inscriptions des édifices royaux, 219.
Tapisseries diverses, 163.
- TARGUY (abbé), conservateur des manuscrits de la Bibliothèque du roi, 244.
- TARLET, marbrier du roi, 57, 204, 205.
- TAUPIN, sculpteur, 19, 20.
- TEINTURIER (abbé), secrétaire de l'évêque de Verdun, 138, 141.
- THÉVENOT (Pierre), maçon, 210.
- THOMAS, ingénieur du roi, 38.
- THOMASSIN, ingénieur, 98.
- THOUIN, propriétaire, 6.
Tillemonde, 36.
- TIVRÉ (?) (François), notaire à Saint-Denis, 86.
- TOUVELLE (veuve), 7.
- TORCY (marquis de), 96.
Toulon (siège de), 166.
Toulouse (Pont Neuf de), 123.
- TOURNY, intendant de Bordeaux, 146.
Tours (arc de triomphe à), 149.
Trianon, 212, 213.
- TROPHI (Thomas), pâtissier du duc d'Orléans, 10.
- TROUARD, architecte, 105.
- TRUDAINE (Charles), prévôt des marchands de Paris, conseiller d'État, 29, 42.
- TRUDAINE (Daniel-Charles), conseiller d'État, 65, 66, 68, 69.
- TRUMEAUX (Claude), maître maçon à Châlons, 119.
- TUGNY (de). Voy. Crozat.
- TURCS (les), 186, 187, 190.
- TURGOT, 37, 42.
- ULIN (d'). Voy. Dulin.
- URSINS (princesse des), 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 204.
- Valenciennes*, 168, 169, 170, 171, 172.
- VALON, trésorier de France à Dijon, 97.
- VAN CLÈVE, sculpteur, 14, 18, 229, 230.
- VAN LOO (M.), peintre, 245.
- VANOCQ, tapissier, 224.
- VARIN, 114.
- VARIN le jeune, sculpteur, 17, 18.
- VASSÉ, sculpteur, 47.
- VASSÉ (Antoine-François), sculpteur décorateur, 194, 195, 200, 204, 205, 240.
Vasselonne (pierre de), 156, 157.
- VAUBAN (Sébastien Le Prestre, marquis de), ingénieur, 98.
Vénèrie (château de la), près Turin, 166.
Verdun. Evêché, 129 à 145.
- VERNANSAL (Guy-Louis), peintre, 179, 180.
- VERNON (comte de), ambassadeur du duc de Savoie en France, 166.
Versailles, 2, 17, 18, 19, 20, 61, 70, 81, 88, 89, 92, 93, 94, 95, 97, 130, 163, 200, 201, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 215, 216, 220, 221, 226, 230, 231, 237, 243, 244. — *Avenue de Paris*, 94. — *Chapelle*, 48, 113, 220. — *Eglise paroissiale*, 159. — *Hôtel des Gens d'armes de la Garde*, 93, 94. — *Hôtel de Lorges ou de Lauzun*, 88, 89. — *Hôtel de la princesse de Conti*, 91. — *Vue du Vieux-Versailles*, 89.
- VICTOR-AMÉDÉE. Voy. Savoie.
- VIDECOQ (André), entrepreneur des Bâtiments du roi, 79.
- VIGIER, sculpteur, 15.
- VIGNY, architecte, 206, 207.
- VILLACERF (marquis de), surintendant des Bâtiments, 6, 17, 18, 19, 20, 214, 225, 226.
- VILLEMAREC, traitant, 65.
- VILLECAUT, entrepreneur de maçonnerie (?), 79.
Villemonde, 36.
- VILLENEUVE, concierge de la Bibliothèque du roi, 241.
Villeneuve, 164.
- VILLEROY (maréchal duc de), 102, 103.
Vincennes. Château, 217. — *Parc*, 95, 96. — *Glacières*, 230.
- VINS (?) (marquis de), 26.
- VIOLLET-LE-DUC, architecte, 76.
- VIVIEN (Joseph), peintre, 7, 176, 179, 191.
- VLEUGHELS (Nicolas), directeur de l'Académie de France à Rome, 155, 162, 163, 164, 165.

- | | |
|---|--|
| VOLTAIRE, (François-Marie-Arouet de),
208. | <i>Willhelmsböhe (château de)</i> , 148. |
| <i>Vosges (grès rouge des)</i> , 156. | WOLF (C.), astronome et historien, 21. |
| VOUMIER, sculpteur, 121, 122. | YVON, propriétaire, 73. |
| VOYSIN, chancelier, 35. | ZAMET Sébastien), 73. |
| WATTEAU (J.-A.), peintre, 127. | <i>Zurich (canton de)</i> , 227, 228, 229. |
-

ERRATA

Page 12, ligne 13, au lieu de amandes, lisez : amendes.

Page 13, ligne 10, au lieu de Hurrelle, lisez : Hurtrel.

Page 51, ligne 30, au lieu de 344.995 l. lisez : 244.995 l.

Page 213, entre les lignes 3 et 4, ajoutez : A la fin, prise en charge des tableaux, dessins, etc., par Coustou, le 2 mai 1704.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Introduction	VII

PARIS

Collèges de Tréguier, de Cambrai, royal de France	1
Construction du Louvre	5
Tuileries et Champs-Élysées	7
Pont Royal	10
Place Dauphine	11
Canal Saint-Maur	12
Les Invalides	13
L'Observatoire	20
Maitre-autel de Saint-Jean-en-Grève	22
Quartier Saint-Germain-des-Prés et projets pour l'hôtel des Mousquetaires ..	22
Manufacture des Glaces	34
Hôtel des Postes	35
Église de la Sorbonne	36
Égouts et canaux de Paris	36
Travaux de voirie, rue Gaillon	42
Abbaye-au-Bois	43
Quais et ponts	43
Notre-Dame-de-Paris	46
Bibliothèque du Roi	50
Eaux d'Arcueil	52
Pompe du Pont-Neuf	56
Église Saint-Thomas du Louvre	56
Ouverture de la rue de l'Abreuvoir	56
Hôtel d'Armagnac	58
Manufacture des Gobelins	59
Expropriation de terrains derrière la Chancellerie	65

PARIS. PIÈCES NON DATÉES

Couvent de la Ville-l'Évêque.....	70
Église des Grands-Augustins.....	71
Chapelle des princes de Condé, à l'église des Jésuites.....	71
Maison n° 16, rue des Victoires.....	72
Hôtel de Villeroy.....	72
Maison de M. Yvon, rue Neuve-Saint-Augustin.....	73
Hôtel de Pontchartrain.....	73
Hôtel de Beringhen.....	73
Hôtel de La Vieuville.....	74

ENVIRONS DE PARIS

Château de Maintenon.....	74
Terre de Montigny.....	75
Église de l'abbaye de Poissy.....	75
Mausolée du prince d'Harcourt.....	82
Château de la Muette.....	83
Abbaye de Saint-Denis.....	83
Pépinière du Roule.....	86
Eaux minérales de Passy.....	87
Hôtel de Lorges, à Versailles.....	88
Hôtel de Maillebois, à Fontainebleau.....	89
Château de Madrid.....	90
Parc du château de Saint-Fargeau.....	91
Maison de Nicolas Billot, à Versailles.....	93
Parc de Berny.....	94
Parc de Vincennes.....	95

ENVIRONS DE PARIS. PIÈCES NON DATÉES

Pont Saint-Maur.....	96
Château de Croissy.....	96
Voirie de Versailles.....	97

PROVINCES

Canal du Charolais.....	97
Divers travaux de Lyon.....	100
Terre de Montaret en Bourbonnais.....	105

Église Sainte-Croix d'Orléans.....	105
Église Bonne-Nouvelle, à Orléans.....	106
Palais des États, à Dijon.....	108
Église Saint-Jean, à Dijon.....	109
Église Saint-Étienne, à Dijon.....	111
Église de Domfront.....	111
Église Saint-Alpin, à Châlons.....	112
Évêché de Châlons.....	113
Château du marquis de Grammont, à Besançon.....	121
Restauration du Pont-Neuf de Toulouse.....	123
Château de Foix.....	124
Reconstruction de l'église de Toussaints, à Rennes.....	125
Chapelle du château de Frescati (près Metz).....	126
Châteaux d'Amboise et de Meudon.....	128
Piédestal de la statue de Louis XIV, à Montpellier.....	129
Palais épiscopal de Verdun.....	129
Fontaines et place Royale de Bordeaux.....	145
Château de Saverne.....	148
Grand doyenné et cathédrale de Strasbourg.....	150
Projet d'hôtel pour le comte de Hanau, à Strasbourg.....	152
Palais épiscopal de Strasbourg.....	154

PROVINCES. PIÈCE NON DATÉE

Cathédrale de Montauban.....	159
------------------------------	-----

ÉTRANGER

Acqueducs d'Italie.....	159
Voyage d'Italie.....	160
Académie de France, à Rome.....	161
Château de la Venerie, près Turin.....	166
Travaux pour l'électeur de Cologne.....	166
Madrid : Palais Royal et Buen Retiro.....	195
Ambassade de France à Constantinople.....	206
Hôtel de La Tour et Taxis, à Francfort.....	207

PIÈCES DIVERSES

Comptes des Bâtiments.....	208
Brevets divers.....	211
Inventaire des tableaux du roi.....	212

Inventaires de Mignard et de Dorbay.....	214
Logements accordés par le roi.....	215
École académique de Bordeaux.....	218
Pièces relatives aux jetons des Bâtimens.....	219
Rachat du prêt et du droit annuel.....	221
Les de Francine, intendants des eaux et fontaines.....	223
Ouvriers de Moscovie.....	224
Papiers concernant le fondeur Balthazar Keller.....	225
Académie de peinture et de sculpture.....	229
Distribution de la glace des glaciers royales.....	230
Pièces diverses.....	231
—————	
Bibliothèque du Roi (supplément).....	235
—————	
Table alphabétique des noms.....	247

Z
8195
.8
M3

Marcel, Pierre
Inventaire des papiers
manuscrits du cabinet de
Robert de Cotte

FOR USE IN
LIBRARY ONLY

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

